



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012



LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1.	DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	1
2.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
2.1	Présentation du groupe Macif	4
2.2	Éléments de contexte	5
2.3	Faits marquants du Groupe en 2012	8
2.4	Stratégie et objectifs	11
2.5	Activités et performance économique du Groupe	12
2.6	Activités des principales entités du Groupe	24
2.7	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	32
2.8	Perspectives	33
2.9	Dispositif de maîtrise des risques et facteurs de risques	34
2.10	Responsabilité sociale du groupe Macif	43
2.11	Informations en matière de gouvernance	72
2.12	Informations complémentaires	94
3.	COMPTES SOCIAUX DE LA MACIF	95
	Introduction	97
3.1	Bilan	98
3.2	Tableau des engagements reçus et donnés	100
3.3	Compte de résultat	101
3.4	Annexe aux comptes sociaux	103
4.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET RAPPORT SPÉCIAL	131
4.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	132
4.2	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	134
5.	COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS	137
	Bilan	138
	Compte de résultat	140
	État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	141
	Tableau de variation des capitaux propres	142
	Tableau des flux de trésorerie	144
	Annexe aux comptes consolidés	146
6.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	259
6.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	260
7.	ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	263
7.1	Ordre du jour de l'assemblée générale	264
7.2	Résolutions soumises à l'assemblée générale	265



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Macif et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent rapport financier présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Macif et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le président du conseil d'administration

Gérard Andreck



2.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1	PRÉSENTATION DU GROUPE MACIF	4	2.7	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	32
2.2	ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	5	2.8	PERSPECTIVES	33
2.3	FAITS MARQUANTS DU GROUPE EN 2012	8	2.9	DISPOSITIF DE MAÎTRISE DES RISQUES ET FACTEURS DE RISQUES	34
2.4	STRATÉGIE ET OBJECTIFS	11	2.9.1	Dispositif de maîtrise des risques	34
2.5	ACTIVITÉS ET PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU GROUPE	12	2.9.2	Facteurs de risques	38
2.5.1	Activités du Groupe	13	2.9.3	Suivi des risques postérieurs à la clôture	42
2.5.2	Résultats	15	2.10	RESPONSABILITÉ SOCIALE DU GROUPE MACIF	43
2.5.3	Éléments financiers	19	2.11	INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE	72
2.5.4	Solvabilité	21	2.12	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	94
2.6	ACTIVITÉS DES PRINCIPALES ENTITÉS DU GROUPE	24			
2.6.1	Activité Dommages	24			
2.6.2	Activité Santé/Prévoyance	28			
2.6.3	Activité Finance/Épargne	29			
2.6.4	Activité de gestion d'actifs	30			

2.1 PRÉSENTATION DU GROUPE MACIF

La Macif est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables fondée en 1960 par un groupe de commerçants et industriels niortais.

Son activité s'étend rapidement aux salariés de l'industrie et du commerce et, en 1996, la mutuelle devient accessible à tous les particuliers.

La Macif est une structure de l'économie sociale, à la gouvernance démocratique. N'ayant pas d'actionnaire ni de capital à rémunérer, le pouvoir politique appartient aux sociétaires, qui élisent leurs délégués régionaux, lesquels élisent ensuite les délégués nationaux. Réunis en assemblée générale, ces derniers élisent les membres du conseil d'administration.

Assureur de biens depuis sa création en 1960, la Macif a peu à peu diversifié ses activités, exercées par des filiales, pour devenir un Groupe. Pour répondre aux besoins de ses sociétaires, elle est aujourd'hui également présente dans les domaines de la santé, de la prévoyance, de l'épargne, de l'assurance vie et de la banque, qui s'articulent autour des activités suivantes :

- ▶ l'activité Dommages ;
- ▶ l'activité Santé/Prévoyance ;
- ▶ l'activité Épargne/Finance.

2.2 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

▶ UNE CROISSANCE MONDIALE QUI RALENTIT

La croissance mondiale a ralenti en 2012 passant de 4 % à 3 %. Toutes les zones ont été touchées sauf les États-Unis. Les pays émergents sont revenus de 6 % à 5 %. La Chine n'a pas été épargnée avec un retour de 9 % à 8 %. La zone euro a basculé dans la récession avec une régression du PIB de - 0,4 % après un chiffre 2011 de + 1,5 %. Le chômage s'y est fortement aggravé pour atteindre 11,7 % à fin décembre. Par contre, les États-Unis, qui ont su préserver partiellement leur croissance et ont mis à profit l'énergie peu chère des gaz de schistes pour réindustrialiser, ont réduit leur chômage pour revenir en dessous de 8 %, ce qui reste malgré tout un niveau historiquement élevé.

Le ralentissement a été accompagné d'une baisse de l'inflation dans toutes les zones, de 3,1 % à 2,1 % aux États-Unis, de 4,5 % à 2,8 % au Royaume-Uni, deux pays pourtant très actifs en termes de relance monétaire... L'inflation a également baissé de 2,7 % à 2,5 % en zone euro.

Les perspectives économiques étaient déjà moroses en début d'année. Aux États-Unis, le marché immobilier avait arrêté de se dégrader sans repartir, et la production industrielle progressait sur des taux de l'ordre de 5 % sans accélérer. En zone euro, la situation industrielle a été dégradée toute l'année, avec une baisse constante de la production. Les négociations sur l'annulation partielle de la dette grecque, et la mise en place d'une régulation bancaire au niveau européen, ont révélé des divergences d'approches entre les

gouvernements européens. Le choix d'une gestion rigoureuse des finances publiques l'a emporté, au prix d'une austérité pesant sur la croissance. Si l'impact des mesures de restriction budgétaire a été réel sur les déficits, il n'en a pas été de même pour le niveau d'endettement public. Et les difficultés de refinancement pour l'Espagne et pour l'Italie ont été menaçantes pour l'avenir de la zone euro.

Ce n'est qu'au milieu de l'année, avec la mise en place d'un pacte européen de croissance et surtout la possibilité pour le MES (Mécanisme Européen de Stabilité) de racheter des dettes d'état et de financer directement les banques, que la situation a commencé à se stabiliser.

En septembre, la déclaration du Président de la Banque Centrale Européenne, assurant qu'il ferait tout ce qui est nécessaire pour sauver l'euro et les banques de la zone, a fait basculer les anticipations. L'approbation par le Parlement allemand du MES a également convaincu les observateurs.

En fin d'année, aux États-Unis, les discussions sur l'augmentation de la dette publique et les choix autour de la reconduction partielle des avantages fiscaux antérieurs (« fiscal cliff ») ont retenu l'attention sans générer de crise grave.

DES MARCHÉS FINANCIERS SOUTENUS PAR L'ACTION DES BANQUES CENTRALES

Sur les marchés, l'année a commencé avec la deuxième opération de refinancement à long terme (3 ans) lancée par la Banque Centrale Européenne. Au milieu de l'atonie des marchés monétaires, cette opération a assuré la liquidité du système financier européen pour une grande partie de l'année. Au risque, selon certains, de provoquer un dérapage inflationniste à terme. En contrepartie les taux à court terme n'ont cessé de chuter, passant de 1,4 % à 0,2 % pour l'Euribor à trois mois. Ce mouvement a également été observé aux États-Unis et au Royaume-Uni, provoqué par les politiques volontaristes des banques centrales américaine et anglaise.

La baisse des taux courts s'est répercutée sur les taux à long terme, au moins pour les pays encore considérés comme solvables. En zone euro, l'Allemagne est restée la référence et les taux d'état sont passés de 1,8 % à 1,3 % avec un point bas à 1,2 %.

La France a également bénéficié d'une baisse des taux longs, mais l'écart avec l'Allemagne s'est creusé. Il faut dire que dès le mois de janvier, la France avait perdu l'un de ses AAA, celui attribué par Standard & Poor's ; cette dégradation a été suivie par Moody's en novembre. Le taux d'état français à 10 ans a baissé de 3,2 % à 2,0 % sur l'année.

En revanche, pour les pays périphériques, la sanction a été sévère, avec un pic à 17 % pour le Portugal avant de revenir à 7 %, et un pic à 7,6 % pour l'Espagne avant de revenir à 5,3 %. La crainte majeure, celle d'une possible sortie de la zone euro pour les pays les moins solvables, a servi de moteur à ces mouvements.

En dehors des emprunts d'État allemands, français et autres pays du nord de la zone, les investisseurs ont donné leur préférence aux titres obligataires d'émetteurs privés, d'où une réduction importante de la prime de risque de ces derniers. En prenant un univers large qui inclut des pays périphériques, la prime de risque a baissé de 3,0 % à 1,8 % sur les émetteurs BBB et de 0,9 % à 0,4 % sur les émetteurs AAA. On a même observé en France les cas d'émetteurs privés plaçant leurs titres à des taux inférieurs à ceux des obligations d'État de même durée.

Les marchés actions ont été volatils. Après un bon début d'année, avec le rebond très prononcé des bancaires et des attentes de reprise, la faiblesse avérée des économies a fortement ralenti la progression à mi-année. Puis, au deuxième semestre, le fait d'avoir évité l'explosion de la zone euro, les résultats moins mauvais qu'attendus et l'impact constaté de l'aide des banques centrales ont permis un redressement. Sur l'année, en tenant compte des dividendes réinvestis, la progression a été de + 14 % en 2012 sur les pays émergents, + 19 % pour l'Europe, + 20 % pour la zone euro, et + 16 % aux États-Unis.

UNE ANNÉE DIFFICILE POUR LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE EN FRANCE

UNE ACTIVITÉ GLOBALE EN REcul ET UNE DÉCOLLECTE EN ASSURANCE VIE

Le chiffre d'affaires global de l'assurance française affiche une baisse de 4 %, passant de 190 milliards d'euros en 2011 à 182 milliards d'euros en 2012 (sur le périmètre FFSA / GEMA).

Le contexte politique, économique et financier a pesé sur l'activité de l'assurance vie, confrontée simultanément à la moindre capacité d'épargne des assurés, à une certaine défiance liée notamment à la crise de la zone euro, aux incertitudes sur la pérennité de ses avantages fiscaux spécifiques, et au relèvement des plafonds des livrets défiscalisés. Les cotisations globales en assurance vie ont ainsi diminué de 8 %, passant de 124 milliards d'euros en 2011 à 114 milliards en 2012, tandis que les sorties se sont maintenues à un niveau élevé (118 milliards d'euros, en progression de 1 %). Ce double mouvement a conduit la collecte nette, qui avait déjà nettement baissé en 2011 (7,6 milliards d'euros contre 51 milliards en 2010), à devenir négative en 2012 (- 3,4 milliards d'euros), ce pour la première fois de son histoire.

En assurance santé et prévoyance, la progression d'activité demeure significative (+ 5 %), mais plus modeste qu'il y a quelques années, le contexte économique difficile conduisant certains ménages à renoncer à leur couverture santé ou à en diminuer l'étendue des garanties. La prévoyance individuelle demeure un secteur en fort essor, sur lequel nombre d'acteurs font porter des efforts commerciaux importants.

En assurances de biens et de responsabilité, la croissance de la matière assurable est demeurée très faible. L'année 2012 a été marquée, en automobile, par une forte baisse des immatriculations de véhicules neufs, et en habitation par la poursuite de la baisse des transactions et des mises en chantier de logements neufs. Par ailleurs, la crise économique continue de peser sur l'activité d'assurance des risques professionnels. Le maintien de hausses tarifaires élevées, dans un contexte de redressement des marges techniques, a toutefois permis de conserver un chiffre d'affaires en hausse sensible (+ 4 % sur les risques de particuliers comme sur les risques de professionnels), avec une croissance qui demeure plus vive en habitation (+ 6 %) qu'en automobile (+ 3 %).

UNE RENTABILITÉ TECHNIQUE QUI DEMEURE FRAGILE

Les assureurs vie ont bénéficié de la reprise des marchés d'actions, permettant des prises de plus-values ou des reprises de provisions pour dépréciation, mais ils ont subi l'impact de la baisse prononcée des taux d'intérêt. Dans ce contexte, les taux servis en 2012 se sont globalement trouvés en baisse significative par rapport à 2011, dans la continuité des années précédentes.

Le secteur de l'assurance santé, fortement touché par les hausses de taxes au cours des années précédentes, n'a pas connu d'évolution significative. L'année 2012 a été marquée par un ralentissement de l'augmentation des dépenses de santé (+ 2,3 % vs + 3,1 % en 2011). Pour l'avenir, l'Accord national interprofessionnel (ANI) signé en 2013 devrait, par son volet sur la généralisation de la complémentaire santé pour les salariés, avoir des conséquences profondes sur le paysage de l'assurance santé, en induisant un transfert des contrats individuels vers les contrats collectifs d'entreprise, avec des conséquences potentielles fortes sur l'équilibre économique de la branche.

En assurance de dommages, l'amélioration de la rentabilité technique courante, sous le double effet des hausses tarifaires et de la baisse de la fréquence des sinistres en automobile, a été contrebalancée par l'impact du gel du mois de février, par une fréquence élevée d'événements climatiques, et par la poursuite de l'érosion des marges financières, consécutive à la baisse des taux. Par ailleurs, le prochain transfert de la charge des revalorisations des rentes RC, du FGAO (fonds de garantie des assurances obligatoires) vers les assureurs, constitue un élément de nature à peser sur la rentabilité future de la branche automobile. Dans ce contexte, les tarifs sont restés orientés à la hausse pour 2013, la reconstitution de marges de rentabilité suffisantes étant la priorité de la plupart des acteurs du marché français.

2.3 FAITS MARQUANTS DU GROUPE EN 2012

ÉVOLUTION DES PARTENARIATS, DES ALLIANCES ET DES PARTICIPATIONS DU GROUPE

ENTRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFT) entre dans le périmètre de consolidation du groupe Macif à compter du 01 janvier 2012. Cette entrée fait suite à l'approbation par l'Autorité de contrôle prudentiel de l'adhésion de MNFT à Macif Sgam. Dans le cadre de ce partenariat, MNFT sera l'assureur d'une offre santé labellisée à destination des fonctionnaires territoriaux, distribuée par le réseau du groupe Macif. MNFT, mutuelle principalement implantée en Île-de-France, comptait au 31 décembre 2012, plus de 35 000 adhérents pour un chiffre d'affaires global de l'ordre de 25,8 millions d'euros.

La société Securimut, spécialisée dans l'animation de la distribution et la gestion d'assurance emprunteur, intègre le périmètre de consolidation à compter du 27 juillet 2012 suite à l'acquisition par le groupe Macif de la majorité des droits de vote, portant le pourcentage d'intérêt à 53,03 %.

Au 1^{er} janvier 2012, M. A&S (Macif Avantages & Services) est entrée dans le périmètre de consolidation. Cette société par actions simplifiée propose à tous les sociétaires Macif des produits en lien avec l'auto, la maison, la vie quotidienne et les loisirs.

VENTE DES PARTS VIVIMUM

En 2007, le groupe Macif a investi 100 millions d'euros en actions dans le capital de Vivium (anciennement ING Assurance Belgique, avant sa fusion avec Vivium et Vivium Life), une compagnie belge devenue ensuite une filiale du groupe P&V, qui commercialise des produits d'assurance vie et non vie, ainsi que des services relatifs au versement d'avantages sociaux.

Le groupe Macif détenait, au 31 décembre 2011, 9,4% du capital de Vivium et des droits de vote.

En décembre 2012, le groupe Macif a vendu 75% de ses parts dans Vivium à P&V Assurances, ce qui a généré une plus-value d'environ 49 millions d'euros et a souscrit à des titres subordonnés émis par P&V Assurances pour un montant total de 50 millions d'euros.

TRANSFERT DU PORTEFEUILLE MACIFILIA

L'autorisation par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) du transfert partiel du portefeuille de contrats Macifilia à la Macif, initié en 2011 a été publiée au Journal Officiel de la république française le 21 décembre 2012. Macifilia est une filiale du groupe Macif. Les contrats ayant entraîné des déficits techniques sur les comptes passés de Macifilia ont été mis en *run-off* avant le transfert.

Cette opération est sans impact sur les comptes consolidés de la MACIF.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

ÉCHANGE ET CESSIONS DES TITRES DE DETTE SOUVERAINE GRECQUE

Au cours du 1^{er} trimestre 2012, le groupe Macif a accepté de participer au programme d'échange des titres de dette souveraine proposé par l'État grec. Tous les titres détenus par le groupe Macif étaient éligibles au programme d'échange et ont été apportés. En échange des anciens titres détenus, le groupe Macif a reçu un ensemble de 4 catégories de titres. L'opération d'échange a conduit à décomptabiliser les anciens titres détenus et constater en résultat une moins-value de plus de 1,1 million d'euros après participation aux bénéfices et impôts. Au cours du 2^{ème} trimestre 2012, les nouveaux titres souverains grecs reçus lors de l'échange ont été cédés. Ces cessions ont impacté le résultat net groupe à hauteur de 0,4 million d'euros. Au cours du 3^{ème} trimestre 2012, le groupe Macif restait détenteur de titres Hellenic Railways, titres faisant partie d'une émission internationale pour lesquels l'État grec n'avait pas sollicité l'échange. Ces titres étaient à échéance au 13 septembre 2012 et ont été intégralement remboursés par l'émetteur. Au 31 décembre 2012, le groupe Macif n'a plus d'exposition au risque souverain grec.

ÉVOLUTION DE L'EXPOSITION AUX DETTES SOUVERAINES DES PAYS PÉRIPHÉRIQUES

Au 31 décembre 2012, l'exposition du Groupe aux dettes souveraines des pays périphériques s'élève, en valeur au bilan, à 1 035 millions d'euros contre 950 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cela représente 4,33 % des placements financiers des entreprises d'assurance contre 4,39 % au 31 décembre 2011.

IMPACTS LIÉS À LA FISCALITÉ

EXIT TAX SUR LA RÉSERVE DE CAPITALISATION

L'article 23 de la loi de finances pour 2011 avait institué une taxation exceptionnelle sur la réserve de capitalisation constituée au 1^{er} janvier 2010 par l'ensemble des entreprises d'assurance. Pour le groupe Macif, cette réforme avait conduit à constater une charge d'impôt exigible à hauteur de 43 millions d'euros.

La loi de finances pour 2013 a prévu une contribution complémentaire de 7 % à cette «*exit tax*». Pour le groupe Macif, cela représente une charge d'impôt exigible de 17 millions d'euros.

Le groupe Macif a renforcé ses investissements en titres d'emprunt d'État italien. Des acquisitions ont été réalisées à hauteur de 124 millions d'euros en valeur brute.

Le groupe Macif a réduit son exposition sur le risque souverain espagnol. Dans cette optique, tous les titres d'emprunt d'État espagnol dont les maturités étaient antérieures à 2016 ont été cédés. Cela concerne un total d'actif de près de 123 millions d'euros (en valeur nette de surcote et décote). Ces cessions ont généré une moins-value de 0,9 million d'euros après participation aux bénéfices et impôts. Les titres espagnols présentant une maturité postérieure à 2016 ont été conservés en portefeuille. Ils ont subi au cours de l'année 2012 une certaine défiance des marchés conduisant à une baisse de 1,5 million d'euros de leur valeur de marché.

Des programmes de cessions, de moindre importance, ont également été engagés pour les titres d'emprunt d'État émis par le Portugal et l'Irlande.

HAUSSE DES MARCHÉS FINANCIERS

Au 31 décembre 2012, le portefeuille de placements des entreprises d'assurance s'élève à 23 896 millions d'euros en valeur au bilan. Cette valorisation inclut l'impact de la mise en juste valeur pour un montant de 2 435 millions d'euros contre 646 millions d'euros l'exercice précédent.

La hausse des valeurs de marché impacte le Résultat net Groupe à hauteur de + 27 millions d'euros, après participation aux bénéfices différée et impôts différés.

ENTRÉE DES MUTUELLES EN FISCALITÉ

La loi de finances rectificatives pour 2011 a entériné de manière définitive l'entrée en vigueur de la fiscalité des mutuelles à compter du 1^{er} janvier 2012. Le groupe Macif a pris en compte les particularités de ce nouveau dispositif sur la base des informations disponibles à la date de clôture.

Au 31 décembre 2012, la charge d'impôt des mutuelles relevant du Code de la mutualité se décompose comme suit :

- ▶ une charge d'impôt exigible déterminée sur la base des résultats fiscaux taxables ;
- ▶ des impôts différés calculés conformément à IAS 12 sur les différences temporaires entre valeurs comptables et valeurs fiscales des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan consolidé.

Au global, l'impact sur le Résultat net part du Groupe représente un produit d'impôt de 13,6 millions d'euros.

CONTRÔLE DE LA TAXE SUR LES VÉHICULES TERRESTRES À MOTEUR

En 2012, Macif a fait l'objet d'un contrôle URSSAF sur la taxe sur les véhicules terrestres à moteur (taxe ACCOSS de 15 % sur la RC automobile) au titre des exercices 2009-2010-2011. Le total du redressement et de ses conséquences sur l'exercice 2012 a été enregistré en charges exceptionnelles pour 29,8 millions d'euros.

Le groupe Macif conteste ce redressement et a saisi en janvier 2013 la Commission de Recours Amiable.

AUTRES ÉLÉMENTS

CATASTROPHES NATURELLES ET ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

Le provisionnement des dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de 2011 a fait l'objet d'un provisionnement complémentaire de 30 M€, net de réassurance, sur l'exercice 2012.

2.4 STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Le groupe Macif a initié en 2012 un plan stratégique visant à répondre au contexte de durcissement économique et concurrentiel. Ce Plan Moyen Terme 2013-2015 répondra à trois enjeux principaux.

► POSER LES BASES D'UNE CROISSANCE NOUVELLE

Le groupe Macif dispose d'un véritable potentiel d'équipement sur la base de ses 4,9 millions de sociétaires et de l'ensemble de ses activités diversifiées (IARD, santé/prévoyance, finance/épargne). Le Plan Moyen Terme doit permettre de faire évoluer l'offre, les outils et l'approche commerciale pour s'adresser à ce potentiel.

L'enjeu de la croissance se traduit sur l'ensemble des secteurs d'activité du groupe Macif :

- l'activité santé-prévoyance, où l'objectif est de prendre une part active à la consolidation du secteur mutualiste, notamment en développant des partenariats externes ;

- l'activité IARD, où la position de leader en nombre de contrats, devra être confortée notamment en développant une stratégie de fidélisation et une capacité d'innovation ;
- l'activité finance-épargne et notamment l'activité bancaire, dont les résultats encourageants devront être renforcés par l'innovation afin de mieux répondre aux besoins des sociétaires.

► DISPOSER D'UNE ASSISE ÉCONOMIQUE SOLIDE

Pour anticiper les investissements qui garantissent l'avenir, le groupe Macif doit renforcer ses fonds propres et sa capacité à les alimenter par son propre résultat. Dans le cadre de son Plan Moyen Terme, le Groupe s'est ainsi fixé un objectif important de réduction du ratio

combiné de l'activité IARD, agissant sur les leviers techniques et sur la maîtrise des frais généraux. Un objectif de contribution économique a également été fixé aux activités de santé/prévoyance et de finance/épargne.

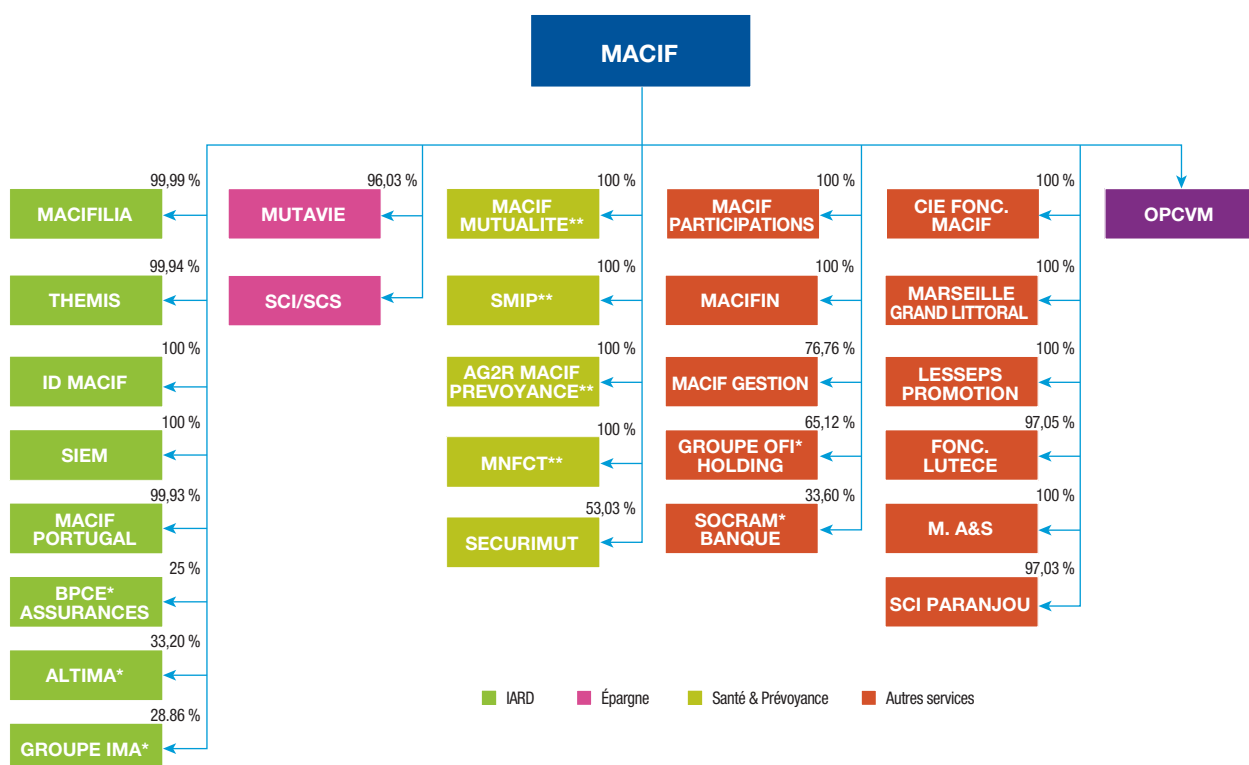
► POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE COHÉRENT

La mise en œuvre du Plan Moyen Terme a commencé par l'installation d'une nouvelle organisation de groupe, centrée autour de trois Pôles Métiers : IARD, santé/prévoyance, finance/épargne. Cette nouvelle organisation doit permettre l'optimisation des ressources et une plus grande harmonisation des pratiques internes.

Le groupe Macif doit aussi poursuivre sa politique d'alliances engagée depuis plusieurs années, notamment par l'intensification des collaborations au sein de la Sgam Sferen, du partenariat avec BPCE ou bien de celui développé avec AG2R-La Mondiale.

Enfin, en tant que groupe mutualiste, le groupe Macif déploiera à partir de 2013 un vaste ensemble d'actions sociétales coordonnées sur ses territoires, nommé « agendas mutualistes ».

2.5 ACTIVITÉS ET PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU GROUPE



Les pourcentages indiqués ci-dessus traduisent la participation du Groupe dans chacune des entités consolidées.

* Sociétés mises en équivalence.

** Pourcentages d'intérêt dans les entités qui sont des mutuelles ou des institutions de prévoyance et qui n'ont donc pas de capital social.

2.5.1 ACTIVITÉS DU GROUPE

Les cotisations acquises du groupe Macif s'établissent à 5,465 milliards d'euros contre 5,667 milliards d'euros fin 2011, en baisse de 4 %.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012		31 déc. 2011		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Dommages	3 006 307	55 %	2 965 461	52 %	40 846	1 %
• Auto	1 920 298	35 %	1 911 877	34 %	8 421	-
• Habitation	660 061	12 %	624 519	11 %	35 542	6 %
• Autres assurances de biens	425 948	8 %	429 065	7 %	- 3 117	- 1 %
Épargne	1 869 784	34 %	2 156 550	38 %	- 286 766	- 13 %
Santé & Prévoyance	588 752	11 %	544 558	10 %	44 194	8 %
TOTAL	5 464 843	100 %	5 666 569	100 %	- 201 726	- 4 %

Dommages : Les cotisations acquises de la branche Dommages sont relativement stables à plus de 3 milliards d'euros. Pour le contrat AUTO qui représente près de 64 % du chiffre d'affaires du secteur Dommages, la progression des cotisations acquises est limitée à 8 millions d'euros compte tenu des actions menées sur les portefeuilles des entités Macif Portugal et Macifilia. La Macif enregistre pour sa part une progression des cotisations acquises de 205 millions d'euros après transfert d'une partie du portefeuille Macifilia (111 millions d'euros avant transfert de portefeuille). Pour le contrat HABITATION, la croissance des cotisations acquises s'établit à + 36 millions d'euros. Elle s'appuie sur l'effet conjugué de la progression du nombre de contrats et de la croissance de la cotisation moyenne.

Ce résultat s'est, à nouveau, accompagné d'un renforcement de la qualité servie. Le taux de radiation à l'initiative du sociétaire de 4 % (contre 4,1 % en 2011) démontre à nouveau la fidélité des sociétaires.

Épargne : Le groupe Macif a réalisé un encaissement brut de 1 870 millions d'euros, en repli de 13 % sur l'exercice 2012. Ce repli s'inscrit dans la tendance observée sur le marché français.

Il traduit les craintes des ménages quant aux incertitudes sur le devenir fiscal de l'assurance vie et la réorientation d'une partie de l'épargne vers les livrets d'épargne réglementés. Néanmoins, la production nouvelle dépasse les 72 000 affaires, portant à 1 072 000 le nombre de contrats individuels gérés par Mutavie. Les supports en euros, qui privilégient la sécurité, représentent plus de 95 % des encaissements. Le taux d'équipement du sociétariat Macif ressort à 15,6 % en 2012 contre 15,2 % en 2011. Enfin, Mutavie, en octobre 2012 et pour la troisième fois, a été élue Service clients de l'année, une distinction qui valorise le travail fourni pour apporter un service de qualité à nos souscripteurs.

Santé & Prévoyance : Les cotisations acquises de ce secteur d'activité atteignent 589 millions d'euros. Elles progressent de 8 % par rapport à 2011 (3 % à périmètre identique). Ce développement s'appuie principalement sur l'entrée de la MNFCT dans le périmètre de consolidation (+ 26 millions d'euros) et sur la croissance de la collecte de Macif Mutualité sur le marché de la prévoyance (+ 12 millions d'euros).

Pour le groupe Macif, le détail des cotisations acquises s'établit comme suit par entité juridique :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012		31 déc. 2011		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Macif ⁽¹⁾	2 979 668	55 %	2 774 373	49 %	205 295	7,4 %
Macifilia ⁽²⁾	1 305	-	153 822	3 %	- 152 517	- 99,2 %
Thémis	1 845	-	1 794	-	51	2,8 %
Macif Portugal	23 489	-	35 472	1 %	- 11 983	- 33,8 %
Dommages	3 006 307	55 %	2 965 461	52 %	40 846	1,4 %
Mutavie	1 869 784	34 %	2 156 550	38 %	- 286 766	- 13,3 %
Épargne	1 869 784	34 %	2 156 550	38 %	- 286 766	- 13,3 %
Macif-Mutualité	492 087	9 %	477 498	8 %	14 589	3,1 %
Smip	62 154	1 %	61 836	1 %	318	0,5 %
AMP	8 714	-	5 224	-	3 490	66,8 %
MNFCT	25 797	-	-	-	25 797	NA
Santé & prévoyance	588 752	11 %	544 558	10 %	44 194	8,1 %
TOTAL	5 464 843	100 %	5 666 569	100 %	- 201 726	- 3,6 %

⁽¹⁾ Croissance de 4,2 % avant opération de transfert.

⁽²⁾ Après opération de transfert de portefeuille entre Macif et Macifilia.

2.5.2 RÉSULTATS

Au 31 décembre 2012, le groupe Macif enregistre un Résultat net - Part du Groupe de 124,8 millions d'euros contre 60,4 millions d'euros en 2011.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Var°	%
Cotisations acquises	5 464 843	5 666 569	- 201 726	- 4 %
Charges des prestations (hors Participation aux bénéfices différée sur juste valeur)	- 5 379 977	- 5 599 939	219 962	-
Marge brute	84 866	66 630	18 236	27 %
Charges/produits nets des cessions en réass.	- 109 936	- 76 846	- 33 090	-
Marge nette	- 25 070	- 10 216	- 14 854	- 145 %
Frais d'acquisition et d'administration des contrats	- 573 429	- 569 593	- 3 836	-
Autres charges et produits opérationnels courants	- 179 833	- 109 853	- 69 980	-
Marge technique	- 778 332	- 689 662	- 88 670	- 13 %
Produits des placements nets de charges - Hors mise en juste valeur	952 004	778 924	173 080	-
Produits des placements nets de charges - Mise en juste valeur	112 548	- 82 451	194 999	-
Participation aux bénéfices différée sur juste valeur	- 70 581	44 420	- 115 001	-
Marge financière	993 971	740 893	253 078	34 %
Autres produits et charges opérationnels	- 51 810	- 18 226	- 33 584	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	163 829	33 005	130 824	396 %
Charge de financement	- 13 808	- 29 435	15 627	-
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	12 184	9 673	2 511	-
Impôts sur les résultats	- 34 042	50 112	- 84 154	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	128 163	63 355	64 808	102 %
Intérêts minoritaires	3 317	2 951	366	-
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	124 846	60 404	64 442	107 %

Les principaux événements ayant pesé sur les résultats du groupe Macif sont les suivants :

- **La marge technique** : La marge technique ressort à - 778 millions d'euros en repli de près de 89 millions d'euros sur l'exercice. La charge des prestations (avant réassurance) diminue fortement, ceci en raison de l'amélioration des fréquences et coûts moyens en Dommages et de la baisse des sorties en Épargne.

En revanche, le solde de réassurance est logiquement déficitaire (- 110 millions d'euros en 2012 contre - 77 millions d'euros en 2011), en l'absence de sinistralité exceptionnelle significative et compte tenu de la diminution de la charge cédée aux réassureurs en Responsabilité Civile. Les frais généraux et autres charges nettes pénalisent également la marge technique.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Var°	%
Cotisations acquises	5 464 843	5 666 569	- 201 726	- 4 %
Charges des prestations (hors Participation aux bénéfices différée sur juste valeur)	- 5 379 977	- 5 599 939	219 962	4 %
Charges/produits nets des cessions en réass.	- 109 936	- 76 846	- 33 090	- 43 %
Frais d'acquisition et d'administration des contrats	- 573 429	- 569 593	- 3 836	- 1 %
Autres charges et produits opérationnels courants	- 179 833	- 109 853	- 69 980	- 64 %
Marge technique	- 778 332	- 689 662	- 88 670	- 13 %

► **La marge financière** : Après un exercice 2011 fortement pénalisé par d'importantes dépréciations d'actifs, l'année 2012 aura été marquée par le rebond de la juste valeur des placements financiers, tant pour les produits de taux que pour les produits actions. La mise en juste valeur des actifs financiers ressort

à + 113 millions d'euros en 2012 contre - 82 millions d'euros en 2011. Cette progression des valeurs de marché a également autorisé la réalisation de plus-values importantes, et fortement limité les dépréciations à constater sur l'exercice (- 41 millions d'euros en 2012 contre - 185 millions d'euros en 2011).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Var°	%
Produits des placements	793 359	850 665	- 57 306	- 6,7 %
Charges des placements	- 33 353	- 56 867	23 514	41,3 %
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciations & d'amortissements	233 083	169 882	63 201	37,2 %
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	112 548	- 82 451	194 999	NS
Variation des dépréciations sur placements	- 41 085	- 184 756	143 671	77,8 %
Produits financiers nets de charges	1 064 552	696 473	368 079	52,8 %
Participation aux bénéfices différée sur mise en juste valeur	- 70 581	44 420	- 115 001	NS
Marge financière	993 971	740 893	253 078	34,2 %

► **Le résultat opérationnel** : Le résultat opérationnel ressort à 164 millions d'euros contre 33 millions d'euros en 2011. Il conjugue un léger repli de la marge technique et une forte progression de la marge financière. Le solde des autres produits et charges opérationnels impacte le résultat à hauteur de

- 52 millions d'euros : Ce solde regroupe notamment une provision suite à un contrôle URSSAF en matière de taxe sur les véhicules terrestres à moteur (- 30 millions d'euros) et l'amortissement exceptionnel d'un ensemble immobilier parisien (- 20 millions d'euros).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Var°	%
Marge technique	- 778 332	- 689 662	- 88 670	-
Marge financière	993 971	740 893	253 078	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	215 639	51 231	164 408	NS
Autres produits et charges opérationnels	- 51 810	- 18 226	- 33 584	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	163 829	33 005	130 824	NS

► **La quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence (MEE)** : La contribution des entités consolidées par mises en équivalence s'élève à 12 millions d'euros contre 10 millions d'euros en 2011. Comme en 2011, cette ligne du

compte de résultat s'appuie principalement sur la quote-part de résultat transmise au groupe Macif par BPCE Assurances. Rappelons qu'en 2011, plusieurs entités, auparavant mises en équivalence, étaient sorties du périmètre de consolidation.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Var°	%
Groupe IMA	2 026	1 833	193	-
Altima	- 378	- 223	- 155	-
Atlantis Seguros	-	171	- 171	-
BPCE Assurances	9 353	6 097	3 256	-
Atlantis Vida	-	153	- 153	-
Socram Banque	3 167	4 012	- 845	-
Séréna	-	117	- 117	-
Groupe OFI Holding	- 1 984	- 105	- 1 879	-
OFI PEC	-	- 2 382	2 382	-
IMPACT - RÉSULTAT NET GROUPE	12 184	9 673	2 511	26 %

► **La charge d'impôt** : Les exercices 2010 et 2011 se caractérisaient par la constatation d'un produit d'impôts (réforme de la réserve de capitalisation en 2010 et forte dégradation des marchés financiers en 2011). En 2012, le groupe Macif constate une charge d'impôt de 34 millions d'euros principalement constituée

par des impôts exigibles (- 49 millions d'euros). Cette charge d'impôt exigible inclut l'exit tax complémentaire sur la réserve de capitalisation (- 17 millions d'euros). La charge d'impôts différés est cette année peu significative (+ 15 millions d'euros).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Var°	%
Impôts exigibles	- 48 931	- 12 219	- 36 712	NS
Impôts différés	14 889	62 331	- 47 442	NS
TOTAL	- 34 042	50 112	- 84 154	NS

► **Le Résultat net - Part du Groupe** : Le Résultat net de l'ensemble consolidé est en progression de près de 65 millions d'euros. La part attribuée aux intérêts minoritaires reste stable à 3 millions d'euros. Ce montant est relativement limité car les entités consolidées

par intégration globale sont majoritairement détenues à 100 %. Le Résultat net Part du Groupe est de 125 millions d'euros contre 60 millions d'euros en 2011.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Var°	%
Résultat net de l'ensemble consolidé	128 163	63 355	64 808	102 %
Intérêts minoritaires	3 317	2 951	366	12 %
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	124 846	60 404	64 442	107 %

L'analyse sectorielle du compte de résultat permet de dégager la contribution de chaque segment d'activité au Résultat net du Groupe.

(en milliers d'euros)	Dommages	Épargne	Santé&Prév	Autres	31 déc. 2012
Cotisations acquises	3 006 307	1 869 784	588 752	-	5 464 843
Charges des prestations (hors PB * sur juste valeur)	- 2 479 183	- 2 451 993	- 448 801	-	- 5 379 977
Marge brute	527 124	- 582 209	139 951	-	84 866
Charges/produits nets des cessions en réass.	- 107 624	- 485	- 1 827	-	- 109 936
Marge nette	419 500	- 582 694	138 124	-	- 25 070
Frais d'acquisition et d'administration des contrats	- 434 277	- 65 179	- 73 973	-	- 573 429
Autres charges et produits opérationnels courants	- 114 884	- 9 303	- 55 531	- 115	- 179 833
Marge technique	- 129 661	- 657 176	8 620	- 115	- 778 332
Produits des placements nets de charges - Hors juste valeur	183 092	742 630	26 738	- 456	952 004
Produits des placements nets de charges - Juste valeur	37 606	74 678	263	1	112 548
Participation aux bénéfices différée sur juste valeur	-	- 70 581	-	-	- 70 581
Marge financière	220 698	746 727	27 001	- 455	993 971
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	91 037	89 551	35 621	- 570	215 639
Autres produits et charges opérationnels	- 36 544	- 4 011	10 008	- 21 263	- 51 810
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	54 493	85 540	45 629	- 21 833	163 829
Charge de financement	- 4 714	- 8 233	- 501	- 360	- 13 808
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	11 002	-	-	1 182	12 184
Impôts sur les résultats	- 37 564	- 18 082	13 449	8 156	- 34 042
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	23 217	59 225	58 577	- 12 855	128 163
Intérêts minoritaires	- 2	2 350	103	866	3 317
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	23 219	56 875	58 474	- 13 721	124 846

* PB = Participation aux bénéfices.

En Dommages, sur le plan de la sinistralité (hors climatique et catastrophes naturelles), l'exercice 2012 est marqué par une légère diminution des ratios sinistres à primes (à relier à la diminution des fréquences). Cela se traduit par une baisse de 91 millions d'euros de la charge brute de réassurance. Concernant les produits Macif IARD, l'automobile (qui représente 64 % de la charge sinistres totale) connaît, en 2012, une diminution de sa charge de 3,3 %. Ce bon résultat trouve son origine dans une amélioration de la fréquence nonobstant une légère progression des coûts moyens. Pour les contrats Habitation (qui représentent 22 % de la charge de sinistres), la sinistralité progresse de 11 % sous l'effet conjugué d'une hausse des fréquences et des coûts moyens. Enfin, la sinistralité climatique représente 4 % de la charge de sinistre totale soit un niveau assez proche de celui observé en 2011 et nettement plus bas que celui constaté en 2009 et 2010 (survenance des tempêtes Xynthia et Klaus/Quinten). Tous contrats confondus, le ratio combiné net de réassurance passe de 106,8 % à 104,4 %. La marge financière bénéficie de la hausse des plus-values et de l'impact favorable de la mise en juste valeur. La contribution au Résultat opérationnel courant ressort à + 91 millions d'euros en 2012 contre - 71 millions d'euros en 2011.

En Épargne, l'exercice 2012 se caractérise par une réduction concomitante de la collecte et des sorties. Au global, dans un marché français en collecte nette négative de 3,4 milliards d'euros, le groupe Macif maintient une collecte nette positive à 238 millions d'euros à comparer à 317 millions d'euros en 2011. Cette collecte nette participe à la croissance de l'épargne gérée qui passe de 16,8 milliards d'euros en 2011 à 17,5 milliards d'euros en 2012 (+ 3,8 %). La croissance de l'encours géré est déterminante pour ce secteur car ses résultats s'appuient essentiellement sur les prélèvements sur l'épargne gérée et la retenue de 5 % sur les produits financiers des portefeuilles. La marge financière enregistre également une hausse significative compte tenu de la progression des valeurs de marché. La contribution au Résultat opérationnel courant s'élève à + 90 millions d'euros contre + 75 millions d'euros en 2011.

En Santé & Prévoyance, le développement de l'activité s'accompagne d'une légère dégradation de la rentabilité technique. Le ratio combiné passe de 96,7 % à 98,6 %, sous l'effet de la hausse des charges de prestations et des frais de gestion pour compte. La marge technique ressort positive à 9 millions d'euros. La marge financière bénéficie de la bonne tenue des marchés, passant de 21 millions d'euros à 27 millions d'euros. La contribution au résultat opérationnel courant s'établit à 36 millions d'euros contre 39 millions d'euros en 2011.

Pour le secteur **Autres**, la contribution au Résultat opérationnel courant est proche de l'équilibre à - 0,6 million d'euros.

Tous les secteurs Assurance du groupe Macif affichent une croissance de leur contribution aux résultats du Groupe.

2.5.3 ÉLÉMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2012, le total bilan du groupe Macif s'élève à 29,1 milliards d'euros contre 26,2 milliards d'euros en 2011. Cette forte croissance s'appuie sur la progression des encours financiers.

À l'**actif**, la valeur au bilan des placements financiers des entreprises d'assurance s'établit à 23,9 milliards d'euros soit 82 % du total du

bilan. Sur ce poste, l'impact de la mise en juste valeur représente + 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012 contre + 0,6 milliard d'euros l'exercice précédent. Les actifs immobiliers du groupe Macif figurent sur une ligne distincte au bilan et restent majoritairement valorisés en coût historique.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Var°	%
Coût amorti brut	21 799 110	21 420 307	378 803	2 %
Corrections de valeurs	- 342 294	- 441 215	98 921	22 %
Coût amorti net	21 456 816	20 979 092	477 724	2 %
Réévaluations	2 438 817	646 142	1 792 675	277 %
VALEUR AU BILAN	23 895 633	21 625 234	2 270 399	10 %

La répartition des placements entre les différents supports est marquée par la réduction du poids des obligations (de 83,5 % en 2011 à 82 % en 2012), au profit des OPCVM. Les produits de taux

restent largement majoritaires dans le total des placements financiers des entreprises d'assurance.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
	K€	%	K€	%
Actions	749 036	3,1 %	765 458	3,5 %
Obligations	19 601 423	82,0 %	18 057 138	83,5 %
OPCVM	3 360 555	14,1 %	2 659 327	12,3 %
Prêts	183 258	0,8 %	141 515	0,7 %
Autres	1 361	-	1 796	-
TOTAL	23 895 633	100 %	21 625 234	100 %

Les placements financiers sont principalement valorisés en «juste valeur», et notamment en «juste valeur» par les réserves (AFS).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
	K€	%	K€	%
Actifs disponibles à la vente (AFS)	21 495 827	90,0 %	20 023 350	92,6 %
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)	59 022	0,2 %	58 438	0,3 %
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)	2 157 526	9,0 %	1 401 931	6,5 %
Prêts	183 258	0,8 %	141 515	0,7 %
Autres	-	-	-	-
TOTAL	23 895 633	100 %	21 625 234	100,0 %

Le portefeuille de placements financiers a été analysé par niveau de «juste valeur», conformément aux recommandations posées par IFRS 7. La juste valeur des actifs financiers est majoritairement déterminée à partir de cotations proposées sur les marchés actifs (juste valeur de niveau 1).

(en milliers d'euros)	Niveaux			Coût amorti	Total
	1	2	3		
Ouverture	19 403 876	1 404 483	675 266	141 609	21 625 234
Augmentation	3 216 064	207 707	667 699	103 773	4 195 243
Diminution	- 2 740 692	- 372 138	- 740 335	- 59 348	- 3 912 513
Variations de juste valeur	1 786 062	114 846	-	- 21	1 900 887
Variations de périmètre	89 224	455	- 1	110	89 788
Transfert	9 944	- 6 577	- 3 367	-	-
Autres mouvements	- 82 353	54 212	28 000	- 2 865	- 3 006
CLÔTURE	21 682 125	1 402 988	627 262	183 258	23 895 633

Au passif, les provisions techniques s'élèvent à 23,7 milliards d'euros, soit plus de 80 % du total bilan au 31 décembre 2012.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Var°	%
Provisions techniques relatives aux contrats d'assurance	23 543 815	22 663 008	880 807	3,9 %
Provisions techniques relatives aux contrats d'assurance en UC	127 533	117 380	10 153	8,6 %
Provisions techniques	23 671 348	22 780 388	890 960	3,9 %

Les passifs d'assurance (hors UC) sont en progression de près de 900 millions d'euros, principalement en raison de la capitalisation de l'épargne des sociétaires dans les provisions mathématiques du secteur Épargne et du rechargement des provisions pour sinistres à payer du secteur Dommages.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Var°	%
Provisions d'assurance vie	17 150 366	16 513 738	636 628	3,9 %
Provisions pour cotisations non acquises	760 407	762 488	- 2 081	- 0,3 %
Provisions pour sinistres à payer	4 043 634	3 965 241	78 393	2,0 %
Provisions pour participation aux bénéfices	244 855	158 445	86 410	54,5 %
Autres provisions techniques	1 344 553	1 263 096	81 457	6,4 %
Provisions techniques en unité de compte	127 533	117 380	10 153	8,6 %
TOTAL	23 671 348	22 780 388	890 960	3,9 %

Sous l'influence de la hausse des justes valeurs des actifs financiers, la participation aux bénéfices différée active a été soldée. La participation aux bénéfices différée figure désormais exclusivement au passif pour un montant de 1,1 milliard d'euros.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Var°	%
Participation aux bénéfices différée active	-	97 997	- 97 997	-
Participation aux bénéfices différée passive	1 073 476	11 236	1 062 240	-
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE NETTE	- 1 073 476	86 761	- 1 160 237	-

2.5.4 SOLVABILITÉ

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à près de 2,4 milliards d'euros, en progression de 24 % sur l'exercice. Ils ne prennent en compte aucun passif subordonné.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Var°	%
Fonds d'établissement	232 478	227 642	4 836	2 %
Primes	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	453 949	134 127	319 822	238 %
Autres réserves	1 559 558	1 492 073	67 485	5 %
Résultats cumulés	- 2 901	- 3 642	741	20 %
Résultat de l'exercice	124 846	60 404	64 442	107 %
FONDS PROPRES GROUPE	2 367 930	1 910 604	457 326	24 %

La variation des fonds propres s'appuie principalement sur le résultat net de l'exercice et la réserve de réévaluation. Cette réserve enregistre les variations de juste valeur des placements de la catégorie AFS (*Available for sale*), nettes de participations aux bénéfices différées

et d'impôts différés. Elle progresse de 320 millions d'euros. Le fonds d'établissement enregistre de nouveaux droits d'adhésion à hauteur de 5 millions d'euros et les autres réserves bénéficient de l'apport des variations de périmètre (principalement MNFCT).

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat net Groupe	TOTAL
Situation à la clôture au 31/12/2011	227 642	-	134 127	1 488 431	-	60 404	1 910 604
Impact de la norme IAS 19 révisée	-	-	-	- 3 369	3 369	-	-
Nouveaux Capitaux propres 31/12/2011	227 642	-	134 127	1 485 062	3 369	60 404	1 910 604
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	-	-	1 493 082	-	-	-	1 493 082
Participation aux bénéfices différée	-	-	- 1 029 425	-	-	-	- 1 029 425
Impôts exigibles et différés	-	-	- 144 328	-	1 299	-	- 143 029
Variations de périmètre	-	-	493	-	-	-	493
Écarts actuariels sur passifs sociaux	-	-	-	-	- 3 772	-	- 3 772
Autres réserves	-	-	-	-	-	-	-
Revenus nets reconnus en capitaux propres	-	-	319 822	-	- 2 473	-	317 349
Résultat net	-	-	-	-	-	124 846	124 846
Total des produits & pertes reconnus	-	-	319 822	-	- 2 473	124 846	442 195
Droits d'adhésion	4 607	-	-	-	-	-	4 607
Affectation du résultat	-	-	-	60 404	-	- 60 404	-
Var° du périmètre (hors revenus nets reconnus en capitaux propres)	229	-	-	11 717	-	-	11 946
Autres variations	-	-	-	- 1 422	-	-	- 1 422
Situation à la clôture au 31/12/2012	232 478	-	453 949	1 555 761	896	124 846	2 367 930

Au 31 décembre 2012, les dettes de financement s'élevaient à 354 millions d'euros, en hausse de 47 millions d'euros. Cette progression traduit la comptabilisation d'une dette liée au retraitement d'un crédit-bail immobilier pour une valeur de 56 millions d'euros, les autres dettes envers les établissements de crédit étant plutôt

en phase d'amortissement. Les dettes de financement représentent 15 % des fonds propres du Groupe contre 16 % en 2011. Les passifs subordonnés représentent 55 % des dettes de financement du groupe Macif.

(en milliers d'euros et %)	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
	K€	%	K€	%
Dettes subordonnées	195 282	55,1 %	194 916	63,4 %
Dettes envers les entreprises bancaires	152 363	43,0 %	106 309	34,6 %
Autres dettes de financement	6 500	1,8 %	6 334	2,1 %
SOUS TOTAL	354 145	100,0 %	307 559	100,0 %
Fonds propres Groupe	2 367 930	-	1 910 604	-
Ratio (Dettes de financement hors mises en pension/Fonds propres Groupe)	-	15,0 %	-	16,1 %

La marge de solvabilité ajustée du groupe Macif est déterminée sur la base des comptes consolidés établis en normes françaises et conformément au référentiel Solvabilité 1.

Au 31 décembre 2012, le besoin de marge à couvrir s'élève à plus de 1,4 milliard d'euros, en progression de 3,8 % sur l'exercice, compte tenu notamment de la progression des provisions techniques du Groupe.

Les éléments admis en couverture de la marge de solvabilité ressortent à plus de 3 milliards d'euros contre un peu plus de 2,2 milliards d'euros en 2011, en progression de 38 %. Le ratio de couverture avec l'ensemble des éléments constitutifs s'élève à 214 %.

(en milliers d'euros et %)	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
	K€	%	K€	%
Besoin de marge	1 434 502	100,0 %	1 382 697	100,0 %
Éléments admis en couverture	3 070 881	214,1 %	2 228 397	161,2 %
Excédent de marge de solvabilité	1 636 379	114,1 %	845 700	61,2 %

2.6 ACTIVITÉS DES PRINCIPALES ENTITÉS DU GROUPE

2.6.1 ACTIVITÉ DOMMAGES

MACIF

Les activités couvertes par Macifilia ont pour partie été transférées à la Macif courant 2012.

Ainsi, conformément à l'avis publié au Journal Officiel du 21 décembre 2012 l'Autorité de Contrôle Prudenciel a autorisé l'extension d'agrément de la Macif et a approuvé le transfert d'une partie du portefeuille de contrats de Macifilia vers Macif.

Macifilia ne porte plus que les risques Auto liés à l'offre d'assurance en ligne Idmacif et le portefeuille des malusés.

ACTIVITÉ

ACTIVITÉ, HORS TRANSFERT PARTIEL DU PORTEFEUILLE MACIFILIA

Le développement de l'année 2012 est similaire à celui de 2011. Le nombre de sociétaires Macif progresse de 0,8 % en 2012 pour s'établir à 4 873 467 au 31 décembre 2012.

Les cotisations acquises des contrats gérés par la Macif augmentent de 3,8 % par rapport à 2011 et atteignent 2,9 milliards d'euros.

Le nombre de contrats en portefeuille au 31 décembre est en hausse de 0,5 % par rapport à 2011 et s'élève à 14,9 millions de contrats contre 14,8 millions de contrats en 2011.

Ce bon résultat est la conséquence d'une hausse simultanée de la production nette annuelle en Auto (+ 26 634 contrats) et sur la branche IRD (+ 27 148 contrats).

Contrats Auto/Deux-roues

Le portefeuille Auto connaît en 2012 une progression similaire à 2011 de 0,5 %.

Cette progression concerne tous types de véhicules, y compris les Deux-roues dont les contrats connaissent une croissance continue (1,6 % en 2012 contre 1,1 % en 2011).

Les cotisations acquises Auto progressent de 1,7 % et s'établissent à 1,7 milliard d'euros.

Contrats Habitation

Globalement, les contrats Habitations (MVP, SNO et PREM'S) présentent en 2012 une évolution positive de 1 % pour atteindre 4 141 375 contrats.

Le montant des cotisations est en augmentation significative de 6,3 %, représentant 632,8 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Contrats adaptés aux activités professionnelles et sociales

Les contrats suivants sont destinés aux professionnels ainsi qu'aux structures syndicales et associatives :

Le nombre de contrats **MAP** (Multigarantie activité professionnelle) en portefeuille, qui s'adresse aux commerçants, artisans, entrepreneurs et professions libérales, est en baisse (4,6 % par rapport à 2011) et s'établit à 55 391 contrats. Les cotisations acquises reculent également de 1,9 % et atteignent 31,8 millions d'euros en fin d'exercice.

À l'inverse, le contrat **MAS** (Multigarantie activité sociale « vie associative »), adapté aux activités et membres d'associations, de comités d'entreprise et de clubs sportifs, continue de progresser, avec 76 497 contrats à fin 2012, soit une hausse de 2,2 % par rapport à 2011.

Les cotisations acquises sont en hausse de 1,8 % et atteignent 15 millions d'euros.

Contrat en cas d'accident de la vie privée

Le contrat **RPFA** (Régime de Prévoyance Familiale Accident) est destiné à couvrir toute la famille en cas d'accident de la vie privée. Avec 4 108 474 contrats à la clôture de l'exercice, le portefeuille RPFA est en hausse de 0,4 %.

Le montant des cotisations acquises s'élève à 225,3 millions d'euros en 2012, contre 213,9 millions d'euros en 2011, soit une hausse de 5,3 %.

Autres contrats

Les autres contrats IRD (majoritairement représentés par le **Caravaning** et l'**Assurance Scolaire**) sont en diminution de 1,5 % par rapport à 2011, avec 733 871 contrats en portefeuille au 31 décembre 2012.

Le montant des cotisations acquises s'élève à 23,6 millions d'euros en 2012, contre 23,9 millions d'euros en 2011, soit une baisse de 1,4 %.

ACTIVITÉ MACIFILIA TRANSFÉRÉE VERS LA MACIF

Sur l'activité transférée de Macifilia, la Macif totalise 420 049 assurés au 31 décembre 2012, soit une baisse de 231 004 assurés par rapport au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, le portefeuille de contrats a généré un montant de primes acquises de 94,4 millions d'euros, en baisse de près de 40 % par rapport au montant de fin 2011.

Cette évolution des primes est principalement liée à l'arrêt des relations avec certains courtiers grossistes Auto, aux résiliations à l'échéance et aux mesures d'assainissement du portefeuille Transport.

ACTIVITÉ GLOBALE

Le chiffre d'affaires total de Macif incluant le portefeuille transféré de Macifilia s'élève à près de 3 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

Le montant global des frais généraux, net des commissions des filiales, s'élève à 798,3 millions d'euros pour 2012, soit une augmentation de la charge de 8,6 %, contre une variation de 2,4 % en 2011. Ainsi, les frais généraux s'établissent à près de 27 % des cotisations acquises, contre 26,6 % en 2011.

Sur le plan économique, le ratio combiné de Macif incluant le portefeuille transféré de Macifilia s'élève à 104 %.

Hors transfert, il s'élève à 103,85 % contre 103,2 % en 2011, progression principalement expliquée par l'impact de la forte baisse du TME (taux moyen d'emprunt d'Etat) appliqué au solde des rentes.

Les produits de placements alloués ont augmenté de manière significative. De ce fait, le compte de résultat technique 2012 fait ressortir un solde positif de 20,9 millions d'euros contre un déficit de 10,5 millions d'euros en 2011.

Compte tenu :

- ▶ d'un solde de résultat financier restant au compte non technique de 24,2 millions d'euros ;
- ▶ d'une autre charge non technique correspondant à une charge théorique fiscale de 1,9 million d'euros relative à une reprise de la réserve de capitalisation ;
- ▶ d'un résultat exceptionnel négatif de 27,1 millions d'euros ;
- ▶ d'une charge d'intéressement et participation des salariés et d'impôt sur les sociétés de 5,7 millions d'euros ;

Le résultat net 2012 se solde par un excédent de 10,3 millions d'euros (contre 18,5 millions d'euros en 2011).

PLACEMENTS FINANCIERS

ENCOURS GLOBAL

En valeur nette comptable, l'encours des placements est passé de 5,4 milliards d'euros fin 2011 à 5,9 milliards d'euros fin 2012, soit une croissance de 9,3 %.

RÉPARTITION

Au 31 décembre 2012, la répartition par type de placements est la suivante :

- ▶ 8,4 % pour l'immobilier (491,5 millions d'euros) ;
- ▶ 19,7 % (dont 9,3 % pour les actions et 10,4 % pour les participations) pour le total actions et participations (1,2 milliard d'euros), et 1,6 % pour les prêts et avances ;
- ▶ 62,3 % pour les placements de taux (3,6 milliards d'euros). Les achats d'obligations ont totalisé 877,2 millions d'euros en 2012 contre 165 millions d'euros en 2011. Le taux moyen auquel ces achats ont été effectués s'élève à 2,8 % contre 4,1 % en 2011 ;
- ▶ 8 % pour les placements monétaires (469 millions d'euros).

Fin 2011, les parts respectives de ces quatre classes d'actifs étaient de 7,3 %, 22,8 %, 57,6 % et 12,3 %.

ÉVOLUTION

La réduction de la part des instruments de trésorerie passant de 667 millions d'euros en 2011 à 469 millions d'euros en 2012 s'est accompagnée d'un accroissement significatif des placements obligataires. Les placements ont porté essentiellement sur des titres à taux fixe qui représentent en 2012 plus de la moitié des placements, soit 53,9 % contre 47,2 % en 2011 (3,2 milliards d'euros en 2012 contre 2,6 milliards d'euros en 2011).

Au sein de l'immobilier, la part de l'immobilier de placement est en progression passant de 4,3 % de l'encours global en 2011 à 5,5 % en 2012.

Au sein du portefeuille d'actions et de participations, la part des actions baisse de 10,7 % à 9,3 % (580 millions d'euros en 2011 contre 548 millions d'euros en 2012). Cette évolution est liée à une réduction des placements en FCP actions.

De même, le poids des participations a diminué de 12 % en 2011 à 10,4 % en 2012 (652 millions d'euros en 2011 contre 609 millions d'euros en 2012). Cette diminution résulte essentiellement de la cession de titres Vivium (Belgique) dont le produit a été réinvesti en prêts subordonnés émis par l'assureur belge P&V Assurances.

LES PLUS-VALUES LATENTES

Les plus-values latentes globales ont notablement augmenté, passant de 452 millions d'euros fin 2011 à 947 millions d'euros fin 2012, soit une progression de 495 millions d'euros.

Cette évolution à la hausse – qui s'applique à toutes les catégories de placement – s'explique par :

- ▶ le portefeuille de participations, en forte plus-value latente, qui augmente son stock global de plus-value de 310 millions d'euros fin 2011 à 453 millions d'euros fin 2012 ;
- ▶ les placements obligataires qui génèrent une plus-value latente globale de 230 millions d'euros, alors qu'ils étaient en moins-value latente de 55 millions d'euros fin 2011 ;
- ▶ une moindre moins-value latente de 3 millions d'euros sur le portefeuille d'actions et OPCVM actions, contre une moins-value latente de 56 millions d'euros fin 2011 ;
- ▶ l'immobilier dont les plus-values latentes globales passent de 252 millions d'euros fin 2011 à 267 millions d'euros fin 2012.

LES REVENUS FINANCIERS

Les revenus courants du portefeuille passent de 163 millions d'euros en 2011 à 140 millions d'euros en 2012. Cette baisse de 14 % est essentiellement due à :

- ▶ une diminution des dividendes d'actions qui intégraient en 2011 un dividende exceptionnel distribué par Maurel & Prom ;
- ▶ une réduction des revenus obligataires liée à la baisse des taux d'intérêt.

Les plus-values nettes de cession ressortent à 20 millions d'euros.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES, D'ESTIMATION ET DE MODALITÉS D'APPLICATION

CHANGEMENTS D'OPTIONS FISCALES

Amortissements dérogatoires

Depuis 2005, la Macif a procédé à la constatation d'amortissements dérogatoires fiscalement admis sur les logiciels acquis et créés par elle-même.

En 2010, il a été décidé de suspendre la dotation d'amortissement dérogatoire pour les nouveaux logiciels et programmes immobilisés durant l'exercice.

Au 31 décembre 2011, la Macif avait enregistré une reprise partielle des amortissements dérogatoires pour 17 millions d'euros.

Au 31 décembre 2012, la Macif a repris le solde des amortissements dérogatoires pour 9,6 millions d'euros.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de 10 341 553,71 euros et le solde du report à nouveau créditeur à l'ouverture de l'exercice de 692 813,67 euros, ainsi que le solde en report à nouveau débiteur du fait de l'*exit tax* complémentaire de 7 % sur la réserve de capitalisation pour 13 384 172,00 euros, comme suit :

Solde du Report à nouveau créditeur	692 813,67 €	-
<i>Exit Tax</i> Réserve de capitalisation	-	13 384 172,00 €
Solde de Report à nouveau débiteur	-	12 691 358,33 €
Excédent de l'exercice	10 341 553,71 €	-
Report à nouveau débiteur	2 349 804,62 €	-
	12 691 358,33 €	12 691 358,33 €

FONDS PROPRES – RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Au 31 décembre 2012, les fonds propres de la Macif ont enregistré une variation négative nette de 1,8 million d'euros, soit une baisse de 0,16 %, comprenant notamment :

- ▶ l'affectation au Fonds d'Établissement des droits d'adhésion sur l'exercice 2012 pour un montant de 4,6 millions d'euros ;
- ▶ une reprise à la réserve de capitalisation nette de fiscalité de - 3,4 millions d'euros ;
- ▶ le résultat excédentaire de l'exercice de 10,3 millions d'euros ;
- ▶ l'*exit tax* (7 %) complémentaire sur la réserve de capitalisation de - 13,4 millions d'euros.

En conséquence, le total des capitaux propres ressort au 31 décembre 2012 à 1 134,1 millions d'euros.

Le montant réglementaire du besoin de marge de solvabilité de la Macif, issu de l'état C6 de l'Autorité de contrôle prudentiel, s'élève au 31 décembre 2012 à 572,3 millions d'euros, soit une variation sensible (+ 8,6 %) par rapport au besoin de marge 2011.

L'ensemble des éléments constitutifs de la marge au 31 décembre 2012 s'élève à 2 447 millions d'euros (soit 428 % du montant réglementaire contre 369 % en 2011).

DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES ET INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2012, le solde des comptes fournisseurs est de 6,6 millions d'euros.

Fournisseurs créditeurs Échéance	Total par date échéance (en K€)						
	Totaux	Non échues			Échues		
		+ de 60 jours	30 à 60 jours	0 à 30 jours	0 à 30 jours	30 à 60 jours	+ de 60 jours
	6 642	21	261	3 634	2 281	253	191
31/12/2012	100 %	0,32 %	3,93 %	54,71 %	34,35 %	3,81 %	2,88 %
	9 148	-	-	-	8 901	128	119
31/12/2011	100 %	-	-	-	97,29 %	1,40 %	1,31 %

MACIFILIA

Macifilia totalise 57 197 assurés au 31 décembre 2012, essentiellement sur l'activité d'assurance auto en ligne Idmacif. Soit une hausse de 15 000 assurés par rapport au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, le portefeuille de contrats a généré un montant de primes acquises de 15,8 millions d'euros, en forte hausse par rapport au montant de fin 2011, lié à l'évolution du portefeuille Idmacif.

En 2012, le ratio combiné de Macifilia pour la partie conservée au sein de la structure juridique atteint 97,15 %.

Macifilia affiche un résultat net de 0,6 million d'euros.

Au 31 décembre 2012, Macifilia couvre son exigence de marge de solvabilité à hauteur de 1980 %.

THÉMIS

Macif détient directement 99,99 % de la société d'assurance Thémis. Ces titres, détenus auparavant par Macifilia, ont été transférés à la Macif conjointement au transfert partiel de portefeuille de Macifilia le 21 décembre 2012. La société Thémis assure et couvre le risque Protection juridique.

Au 31 décembre 2012, Thémis dénombre 3 626 contrats (contre 3 828 contrats au 31 décembre 2011).

Les primes acquises à l'exercice sont stables par rapport à 2011 à 1,85 million d'euros.

Le ratio combiné 2012 s'établit à 97,5 % contre 96 % en 2011.

Le résultat net est de 0,2 million d'euros.

La marge de solvabilité de Thémis, au 31 décembre 2012, s'élève à 1 403 %.

IDMACIF

Idmacif distribue exclusivement sur Internet une gamme d'assurances auto et une complémentaire santé aux garanties essentielles et à bas coût, assurées respectivement par Macifilia et par Macif-Mutualité.

Idmacif dispose d'un stock de 55 934 contrats auto en portefeuille au 31 décembre 2012. Le nombre de contrats santé s'élève quant à lui à 2 479.

Le chiffre d'affaires d'Idmacif, qui se compose essentiellement des commissions versées par Macifilia et Macif-Mutualité, s'élève à plus de 2 millions d'euros, contre 1,2 million d'euros en 2011.

Le résultat net de l'exercice affiche une perte de 4,2 millions d'euros.

IMA

Inter Mutuelles Assistance (IMA) est un groupe composé d'entités implantées sur le continent européen et au Maroc, toutes rattachées à IMA SA, société holding du Groupe, dont la Macif est actionnaire à hauteur de 28,86 %.

Les entités du groupe IMA interviennent sur des activités d'assistance aux déplacements, à domicile, scolaire, etc..

Fin 2012, le chiffre d'affaires consolidé du groupe IMA s'élève à 488 millions d'euros contre 444 millions d'euros à fin 2011.

Le résultat consolidé du groupe IMA s'élève à 7,5 millions d'euros en 2012 contre 3,7 millions d'euros en 2011.

ALTIMA

Créée en 2000 à l'initiative des principales mutuelles françaises, Altima œuvre essentiellement en partenariat avec des réseaux d'apporteurs d'affaires. La Macif est actionnaire à hauteur de 33,2 %

Le nombre de contrats en portefeuille au 31 décembre 2012 est de 50 473.

Les primes acquises s'élèvent à 22,7 millions d'euros en 2012, contre 20,4 millions d'euros en 2011.

Le ratio combiné se situe à 102,4 %.

Le résultat net sur l'exercice 2012 se solde par un déficit de 1 million d'euros.

Au 31 décembre 2012, Altima couvre son exigence de marge de solvabilité à hauteur de 763 %.

BPCE ASSURANCES

BPCE Assurances est une société d'assurance du groupe BPCE, détenue à 25 % par la Macif. BPCE Assurances couvre l'ensemble des métiers d'assurance pour les particuliers et les professionnels : l'assurance dommages, les assurances parabancaires, l'assurance santé.

La croissance du portefeuille est de 7,3 % avec 2 580 000 contrats actifs au 31 décembre 2012. Le chiffre d'affaires s'élève à 582,7 millions d'euros, soit une progression globale de 15 %.

Le ratio combiné est de 91,52 %.

Le résultat net de BPCE Assurances s'établit, au titre de l'exercice 2012 à 37,4 millions d'euros.

Au 31 décembre 2012, BPCE Assurances couvre sa marge de solvabilité à 288 %, après prise en compte des plus-values latentes, contre 236 % à fin 2011.

MACIF PORTUGAL

Dans un contexte de marché décroissant, Macif Portugal affiche à la clôture de l'exercice une diminution du chiffre d'affaires de 28,8 %, qui s'établit à 21,8 millions d'euros.

Le ratio combiné est de 123 %, contre 153 % au 31 décembre 2011.

Le résultat net de l'exercice se solde par un déficit de 3,4 millions d'euros, à comparer avec un déficit de 18,4 millions d'euros en 2011. Cette amélioration s'explique notamment par la politique d'assainissement du portefeuille qui a permis une diminution de la sinistralité tant en coût moyen qu'en fréquence.

Au 31 décembre 2012, la société couvre son exigence de marge de solvabilité à hauteur de 203 %.

2.6.2 ACTIVITÉ SANTÉ/PRÉVOYANCE

MACIF-MUTUALITÉ

Macif-Mutualité est une mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Elle propose et assure des produits en santé individuelle, en prévoyance individuelle et en assurances de personnes collectives.

Macif-Mutualité protège, au 31 décembre 2012, 668 000 personnes en santé et 866 000 en prévoyance, les chefs de familles étant très majoritairement sociétaires Macif (à plus de 80 %).

Les cotisations acquises brutes atteignent 489 millions d'euros en 2012 contre 476 millions d'euros en 2011, soit une hausse de 3 %.

Sur les 3 activités principales, les cotisations évoluent de la manière suivante :

- ▶ en santé individuelle, elles progressent de 3 % pour se monter à 292 millions d'euros ;

- ▶ en prévoyance individuelle, elles s'élèvent à 100 millions d'euros, en augmentation de 5 % ;
- ▶ en assurances de personnes collectives, elles sont stables à 96 millions d'euros.

Le ratio combiné passe de 97 % en 2011 à 98,5 % en 2012.

Le résultat de l'exercice 2012 est excédentaire de 20 millions d'euros.

Au total et compte tenu d'une dotation à la réserve de capitalisation de 18 millions d'euros, le taux de couverture de l'exigence de marge de solvabilité s'élève à 294 % au 31 décembre 2012 (contre 255 % à fin 2011).

SMIP

La Smip est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité.

Au titre de son activité principale d'assurance, la Smip couvre les risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie.

Au 31 décembre 2012, la Smip assure 174 540 personnes (pour 111 627 contrats) et gère pour compte 140 022 personnes, ce qui représente un total de 314 562 personnes.

Le montant total des cotisations s'élève à 62,2 millions d'euros contre 61,8 millions d'euros en 2011.

Le résultat de l'exercice ressort à 5,7 millions d'euros contre 4,7 millions d'euros en 2011.

Le taux de couverture de la marge de solvabilité atteint 440 % contre 372 % en 2011.

AG2R MACIF PRÉVOYANCE

AG2R-Macif Prévoyance est une Institution de prévoyance régie par le Code de la sécurité sociale qui propose des garanties santé, décès, arrêts de travail aux salariés d'entreprises dans le cadre de contrats standards et spécifiques. Elle est l'outil assurantiel du partenariat entre les groupes Macif et AG2R-La Mondiale.

En 2012, le montant des cotisations brutes atteint 13,4 millions d'euros comparé à 8,1 millions d'euros en 2011. Cette croissance marque les premiers résultats du développement engagé dans le cadre du partenariat.

Le résultat net de l'exercice, d'un montant de 47 milliers d'euros, est à l'équilibre, et l'exigence de marge est couverte à 186 % du fait de l'activation du dispositif de solidarité financière au sein de Macif Sgam et des subventions versées principalement par AG2R Prévoyance et Macif-Mutualité dans le cadre du développement du partenariat.

MNFCT

La MNFCT est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Au titre de son activité principale de complémentaire santé, elle couvre les risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie avec, à ce titre, un portefeuille de 35 768 adhérents et 46 632 personnes protégées au 31 décembre 2012.

Le montant des cotisations émises brutes s'établit à 25,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2012. Le montant des cotisations émises hors taxe diminue de 0,4 % par rapport à l'exercice précédent.

La MNFCT présente un résultat net déficitaire de 0,2 million d'euros au 31 décembre 2012.

Le taux de couverture de la marge de solvabilité atteint 263,8 % contre 267,6 % au 31 décembre 2011.

2.6.3 ACTIVITÉ FINANCE/ÉPARGNE

SECTEUR ÉPARGNE

MUTAVIE

Mutavie est la filiale assurance vie du groupe Macif. Elle assure et diffuse également, dans une moindre mesure, des produits de prévoyance (couverture de prêt et plan de prévoyance).

Le nombre de souscripteurs en épargne individuelle hors prévoyance progresse de 3 % en 2012 pour s'établir à 1 072 301 au 31 décembre, dont 98 % sont des sociétaires Macif.

Sur l'ensemble de l'exercice, Mutavie enregistre une collecte globale de 1,9 milliard d'euros, en diminution de 13 % par rapport à 2011.

La collecte en épargne individuelle représente à elle seule près de 98 % de ce montant.

Les prestations globales ressortent à 1,6 milliard d'euros, dont plus de 98 % au titre de l'épargne individuelle.

La collecte nette globale (encaissements diminués des prestations) s'élève à 238 millions d'euros.

L'épargne gérée ⁽¹⁾ et les provisions de prévoyance s'élèvent à 17,7 milliards d'euros, en progression de plus de 4 % par rapport à 2011.

(1) L'épargne gérée correspond à la valeur acquise des contrats d'épargne.

Le résultat net comptable ressort excédentaire à 35,4 millions d'euros. Les capitaux propres croissent de 12 % pour atteindre 610,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2012, le besoin de marge de solvabilité hors plus-values latentes est couvert à hauteur de 108 %.

SECTEUR FINANCE (BANQUE ET CRÉDIT)

MACIFIN'

Au sein du groupe Macif, Macifin' porte une partie de l'activité de distribution des produits bancaires, notamment au travers de son centre de relation clientèle.

Au 31 décembre 2012, Macifin' compte 30 723 clients parmi les sociétaires Macif, contre 13 700 au 31 décembre 2011.

Macifin' porte les investissements du groupe Macif sur l'activité bancaire, ce qui explique son déficit de 6,978 millions d'euros à fin 2012 (qui s'établissait à 6,546 millions à fin 2011).

SOCRAM BANQUE

Socram Banque porte les activités de crédit à la consommation et l'activité bancaire (avec l'ouverture de comptes à vue et le développement de produits d'épargne bancaire) principalement pour la clientèle de ses actionnaires. Macif est actionnaire à hauteur de 33,6 %.

Sur l'activité crédit, le montant des fonds mis à disposition s'élève à 828 millions d'euros à fin 2012 (soit une diminution de 1,6 % par rapport à fin 2011). L'encours total de l'activité crédit s'élève à 1,7 milliard d'euros, en diminution de 1,4 % par rapport à fin 2011.

En ce qui concerne l'activité bancaire, le montant total de l'encours s'élève à près de 124 millions d'euros, en augmentation de 128,8 % par rapport à fin 2011. Au 31 décembre 2012, 42 762 personnes détenaient un compte ou un livret Socram Banque.

Le ratio européen de solvabilité (ratio Bâle 2) s'inscrit, à la clôture de l'exercice, à 16,47 % (pour une obligation réglementaire de 8 %), tandis qu'il était de 15,79 % à fin 2011. Le ratio de premier niveau (*tier one*) est à 12,59 % à fin 2012, contre 11,88 % à fin 2011.

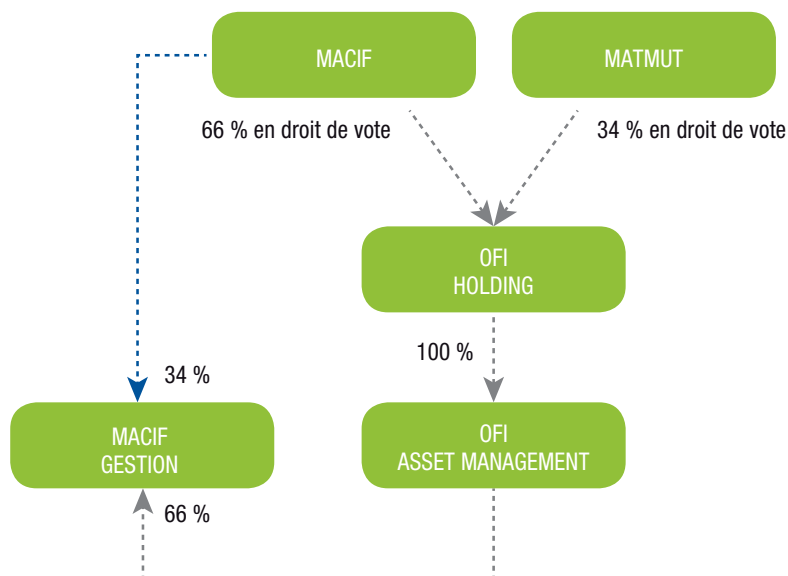
Le ratio de liquidité s'établit au 31 décembre 2012 à un niveau de 397 % (norme fixée à 100 %). Il s'établissait, à fin 2011, à 374 %.

2.6.4 ACTIVITÉ DE GESTION D'ACTIFS

ACTIFS MOBILIERS

GROUPE OFI

La participation du Groupe Macif dans le Groupe OFI peut être schématisée de la façon suivante :



En 2012, les encours gérés par le groupe OFI ont progressé et s'élevèrent à 53,5 milliards d'euros par rapport à 47,2 milliards d'euros fin 2011, dont 27,3 milliards d'euros gérés par Macif Gestion. Cette évolution doit s'apprécier en tenant compte d'un effet collecte nette pour + 1,7 milliard d'euros et d'un effet marché pour + 4,6 milliards d'euros.

OFI HOLDING

Le résultat net social d'OFI Holding au titre de l'exercice 2012 s'élève à 9,5 millions d'euros.

OFI ASSET MANAGEMENT

OFI Holding contrôle OFI Asset Management qui exerce une activité de gestion d'actifs pour le compte de tiers en proposant aux investisseurs français et européens une large palette de solutions d'investissement.

Le résultat net social d'OFI Asset Management s'élève à près de 4 millions d'euros à fin 2012.

MACIF GESTION

Macif Gestion est devenue, depuis 2010, la structure dédiée, au sein du groupe OFI, à la gestion sous mandat des actifs du groupe Macif. Macif Gestion est par ailleurs la spécialiste de l'analyse ISR (Investissement socialement responsable) du groupe OFI.

Le résultat net dégagé en 2012 par Macif Gestion est de 5,6 millions d'euros.

MACIF PARTICIPATIONS

Cette société a pour vocation de prendre et de gérer des participations financières, notamment dans des structures de l'économie sociale dont elle peut ainsi soutenir et accompagner le développement.

Soumise aux variations des résultats de ses participations, Macif Participations a dégagé en 2012 un résultat déficitaire de 0,3 million d'euros, contre un résultat déficitaire de 0,8 million d'euros en 2011.

ACTIFS IMMOBILIERS/FONCIERS

Les principales entités du groupe Macif dédiées à la gestion et à la valorisation de ses actifs immobiliers et fonciers font ressortir les résultats nets suivants :

- ▶ Foncière de Lutèce : 8,4 millions d'euros ;
- ▶ Compagnie Foncière de la Macif : 1,7 million d'euros ;
- ▶ Marseille Grand Littoral et Lesseps Promotion : - 0,3 million d'euros.

2.7 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

PARTENARIAT AVEC LA MUTUELLE DU PERSONNEL IBM

L'assemblée générale de Macif Sgam, réunie le 17 décembre 2012, s'était prononcée en faveur de l'affiliation de la Mutuelle du Personnel IBM et en avait avisé l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le sous-collège sectoriel de l'assurance de l'Autorité de contrôle prudentiel, lors de sa séance du 14 février 2013, après examen du dossier qui accompagnait la déclaration, ne s'est pas opposé à l'affiliation de la Mutuelle du personnel IBM à la société de groupe d'assurance mutuelle Macif Sgam.

Cette mutuelle est entrée dans le périmètre de consolidation du groupe Macif à compter du 1^{er} janvier 2013.

ÉMISSION DE TITRES SUBORDONNÉS REMBOURSABLES

La Macif a émis le 8 mars 2013 des TSR (titres subordonnés remboursables) d'une durée de 10 ans, pour 250 millions d'euros, avec un coupon de 5,50 %, et une échéance le 8 mars 2023. L'objectif de cette émission est de renforcer la marge de solvabilité du Groupe. L'émission a été réalisée sous format Solvabilité 1 mais ses caractéristiques devraient lui permettre de bénéficier des clauses transitoires sous Solvabilité 2.

2.8 PERSPECTIVES

L'année 2013, comme l'année 2012, risque de présenter un contexte difficile pour le secteur de l'assurance avec une croissance faible, des taux relativement bas et une incertitude réglementaire déjà sensible sur des sujets tels que l'Accord National Interprofessionnel (ANI) ou la tacite reconduction des contrats d'assurance.

Pour anticiper ces évolutions qui affectent le modèle économique des assureurs, le groupe Macif a initié avec le Plan Moyen Terme

2013-2015 les actions qui visent à garantir son développement ainsi que le renforcement des équilibres techniques et de la solvabilité. Leur mise en œuvre constituera une ligne directrice de l'année 2013.

Fidèle à ses valeurs, le groupe Macif lancera cette même année la démarche des agendas mutualistes, porteuse de son engagement sociétal (Prévention, RSE, etc.) et de sa différence sur le territoire.

2.9 DISPOSITIF DE MAÎTRISE DES RISQUES ET FACTEURS DE RISQUES

2.9.1 DISPOSITIF DE MAÎTRISE DES RISQUES

Le dispositif de maîtrise des risques s'appuie sur

- ▶ le gouvernement d'entreprise,
- ▶ le dispositif de contrôle interne,
- ▶ le dispositif de gestion des risques,
- ▶ le dispositif de maîtrise des risques réglementaire et conformité.

2.9.1.1 LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE DU GROUPE

Dans la perspective de Solvabilité II, le groupe MACIF a construit et continue de construire un système de gouvernance qui garantit une gestion saine et prudente de son activité et une maîtrise des risques du groupe efficace.

Le conseil d'administration, qui définit la politique de maîtrise des risques du groupe, ainsi que la direction générale, sont au cœur de ce dispositif de gouvernance et de maîtrise des risques.

Le Groupe met par ailleurs en place et renforce un dispositif de gestion des risques comprenant un système ORSA, un système de contrôle interne et des fonctions clés (audit interne, fonction actuarielle, conformité, fonction gestion des risques).

Pour définir la politique de maîtrise des risques du Groupe, le conseil d'administration s'appuie notamment sur 2 comités spécialisés : le Comité d'audit et le Comité des risques, mis en place suite à la décision du conseil d'administration du 20 juin 2011 et qui vise à traduire certaines exigences issues de la future réglementation Solvabilité II.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance de la Macif, sont inscrites dans :

- ▶ les statuts de la Macif votés par l'assemblée générale mixte du 19 juin 2011 ;
- ▶ la Charte de gouvernement du Groupe adoptée en Congrès le 18 juin 2011.

Les règles de convocation des conseils d'administration sont déterminées dans le Règlement intérieur. Le calendrier des réunions ordinaires est arrêté annuellement par le conseil d'administration et ne peut être modifié par ses membres qu'à la majorité des voix. Des séances supplémentaires peuvent être arrêtées en cours d'année.

La convocation est nominative et adressée aux administrateurs.

Toute documentation utile, sous forme de rapports, de notices ou de statistiques, doit être envoyée dans les meilleurs délais et au plus tard en même temps que la convocation.

Le registre de présence fait apparaître une forte assiduité des administrateurs aux séances du Conseil (plus de 96 % de taux de présence).

LE COMITÉ D'AUDIT GROUPE

Ce comité, créé par une décision du conseil d'administration du 3 novembre 2005, a connu des évolutions en matière de composition et de rôles suite à la création du Comité des risques.

Le Comité d'audit Groupe a pour objet d'assurer le suivi :

- ▶ du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ▶ de l'efficacité des systèmes de contrôle périodiques et permanents ;
- ▶ du contrôle légal des comptes ;
- ▶ de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il appartient par ailleurs au Comité d'audit d'examiner les conventions réglementées avant leur soumission au conseil d'administration.

Le Comité d'audit Groupe se compose de :

- ▶ 7 administrateurs (dont le président du comité) désignés par le conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations/sélections, dont un administrateur représentant les salariés ;
- ▶ 1 membre extérieur désigné par le conseil d'administration en raison de ses compétences en matières financières ou comptables et ce, en application des dispositions de l'ordonnance n° 2208-1278 du 8 décembre 2008.

Le président du conseil d'administration ainsi que le directeur de l'audit interne ne sont pas membres mais ont la qualité d'invités permanents. Le directeur général ne peut ni faire partie du Comité d'audit ni y être invité. En revanche, il peut y être entendu.

Le Comité d'audit Groupe s'est réuni en 2012 à 10 reprises afin de remplir les missions qui lui ont été attribuées. En synthèse, le Comité d'audit Groupe a pour objet de produire des avis et/ou recommandations au conseil d'administration dans les domaines :

- ▶ du contrôle des comptes (fiabilité des états financiers, efficacité des contrôles internes liés aux activités financières, examen du périmètre des sociétés consolidées, des engagements hors bilan, sélection et fonctionnement du commissariat aux comptes) et de la communication financière ;
- ▶ de l'audit et du contrôle interne (saisine de l'audit interne pour des missions exceptionnelles non planifiées et suivi de l'activité de l'audit interne, évaluation du système d'audit et du système de contrôle interne, supervision des travaux de préparation du rapport sur le contrôle interne).

LE COMITÉ DES RISQUES

Dans la perspective du cadre réglementaire de Solvabilité II et en complémentarité avec le Comité d'audit Groupe, le conseil d'administration du 20 juin 2011 a décidé de la création du Comité des risques.

Il se compose de :

- ▶ 5 administrateurs (dont le président du Comité des risques) désignés par le conseil d'administration ;
- ▶ le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur de la maîtrise des risques et le directeur de l'audit interne, invités permanents du comité.

Ses missions, définies lors du conseil d'administration du 20 juin 2011 et directement liées à la mise en œuvre de la réforme Solvabilité II, sont les suivantes :

- ▶ dans la phase actuelle et transitoire, dresser un examen et un suivi de la réforme Solvabilité II ;
- ▶ suivre et analyser la solvabilité (production trimestrielle à partir de 2014) et examen des rapports de solvabilité et, à l'avenir, SFCR (*Solvency and Financial Condition Report*) et RSR (*Report to Supervisors*) à destination du superviseur et du public ;
- ▶ examiner la politique des risques : en particulier, l'examen du capital réglementaire et la définition d'un capital économique permettront de définir une politique de tolérance et d'appétit aux risques. Cette analyse se concrétisera par le choix d'un seuil de tolérance aux événements, un horizon d'étude et une mesure de risque partagée. Cet examen devra permettre de déduire, entre autres, une définition de la politique de transfert de risques dont fait partie la réassurance, une politique d'allocation stratégique d'actifs et une politique de souscription ;

- ▶ examiner l'évolution des scénarios de « stress » au travers de tests issus de notre environnement et de la gestion actif-passif ;
- ▶ examiner toutes opérations de cession, fusion, acquisition ou de rapprochement susceptibles d'impacter la solvabilité du Groupe ;
- ▶ rechercher et valoriser les effets de diversification dans l'activité et l'allocation stratégique des fonds propres ;
- ▶ veiller à l'efficacité du système global de gestion des risques et du dispositif de contrôle des filiales.

Le Comité des risques traite des grandes lignes de la politique de placements soumise au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'assurances du Groupe.

Au cours de l'année 2012, le Comité des risques s'est réuni à 8 reprises et a traité de 4 grandes thématiques : définition du système de gestion des risques, appréciation du profil de risques, évaluation et suivi de la situation en termes de solvabilité et de capital disponible et appréciation de la stratégie de développement du Groupe.

Afin de coordonner et donner une cohérence d'ensemble à leurs travaux respectifs, le Comité d'audit et le Comité des risques ont tenu des réunions communes à 2 reprises au cours de l'exercice 2012. Ce format de séance plénière, prévu dans le règlement intérieur de chacun des deux comités, illustre la complémentarité de ces deux instances.

Par ailleurs, une formation portant sur l'ORSA (évaluation interne des risques et de la solvabilité) et l'intégration de l'analyse des risques dans les projets de développement s'est tenue sur 2 jours en 2012.

2.9.1.2 SYSTÈMES DE CONTRÔLE ET DE GESTION DES RISQUES

En 2007, a été créée une direction Maîtrise des risques, directement rattachée depuis fin 2011 à la direction générale. Cette direction regroupe : la direction du Contrôle interne, la direction Gestion des risques, la direction Juridique et Conformité ainsi que la direction Contrôle de la qualité des données et système d'information décisionnel. Ces quatre directions permettent de coordonner la mise en place au sein du Groupe des dispositifs de maîtrise des risques et d'en suivre l'efficacité.

A) LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

L'ORGANISATION DE CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE PAR LA MACIF

La mise en place d'un dispositif progressif de contrôle interne formalisé, normé et homogène au sein du groupe Macif est

fondamentale pour l'activité opérationnelle et pour le succès à long terme de la Macif dans le cadre des futures obligations au titre du dispositif Solvabilité II.

Le groupe Macif a fait le choix de retenir la définition et les référentiels issus du COSO Report (Committee of Sponsoring Organisation of the Treadway Commission). Aussi pour le groupe Macif, le contrôle interne est un processus mis en œuvre sous le contrôle du conseil d'administration, par la direction générale et l'ensemble du personnel du Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- ▶ la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- ▶ la fiabilité des informations financières ;
- ▶ la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

La déclinaison organisationnelle du contrôle interne mis en place au sein du groupe Macif associe logiquement la gouvernance, les dirigeants et les salariés ; il recouvre le contrôle « permanent » et le contrôle « périodique ». Tous ces acteurs doivent concourir à la mise en œuvre progressive d'un dispositif global de contrôle interne intégré et efficace.

Le dispositif de contrôle interne est donc composé de 3 niveaux :

- ▶ un contrôle permanent de premier niveau qui est assuré par les équipes opérationnelles ;
- ▶ un contrôle permanent de second niveau qui est assuré par les correspondants contrôle interne, les services contrôle interne des entités et la direction du Contrôle interne Groupe ;
- ▶ un contrôle périodique de troisième niveau qui est assuré par la direction de l'Audit interne.

1. La direction Contrôle interne Groupe

Cette direction a la responsabilité de la conception du dispositif et de la démarche méthodologique de contrôle interne au sein du groupe Macif. Chaque entité conserve l'initiative de son déploiement au regard de ses contraintes et priorités et les propriétaires de processus sont responsables de la maîtrise de leur domaine d'activité.

La direction du Contrôle interne Groupe a vocation à :

- ▶ définir les règles méthodologiques du contrôle interne ;
- ▶ organiser et animer les travaux ;
- ▶ réaliser les tests relatifs à l'efficacité de conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles ;
- ▶ s'assurer de l'application de la politique de contrôle interne et de son homogénéité.

Dans la logique du référentiel COSO choisi par le groupe Macif, le dispositif de contrôle interne doit être basé sur les fondamentaux incontournables suivants :

- ▶ l'élaboration d'une documentation précise et exhaustive permettant de définir l'organisation de l'entreprise au travers de ses différents processus, ainsi que les référentiels internes et externes applicables ;
- ▶ la définition des rôles et responsabilités de chaque collaborateur de l'entreprise dans les processus ;
- ▶ l'évaluation des risques susceptibles de porter atteinte à la bonne réalisation des opérations du Groupe ;
- ▶ la définition et la mise en place d'activités de contrôle ;
- ▶ l'évaluation du dispositif de contrôle interne mis en œuvre au travers de la description et de l'autoévaluation des contrôles avant les tests sur ces derniers afin de confirmer leur efficacité ;
- ▶ l'identification des défaillances du dispositif de contrôle interne ;
- ▶ la définition et la mise en œuvre des plans d'actions relatifs aux défaillances constatées si nécessaire ;
- ▶ l'élaboration d'une base « incidents » permettant un retour d'expérience sur le dispositif de contrôle interne, ainsi qu'une validation de la modélisation des impacts possibles liés aux risques définis.

En 2012, les travaux ont notamment porté sur la Charte de contrôle interne du Groupe qui a été validée par la direction générale Groupe après présentation au Comité d'audit Groupe. La cartographie des risques opérationnels a également été actualisée.

En parallèle, différents projets significatifs de maîtrise des risques ont été menés :

- ▶ évolutions des référentiels des risques et des contrôles ;
- ▶ étude sur la volumétrie des contrôles ;
- ▶ poursuite de la réalisation de missions ciblées en matière de maîtrise des risques (travaux relatifs à l'outil de contrôle de l'activité assurances sur le domaine sinistres).

2. Un réseau de contrôle interne : commission de contrôle interne

Les travaux réalisés s'appuient sur la Commission de contrôle interne et son réseau de correspondants.

Ces correspondants contrôle interne sont les interlocuteurs de la direction Contrôle interne Groupe et sont compétents pour l'ensemble des questions liées aux risques et aux contrôles dans leur entité. À ce titre, ils coordonnent sous l'autorité des directeurs généraux et régionaux la mise en œuvre du contrôle interne dans leurs structures.

3. La direction de l'Audit interne Groupe

Elle a pour mission d'apporter une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise des opérations du Groupe en apportant également à ce dernier des conseils pour les améliorer et contribuer à la création de valeur. Elle évalue, par une approche systématique et méthodique, les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et fait des propositions pour renforcer leur efficacité.

Pour garantir son indépendance, elle est rattachée hiérarchiquement au président du conseil d'administration et son budget de fonctionnement est validé par le conseil d'administration. Elle rend compte régulièrement de son activité au Comité d'audit Groupe. À ce titre, le directeur de l'Audit interne et son adjoint sont invités permanents de ce comité. Par ailleurs, le directeur de l'Audit interne est également invité permanent du Comité des risques Groupe.

Enfin, la certification au référentiel de normes professionnelles de l'audit interne édictées par « The Institute of Internal Auditors » et par « l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne », obtenue en 2009, a été confirmée pour une période de trois ans, à l'occasion de l'audit de renouvellement complet conduit par les certificateurs de l'IFACI, en décembre 2012.

B) LE DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

L'article 43 de la Directive européenne Solvabilité II impose explicitement aux compagnies d'assurance de mettre en place un système de gestion des risques reposant sur une gouvernance décrite dans une politique de gestion des risques.

Ainsi, « la gestion des risques est un processus continu qui est utilisé dans la mise en œuvre de la stratégie globale de l'entreprise, et permet une compréhension adéquate de la nature et de l'importance des risques auxquels elle est exposée, y compris sa sensibilité à ces risques et sa capacité à les atténuer ».

Le système de gestion des risques inclut *a minima* la politique de souscription et de provisionnement, la gestion actif passif, la politique d'investissement, la gestion du risque de liquidité et de concentration, la gestion du risque opérationnel, la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque, le risque de crédit.

À cet effet, la direction Maîtrise des risques Groupe est chargée de concevoir, puis de coordonner et d'assister la mise en œuvre du système de gestion des risques dans le Groupe.

Le système de gestion des risques suppose une approche qualitative et quantitative des risques.

Sur le plan quantitatif, le système en cours de définition, visant à refléter au mieux les risques supportés par le Groupe, s'appuie sur deux approches :

- ▶ l'évaluation du capital réglementaire à l'aide de la formule standard proposée par l'Autorité de supervision européenne (EIOPA – European Insurance and Occupational Pensions Authority). Dans cet objectif, la direction Maîtrise quantitative des risques assure la coordination des questionnaires quantitatifs d'impacts et leur réalisation avec les diverses entités impliquées, ainsi qu'au niveau du Groupe ;
- ▶ la conception et la mise en œuvre d'un modèle interne pour le groupe Macif : celui-ci a pour objet de projeter le résultat et le bilan de l'entreprise afin de permettre la réalisation d'études économiques permettant de proposer des orientations sur la politique financière, de réassurance, de souscription. Il a pour finalité de devenir une composante dans la détermination de la stratégie de l'établissement et de répondre aux nouvelles exigences en matière de gestion des risques.

Sur cette base, en 2012, la direction Gestion des risques a mené plusieurs projets :

- ▶ la mise à jour de l'évaluation du capital réglementaire à l'aide de la formule standard proposée par l'EIOPA ;
- ▶ suite à la demande de l'EIOPA et du FMI, la réalisation de stress tests macroéconomiques dans l'environnement Solvabilité I ;
- ▶ la réponse à la seconde enquête émanant de l'Autorité de contrôle française sur le niveau général de préparation des entreprises à Solvabilité II ;
- ▶ la réalisation d'un exercice à blanc de réalisation des futurs états réglementaires Solvabilité II ;
- ▶ la projection de l'activité Macif, selon un scénario central et suivant des scénarios de stress, ainsi que la distribution des éléments de solvabilité, grâce aux versions déterministe et stochastique du modèle interne ; ces résultats ont été introduits dans la partie prospective du rapport de solvabilité 2012 ;
- ▶ la validation en Comité de direction Groupe d'un cadre de travail ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*), dont l'objectif est d'assurer l'adéquation entre la stratégie de l'entreprise et le capital dont elle dispose.

C) LE DISPOSITIF DE MAÎTRISE DES RISQUES RÉGLEMENTAIRES ET DE CONFORMITÉ

Ce dispositif et la fonction conformité prévue à l'article 46 de la directive Solvabilité II sont pilotés au niveau du Groupe par la direction Juridique et Conformité Groupe.

Dans le cadre de la maîtrise des risques juridiques et fiscaux, la direction Juridique et Conformité Groupe veille à la conformité à la réglementation (réglementation entendue au sens large : normes publiques, normes privées et normes internes) du fonctionnement, des activités et des opérations du Groupe.

Les missions de ce dispositif couvrent les volets suivants :

- ▶ veille et lobbying réglementaire ;
- ▶ conformité des activités, offres de services et produits du Groupe ;
- ▶ conformité de la distribution et commercialisation des offres du Groupe et de la communication du Groupe ;
- ▶ conformité des engagements contractuels du Groupe (hors polices d'assurance, conditions générales de produits) ;
- ▶ conformité de la gouvernance et du suivi des entités du Groupe ;

- ▶ conformité des opérations de restructuration, acquisitions, affiliations et investissements opérationnels ;
- ▶ conformité juridique et fiscale des autres opérations financières et des opérations de financement externe du Groupe.

D) LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

La direction Contrôle de la qualité des données et pilotage du SID Groupe a pour mission de veiller à la conformité du système d'information décisionnel par rapport aux besoins de pilotage du Groupe, et d'en contrôler l'intégrité et l'efficacité au sein du Groupe.

À ce titre, elle est garante de l'intégrité, de la qualité et de la traçabilité des données décisionnelles nécessaires au pilotage économique et financier du Groupe et notamment de celles sur lesquelles repose la gestion des risques au niveau des entités et du Groupe.

À cette fin, elle coordonne la mise en place et l'administration des processus de contrôle, d'auditabilité et de correction des données décisionnelles du Groupe et effectue un reporting sur la qualité des données.

Les travaux menés en 2012 ont permis d'élaborer le cadre général d'un système d'information dédié à la gestion des risques, dont la construction débutera en 2013.

2.9.2 FACTEURS DE RISQUES

2.9.2.1 LES RISQUES ASSURANCE

La typologie de risques, commune aux différentes activités du groupe Macif, se décline comme suit :

RISQUE DE PRIME

Le risque de primes se définit comme étant le risque d'avoir des primes trop faibles pour faire face aux engagements pris. Il comprend :

- ▶ le risque de tarification (tarification insuffisante),
- ▶ le risque de sélection (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré).

Le risque de tarification est apprécié a priori dans le cadre des études de rentabilité des nouveaux produits et garanties. Il est également suivi, *a posteriori*, par l'intermédiaire des comptes de résultat par branche, et des calculs concernant la provision pour risques en cours.

Le risque de sélection est appréhendé au travers des procédures de souscription définies. Il est régulièrement mis à jour dans les systèmes informatiques. Des automatismes permettent de contrôler, *a priori* (alerte et blocage des opérations non conformes) et *a posteriori* (suivi statistique de la production par entité), le respect des règles de souscription.

Les typologies de contrats sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

RISQUE DE PROVISIONNEMENT

Le risque de provisionnement traduit pour un assureur le risque que les provisions s'avèrent insuffisantes pour couvrir les engagements. Il comprend :

- ▶ le risque d'évaluation (mauvaise interprétation des données)
- ▶ et le risque de développement (modification ultérieure des facteurs de risque).

Concernant le risque d'évaluation, les procédures de calcul des passifs techniques sont documentées au sein de chaque entité. Plusieurs méthodes de provisionnement, conformes aux standards statistiques et actuariels en vigueur, sont utilisées.

En Dommages et Santé/Prévoyance, la suffisance des provisions pour sinistres à payer est appréciée au travers des boni et mali dégagés lors de chaque arrêté. Les autres provisions techniques sont principalement calculatoires et évaluées conformément au Code des assurances.

En Epargne, le risque d'évaluation est extrêmement limité car la quasi-totalité des contrats ne prévoit pas d'engagement de taux au-delà d'un an (99% des provisions mathématiques au 31 décembre 2012). D'autre part, la provision globale de gestion permet de couvrir, si cela s'avère nécessaire, une éventuelle dérive des coûts de gestion (risque de dépense).

Concernant le risque de développement, le groupe Macif reste particulièrement attentif à l'évolution de la sinistralité corporelle, en raison de la sensibilité de ses résultats aux garanties Responsabilité Civile. Des méthodes de provisionnement adaptées à ces garanties ont été mises en œuvre et font l'objet de suivi dans le temps.

L'exposition au risque de provisionnement est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés.

RISQUE DE LONGÉVITÉ

Le risque de longévité se définit comme le risque de dérive de la sinistralité imputable à l'allongement progressif de l'espérance de vie de la population assurée. Au sein du groupe Macif, ce risque impacte plus particulièrement l'activité de gestion des rentes viagères. Pour l'évaluation de ses provisions mathématiques de rentes, le groupe Macif utilise les tables réglementaires du code des assurances. Pour les rentes liées à la survie d'un décès et les rentes invalidité contractuelles, les tables sont prospectives et permettent ainsi de prendre plus particulièrement en compte le risque de longévité dans l'évaluation des passifs d'assurance.

D'autre part, à chaque arrêté, pour valider l'adéquation des lois de mortalité, les soldes de liquidation des rentes sont analysés en distinguant les impacts liés :

- ▶ à la variation du taux technique,
- ▶ à la hausse de l'unité de compte,
- ▶ aux éventuels changements de table de mortalité.

Au 31 décembre 2012, aucun écart significatif n'a été constaté entre la mortalité observée sur les rentes en portefeuille et la mortalité théorique issue des tables de mortalité utilisées.

RISQUE CATASTROPHE

Le risque de catastrophe représente le risque de dérive brutale de la sinistralité. Il comprend :

- ▶ le risque de sinistre majeur, c'est-à-dire celui causé par un sinistre d'intensité exceptionnelle,
- ▶ le risque de cumul, c'est-à-dire celui engendré par l'accumulation de sinistres causés par plusieurs événements sur un même exercice,

La couverture de ce risque s'appuie sur la réalisation de simulations déterministes et stochastiques visant à estimer le coût potentiel de sinistres catastrophiques susceptibles de toucher la Macif.

Sur la base des estimations obtenues, un programme de réassurance couvrant les différentes zones de risques détectées est établi. En 2012, ce programme a été mis en place auprès de 83 réassureurs choisis selon des critères précis et distincts selon la nature des branches couvertes. Le programme fait l'objet d'évaluations annuelles réalisées en interne aussi bien qu'en externe. Il apparaît au travers de ces études, établies notamment par un courtier de réassurance, que le programme de réassurance de la Macif dispose de rétentions plus basses que la moyenne du marché et de plafonds adaptés aux risques souscrits.

RISQUE DE RACHAT

Le risque de rachat concerne principalement le secteur Épargne. Une remontée rapide des taux d'intérêt ou une crise de confiance envers les institutions financières peuvent générer des rachats massifs des contrats d'épargne. Ces rachats impactent directement la rentabilité des produits et peuvent provoquer un risque de liquidité. Des simulations sont effectuées pour mesurer la sensibilité des résultats aux variations de taux et aux modifications de comportement des souscripteurs. Les hypothèses des scénarios économiques sont choisies de façon à coupler une brusque remontée des taux d'intérêt à des sorties massives. Ces simulations visent à déterminer le montant maximal de rachats possibles sans recourir aux fonds propres. Il ressort des résultats de ces simulations que le groupe est faiblement exposé au risque de rachat.

D'autres éléments concourent à la protection contre le risque de rachat massif :

- ▶ la fidélité des souscripteurs, mesurée entre autre par la fréquence de versements,
- ▶ la part des souscripteurs dont l'objectif d'épargne est la transmission du patrimoine et qui sont donc moins sensibles aux écarts concurrentiels de rémunération,
- ▶ la qualité de service objectivée et reconnue.

Enfin, un suivi des flux du passif (encaissements – sorties) et des flux de l'actif (trésorerie et flux obligataires) est effectué de manière récurrente afin de suivre le risque de liquidité engendré par des rachats massifs.

2.9.2.2 LES RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché auxquels le Groupe est soumis sont liés aux variations des prix des actifs qui dépendent eux-mêmes de l'évolution des taux d'intérêt et des spreads de crédit, des marchés des actions et de l'immobilier. Il faut en principe ajouter le risque de change, mais il est théorique dans la mesure où 99,5% des actifs du Groupe sont libellés en euros.

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi régulier au travers de tableaux de bord mensuels. Il fait également l'objet d'un reporting aux différents conseils d'administration des sociétés du Groupe ainsi qu'au Comité des Risques Groupe.

La prise en compte de ces différents risques est un élément essentiel de la politique d'investissement et de l'allocation d'actifs. Elle s'appuie sur un processus de décision qui intègre un comité actif/passif, une proposition de politique d'allocation d'actifs par le comité des Risques Groupe et son approbation par le Conseil d'administration, une allocation tactique d'actifs réalisée en liaison avec la DGA pilotage économique et financier, associée à un reporting financier.

Les principaux facteurs de risques de marché sont les suivants :

LE RISQUE DE TAUX

Ce risque traduit l'impact sur les instruments financiers des mouvements de hausse ou de baisse des taux d'intérêt du marché. Le groupe Macif met en œuvre des analyses de sensibilité afin d'estimer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt.

LE RISQUE DE BAISSÉ DES MARCHÉS ACTIONS

L'exposition du groupe Macif est relativement faible. La part effectivement réduite des actions cotées dans le total des actifs (entre 6% et 7%) ainsi que la forte dispersion des émetteurs permettent de réduire les risques.

Par ailleurs, des processus internes de revue des performances garantissent une surveillance protectrice.

LE RISQUE DE CHUTE DES COURS DE L'IMMOBILIER

Les investissements immobiliers (entre 5% et 6% des actifs) procurent au portefeuille global d'actifs une possibilité de diversification qui présente l'avantage d'une faible corrélation avec le marché financier.

Des règles prudentielles de diversification géographique et d'expertises complètent opérationnellement la gestion des risques.

LE RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est lié à l'absence de congruence entre la devise d'un actif et la devise de son financement au passif. Le groupe Macif est très faiblement exposé à ce risque car les placements des activités d'assurance sont essentiellement réalisés en euros et les passifs d'assurance relèvent de la même zone.

LE RISQUE SOUVERAIN

Le risque souverain correspond au risque relatif aux obligations émises par des États.

L'année 2011 avait donné une acuité particulière à ce risque, notamment avec le climat d'inquiétude qui s'était installé autour de la dette grecque et par contagion sur l'ensemble des États périphériques de la zone Euro. En 2012, le groupe Macif a poursuivi la réduction de son exposition sur ces États.

Ces risques de marché sont détaillés dans l'annexe « Gestion des risques » de la partie « comptes consolidés établis en normes IFRS » du présent rapport.

2.9.2.3 LES RISQUES DE CRÉDIT

Ces risques se caractérisent par le défaut potentiel d'une contrepartie à honorer ses engagements.

Deux grandes catégories de risques font l'objet d'un suivi spécifique en fonction de leur nature :

- ▶ un premier risque est susceptible d'affecter les portefeuilles de placement. La gestion et la maîtrise du risque d'insolvabilité s'appuient alors sur la fixation de seuils d'encours par catégories de notation et par une politique de dispersion d'actifs par émetteur et secteur pour chaque classe d'actifs,
- ▶ un second risque concerne l'incapacité des réassureurs à honorer leurs créances nées d'opérations de cession. Des critères de sélection et de dispersion des réassureurs avec, en particulier, l'exigence d'une notation financière minimale assortie de la mise en oeuvre d'un compte d'instrument financier nanti, limitent l'exposition de la Macif.

La répartition des encours par notation et émetteur est présentée dans l'annexe « Gestion des risques » de la partie « comptes consolidés établis en normes IFRS » du présent rapport.

2.9.2.4 LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la résultante d'événements extérieurs.

Dans le cadre du déploiement du contrôle interne, le groupe MACIF a poursuivi en 2012 la mise en oeuvre de sa politique de contrôle interne en déployant ses travaux de cartographie des risques opérationnels sur la base des référentiels des risques et des contrôles.

Cette démarche de cartographie des risques opérationnels s'appuie sur les propriétaires de processus qui procèdent à :

- ▶ l'auto-évaluation des risques bruts,
- ▶ l'auto-évaluation des contrôles,
- ▶ pour aboutir aux risques résiduels.

Cette cartographie des risques opérationnels doit permettre de donner au Groupe une connaissance complète des risques permettant des prises de décisions éclairées :

- ▶ Connaissance de la criticité brute et résiduelle pour chaque événement de risque,
- ▶ Mesure de l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités,
- ▶ Définition de plans d'actions,
- ▶ Hiérarchisation des actions à mener selon les niveaux de risques.

Dans le cadre de ce dispositif général, ressortent par processus différentes dimensions de risques dont :

RISQUES RÉGLEMENTAIRES, JURIDIQUES ET FISCAUX

La Direction juridique et conformité assume les missions de gestion juridique, veille réglementaire et conseil auprès des différentes directions métiers.

Le contrôle de la conformité juridique est exercé en matière de gouvernance, d'opérations de structurations mais aussi sur l'activité des entités du Groupe.

RISQUES D'ORGANISATION ET DE PROCESSUS

La déclinaison des grands processus d'activité par les différentes directions métiers du Groupe permet d'identifier les zones de risques et d'associer les éléments de leur maîtrise.

La certification de procédures concourt également à la mise en oeuvre d'une politique de maîtrise des risques.

RISQUES SYSTÈMES D'INFORMATION ET TÉLÉCOMMUNICATION

Dans le cadre de la démarche globale de contrôle interne, les aspects système d'information ont été appréhendés en 2012 avec l'exercice de cartographie des risques opérationnels, la documentation et l'autoévaluation des contrôles ainsi que des tests indépendants sur les contrôles.

RISQUES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

L'entreprise s'attache à développer et à asseoir, par la voie du dialogue social, un socle conventionnel solide, accompagné de nouveaux dispositifs RH et de prévention des risques psychosociaux s'inscrivant dans une logique d'anticipation par rapport aux évolutions internes et externes.

Dans le prolongement du baromètre interne initié en 2011 et renouvelé en 2012 auprès de l'ensemble des salariés, des plans d'actions au sein du Groupe ont été mis en place dans une perspective notamment d'écoute interne et de suivi du climat interne. À titre d'exemple, des chantiers sur la thématique du bien-être au travail et sur la reconnaissance non financière ont ainsi été engagés.

Dans le cadre de la politique Santé et Sécurité au travail du Groupe, après la mise en place d'un service d'écoute et d'accompagnement psychologique par téléphone en 2010 pour les salariés, en complément des dispositifs et relais internes d'expression et de traitement des difficultés de vie au travail déjà existants (manager, service RH, service Entraide...), a également été déployé un dispositif de prévention et de gestion du risque d'agression physique et/ou verbale pour l'ensemble des collaborateurs. Ce dispositif traite des différentes formes de violences externes à l'encontre des collaborateurs en relation avec le public et permet aux salariés notamment d'être pris en charge dès lors qu'il y a agression physique et/ou verbale.

En complément à ces différents dispositifs, une démarche locale d'évaluation des risques psychosociaux a été initiée en 2012. Celle-ci a vocation à installer, dans l'entreprise, un véritable outil de prévention qui permette à l'entreprise d'identifier et de mesurer les risques potentiellement existant en la matière.

▶ 2.9.3 SUIVI DES RISQUES POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Postérieurement à la clôture au 31 décembre 2012, l'observation suivante peut être formulée :

SINISTRALITÉ EN MATIÈRE D'ASSURANCE AUTOMOBILE ET HABITATION

Les intempéries qui ont touché le nord de la France début mars risquent d'entraîner une augmentation de la fréquence des sinistres automobile, des désordres en habitation et une demande d'assistance croissante par rapport à la période antérieure de comparaison.

2.10 RESPONSABILITÉ SOCIALE DU GROUPE MACIF

▶ CAHIER DE CONFORMITÉ À L'ARTICLE 225 DE LA LOI « GRENELLE 2 »

INFORMATIONS SOCIALES

A. EMPLOI

La politique Ressources Humaines en matière d'emploi, au sein du groupe Macif, a pour objectif de :

- ▶ développer les compétences des collaborateurs en tenant compte du contexte, de la culture et de l'organisation propre à l'entreprise ;
- ▶ adapter les emplois aux mutations de l'environnement professionnel et aux contraintes du marché ;
- ▶ permettre à chacun de s'inscrire dans une dynamique d'évolution professionnelle ;
- ▶ renforcer la mobilité, source de dynamisme au sein du Groupe.

Le recrutement et la mobilité au sein du groupe Macif ont donc été identifiés comme des leviers essentiels pour assurer le renouvellement

des compétences et accompagner les projets de développement du Groupe.

MOBILITÉ

La mobilité est l'un des objectifs prioritaires de la politique RH du Groupe. Elle est un des dispositifs de l'évolution et de développement du parcours professionnel ; c'est aussi un dispositif de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

Le Groupe souhaite faciliter la mobilité interentités pour privilégier le recrutement des collaborateurs en interne et ainsi encourager les **passerelles entre les entités et entre les différents métiers** du Groupe.

Deux accords encadrent les mobilités au sein du Groupe :

- ▶ l'accord Trajectoires RH signé en 2006, pour les mobilités entre entités de l'UES Macif ;
- ▶ l'accord Mobilité Groupe signé en 2012.

- Effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

La structure de l'effectif est stable depuis 2011. 938 recrutements en 2012. La grande majorité de l'effectif se situe en France.

	2011	2012
Effectif CDI et CDD	8 954	9 075
● Par sexe	-	-
<i>Femmes</i>	5 811	5 881
<i>Hommes</i>	3 143	3 194
● Par catégorie d'âge	-	-
<i>- de 35 ans</i>	2 235	2 262
<i>de 35 à - 45 ans</i>	2 659	2 650
<i>+ de 45 ans</i>	4 060	4 163
● Par zone géographique	-	-
<i>dont effectif France</i>	8 886	9 009
<i>dont effectif Europe</i>	33	32
<i>dont effectif Hors Europe</i>	35	34

- Embauches et les licenciements

	2011	2012
Embauches CDI et CDD	958	938
<i>CDI</i>	447	350
<i>CDD</i>	511	588
Départs CDI	278	298
<i>dont Licenciements</i>	26	45
<i>dont Licenciements économiques</i>	-	-

Au-delà des aspects liés à la mobilité interne, il convient de noter une stabilité certaine des collaborateurs du Groupe, ainsi qu'en témoigne le taux de turnover, qui est faible.

	2012
Turnover ⁽¹⁾	3,36 %
Femmes	3,31 %
- de 35 ans	0,87 %
de 35 à 45 ans	0,50 %
+ de 45 ans	1,83 %
Hommes	3,41 %
- de 35 ans	0,77 %
de 35 à 45 ans	0,71 %
+ de 45 ans	2,18 %

(1) Ces données concernent l'UES Macif uniquement.

Par ailleurs, en 2012, le Groupe a décidé du principe de redimensionnement des activités de l'une de ses filiales, Macifilia. C'est ainsi que, outre certaines mesures correctrices mises en œuvre dès 2011 visant à en limiter les pertes financières, il a été décidé d'opérer un transfert d'une partie des activités de cette filiale vers la Macif. Dans le cadre du redimensionnement de cette activité, le

Groupe a fait le choix de préserver les emplois en son sein, tout en préservant le niveau de rémunération des collaborateurs concernés et en conservant des activités sur les bassins d'emplois de Macifilia, à savoir : Niort, Grenoble et Paris.

- Rémunérations et leur évolution

Le système de rémunération de l'UES Macif repose sur un équilibre entre une part de rémunération sécurisée qui s'est traduite au 1^{er} janvier 2012 par une augmentation générale de 2,15 % (qui s'ajoute à la part d'expérience) et une part de rémunération qui

reconnaît la contribution individuelle des collaborateurs, c'est-à-dire le fruit de leur investissement personnel et de leur contribution à la réussite de l'entreprise. Le budget consacré à ce poste a été de 1,20 % pour ledit exercice.

	2011	2012
Masse salariale	362 342 253	382 446 258
Rémunération moyenne mensuelle temps plein (en €) ⁽¹⁾	3 560	3 699
● Employés	2 744	2 835
<i>Femmes</i>	2 707	2 803
<i>Hommes</i>	2 843	2 920
● Cadres	5 057	5 254
<i>Femmes</i>	4 508	4 681
<i>Hommes</i>	5 607	5 839
Rapport entre la rémunération moyenne globale des cadres et la rémunération moyenne des employés ⁽²⁾	1,84	1,85

(1) Ces données concernent l'UES Macif uniquement.

(2) *Idem.*

B. ORGANISATION DU TRAVAIL**- Organisation du temps de travail**

La durée du travail applicable au sein des entités Macif et Macif-Mutualité est fixée à 31 h 30, et se décline en différentes organisations du temps de travail. Pour les cadres dits « intégrés » notamment, l'organisation du travail se décline sous la forme d'un

horaire hebdomadaire fixé à 35 h avec le bénéfice de 22 jours de RTT. Les cadres dits « autonomes » bénéficient quant à eux d'un forfait de jours travaillés fixés à 193 jours par an.

	2011	2012
Répartition selon la durée de travail		
Temps plein	7 857	7 967
Temps partiel	1 097	1 108
dont temps partiel choisi	1 066	1 085
dont temps partiel imposé	30	23

- Absentéisme

	2011	2012
Taux d'absentéisme global, CDI	6,48 %	6,40 %
• Employés ⁽¹⁾	8,15 %	7,94 %
<i>Femmes</i>	9,10 %	8,99 %
<i>Hommes</i>	5,70 %	5,31 %
• Cadres ⁽¹⁾	3,61 %	3,60 %
<i>Femmes</i>	5,04 %	5,05 %
<i>Hommes</i>	2,19 %	2,14 %
Nombre de salariés ayant bénéficié de jours dans le cadre d'un congé parental	112	111
Nombre de jours pris dans le cadre du congé paternité (11 jours)	1 238	1 183

(1) Ces données concernent l'UES Macif uniquement.

C. RELATIONS SOCIALES

- Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci
- Bilan des accords collectifs

L'entreprise souhaite favoriser le dialogue social, et c'est dans ce cadre que le comité central d'entreprise est ainsi réuni une dizaine de fois par an en moyenne. Au-delà du CCE, diverses instances ou commissions ont été créées conventionnellement et donnent ainsi l'occasion d'asseoir le dialogue social au-delà des seules obligations légales.

De la même manière, ce dialogue est également favorisé au travers d'une forte culture de négociations. C'est ainsi qu'en 2012, la direction a réuni les organisations syndicales afin d'échanger sur des thèmes aussi variés que le Handicap, la Mobilité Groupe, la mise en place d'un socle commun en matière de Santé au niveau du groupe Macif.

	2011	2012
Représentants du personnel		
Nombre de réunions avec les représentants du personnel	997	1049
Nombre de bénéficiaires d'un congé de formation économique, sociale et syndicale	182	160
Extrait du Baromètre interne adressé aux salariés « Je pense que le dialogue social au sein de l'entreprise est constructif » ⁽¹⁾		
Tout à fait d'accord ; Plutôt d'accord	38 %	54 %
Pas vraiment d'accord ; Pas du tout d'accord	58 %	43 %
Sans réponse	4 %	3 %
Nombre de jours de grève	652	204
Différends concernant l'application du droit du travail		
Nombre de recours à des solutions non juridictionnelles	3	3
Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année	10	12
Nombre de mises en demeure et de procès-verbaux de l'inspection du travail	1	-

(1) *Idem.*

- Bilan des accords collectifs 2012

Thème	Date de signature
Accord collectif instituant un dispositif de mobilité interne et de départ volontaire	11 janvier 2012
Avenant n°3 à l'accord de Participation	7 février 2012
Avenant n°2 à l'accord collectif relatif au PERCO	7 février 2012
Avenant n°3 à l'accord de PEE	7 février 2012
Avenant n°4 à l'accord de Prévoyance	7 février 2012
Avenant n°6 à l'accord collectif remboursement de frais de santé	7 février 2012
Avenant n°2 à l'accord collectif relatif à l'intéressement 2010-2011-2012	7 février 2012
Accord d'entreprise en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés au sein de l'UESMACIF	21 mai 2012
Accord relatif à la Mobilité Groupe	19 juillet 2012
Accord NAO 2012	21 décembre 2012
Avenant n°7 à l'accord collectif remboursement frais de santé	28 décembre 2012
Accord Groupe relatif à la mise en place, à la composition et au fonctionnement du Comité Interentreprises	28 décembre 2012
Accord Groupe relatif remboursement de frais de santé	28 décembre 2012

D. SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Conditions de santé et de sécurité au travail
- Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail
- Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

L'entreprise s'attache à développer et à asseoir, par la voie du dialogue social, un socle conventionnel solide, accompagné de nouveaux dispositifs RH et de prévention des risques psychosociaux s'inscrivant dans une logique d'anticipation par rapport aux évolutions internes et externes.

Dans le prolongement du baromètre interne initié en 2011 et renouvelé en 2012 auprès de l'ensemble des salariés, des plans d'actions au sein du Groupe ont été mis en place dans une perspective notamment d'écoute interne et de suivi du climat interne. À titre d'exemple, des chantiers sur la thématique du bien-être au travail et sur la reconnaissance non financière ont ainsi été engagés.

Dans le cadre de la politique Santé et Sécurité au travail du Groupe, après la mise en place d'un service d'écoute et d'accompagnement psychologique par téléphone en 2010 pour les salariés, en

complément des dispositifs et relais internes d'expression et de traitement des difficultés de vie au travail déjà existants (manager, service RH, service Entraide...), a également été déployé un dispositif de prévention et de gestion du risque d'agression physique et/ou verbale pour l'ensemble des collaborateurs. Ce dispositif traite des différentes formes de violences externes à l'encontre des collaborateurs en relation avec le public et permet aux salariés notamment d'être pris en charge dès lors qu'il y a agression physique et/ou verbale.

En complément à ces différents dispositifs, une démarche locale d'évaluation des risques psychosociaux a été initiée en 2012. Celle-ci a vocation à installer un véritable outil de prévention qui permette à l'entreprise d'identifier et de mesurer les risques potentiellement existants en la matière.

	2011	2012
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	39	32
Nombre de jours d'arrêt	570	647
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	55	48
Nombre de jours d'arrêt (accident de trajet)	1 344	1181
Nombre de salariés en maladie professionnelle	3	6
Nombre de réunions du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	121	121
Effectif formé à la sécurité dans l'année	719	513
Somme des dépenses de sécurité et d'hygiène effectuées dans l'entreprise	6 562 686	6 975 004
Nombre de personnes occupant des emplois à horaires alternants ou de nuit	-	-
Nombre de prélèvements, d'analyses toxiques et mesures	66	114
Sommes des dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail	4 745 184	6 729 469

E. FORMATION

- Politiques mises en œuvre en matière de formation
- Nombre total d'heures de formation

La politique formation, un élément qui s'intègre à la stratégie générale des Ressources Humaines de l'entreprise, donne le cadre du système de formation :

- ▶ elle en structure l'activité, définit les objectifs et détermine les résultats attendus ;
- ▶ elle permet de préciser le rôle des acteurs et leur périmètre d'intervention associée aux évolutions et projets majeurs menés au sein du Groupe ;
- ▶ elle s'appuie sur les enjeux stratégiques définis notamment dans le cadre du projet d'entreprise.

Pour illustrer ces enjeux, on pourra noter que plus de 46 % des heures de formation ont porté sur des formations liées au domaine « Assurance ».

Ainsi une opération particulièrement importante a été réalisée en fin d'année à destination du réseau commercial dans le cadre du lancement du nouveau contrat Santé pour garantir aux sociétaires le meilleur conseil.

On notera également que 17 % des heures de formation ont été consacrées à la dimension commerciale et à la relation client.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'efficacité globale des actions de formation, un travail méthodologique a été organisé avec les Responsables formation des entités pour identifier les outils les plus adaptés à nos contextes et harmoniser les processus d'évaluation.

	2011	2012
Formation		
Montant total des dépenses de formation	23 731 562	22 037 472
% de la masse salariale consacrée à la formation	6.5	5.8
Nombre d'heures de formation	303 913	257 390
Taux de salariés formés	79	85
Nombre de salariés en contrat d'apprentissage	49	86
Nombre de salariés sous contrat de professionnalisation	60	72
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel de formation rémunéré par l'entreprise	20	10
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel non rémunéré par l'entreprise	33	31
Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé individuel de formation	6	5
Nombre de stagiaires écoles	687	760

F. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

- Politique de lutte contre les discriminations

L'égalité des chances et de traitement constitue un engagement fort de la DRH, conforme à la responsabilité sociale de la Macif et à son projet mutualiste.

Au-delà des obligations légales, la Macif cherche à promouvoir, à travers sa politique RH, les meilleures pratiques et à lutter contre toutes les formes de racisme, de discrimination et d'intolérance à l'égard des différences.

Concrètement, cette politique vise à prévenir, à identifier et à proscrire toute forme de discrimination, tant lors du recrutement qu'au long du parcours professionnel.

Pour asseoir cette politique, la Macif a créé au sein de la DRH Groupe, en 2006 un poste de Responsable de la Diversité. Sa mission est d'animer un réseau de correspondants Diversité au sein des entités du Groupe et d'assurer leur collaboration à la mise en œuvre des différents accords Diversité (Accord Cohésion Sociale et Handicap).

Depuis plusieurs années, la Macif s'est engagée dans la lutte contre les discriminations :

- ▶ l'égalité - mixité hommes/femmes ;
- ▶ le travailleur handicapé, au travers des actions réalisées dans le cadre des quatre accords déjà signés ;

- ▶ l'intégration des jeunes issus de l'immigration ;
- ▶ les seniors ;
- ▶ l'évolution des militants, *via* un programme d'intégration, de formation et de recrutement.

En juillet 2011, le groupe Macif a obtenu le Label Diversité sur une durée de 3 ans. Ce Label récompense la démarche et les actions en faveur de la diversité et constitue un symbole fort de l'engagement du Groupe en faveur de l'égalité des chances pour les collaborateurs. En se lançant dans cette démarche de labellisation (le label est délivré par un auditeur indépendant, l'Afnor, il sera à renouveler en 2014), le Groupe a souhaité aller plus loin dans son engagement. La mutuelle met ainsi en œuvre une politique diversité globale et structurée pour :

- ▶ promouvoir en interne et en externe une politique diversité concrète, cohérente et innovante ;
- ▶ garantir que tout est mis œuvre pour éviter toute discrimination ;
- ▶ déployer cette politique de manière homogène dans toutes les entités.

2012 a vu le déploiement d'actions de communication et de formation, dans le cadre de la politique de Diversité.

- Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

	2011	2012
Nombre d'incidents de discrimination	0	0
Répartition des effectifs		
• Employés	5 827	5 873
<i>Femmes</i>	4 233	4 253
<i>Hommes</i>	1 594	1 620
• Cadres	2 932	2 993
<i>Femmes</i>	1 531	1 580
<i>Hommes</i>	1 401	1 413
• Cadres hors statuts	195	209
<i>Femmes</i>	47	48
<i>Hommes</i>	148	161
Nombre de membres au Comité exécutif	-	12
<i>Femme</i>	-	2
<i>Homme</i>	-	12
Taux de promotion sur l'effectif CDI par sexe	5,8 %	5,4 %
<i>Femme</i>	5,6 %	5,2 %
<i>Homme</i>	6,2 %	5,7 %
Nombre total de promotions dans l'année	508	475
Nombre de promotions d'un niveau employé vers niveau cadre	112	75

- La politique Emploi en faveur des seniors

	2011	2012
Effectif seniors CDI/CDD	4 306	4 320
% Cadres hommes	21 %	21 %
% Cadres femmes	19 %	19 %
% Employés hommes	16 %	16 %
% Employés femmes	43 %	43 %

Le groupe Macif porte une attention particulière à ses collaborateurs les plus expérimentés, dits « seniors », et engage une politique active en leur faveur, leur permettant ainsi :

- ▶ de poursuivre de façon dynamique leur carrière ;
- ▶ de gérer la transition entre leur activité professionnelle et son arrêt, l'année précédant leur départ en retraite.

En 2006, la signature de l'accord « Cohésion Sociale » avait déjà pris la mesure de la nécessité de mettre en place des dispositions spécifiques en faveur de l'emploi des seniors. Dans la continuité de ces premières actions, un accord a été signé fin 2009. L'objectif

premier de ce nouvel accord a été le maintien dans l'emploi à hauteur de 95 % de l'effectif total des salariés âgés de 55 ans et plus, pour la période triennale 2010, 2011 et 2012.

Enfin, les « contrats de génération » devraient faire l'objet d'une négociation en 2013. Ils ont pour principaux objectifs :

- ▶ d'améliorer l'accès des jeunes à un emploi en CDI ;
- ▶ de maintenir l'emploi des seniors ;
- ▶ d'assurer la transmission des savoirs et des compétences.

- Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

La Macif souhaite maintenir une politique active de recrutement de personnes handicapées. Pour concrétiser ce projet, la politique de cohésion sociale met en œuvre des actions chiffrées, déterminées et progressives qui visent à encourager l'intégration des personnes handicapées, à favoriser leurs conditions de travail, ainsi que leur progression professionnelle.

En 2012, un nouvel accord triennal favorisant l'insertion des personnes handicapées au sein de la Macif a été signé par les Organisations Syndicales.

Égalité de traitement : handicap	2011	2012
Nombre de salariés handicapés (CDI) par sexe		
Femmes	241	281
Hommes	144	156
Taux de handicapés/effectif total	4.3 %	4.9 %
Nombre de handicapés à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise	4	2

G. PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT**Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :**

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- à l'abolition effective du travail des enfants.

Le groupe Macif respecte les droits de l'homme et du citoyen, tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, ainsi que les principes de l'OIT et la réglementation du travail propre à chaque pays.

Le groupe Macif n'est pas directement concerné par le travail forcé et le travail des enfants en raison de son implantation.

Les engagements du Groupe pour la promotion des conventions fondamentales de l'OIT se traduisent au niveau de la sous-traitance et dans l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des actifs financiers. Le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT tout comme le respect des droits de l'homme entrent dans la sélection des investissements en actions et en obligations.

Le respect des conventions de l'OIT relatives à la liberté d'association et du droit de conventions collectives a été traité page 48.

Le respect des conventions de l'OIT relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession a été traité page 50.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

A. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

ORGANISATION

Le groupe Macif a mis en place, depuis 2008, une direction de la Responsabilité sociale et environnementale. Cette direction, rattachée au Secrétariat Général, a dans ses missions le pilotage et l'animation de la politique environnementale du Groupe.

À cet effet a été recrutée une chargée de projet dédiée à la mise en œuvre de la politique environnementale et à l'animation du réseau de correspondants Bilan Carbone des entités.

MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le groupe Macif a validé, en 2010, une politique environnementale, qui a pour ambition de piloter et de réduire l'impact environnemental et économique lié :

- ▶ aux déplacements des salariés, élus, experts et sociétaires ;
- ▶ aux consommations de papier ;
- ▶ aux consommations d'eau et d'énergie.

Cette démarche s'inscrit dans un processus d'amélioration continue pour « moins et mieux consommer » en s'efforçant de le faire au juste besoin (= moins) avec une meilleure qualité environnementale (= mieux).

Dans le cadre des déplacements des salariés, des experts, des sociétaires et des élus, la politique environnementale s'attache à :

- ▶ développer l'implication des entités vis-à-vis de la mobilité durable par des actions en lien avec les collectivités locales et les territoires ;
- ▶ favoriser la mobilité durable des salariés et des élus :
 - en optimisant les déplacements professionnels par la promotion de la visio-conférence et l'incitation à l'usage de modes de transport plus propres (ex : train, covoiturage),
 - en accompagnant le développement de déplacements domicile-travail plus propres et plus sûrs, *via* notamment la mise en place de Plan de déplacement d'entreprise (PDE).

Dans le domaine de l'eau et de l'énergie, notre démarche pousse à :

- ▶ développer le pilotage de l'efficacité énergétique dans le suivi de la performance des entités et l'amélioration de la performance environnementale de nos sites ;

- ▶ augmenter la part d'énergie renouvelable consommée et produite ;
- ▶ réduire les consommations d'eau.

Dans le domaine du papier, nous cherchons à :

- ▶ améliorer la qualité environnementale du papier ;
- ▶ réduire l'impact environnemental des imprimés ;
- ▶ développer l'impression bureautique économe ;
- ▶ améliorer la gestion des déchets papier.

DÉMARCHE DE CERTIFICATION DES BÂTIMENTS

L'immobilier est un des enjeux environnementaux important pour un assureur. A cet effet, la société immobilière du Groupe améliore la qualité environnementale de son parc depuis quelques années.

En 2009, le siège parisien du groupe Macif a fait l'objet d'une certification NF Bâtiments Tertiaires en exploitation – Démarche HQE. Cette certification atteste à la fois de :

- ▶ la qualité intrinsèque des bâtiments ;
- ▶ la qualité environnementale de leur exploitation (maintenance des équipements, entretien des espaces, suivi des consommations, etc.) ;
- ▶ la qualité environnementale des pratiques (bonnes pratiques des occupants, de l'exploitant, des prestataires).

En 2011, le Groupe a inauguré à Niort Macif Eco-Campus, un ensemble immobilier à haute performance environnementale comprenant :

- ▶ un bâtiment tertiaire zéro carbone à énergie positive (12 000 m²) ;
- ▶ un bâtiment en démarche HQE et basse consommation (7 500 m²).

LES ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Des actions de sensibilisation et d'information auprès des publics internes ont lieu de manière récurrente :

- ▶ présentation des enjeux RSE lors de la formation des nouveaux arrivants ;
- ▶ sensibilisation lors des semaines du développement durable et la mobilité durable ;
- ▶ diffusion d'un guide d'éco-conception des imprimés aux fonctions achat et de communication ;
- ▶ sensibilisation au tri des déchets, à l'utilisation de papier recyclé, à une meilleure impression ;
- ▶ sensibilisation au covoiturage.

	2011	2012
Part des entités du groupe ayant mis en place au moins 3 actions ponctuelles ou pérennes favorisant la mobilité durable *	7 %	8%

* Hors Macif-mutualité et macifilia.

LES MOYENS CONSACRÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS

Compte tenu de l'activité de la mutuelle, l'impact sur l'environnement du groupe Macif est moindre que les entreprises industrielles. L'activité du Groupe ne justifie pas de consacrer des moyens à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.

LE MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

L'activité du groupe Macif ne justifie pas d'intégrer des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.

B. POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION OU DE RÉPARATION DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT

La Macif, étant une entreprise d'assurance, ne possède aucun site industriel et n'est donc pas directement concernée par les rejets liés aux procédés industriels.

De plus, la Macif n'a pas d'activité liée à l'exploitation des sols et des forêts.

LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

LE PAPIER

Le groupe Macif a identifié cet enjeu. Il adhère depuis 2007 à Eco-Folio. Tout donneur d'ordre qui émet plus de 5 tonnes d'imprimés papiers est redevable de l'éco-contribution Ecofolio (contribution reversée aux collectivités locales pour soutenir la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets d'imprimés papiers). Les donneurs d'ordre concernés doivent acquitter avant le 30 avril de chaque année une contribution sur le tonnage de papier produit et distribué au cours de l'année précédente.

En 2012, le Groupe a déclaré 3 294 t d'imprimés et paiera une éco-contribution de 189 088 euros TTC.

LES DÉCHETS DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Le groupe Macif prend en charge le traitement des DEEE en retraitant le matériel informatique et les cartouches d'encre. La mutuelle a mis en place des contrats de retraitement avec des structures de collectes tels que les Ateliers du Bocage, branche de la Fondation Emmaüs.

LA PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPÉCIFIQUE À UNE ACTIVITÉ

De par son activité, le groupe Macif n'est pas générateur de nuisance sonore ou autre pollution spécifique.

C. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES ET LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DANS LEUR UTILISATION

La Macif a mis en place en 2011 et 2012 des actions afin de développer une meilleure efficacité dans l'utilisation du papier (enjeu matériel pour un assureur) :

- ▶ mise en place de recommandations à destination de tous les producteurs d'imprimés pour la production d'imprimés plus respectueux de l'environnement ;
- ▶ sélection de deux gammes de papiers recyclés et/ou recyclés-FSC pour le Groupe ;
- ▶ mise en place d'un groupe de travail afin d'aboutir à une optimisation du parc d'imprimantes au niveau national avec la déclinaison en trois grandes actions :
 - suppression progressive des imprimantes et copieurs jet d'encre au profit d'équipement laser, plus économe, en terme de consommables,
 - réduction du parc d'imprimantes,
 - généralisation des machines recto verso.

	2011	2012
Nombre d'imprimantes par ETP (imprimantes, copieurs)	0,33	0,31
Part des imprimantes laser recto verso en standard	56 %	63%
Contribution EcoFolio	156 874	189 088 €
<i>Tonnes déclarées</i>	3 369	3 294
Part d'imprimés fabriqués par un imprimeur dont les pratiques environnementales sont certifiées ou attestées	97 %	99.86 %
Part des imprimés sur du papier écolabellisé	72 %	80 %
Part de toners laser noir remanufacturés (insérer note de bas de page « hors mutavie»)	55 %	45 %

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le groupe Macif a inauguré, en 2011, ECO CAMPUS, un ensemble immobilier d'entreprise haute performance environnementale composé de deux bâtiments :

- « le Francilien », bâtiment tertiaire zéro carbone à énergie positive qui accueille sur 12 000 m² le centre de gestion de Macif Île-de-France ;
- « le Pôle Services », bâtiment en démarche Haute Qualité Environnementale (HQE)*, d'une superficie de 7 500 m²,

PRODUCTION D'ÉNERGIE PROPRE

Les enjeux énergétiques et l'impact environnemental ont constitué le principal challenge pour les responsables du chantier ECO CAMPUS. Pour produire de l'énergie propre, 5 200 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés en couverture des bâtiments et des parkings. « Le Francilien », bâtiment à énergie positive et 0 carbone, générerait davantage d'énergie qu'il n'en consomme et compenserait sa production de gaz à effet de serre pour obtenir un impact carbone nul.

CHOIX DES MATÉRIAUX

Le choix des matériaux a fait l'objet d'études poussées en vue de respecter les exigences de développement durable. Maître d'œuvre et maître d'ouvrage d'ECO CAMPUS ont ainsi choisi de s'appuyer sur les 14 critères HQE garantissant la qualité et la performance des bâtiments.

La gestion de l'énergie a été au centre des préoccupations durant les phases d'étude et de réalisation de l'ECO CAMPUS.

RÉDUCTION DES BESOINS ÉNERGÉTIQUES

Les matériaux et équipements ont été sélectionnés pour répondre aux exigences des bâtiments à haute performance environnementale (bilan carbone, durée de vie, entretien, niveau de sécurité, normes

acoustiques, taux de réflexivité). Par exemple, les isolants et peintures sont certifiés NF Environnement, et leur taux de COV est inférieur aux limites réglementaires. Le bois utilisé provient de forêts durablement gérées.

CONFORMITÉ ET QUALITÉ

Compatibles aux normes RT2012 (Pôle Services) et RT2020 (Le Francilien), les deux bâtiments de l'ECO CAMPUS respectent les standards actuels en matière de performance énergétique et vont même au-delà. Les consommations et les émissions de gaz à effet de serre du bâtiment « Le Francilien » sont entièrement compensées pour obtenir un impact de 0 kg CO₂/an.

MAÎTRISER LES ÉLÉMENTS

L'orientation et la situation des bâtiments ont été définies pour solliciter le moins d'énergie possible. L'épaisseur des vitrages, le nombre d'ouvertures, l'orientation automatique des brise-soleil, etc. ont été calculés pour optimiser la lumière naturelle et diminuer ainsi la consommation de chauffage et d'électricité dans les bâtiments. Par ailleurs, l'éclairage est automatisé et des détecteurs de présence permettent de l'adapter dans les bureaux, sans risque de gaspillage.

La gestion de l'eau a également fait l'objet d'une attention particulière. L'ECO CAMPUS récupère ainsi une partie des eaux pluviales pour les besoins sanitaires. L'ensemble des solutions hydro-économiques déployées permettra de réaliser des économies d'eau de plus de 70 % par rapport à une consommation classique (calcul effectué à partir de la pluviométrie moyenne relevée sur Niort ces dernières années. La cuve de 100 m³ enterrée permet de stocker l'eau nécessaire pour couvrir 95 % des besoins en chasse d'eau du bâtiment en fonctionnement à l'effectif maximum de 792 personnes.)

Les salles de visioconférence permettent de limiter les déplacements des collaborateurs afin de réduire l'empreinte carbone et ce, sans nuire à la qualité des échanges entre les équipes de la Macif.

			2011	2012
Énergie	Consommation totale d'énergie primaire *	KWH	127060669,1	121838073
	Emissions de gaz à effet de serre, poste « Energie » *	TeCO2	7591	8937
	Répartition des surfaces du Groupe en fonction de leur performance : > 251 kWh / m ² *	%	NC	77 %
	Répartition des surfaces du Groupe en fonction de leur performance : 151 kWh / m ² < x < 250 kWh / m ² *	%	NC	17 %
	Répartition des surfaces du Groupe en fonction de leur performance : <150 kWh / m ² *	%	NC	6 %
	Consommation totale d'énergie primaire / m ² *	KWH / m ²	452	368
	Consommation totale d'énergie primaire / ETP *	KWH / ETP	14132	15016
	Part d'énergie renouvelable achetée / Consommation totale d'énergie primaire	%	3 %	2 %
	Production d'énergie renouvelable sur les sites du Groupe	KWH	NC	666346
	Part des Entités qui intègrent la consommation d'énergie dans le pilotage de leur performance *	%	NC	54 %
	Consommation d'eau / ETP *	m ³ /ETP	8	8

* Hors Macif-Mutualité et Macifilia.

L'UTILISATION DES SOLS

L'activité du groupe Macif ne justifie pas la prise en compte des impacts sur l'utilisation des sols.

D. CHANGEMENT CLIMATIQUE

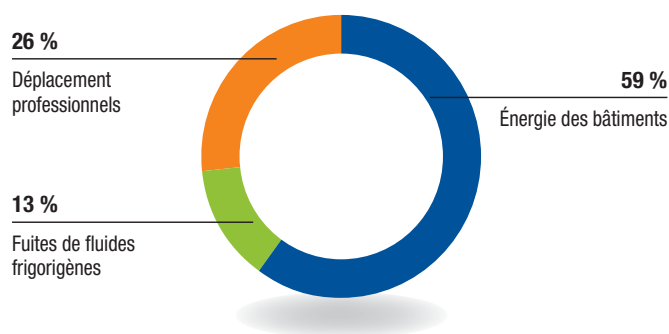
LES REJETS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Conformément à la réglementation, la Macif a réalisé en 2012 un nouveau bilan carbone, portant sur son activité 2011. Une mise à jour sera réalisée pour les données 2012 courant 2013, après la publication de ce présent rapport.

Ce bilan fournit une évaluation du volume de gaz à effet de serre produit par les activités du Groupe, en détaillant les émissions directes ou indirectes liées :

- ▶ à la consommation d'énergie (gaz, fioul, électricité, chauffage urbain) ;
- ▶ aux fuites de gaz utilisés par les systèmes de climatisation ;
- ▶ à certains déplacements professionnels (véhicule personnel, fonction, service et location courte durée).

Le périmètre du bilan carbone 2011 englobe le siège social, les 11 régions, et sa filiale santé Macif Mutualité. Il porte sur le *scope* 1 et 2.



L'ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En tant qu'assureur, le groupe Macif a identifié cet enjeu considéré comme majeur. À travers son adhésion à la charte Développement Durable de la profession d'assurance (Charte AFA), la mutuelle s'engage à contribuer à la lutte contre le changement climatique en favorisant la diffusion d'une culture anticipatrice et son corollaire : la capacité d'adaptation et d'atténuation.

La mutuelle s'engage à intégrer progressivement dans son activité les objectifs suivants :

1. soutenir la recherche sur le changement climatique et partager ses résultats avec la société civile et les décideurs politiques ;
2. promouvoir des mesures d'atténuation par le développement de produits d'assurance à valeur ajoutée environnementale et sensibiliser ses assurés et les autres parties prenantes à adopter des comportements écologiques vertueux.

À travers son offre de produits et services, la Macif sensibilise ses sociétaires sur les risques climatiques :

► Univers Auto :

- la Macif propose une prime d'assurance réduite pour les véhicules moins polluants et/ou équipés de certains dispositifs de sécurité,
- elle sensibilise également ses sociétaires aux nouveaux modes de mobilité (covoiturage, autopartage, éco-conduite, etc.),

► Univers Habitat :

- la mutuelle garantit, sans supplément de cotisation, et indemnise en valeur à neuf (en cas de sinistre) les équipements tels que les panneaux solaires, installations photovoltaïques, éoliennes, système de récupération d'eau de pluie,
- la Macif propose des prêts à taux bonifiés pour financer l'installation d'équipements à économie d'énergie éligibles au crédit d'impôts (travaux d'isolation thermique, chaudière à basse température, etc.),
- le Groupe propose, avec ses partenaires en région, des manifestations « J'isol où ». Il s'agit d'opérations de thermographie aérienne infrarouge, suivie par une sensibilisation aux déperditions de chaleur des biens immobiliers des habitants de la ville concernée,

► La Plateforme de solidarité climatique.

En 2012, le Groupe a mis en place une plateforme de solidarité climatique qui sensibilise à la problématique du réchauffement climatique, offre des solutions pour réduire ses émissions et en dernière instance de compenser les émissions restantes ;

3. aider à l'adaptation au changement climatique en préconisant des démarches de réduction de la vulnérabilité aux risques de catastrophes naturelles.

De nombreuses actions sont réalisées par le groupe Macif pour une meilleure prise en compte des risques naturels. En effet, l'observation des phénomènes climatiques fait apparaître une augmentation d'événements aux conséquences importantes sur les populations.

Afin de mieux accompagner le sociétaire dans la prévention de ces risques naturels, la Macif a souscrit auprès de l'opérateur de référence Météo France un service lui permettant d'être avertie en cas de prévision de phénomènes météorologiques importants. Il s'agit de diffuser l'information, sur la très certaine survenance de phénomènes climatiques importants, dans les meilleurs délais, aux sociétaires concernés, par l'envoi de SMS ou de mail afin qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires de prévention et de sauvegarde pour renforcer leur sécurité et protéger leurs biens.

Les épisodes climatiques couverts par ce service d'avertissement sont :

- les orages violents ;
- les fortes pluies ;
- le vent s'il atteint une vitesse moyenne supérieure à 100 km/h ;
- les rafales supérieures à 120 km/h ;
- les températures extrêmes (températures minimale inférieure à - 10°C en dessous d'une altitude de 800 mètres et maximale supérieure à 35 °C).

Ce service adapté aux particularités locales fournit des alertes ciblées commune par commune, en fonction de la résidence principale du sociétaire.

Ce service d'avertissement est désormais déployé sur l'ensemble des régions.

Le dispositif est complété par la mise en ligne d'une collection de brochures sur quatre événements naturels majeurs que sont :

- les inondations ;
- les tempêtes ;
- les séismes ;
- les mouvements de terrain.

Un cinquième mémento concerne les grands froids, ces derniers causant de nombreux dommages dans les habitations.

**LES MESURES PRISES POUR PRÉSERVER
OU DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ**

La Macif a identifié cette problématique et tente d'y répondre à travers les actions de sa Fondation d'entreprise et son programme Biodiversité.

De nombreux projets soutenus par la Fondation Macif sont autant de leviers que le Groupe souhaite actionner pour contribuer à la préservation de l'environnement, parmi lesquels :

- ▶ l'association Ponecho Canopée qui œuvre pour le reboisement du Nord-Pas de Calais dans une démarche d'action collective.
- ▶ l'association Dryade qui expérimente des circuits courts pour le bois afin de répondre aux besoins de consommation locale.
- ▶ l'association Aquitaine Landes Récifs qui expérimente l'immersion des récifs artificiels.

Pour en savoir plus : www.fondation-macif.org

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**A. IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société :

- en matière d'emploi et de développement régional ;
- sur les populations riveraines ou locales.

EMPLOIS

Le groupe Macif est une entreprise régionalisée depuis 1987 (11 régions). Cette organisation lui permet de renforcer les liens de proximité avec ses 4,8 millions de sociétaires dans toute la France.

Dans sa relation avec ses assurés, le groupe Macif propose une diversité des moyens de contact afin de les accueillir au mieux. Le groupe Macif compte :

- ▶ 531 points d'accueil ;
- ▶ 40 centres téléphoniques. En terme d'emplois locaux, la Macif a fait le choix d'implanter ses centres d'appels sur le territoire français et de ne pas délocaliser cette activité.

En 1987, le choix de la décentralisation de la Macif avait plusieurs objectifs, toujours d'actualité :

- ▶ couvrir le terrain en créant un sentiment d'appartenance rapproché ;
- ▶ développer la gestion démocratique avec les nombreux acteurs locaux ;
- ▶ améliorer la relation avec le sociétaire, en étant au plus près de lui.

**INVESTISSEMENT TERRITORIAL DANS LES
STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE**

En participant ou en étant à l'origine de nombreux projets autour de l'économie sociale et solidaire (ESS), le groupe Macif réaffirme sa volonté d'agir en faveur d'un mouvement auquel il est attaché. La mutuelle soutient financièrement et par son investissement humain, de nombreuses structures territoriales directement ou *via* ses partenaires. Ces organisations (coopératives, associations, SCOP, SCIC, etc.) créent de nombreux emplois, non délocalisables.

La Macif a mis en place un réseau de chargés de missions régionaux Économie Sociale. Ils ont pour mission de promouvoir et de soutenir les nombreux projets régionaux liés à l'ESS.

FRANCE ACTIVE

France Active est un réseau de proximité qui aide depuis plus de 20 ans les personnes en difficulté à créer leur entreprise individuelle. Il finance parallèlement les entreprises solidaires (insertion par l'activité économique, associations d'utilité sociale). Aujourd'hui, France Active est constitué d'une tête de réseau et de 40 structures de proximité appelées « Fonds Territoriaux » qui s'appuient sur 500 salariés et 2 000 bénévoles.

Depuis 1988, France Active a contribué à la création ou consolidation de 111 615 emplois en France. 83 % des projets financés passent le cap des 5 ans.

Le groupe Macif est un partenaire majeur et fondateur de France Active et des fonds territoriaux. Dans les années 90, la Fondation Macif a contribué à la création de plusieurs fonds territoriaux afin que ceux-ci soient présents dans tous les bassins d'emploi régionaux.

Avec un apport de 7,35 millions d'euros entre 1994 et 2008, la Macif représente pour France Active le premier bailleur de fonds privés *via* Macif Gestion, Macif Participations et la Fondation Macif. Elle l'est encore en 2012. La mutuelle a des représentants (salariés ou délégués, au total 30 personnes) dans les fonds territoriaux régionaux. Ils participent activement à l'instruction des dossiers d'aide aux financements.

Au niveau national, le Groupe a des représentants dans les instances centrales (SIFA, FAG).

En 2011, France Active a permis la création ou la consolidation de 25 289 emplois, ancrés sur les territoires. Le réseau associatif a ainsi accompagné 6 196 porteurs de projets l'année dernière et mobilisé 204,2 millions d'euros de concours financiers à leur attention, soit une progression de 11 % par rapport à 2010. Cette progression intervient dans les deux domaines d'activités de France Active : la création de petites entreprises à l'initiative des personnes en difficulté et le financement des entreprises solidaires.

LE CONSEIL NATIONAL DES CHAMBRES RÉGIONALES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (CNCRES) ET LES CHAMBRES RÉGIONALES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (CRES)

Le CNCRES fédère les 23 chambres régionales de l'Économie Sociale, CRES(S), de France métropolitaine et d'Outre-mer.

C'est une structure de concertation et de coordination, qui applique le principe de subsidiarité et se nourrit des réalités de terrain. Le CNCRES a pour objectif de :

- ▶ consolider la représentation et la promotion des CRES ;
- ▶ soutenir la structuration des CRES et la mutualisation de leurs expériences ;
- ▶ contribuer à la structuration du secteur de l'économie sociale et solidaire ;
- ▶ faire connaître et reconnaître l'Économie Sociale et Solidaire en région ;
- ▶ favoriser le développement d'actions sociales innovantes.

La Macif est un partenaire historique du CNCRES et les deux structures travaillent conjointement sur de nombreux projets :

- ▶ le CNCRES anime le Mois de l'ESS auquel la Macif contribue activement tous les ans ;

- ▶ la Macif soutient l'Observatoire de l'ESS et participe aux réunions de travail correspondantes. En 2012 la Macif a soutenu la publication du panorama de l'ESS et premier code juridique et fiscal de l'ESS ;

- ▶ la Macif soutient le fonctionnement du CNCRES (Représentation institutionnelle des CRES(S) et fonctionnement des instances).

Les Chambres Régionales de l'Économie Sociale (et Solidaire) sont des associations représentatives et transversales qui ont vocation à réunir les acteurs de l'économie sociale (et solidaire) de leur région : les associations, les coopératives, les fondations d'entreprise de l'ESS, les mutuelles, les syndicats employeurs de l'économie sociale et dans la plupart des régions, les réseaux d'économie solidaire et de développement local.

Les CRES(S) s'engagent à favoriser la démocratie et la solidarité dans l'économie. La Macif est un partenaire historique des CRES(S). Elle est présente dans la totalité des CRES(S) métropolitaines *via* ses délégués. Deux CRES(S) sont présidées par un élu Macif (Nord-Pas de Calais et Aquitaine) et, dans la plupart des autres, l'élu Macif siège au bureau de la CRES(S).

FINANSOL

FINANSOL est une association qui fédère les acteurs de la finance solidaire en France (établissements financiers et opérateurs de projets). Finansol contribue à la sensibilisation du public à l'épargne solidaire, œuvre pour la reconnaissance du secteur des finances solidaires par les pouvoirs publics et attribue un label, garantie de transparence et de solidarité des placements. La Macif est partenaire de Finansol depuis 2007.

La finalité du partenariat est d'accroître le volume des financements apportés à des activités économiques utiles à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable. Pour cela, le partenariat vise, d'une part, à renforcer la qualification des opérations de financement solidaire et, d'autre part, à accroître la visibilité et la transparence des activités financées par l'épargne solidaire.

Cette démarche s'accompagne d'un élargissement du secteur de la finance solidaire en renforçant sa structuration notamment au niveau régional et en favorisant une mise en cohérence efficace des acteurs.

La Macif et Finansol mènent donc des actions communes :

- ▶ participation de la Macif aux travaux de Finansol ;
- ▶ communication et promotion de la finance solidaire : pendant la semaine de la finance solidaire, les régions Macif ont reçu un kit d'affiches de flyers à diffuser sur ce sujet ;

► promotion de l'épargne salariale solidaire : face au potentiel de croissance de l'épargne salariale solidaire, Finansol a choisi de faire de ce sujet un axe fort de son action 2012-2014. De son côté, la Macif, leader sur le marché de l'assurance des comités d'entreprise et ayant établi des liens privilégiés avec les organisations syndicales, souhaite enrichir sa relation avec ces acteurs en y intégrant une démarche de sensibilisation aux problématiques de solidarité et de développement durable dans l'entreprise. Cet axe est décliné en deux actions concrètes :

- Finansol a proposé aux commissions Économie Sociale régionales de la Macif de co-organiser, à l'attention des représentants de salariés, un événement de sensibilisation à l'épargne salariale solidaire,
- Mise en place, lors de l'Agora des comités d'entreprise de Paris organisées par la Macif, le Crédit Coopératif et le Groupe Chèque Déjeuner, d'un espace au sujet de l'épargne salariale solidaire sous la forme d'un stand animé par Finansol mis à disposition gracieusement par les coorganisateur.

ADIE

La microfinance constitue désormais un secteur d'intervention privilégié des acteurs du développement. Dans ce cadre, la micro-assurance se révèle au même titre que le microcrédit, un élément essentiel de lutte contre l'exclusion et contre les événements susceptibles de compromettre les initiatives économiques des plus défavorisés.

Depuis près de 20 ans, l'Adie favorise, grâce au microcrédit, la création de leur propre emploi par des personnes (ci-après dénommées « micro-entrepreneurs ») exclues du marché du travail et du système bancaire classique.

Ces micro-entrepreneurs, particulièrement vulnérables face aux aléas, ne bénéficient pas, dans la grande majorité des cas, d'une couverture d'assurance adéquate, ce qui compromet fortement leur projet professionnel.

Consciente de l'importance de l'assurance pour le développement et la pérennité de ces micro-entreprises, l'Adie souhaite faciliter la démarche de souscription d'assurance professionnelle par les micro-entrepreneurs qu'elle finance ou accompagne.

Réunies par une volonté commune de s'engager dans une démarche sociale et solidaire, la Macif et AXA ont conçu ensemble une solution d'assurance adaptée dont bénéficient les micro-entrepreneurs accompagnés par l'ADIE.

Dans ce cadre, une première phase d'expérimentation s'est déroulée à compter du 19 décembre 2007 dans plusieurs régions pilotes (Île-de-France, Aquitaine, Midi Pyrénées, Poitou Charente, Nord-Pas de Calais, Picardie, Normandie, Centre, Bourgogne). Cette phase expérimentale a été achevée fin 2012.

Il est désormais prévu de généraliser cette collaboration entre l'ADIE, la Macif et AXA et de l'étendre à l'ensemble du territoire de la France Métropolitaine. Dans ce but, la Macif et AXA proposent en co-assurance un ensemble de Produits de micro-assurance que l'ADIE présentera aux Bénéficiaires.

B. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES

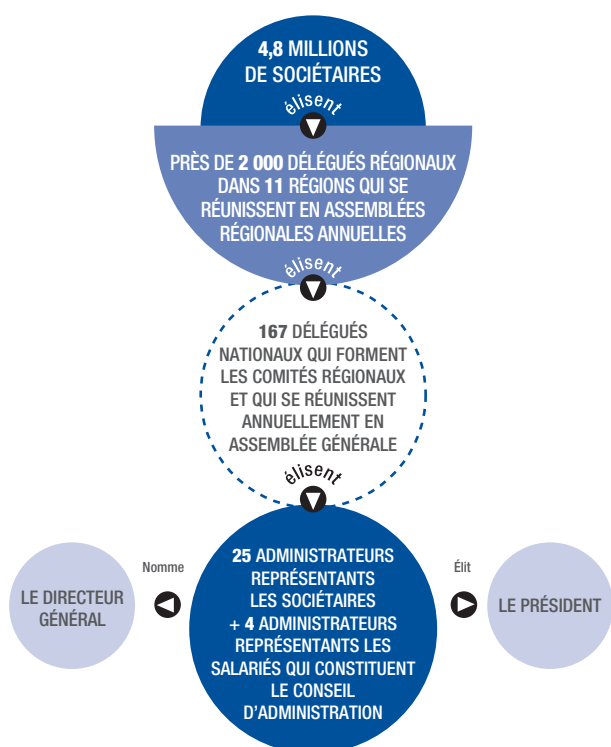
- Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Par son mode gouvernance même, le groupe Macif entretient un véritable dialogue avec ses nombreuses parties prenantes. En effet, les sociétaires, au travers de leurs représentants élus – les délégués –, sont au cœur du dispositif d'orientation et de contrôle de la gestion de la mutuelle d'assurance. Dans chacune des 11 régions Macif, les délégués régionaux se réunissent annuellement en assemblée régionale. À cette occasion, ils élisent les délégués nationaux pour un mandat de six ans, parmi lesquels sont élus les membres du Conseil d'administration du Groupe.

À tous les échelons régionaux et nationaux de la gouvernance, pour garantir un débat riche et dynamique, les élus du Groupe doivent représenter les différentes composantes du sociétariat. À ce titre, les candidats aux différents mandats, véritables **acteurs de la gouvernance** démocratique de la Macif, sont :

- des représentants des salariés issus des confédérations syndicales reconnues représentatives au plan national (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO) et signataires d'un accord de partenariat avec le groupe Macif ;

- ▶ des professionnels indépendants et chefs d'entreprises ;
- ▶ des militants de l'économie sociale (issus des mouvements coopératifs, associatifs ou mutualistes) ; des représentants des sociétaires non issus de l'un des collectifs précédemment cités (susceptibles d'apporter à la gouvernance du Groupe leurs expériences et/ou des compétences utiles).



Le mode de gouvernance du Groupe génère par sa structure même des relations étroites avec de nombreux partenaires parmi lesquels les Boutiques de Gestion, les Jeunes Chambres Économiques, la CLCV, France Bénévolat, Unis Cité, Fonda, Usgeres, l'Adie.

Par ailleurs, chaque région met en place, dans le cadre de ses projets, les canaux les plus appropriés pour dialoguer avec les parties prenantes locales (collectivités territoriales, secteur associatif, secteur privé, sociétaires, etc.).

UNE VIE MUTUALISTE ANIMÉE ET DYNAMIQUE

À travers la mise en place de ses agendas mutualistes, la Macif reconnaît et identifie ses parties prenantes territoriales, leurs attentes et leurs problématiques. L'objectif général des agendas mutualistes est de cultiver et consolider la différence mutualiste du Groupe.

Rendre plus cohérente et plus percutante la vie mutualiste en région. Mobiliser tous les délégués (les élus) d'une région autour des priorités qu'ils détermineront dans les territoires en lien avec les réalités locales et les attentes des sociétaires. Telles sont les ambitions opérationnelles des agendas mutualistes. Construits par et pour les délégués au service des sociétaires, ils constituent la feuille de route des élus en régions pour la durée de leur mandat.

Dans ce cadre, deux engagements servent de fondation à la construction de chaque Agenda en régions :

1. développer la perception du risque chez nos sociétaires afin de prévenir les sinistres et les accidents de la vie susceptibles de les frapper ;
2. initier et soutenir des projets traduisant notre responsabilité sociale dans nos activités : la mobilité, l'habitat, la santé/prévoyance et la banque/finance.

- Actions de partenariat ou de mécénat

LES ACTIONS DE LA FONDATION MACIF

À travers les projets soutenus par la Fondation Macif, la mutuelle agit également au plus près des préoccupations de ses sociétaires et du grand public, au cœur des territoires. La Fondation Macif place la relation de proximité au cœur de ses actions et travaille en collaboration étroite avec les acteurs socio-économiques des territoires, grâce à ses délégations régionales.

Cherchant à promouvoir les innovations sociales, politiques et culturelles, la Fondation Macif a fait le choix, depuis quinze ans, d'appuyer les initiatives visant à favoriser l'accès à l'autonomie, la responsabilité, la connaissance, la citoyenneté des personnes et ce, tant en France qu'en Europe, avec comme priorité **le soutien à la création d'emplois durables dans l'économie sociale**.

Aujourd'hui, la Fondation d'entreprise du groupe Macif a pour objectif **fondamental l'accompagnement des initiatives de transformation et d'innovation sociale**. Ses cinq programmes se déclinent autour des thèmes suivants :

- ▶ agriculture, alimentation et consommation responsable ;
- ▶ biodiversité, gestion des déchets et énergies renouvelables ;
- ▶ logement et habitat ;
- ▶ lien social et lutte contre l'exclusion ;
- ▶ mobilité et transports.

16 chargés de mission de la Fondation sont présents sur le territoire métropolitain avec comme objectif :

- ▶ de détecter les initiatives régionales ;
- ▶ de participer au montage du programme ;
- ▶ de développer un cadre partenarial, dans lequel s'inscrivent collectivités territoriales et acteurs privés.

Les chargés de mission travaillent de manière très étroite avec les commissions de la Fondation. Celles-ci sont implantées dans chaque région et filiales et sont composées de représentants de sociétaires Macif. Leurs membres étudient les programmes initiés par le chargé

de mission et, s'ils décident de les soutenir, contribuent à la réalisation et au suivi des projets, *via* leur participation aux comités de pilotage.

La Fondation Macif collabore et développe ses programmes avec de nombreux partenaires tels que la FAGE (Fédération Générale des Associations Étudiantes), la Mairie de Paris, Unis-Cité, Terre de Liens, les Amis de la Terre, France Nature Environnement, le Groupe des Énergies Renouvelables, Environnement et Solidarité (Geres), les Jardins de Cocagne, le Samu Social, le réseau des Amap, les Accorderies, l'Urscop, etc.

LA FONDATION MACIF EN QUELQUES CHIFFRES

	2011	2012
Nombre de dossiers de subvention acceptés	189	220
Total des subventions versées	3 691 084	4 179 885
Montant moyen par dossier	19 530	18 999

Pour plus d'information : <http://www.fondation-macif.org/> et le rapport annuel de la Fondation Macif.

MÉCÉNAT : EN FAVEUR DE L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

Le programme de mécénat culturel de la Macif a pour objectif de favoriser l'accessibilité aux expositions à des catégories de personnes traditionnellement exclues de la culture, et ce, partout en France. Dans ce cadre, la Macif a poursuivi activement son partenariat avec la RMN-Grand Palais.

La Macif considère en effet que la production culturelle et l'accès à la culture constituent des enjeux clés favorisant le lien social et le développement des valeurs universelles indispensables à l'épanouissement de l'individu.

Depuis le lancement de l'opération en 2010, plus d'un demi-million de personnes ont visité les expositions soutenues. Le nombre de personnes ayant découvert les expositions gratuitement ou participé aux visites et ateliers spécifiques organisés dans le cadre de l'opération s'élève à plus de 13 390 (10 790 demandeurs d'emploi et 2 607 participants aux ateliers et visites).

UNE LARGE PALETTE DE PARTENARIATS SOCIÉTAUX

La Macif mène de nombreuses actions en s'appuyant sur l'expertise de ces partenaires. La liste serait trop longue mais quelques exemples permettent d'illustrer le propos.

PARTENARIATS GRANDES ÉCOLES

Partenariat avec la Majeure Alter-Management d'HEC

- ▶ Participation de la Macif aux travaux d'étude auprès des étudiants ;
- ▶ Participation des étudiants de la Majeure à des travaux opérationnels proposés par la Macif (Étude Habitat, Étude sur les monnaies complémentaires) ;
- ▶ Participation de la Macif au comité d'orientation de la majeure et au comité des partenaires ;
- ▶ Interventions de professeurs auprès des cadres du Groupe ;
- ▶ Montant du soutien financier : 25 000 euros annuels.

Partenariat avec l'ESSEC et la chaire Entreprendre Social

- ▶ Participation de la Macif aux choix pédagogiques ;
- ▶ Travail annuel avec un groupe d'étudiants sur une étude de cas stratégique ou un projet opérationnel ;
- ▶ Assure un accueil privilégié aux étudiants de la Chaire : recherche, stages, rencontres annuelles avec les dirigeants du Groupe ;
- ▶ Montant du soutien financier : 160 000 euros.

PARTENARIATS SUR LE CHAMP DU HANDICAP

HandiCaPZéro

- ▶ Convention nationale en 2008 dans le cadre du déploiement du dispositif non voyants : traduction en braille/caractères

agrandis/audio. Accessibilité de l'offre Macif sur le site Internet HandiCaPZéro ;

- Montant du soutien financier : 11 500 euros par an

CEREMH (Centre de Ressources et d'innovation Mobilité Handicap)

- Centre de ressources et d'innovation à vocation nationale dont la mission est de favoriser la mobilité pour tous à tous les âges de la vie ;
- 2009 : partenariat avec la prévention ;
- Projet immédiat : accessibilité du simulateur, travaux sur les auto-écoles accessibles.
- Montant du soutien financier : 5 000 euros par an.

Handi'chiens

- Handi'Chiens est prescripteur de notre contrat d'assurance Chien guide.

https://www.macif.fr/web/site/groupe/accueil/groupe/responsabilite_sociale_environnementale/accessibilite_handicap_1

PARTENARIATS SUR LE THÈME DE LA MOBILITÉ DURABLE

Voiture&Co

Cette association milite depuis 1998 pour permettre à tous de se déplacer mieux en polluant moins. La Macif participe au développement des plateformes « Bougez vers l'emploi ». L'enjeu de ces plateformes est d'amener les personnes en situation précaire à devenir autonomes dans leurs déplacements, de leur offrir l'accès à la mobilité sous toutes ses formes.

France Auto Partage (FAP)

FAP est le premier réseau, depuis 2002, d'autopartage français. Ce partenariat permet à la Macif de nourrir la réflexion et le positionnement institutionnel et assurantiel du Groupe sur les évolutions sociétales de la mobilité.

Deways

Depuis deux ans, la Macif accompagne les fondateurs de Deways qui était historiquement la première activité d'autopartage en particuliers en France.

https://www.macif.fr/web/site/groupe/accueil/mobilite_durable

C. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

- **Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux**
- **L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale**

La politique d'achat du groupe Macif favorise, le plus possible, les partenaires partageant ses valeurs et privilégie les solutions inscrites dans une logique de développement durable. Il n'existe pas de politique achat durable formalisée mais de nombreuses actions sont entreprises :

- création d'un Code de déontologie pour les acheteurs ;
- envoi d'un questionnaire intégrant des critères sur la responsabilité sociale et environnementale dans tous les appels d'offres. L'analyse du questionnaire est réalisée dans l'évaluation des appels d'offres ;

- sollicitation de sous-traitants issus de l'économie sociale et solidaire, au niveau du siège et dans les régions, lorsque cela est possible.

À titre d'exemple, la Macif sous-traite (lorsqu'elle le fait) uniquement à des centres d'appels situé en France. Elle a signé en 2012 un contrat avec la société Teletech, nouveau centre d'appel plus responsable et faisant une réelle place aux salariés.

DÉONTOLOGIE DES ACHATS

Un guide dédié à la déontologie du métier achat décline en pratique les principes d'action à tenir dans des situations clés.

D. LOYAUTÉ DES PRATIQUES**- Actions engagées pour prévenir la corruption**

Le groupe Macif est un acteur engagé dans ce domaine. Chaque entité est impliquée dans la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en conformité avec les normes françaises et internationales.

Il existe de nombreuses actions permettant de contribuer à la lutte contre la corruption au sein des différentes entités du Groupe.

La lutte contre la corruption se décline dans trois domaines :

- ▶ la lutte contre la fraude externe ;
- ▶ la lutte contre la fraude interne ;
- ▶ la lutte contre le blanchiment de capitaux.

En terme de lutte contre la corruption des collaborateurs, les réponses de la Macif sont les suivantes :

- ▶ un niveau de rémunération relativement élevé ;
- ▶ pas de rémunération directe sur la vente de contrats ;
- ▶ l'impossibilité de recevoir des règlements en espèces dans les points de vente ;
- ▶ des règles sur les pouvoirs de règlements des conseillers ;
- ▶ mise en place d'un dispositif de contrôle sur les règlements ;
- ▶ un Code de déontologie des achats.

Concernant la lutte anti-blanchiment, le Groupe a formalisé et pris en compte cet enjeu de manière systématique. Chaque entreprise d'assurances doit élaborer sa propre classification des risques en réalisant un examen des risques liés aux contrats, aux canaux de distribution, aux clients et aux opérations. Cette répartition des risques doit permettre de déterminer le niveau de vigilance adéquat.

Outre le dispositif de contrôle interne et le déploiement des normes déontologiques, le dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment de capitaux fait l'objet de contrôles permanents mis à jour pour intégrer l'évolution de la réglementation.

Les procédures de lutte anti-blanchiment sont accessibles à tout collaborateur sur l'Intranet.

Tous les salariés du Groupe concernés par la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ont été formés. Cette formation (*e-learning*) a été dispensée d'octobre 2011 à juin 2012 et est dispensée aux nouveaux entrants lors de leur intégration. Une actualisation est prévue tous les 3 ans.

Création du Comité Éthique, Déontologie et RSE

Afin de mieux appréhender notamment les enjeux de corruption, de lutte contre le blanchiment et des problématiques en lien avec la notion d'éthique, un Comité Éthique, Déontologie et RSE, rattaché au Conseil d'administration, a été créé en 2012. Ses missions sont :

1. de procéder à l'examen des engagements en matière d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et assister le conseil sur les orientations à adopter,
2. de veiller à l'intégration des dimensions sociales, sociétales et environnementales dans la stratégie long terme de la société et du Groupe, en ayant en particulier le souci de la valorisation de son capital humain et de la qualité du climat social,
3. de veiller à une bonne maîtrise du risque RSE (risques sociaux internes et externes, risques d'image et réputation, risques éthiques et déontologiques, risques de non-conformité...),
4. d'examiner la performance sociale du groupe et de définir les orientations nécessaires à l'amélioration de la qualité du reporting RSE ainsi qu'à la mesure de la valeur sociale créée,
5. d'apprécier de quelle manière la mutuelle peut au mieux accompagner, voire anticiper les mutations sociologiques, économiques, sociales, environnementales de son environnement direct et favoriser pour cela le développement d'initiatives innovantes alliant efficacité économique et création de la valeur sociale.

- Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le groupe Macif a pour raison d'être la satisfaction et la protection de ses sociétaires. Apporter la meilleure protection possible à ses assurés, tel est le cœur de métier et la raison première de la Macif. En 2012, face à un contexte économique difficile et incertain, la responsabilité de la mutuelle vis-à-vis de ses sociétaires est renforcée. L'écoute, le dialogue et l'accompagnement fondent la relation tissée avec chacun.

LA DÉMARCHE QUALITÉ

La certification de service témoigne de cet engagement. En effet, en décembre 2010, la Macif devenait le premier assureur à obtenir une certification de service en assurance dommages délivrée par

Afnor Certification, organisme reconnu et indépendant. Soumise chaque année à un nouvel audit externe, cette certification de service a été renouvelée en 2012.

Elle atteste que le groupe Macif répond aux 23 engagements Qualité qu'elle a pris dans les domaines de la relation client, de la gestion des sinistres et de la gestion des réclamations. Ce renouvellement constitue un gage de crédibilité et la certitude pour nos sociétaires de bénéficier d'un niveau de service en constante amélioration.

En 2012, la satisfaction globale des sociétaires est supérieure à celles de 2010 et de 2011. Elle atteint 88,2 % en 2012.

	2010	2011	2012
Taux de satisfaction globale	87,1 %	87,3 %	88,2 %

Quelques exemples d'engagements qui témoignent de la qualité de la relation du groupe Macif avec ses sociétaires.

Engagement 10 : nous nous engageons à construire et entretenir une relation de confiance mutuelle en vous conseillant par rapport à votre situation.

	2010	2011	2012
Eng 10 : Taux de contact sur 3 ans	89,4 %	90,1 %	90,4 %

Engagement 15 : nous vous confirmons la prise en compte de votre déclaration de sinistre :

- ▶ *immédiatement si elle est réalisée par téléphone ou en point d'accueil ;*
- ▶ *sous 24 h, s'il s'agit d'une déclaration envoyée par courrier, par fax ou par Internet.*

	2010	2011	2012
Eng 15 : Taux d'AR sous 24 h aux déclarations de sinistre écrites (résultats sondages)	90,0 %	97,1 %	97,4 %

Engagement 20 : en cas de réclamation, nous vous répondons dans un délai maximal de 15 jours

	2010	2011	2012
Eng 20 : Taux d'AR sous 3 jours	93,7 %	91,6 %	94,0 %

PRISE EN COMPTE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE ET L'ACCESSIBILITÉ À L'ASSURANCE

Le Groupe s'engage, depuis des années, à favoriser pour les personnes fragilisées l'accès à une couverture d'assurance de leurs besoins essentiels et à accompagner les sociétaires lors des accidents de la vie.

LA PRESTATION SOLIDARITÉ CHÔMAGE

La Macif met à disposition de ses sociétaires la « Prestation Solidarité Chômage », qui permet de prendre en charge, sans diminution de la couverture d'assurance et sous conditions, jusqu'à 99 % des

cotisations des sociétaires en situation de chômage ou de perte significative de revenus. La «Prestation Solidarité Chômage» n'est pas une garantie d'assurance mais permet, sous conditions, une annulation partielle de cotisations.

	2010	2011	2012
Nombre de sociétaires Macif bénéficiant de la Prestation Chômage	7 510	6 957	7 036
Montant de l'aide accordée	3 890 745	3 818 132	3 696 775 €

FONDS DE SOLIDARITÉ

En cas de dommages matériels ou corporels résultat d'un événement non assurable ou non couvert par un contrat de la Mutuelle, le groupe

Macif a créé un Fonds de solidarité : **le Fonsomacif**. Le versement de ce secours exceptionnel est évalué et attribué au cas par cas par chacune des 11 associations régionales de délégués.

	2010	2011	2012
Nombre de secours accordés	2 047	2 266	2 067
Montant des secours	2 115 703	1 959 241	2 296 624 €
Montant de l'aide globale	240 548	252 690	290 545 €

UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION ACTIVE

La prévention et tous les services susceptibles de contribuer à la sécurité et à la qualité de vie des sociétaires sont au cœur de l'offre de la mutuelle. À la Macif, chaque sociétaire est à la fois assuré et assureur. Son comportement responsable influe sur le montant des cotisations futures et sur le maintien de garanties importantes.

La mutuelle déploie depuis de nombreuses années de nombreux dispositifs de prévention des risques en direction de ses sociétaires et bénéficiaires de ses produits :

- ▶ risques routiers ;
- ▶ risques liés à la santé ;
- ▶ risques nautiques ;
- ▶ accidents de la vie courante.

	2010	2011	2012
Budget annuel alloué aux actions de prévention (en €)	4 200 000	4 100 000	4 000 000
Nombre d'actions de prévention	1 800	1 800	1 800
Nombre de personnes sensibilisées	500 000	450 000	450 000
Nombre de visiteurs « prévention » sur macif.fr	62 000	36 203	30 671
Nombre de pages prévention vues	105 000	71 818	39 045
Subvention accordée à la SNSM (en €)	230 000	235 000	220 000
Répartition des actions par thème	-	-	-
Prévention routière	69 %	66 %	67 %
Prévention des accidents de la vie courante	13 %	12 %	10 %
Prévention du suicide	4 %	5 %	5 %
Prévention des risques nautiques	9 %	10 %	11 %
Prévention des risques naturels	-	1 %	2 %
Autres préventions	-	2 %	-
Prévention santé	5 %	4 %	5 %
Répartition par public	-	-	-
Grand Public	25 %	45 %	44 %
Scolaires et étudiants	38 %	34 %	33 %
Entreprises	29 %	12 %	8 %
Seniors	8 %	9 %	15 %

Pour mettre en place ses actions, elle s'appuie sur de nombreux partenaires : l'observatoire Calyxis sur la prévention des accidents de la vie courante, l'Institut National de Veille Sanitaire, Cap Magellan, le Musée de la Contrefaçon, la Mission de sécurité routière, la Mairie de Paris, l'association Pass'âge, la Fage, Voiture&Co, la SNSM, Gema Prévention, le Palais de la Découverte, etc.

Pour en savoir plus : <https://www.macif.fr/web/site/groupe/accueil/groupe/prevention>

E. AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Le groupe Macif n'exerce aucune activité dans des pays à risques ou n'appliquant pas les principes des droits de l'homme. Cependant, en tant que mutuelle de l'économie sociale et solidaire, elle est sensible à ces problématiques et agit à travers de nombreux partenariats.

PARTENARIAT LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Dans un monde en mutation, ce partenariat politique encourage les alliances qui peuvent exister entre des actions de défense et de promotion des droits de l'homme d'une part, et des activités d'assureur mutualiste, d'autre part. En effet, il repose sur une conception partagée de la proximité stratégique entre les organisations de

l'économie sociale et celles de défense et de promotion des droits. La Macif et la Ligue des droits de l'homme agissent pour une plus grande citoyenneté sociale et économique.

Ainsi le comité de suivi du partenariat en décembre 2011 a acté les thèmes suivants sur lesquels l'implication des citoyens peut être recherchée en commun :

- ▶ le développement de territoires de vie ;
- ▶ le droit à un logement décent pour tous ;
- ▶ la société de solidarité ;
- ▶ l'engagement citoyen.

Sur ces terrains, la Macif et la LDH inscrivent leur action dans les deux dimensions nationale et locale avec comme objectif l'accessibilité la plus large aux droits fondamentaux auxquels renvoient ces quatre domaines avec un accent particulier pour les populations précarisées.

PARTENARIAT CONVERGENCES 2015

Lancée en 2008, Convergences 2015 est la première plateforme de réflexion en Europe destinée à établir de nouvelles convergences entre acteurs publics, privés et solidaires pour promouvoir les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et lutter contre la pauvreté et la précarité dans les pays du Nord et du Sud.

Véritable réseau fédérateur, Convergences 2015 rassemble aujourd'hui plus de 200 partenaires autour des enjeux des partenariats intersectoriels, de la coopération internationale, de la microfinance, de l'entrepreneuriat social et du développement durable.

L'action de Convergences 2015 se traduit par l'organisation d'un Forum annuel (3 000 participants) mais également par la publication de baromètres, la création de groupes de travail par secteur et la participation à des événements tout au long de l'année.

La Macif est partenaire de Convergences 2015 depuis 2010. La mutuelle s'implique dans les différents groupes de travail sur la pauvreté et l'exclusion afin de porter la voix de l'économie sociale.

Pour en savoir plus, www.macif.fr

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

A. PÉRIMÈTRE 2012

PÉRIMÈTRE DE REPORTING RSE

Les données présentées concernent l'exercice 2012, en année calendaire. Le périmètre des entités sollicitées sur les données sociales, environnementales et sociétales couvre l'UES Macif ⁽¹⁾ et Mutavie, soit 98 % des cotisations acquises en 2012. Les entités contributrices aux cotisations acquises par le Groupe dont les données sociales, sociétales et environnementales ne sont pas consolidées sont : Thémis, Macif Portugal, Smip, AMP, MNFCT.

Par ailleurs, au regard du périmètre de consolidation aux normes IFRS, ne sont pas non plus prises en compte les sociétés en intégration globale suivantes : Idmacif, Siem, SECURIMUT, Macif Participations, Foncière de Lutèce, Compagnie Foncière Macif, Lesseps Promotion, Marseille Grand Littoral, Macif Gestion, Macifin', Macif Avantages et Services. Enfin, en application de la loi, nous n'avons pas consolidé les données sociales, sociétales et environnementales des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾, des OPCVM et des SCI.

Les données sociales et environnementales couvrent et sont collectées sur le périmètre UES Macif et Mutavie.

Les données sociétales sont collectées sur le périmètre Macif qui agit, au titre de structure faitière, pour le compte du Groupe.

VARIATION DU PÉRIMÈTRE (PAR RAPPORT À 2011)

Les effectifs de Mutavie ont été intégrés aux données sociales à partir de 2012. L'historique 2011 a été retraité pour permettre la comparabilité. L'impact de cette intégration est faible, les effectifs intégrés concernent moins de 1 % des effectifs présentés en 2012.

B. PROCESSUS

RÉFÉRENTIELS DE REPORTING

Les entreprises de l'UES Macif ont un référentiel commun de reporting social qui définit les indicateurs et les modalités de leur calcul. Les entités hors UES Macif disposent de leur propre référentiel, c'est le cas notamment de Mutavie, seule entité hors UES Macif consolidée pour les données du présent chapitre.

Le référentiel de reporting environnemental a été établi en 2012. Il est commun aux entités dont les données sont consolidées (UES Macif et Mutavie).

Les données sociétales ne sont pas encore formalisées de manière uniforme dans un référentiel de reporting. Elles s'appuient sur les données de suivi d'activité des directions concernées.

(1) On nomme UES Macif, l'union économique et sociale regroupant Macif, Macif-Mutualité et Macifilia.

(2) Altima, BPCE Assurances, groupe IMA, groupe OFI Holding et Socram Banque.

COLLECTE ET CONSOLIDATION DES DONNÉES

Les données sociales de l'UES Macif sont collectées par la direction des Ressources humaines Groupe à partir du système d'information *ad hoc* et des requêtes spécifiques auprès des entités. Les données sociales Mutavie ont, cette année, été collectées et intégrées au reporting social UES Macif directement par la Direction de la Responsabilité sociale et environnementale.

Les données sociétales sont collectées et consolidées par la direction Contrôle de gestion Groupe, qui sollicite en amont les directions et Entités concernées et complète la collecte par des extractions sur le système d'information du Groupe.

Les données environnementales du Groupe sont collectées par la direction Contrôle de gestion Groupe, qui sollicite en amont les directions et Entités concernées et complète la collecte par des extractions sur le système d'information du Groupe. Ces données sont transmises à la direction de la Responsabilité sociale et environnementale qui réalise la consolidation Groupe.

Les données qualitatives sur ces trois domaines sont collectées en cours d'année et lors d'entretiens menés par la direction RSE auprès des principales directions citées.

CONTRÔLE DES DONNÉES

Les entités et directions concernées ont identifié un contributeur au reporting RSE. L'envoi vaut validation des données par l'entité.

Un contrôle de cohérence est réalisé par la direction Contrôle de gestion et la direction de la RSE sur leur domaine de consolidation respectif, à partir de la comparaison n-1 et de la cohérence par rapport à des entités comparables.

C. LIMITE DE LA COLLECTE ET FIABILITÉ

La définition des données sociales de l'UES Macif et de Mutavie diffère pour certains indicateurs consolidés. Il n'y a pas d'impact significatif sur les données consolidées (effectif Mutavie < 1 % des effectifs du groupe Macif consolidé).

Certaines données sociales et environnementales ne sont pas disponibles pour toutes les entités. Ces données sont exclues, une précision sur le périmètre est indiquée le cas échéant pour les indicateurs concernés.

ATTESTATION DE PRÉSENCE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2012

Attestation de présence du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion.

À l'attention de la Direction Générale,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société MACIF, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Il appartient au conseil d'administration de la société MACIF d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés par la société et dont un résumé figure dans le présent rapport à la page 67 (la « Note Méthodologique »).

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012. Il ne nous appartient pas en revanche de vérifier la pertinence de ces informations.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- ▶ Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- ▶ Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en page 67 du présent rapport ;
- ▶ En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

Paris-La Défense, le 29 avril 2013

Le Vérificateur Indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Département Développement durable

Eric Duvaud

2.11 INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

1) CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration de la Macif a fait le choix, les 21 et 22 avril 2009, de ne pas adopter de Code de gouvernement d'entreprise et notamment de ne pas se référer au Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep-Medef d'octobre 2008.

Cette décision a été prise en raison du caractère inadapté aux sociétés d'assurance mutuelles du Code de l'Afep-Medef et de l'application depuis 2005 au sein du groupe Macif du rapport « Andreck » (La démocratie, principe de gouvernance des mutuelles du GEMA).

Les dispositions de ce rapport amènent le groupe Macif à respecter un certain nombre de principes tels que :

- ▶ la dissociation des fonctions du président et du directeur général au sein de la Macif ainsi qu'au sein de ses principales filiales, certaines fonctionnant avec le système dualiste du directoire et conseil de surveillance ;

- ▶ la mise en place de différents comités (voir le point 6 ci-dessous sur la composition et le rôle des comités) ;
- ▶ la transparence relative à la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux, très encadrée du fait de la structure de société d'assurance mutuelle, notamment par le Code des assurances (aucune rémunération des administrateurs et des dirigeants salariés n'est liée de manière directe ou indirecte au montant des cotisations de la Société, absence d'attribution de plans de stocks options, y compris dans les filiales). Il est renvoyé à cet égard aux points 8 et 9 ci-dessous ainsi qu'à l'annexe 2 du présent point.

2) LES ÉVOLUTIONS MAJEURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE MENÉES EN 2012

Dans la continuité des réflexions initiées par le projet d'entreprise voté par le Congrès de la Macif en 2009, et suite à l'adoption d'une nouvelle charte de gouvernement du Groupe lors du Congrès de juin 2011 qui a initié la mise en place d'une nouvelle gouvernance, l'exercice 2012 a permis de concrétiser les évolutions suivantes :

- ▶ les travaux enclenchés en 2011 sur la Charte de Gouvernement du Groupe ont amené à renforcer l'efficacité du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe ;

- ▶ l'organisation du Groupe s'est structurée, au cours de l'exercice 2012, autour de la Macif structure faitière en 3 pôles métiers (IARD, santé/prévoyance, finance/épargne), auxquels sont rattachés les entités contrôlées par la Macif, s'appuyant sur un découpage régional.

3) COMPOSITION ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la date de clôture des comptes, la composition du conseil d'administration était la suivante :

Administrateurs		Date de naissance
ANDRECK	Gérard	16/07/1944
BATUT	Christian	17/03/1950
BEUROIS	Marc	19/02/1955
BLAISE-CAMUS	Marilène	19/06/1953
CARRAT	Jean-Claude	13/06/1946
CARROBOURG	Maurice	21/02/1953
CERQUEIRA	José	23/11/1949
CHEMARIN	Jacques	09/04/1953
CHEVTCHENKO	Jacques	23/09/1950
COLIN	Jacques	03/04/1947
COSTE	Cyril	31/10/1966
COURBE-MICHOLLET	Gérard	20/05/1944
COUSIN	Daniel	02/12/1950
DIALLO	Jean-Claude	27/11/1947
DINTINGER	Jacky	30/01/1954
DORIVAL	Pascal	17/04/1949
GROSJEAN	Joël	29/04/1953
INSA	Hélios	01/03/1948
LE BROCH	Yannick	02/02/1947
MARTINACHE	Stéphane	26/01/1966
MICHARD	Pascal	16/04/1954
MONTARANT	Alain	07/03/1960
PERRAULT	Philippe	23/11/1955
PETITJEAN	Alain	05/07/1950
QUILLON	Annie	24/04/1955
TUR	José	19/12/1948
VALENTIN	Thierry	13/08/1961
VILLEMUS	André	28/06/1950
WEINSTOCK	Hélène	18/09/1950

Les attributions du conseil d'administration sont prévues à l'article 22 des statuts de la Macif :

- ▶ il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ;
- ▶ sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans les limites de l'objet social :
 - il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société,
 - il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,

- il procède aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns,
- il donne son autorisation préalable aux conventions dites réglementées ;
- ▶ peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, sociétaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés ;
- ▶ peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou au directeur général par les lois, règlements et statuts en vigueur est de la compétence du conseil d'administration.

De plus, l'article 41 de la Charte de Gouvernement du groupe Macif lui confère des prérogatives pour statuer sur les décisions relatives

à la structure faîtière du Groupe et sur les décisions de gestion relatives aux activités IARD.

Le président du conseil d'administration, Gérard Andreck, organise et dirige les travaux de celui-ci et veille au bon fonctionnement des organes de la Macif.

4) FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis l'adoption de la nouvelle Charte de gouvernement du groupe Macif en juin 2011, le conseil d'administration appuie ses décisions sur des avis rendus par 5 comités spécialisés (cf. ci-après), des avis rendus par 5 commissions mixtes (Communication, Économie sociale, Innovation, International, et Prévention) et sur les travaux du Comité exécutif.

Le Comité exécutif est une instance de gouvernance mixte visant à renforcer l'efficacité du conseil d'administration et de la direction générale, à donner du sens et à renforcer la cohérence et la cohésion au sein du Groupe.

5) NOM ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Roger Iseli a assumé les fonctions de directeur général de la Macif de sa nomination par le conseil d'administration du 19 juin 2006 jusqu'au 26 avril 2012.

Depuis la décision du conseil d'administration du 26 avril 2012, Jean-Marc Raby assume les fonctions de directeur général de la Macif. Dans le cadre de cette nomination, le contrat de travail de Jean-Marc Raby a été suspendu. Conformément à l'article 27 des statuts de la Macif, le directeur général assure, sous l'autorité et la surveillance du conseil d'administration, la direction générale de la Macif qu'il représente dans ses rapports avec les tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Macif et pour assurer sa gestion et son administration, dans le cadre des orientations et des limitations de pouvoirs fixées par le conseil d'administration.

Il exerce ses fonctions dans la limite de la réglementation en vigueur, des statuts et du règlement intérieur de la Macif et sous réserve des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

6) COMPOSITION ET RÔLE DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Les comités spécialisés du conseil d'administration ont vocation à lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décisions, sur les domaines relevant exclusivement de la compétence décisionnelle du conseil. Ils interviennent en qualité de comités du groupe Macif et sont composés d'administrateurs de la Macif. Par décision du 18 juin 2012, le conseil d'administration de la Macif a actualisé la composition et l'objet des 5 comités spécialisés suivants :

- ▶ le Comité d'audit, composé de 8 membres désignés par le conseil d'administration dont un administrateur représentant les salariés et un membre externe, indépendant, depuis une décision du conseil d'administration du 28 août 2009, en raison de ses compétences en matières financières ou comptables et ce, en application des dispositions de l'ordonnance n°2208-1278 du 8 décembre 2008. Le président du conseil d'administration ainsi que le directeur de l'Audit interne ne sont pas membres mais ont la qualité d'invités permanents.

Ce comité a pour objet, en synthèse, de produire des avis et/ou recommandations au conseil d'administration dans les domaines du contrôle des comptes (fiabilité des états financiers, efficacité des contrôles internes liés aux activités financières, sélection et fonctionnement du commissariat aux comptes), et de l'audit et du contrôle interne ;

- ▶ le Comité des risques : Créé en complément du Comité d'audit et en réponse aux exigences réglementaires de la directive européenne Solvabilité II. Ce comité est composé de 5 membres. Son objet est, en synthèse, de suivre et d'analyser la solvabilité, d'examiner la politique des risques et de veiller à l'efficacité du système global de gestion des risques et du dispositif de contrôle des filiales.

Le Comité d'audit et le Comité des risques se réunissent régulièrement afin de coordonner leur action et réfléchir de

manière commune aux évolutions nécessaires qu'apportera la mise en œuvre de la réforme Solvabilité II ;

- ▶ le Comité partenariats, vie mutualiste et indemnisation des mandataires mutualistes, composé de 8 membres, dont l'objet est, en synthèse, d'impulser une politique d'animation de la vie mutualiste, de proposer des axes de partenariats politiques et de valider les candidatures et le dispositif d'indemnisation des représentants des sociétaires Macif et des adhérents Macif-Mutualité ;
- ▶ le Comité rémunération et sélection des mandataires sociaux et dirigeants, composé de 8 membres, dont l'objet est, en synthèse :
 - de définir les critères et profils attendus pour l'ensemble des mandats sociaux du Groupe et d'examiner les propositions relatives,
 - d'examiner la composition des comités spécialisés, d'établir un plan de succession des mandataires sociaux et principaux dirigeants du Groupe,
 - de proposer le dispositif de rémunération et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et principaux dirigeants du Groupe ;
- ▶ le Comité éthique, déontologie et responsabilité sociale d'entreprise, composé de 4 membres, dont l'objet est, en synthèse :
 - de procéder à l'examen des engagements en matière d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale,
 - de veiller à une bonne maîtrise du risque RSE,
 - d'examiner la performance sociale du Groupe et d'apprécier de quelle manière la Macif peut accompagner les mutations sociologiques, économiques et environnementales.

Selon l'article 22 des statuts, le conseil d'administration peut, par ailleurs, créer des comités *ad hoc* chargés d'étudier des questions ponctuelles.

7) MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Voir la liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux figurant en annexe I du présent point 2.9.

8) PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET MANDATAIRES MUTUALISTES

Conformément aux dispositions du Code des assurances, et notamment l'article R. 322-55-1, qui rappelle que les fonctions d'administrateur ou de mandataire mutualiste sont gratuites, le conseil d'administration est autorisé à allouer des indemnités dans les limites fixées par l'assemblée générale. Cette possibilité est expressément inscrite dans les Statuts de la Macif (article 24).

L'assemblée générale est informée chaque année du montant des indemnités effectivement allouées et des frais remboursés aux administrateurs et aux mandataires mutualistes.

Afin de pouvoir répondre à cette obligation et par volonté de transparence en la matière, le conseil d'administration a délégué ces prérogatives à 2 comités spécialisés :

- ▶ Le Comité partenariats, vie mutualiste et indemnisation des mandataires mutualistes ;
- ▶ Le Comité rémunération et sélection des mandataires sociaux et dirigeants.

Le conseil d'administration a souhaité opérer la distinction entre les mandataires mutualistes et les mandataires sociaux et dirigeants eu égard aux différents types de responsabilités exercées par ces deux catégories de mandataires.

9) RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET MANDATAIRES MUTUALISTES

Ledit rapport fait l'objet de l'annexe 2 du présent point.

10) AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES

L'organisation de la gouvernance au sein de la Macif repose naturellement sur le respect des dispositions légales et statutaires.

Ainsi, il convient de rappeler que les administrateurs de la Macif sont élus pour une durée de 6 ans par les représentants des sociétaires réunis en assemblée générale.

Pour être éligible, les administrateurs doivent être sociétaires de la Macif, à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les 2 ans.

La limite d'âge est fixée à 70 ans.

Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les administrateurs sont tenus tout au long de leur mandat à un devoir de confidentialité, inhérent à leur fonction, et ont signé un engagement formel de respect des principes et obligations définis dans le Code de déontologie des administrateurs des mutuelles du GEMA, qui intègre notamment un devoir de confidentialité.

11) ÉVENTUELLES LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général exerce ses fonctions dans le cadre de la réglementation en vigueur, des Statuts, du Règlement intérieur du conseil d'administration de la Macif et de la Charte de Gouvernement du Groupe, et sous réserve des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Le Règlement intérieur du conseil d'administration, complété par une délibération du conseil d'administration, prévoit à ce jour que la direction générale ne peut engager la Mutuelle qu'après accord préalable du Bureau, tel que le conseil d'administration lui en aura donné délégation, dans les domaines suivants :

- ▶ opérations immobilières de placements, réalisées directement ou par l'intermédiaire d'une SCI ;
- ▶ prises de participations dans des entreprises externes, lorsque le montant de l'opération dépasse 15 millions d'euros et/ou 10 % du capital ; les fonds d'investissement, les OPCVM ne sont pas soumis à ces restrictions ;

- ▶ création ou abondement au capital de toute filiale ou sous-filiale, ainsi que des décisions essentielles auxquelles, en tant qu'actionnaire, elle devra souscrire ;
- ▶ engagements hors bilan significatifs de la Macif et des filiales dans lesquelles elle est l'actionnaire de référence. En tout état de cause les cautions, aval ou garanties octroyés par le directeur général au nom de la Société et autorisées par le Bureau ne peuvent excéder annuellement 100 000 000 d'euros et pour chaque engagement 15 millions d'euros ;
- ▶ opérations de placements à moyens et longs termes affectés à des fonds régionaux ;
- ▶ décisions substantielles prises dans le cadre du GEMA.

Par ailleurs, le directeur général a poursuivi en 2012 ses travaux de mise à jour des délégations de pouvoirs aux différents cadres dirigeants du Groupe, afin de délimiter leurs champs de responsabilités et les modalités de contrôle de ces délégations par le directeur général.

12) ANNEXES SUR LES INFORMATIONS ET INDICATEURS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

ANNEXE I : MANDATS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS DE LA MACIF AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Nom - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions
ANDRECK Gérard Président du Conseil d'Administration Macif	Altima Assurances	SA	Censeur
	Campus	GIE	Membre de droit du conseil d'administration en qualité d'observateur
	Cemm (en liquidation)	SAS	Liquidateur Jusqu'au 17/12/2012
	CIE Foncière de la Macif	SAS	Administrateur
	Couleurs Mutuelles	UGM	Administrateur
	Foncière de Lutèce	SA	Administrateur
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Administrateur
	GPIM	SAS	Représentant permanent Macif – Membre du conseil de surveillance
	IMA	SA	Vice-président – Membre du conseil de surveillance
	Macif	SAM	Président du CA – Administrateur
	Macif Gestion	SA	Administrateur
	Macifimo	SASU	Membre du comité d'orientation
	Macif Participations	SAS	Représentant permanent Macif – Administrateur
	Macif Sgam	SGAM	Président du conseil d'administration – Administrateur
	Macifilia	SA	Administrateur
	Macif-Mutualité	Mutuelle Code de la mutualité	Administrateur
	Mutavie	SE	Représentant permanent Macif – Membre du conseil de surveillance
	OFI Asset Management	SA	Vice-président du conseil d'administration – Administrateur
	OFI Holding	SA	Président Directeur Général – Administrateur
	OFI Smidcap Opportunités (ex-OFI Smidcap)	SICAV	Administrateur
	OFI Trésor ISR (ex-OFI Trésor)	SICAV	Censeur
	Siem	SAS	Membre du Comité de direction
	SILL (Société Immobilière d'Investissement Locatif)	SAS	Membre du Comité de direction
	Socram Banque	SA	Président du conseil d'administration – Administrateur
	AFA	Association	Président
	Ceges	Association	Administrateur
	Gema	Groupement Assurances Mutuelles	Président
	Établissements Maurel & Prom	SA (société cotée)	Vice-président – Administrateur
	Maurel & Prom Nigeria	SA (société cotée)	Représentant permanent Macif – Administrateur
	Scor	SE (société cotée)	Administrateur
	Sferen	SGAM	Vice-président du conseil d'administration – Administrateur
	Icosi (Institut de Coopération Sociale Internationale)	Institut	Administrateur
Atlantis Seguros (Espagne)	SA	Représentant permanent Macif – Administrateur et vice président	
Atlantis Vida (Espagne)	SA	Représentant permanent Macif – Administrateur et vice président	
Euresa Holding (Luxembourg)	GEIE	Représentant permanent Macif – Administrateur	
Eurecos SL (Espagne)	SA	Président du conseil d'administration – Administrateur	

Nom - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
BATUT Christian Administrateur Macif	Macif Sgam	SGAM	Administrateur représentant des salariés	
	Ardevie	Association	Représentant permanent Macif, président et administrateur	
BEUROIS Marc Administrateur Macif	Macif Mutualité	MUT	Administrateur	
	Seeb	SARL	Gérant	
	Macif Sgam	SGAM	Administrateur	
	Macifilia	SA	Administrateur	
	Mutualité Française Midi-Pyrénées	MUT	Administrateur	
BLAISE CAMUS Marilène Administrateur Macif	Campus	GIE	Administrateur	
	Macif Sgam	SGAM	Administrateur	
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Administrateur représentant des Régions Macif	
	M. A&S	SAS	Administrateur	
CARRAT Jean-Claude Administrateur Macif à compter du 16 juin 2012	Macifilia	SA	Président du conseil d'administration et administrateur	
	Mutavie	SE	Membre du conseil de surveillance	
	Macif Sgam	SGAM	Administrateur	
	Siil	SAS	Président	
	Thémis	SA	Président du conseil d'administration et administrateur	
	Smip	MUT	Administrateur	
CARROUBOURG Maurice Administrateur Macif	CRESS Rhône Alpes		Administrateur	
	Mutuelle d'entreprise Schneider Electric	MUT	Administrateur	
	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	BPCE Assurances	SA	Administrateur	
	Macif Gestion	SA	Administrateur	
	Macif Participations	SAS	Administrateur	
	Mutavie	SE	Membre du conseil de surveillance	À compter du 24/05/2012
	Securimut	SAS	Membre du conseil de surveillance	À compter du 26/07/2012
	France Active Garantie	SA	Représentant permanent Macif Participations – Administrateur	À compter du 01/01/2012
	SIFA	SAS	Représentant permanent Macif Participations – Administrateur	À compter du 02/01/2012
	France Active	Association	Représentant permanent Macif – Administrateur	À compter du 13/06/2012
CERQUEIRA José Administrateur Macif	Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 45)	Association	Administrateur et Secrétaire du conseil d'administration	
	GEMA Prévention	Association	Vice-président et administrateur	
	Calyxis ex CEPR	Association	Administrateur	
	UGM Santé & Travail	UGM	Vice-président et administrateur	
	Macif Portugal	SA	Président et administrateur	
	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Comité de partenariat et vie mutualiste	Comité	Membre du comité	À compter du 27/09/2012
CHEMARIN Jacques Vice-président et Administrateur Macif	Macif Mutualité	MUT	Président du conseil d'administration et administrateur	
	Macif Sgam	SGAM	Administrateur	
			Vice-président	À compter du 05/04/2012
	FNMF	Fédération	Administrateur	
	Smip	MUT	Administrateur	
	UGM Couleurs Mutuelles	UGM	Administrateur	
	UGM Santé et Travail	UGM	Délégué titulaire	
	Realise	Association	Administrateur	
	Siil	SAS	Membre du Comité de direction	
	Siem	SAS	Membre du Comité de direction	

Nom - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
CHEVTCHENKO Jacques Administrateur Macif	Macif Sgam	SGAM	Administrateur	
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	FONDATION	Administrateur représentant des régions Macif	
	Mutavie	SE	Membre du conseil de surveillance	
	Ried (Réseau International Éco Développement) ex-Etimos	Association	Représentant permanent Fondation Macif Administrateur	À compter du 18/09/2012
	SCIC Autopartage Tours Centre	SCIC	Représentant permanent Macif Participations – Administrateur	
COLIN Jacques Administrateur Macif	Coopest	SA	Administrateur	
	Mutavie	SE	Membre du conseil de surveillance	
	Altima Assurances	SA	Membre du conseil de surveillance	
	Chèque Déjeuner	SA	Membre du Comité stratégique	
	Macif Portugal	SA	Administrateur	
COSTE Cyril Administrateur Macif	Macif Sgam	SGAM	Administrateur représentant des salariés	
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	FONDATION	Administrateur représentant des salariés	
	Sferen	SGAM	Administrateur représentant des salariés	
COURBE MICHOLLET Gérard Administrateur Macif	SIEM	SAS	Membre Comité de direction	
	CPAM des Bouches du Rhône		Conseiller	
COUSIN Daniel Administrateur Macif	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Smip	MUT	Administrateur	
	Siem	SAS	Membre Comité de direction	
	UGM Santé et Travail	UGM	Délégué suppléant	
DIALLO Jean-Claude Administrateur Macif	Macifilia	SA	Administrateur	
	Mutavie	SA	Membre du conseil de surveillance	
	Macifin'	SAS	Vice-président et membre du conseil de surveillance	
	Idmacif	SAS	Membre du Comité stratégique	
	Socram Banque	SA	Administrateur	
	Macif Sgam	SGAM	Administrateur	
	Sferen	SGAM	Administrateur	Jusqu'au 10/05/2012
	Siil	SAS	Membre du Comité de direction	Jusqu'au 15/06/2012
	Thémis	SA	Administrateur	À compter du 07/06/2012
	DINTINGER Jacky Administrateur Macif à compter du 16 juin 2012	Sferen	SGAM	Administrateur
Macif Gestion		SA	Président du conseil d'administration et administrateur	
OFI Asset Management		SA	Administrateur	
DORIVAL Pascal Administrateur	Macifilia	SA	Administrateur	
	Macif Sgam	SGAM	Vice-président et administrateur	
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Représentant permanent Macifilia – Administrateur	
	Qualidom (UES du réseau économie sociale de l'offre de services aux personnes à domicile)	Union de Sociétés Coopératives à Directoire	Président et membre du conseil de surveillance	Jusqu'au 24/05/2012
		SA à conseil d'Administration à compter du 24/05/2012	Président du conseil d'administration et administrateur	À compter du 24/05/2012
	M. A&S	SAS	Administrateur	
	Fondation Groupe Chèque Déjeuner	Fondation	Membre du Comité exécutif	
Esfm	SA	Représentant permanent Macif – Administrateur	À compter du 31/05/2012	

Nom - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
GROSJEAN Joël Administrateur Macif	Macif Sgam	SGAM	Administrateur	
	Macifilia	SA	Administrateur	
	Macif Participations	SAS	Administrateur	
	Compagnie Foncière de la Macif	SAS	Administrateur	
	CRES Lorraine	Association	Administrateur	
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Administrateur représentant des régions Macif	
INSA Hélios Administrateur Macif	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Macif Participations	SAS	Administrateur	
	Compagnie Foncière de la Macif	SAS	Administrateur	
	Siem	SAS	Membre du Comité de direction	
	Sferen	SGAM	Administrateur	À compter du 10/05/2012
	M. A&S	SAS	Administrateur	À compter du 31/08/2012
LE BROCH Yannick Administrateur Macif à compter du 16/06/2012	Croix Rouge Française	Association	Président de la commission nationale de surveillance	
	EASE	SAS	Président	
MARTINACHE Stéphane Administrateur Macif	Macif Sgam	SGAM	Administrateur représentant des salariés	
	Campus	GIE	Administrateur représentant des salariés	
MICHARD Pascal Administrateur Macif	ADPI	Association	Président	
MONTARANT Alain, Administrateur Macif Vice-Président	Macifilia	SA	Administrateur	
	IMA	SA	Représentant permanent Macifilia – Membre du conseil de surveillance	
	Macif Sgam	SGAM	Administrateur	
	Siem	SAS	Président – Membre Comité de direction	
	Medicis	Mutuelle	Administrateur	
	Boutique de Gestion Poitou Charente	Association	Administrateur	
	Gema	Syndicat Professionnel	Suppléant représentant Macif	
	Serena	SA	Membre du conseil de surveillance	
	Sferen	SGAM	Administrateur	À compter du 10/05/2012
	Mutavie	SE	Président et membre du conseil de surveillance	À compter du 24/05/2012
	Macif Participations	SAS	Administrateur	À compter du 15/06/2012
	Macif Gestion	SA	Administrateur	À compter du 05/06/2012
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Administrateur	À compter du 02/07/2012
	Foncière de Lutèce	SA	Représentant permanent Macif – Administrateur	À compter du 21/05/2012
	SIIL	SAS	Membre du Comité de direction	À compter du 15/06/2012
	PERRAULT Philippe Administrateur Macif	Macifilia	SA	Administrateur
		Compagnie Foncière de la Macif	SAS	Administrateur
		Macif Sgam	SGAM	Administrateur
	PETITJEAN Alain Vice-président et Administrateur Macif	Compagnie Foncière de la Macif	SAS	Représentant permanent Macif-Mutualité – Administrateur
		Macifilia	SA	Administrateur
AG2R Macif Prévoyance		IP	Président et administrateur	
UGM Couleurs Mutuelles		UGM	Administrateur	
Macif Mutualité		MUT	Vice-président et administrateur	
Chèque Domicile		SA	Représentant permanent Macif – Administrateur	
Macif Sgam		SGAM	Administrateur	
SIEM		SAS	Membre du Comité de direction	

Nom - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
QUILLON Annie Administrateur Macif	Macifilia	SA	Administrateur	
	Campus	GIE	Administrateur	
	Macif Sgam	SGAM	Administrateur	
	Domicours Holding	SAS	Administrateur	
	Sferen	SGAM	Administrateur	À compter du 10/05/2012
SCHWEINBERG Vincent Administrateur Macif jusqu'au 4 mai 2012	Thémis	SA	Administrateur	Jusqu'au 04/05/2012
	Macifilia	SA	Administrateur	Jusqu'au 04/05/2012
	M. A&S	SAS	Administrateur	Jusqu'au 04/05/2012
	UGM Santé et Travail	UGM	Délégué suppléant	
TUR José Administrateur Macif	Macifilia	SA	Administrateur	
	Macif Sgam	SGAM	Administrateur	
VALENTIN Thierry Administrateur Macif				
VILLEMUS André, Administrateur Macif	Idmacif	SAS	Membre du Comité stratégique	
	Macif Gestion	SA	Représentant permanent Macif – Administrateur	
	Macifilia	SA	Vice président et administrateur	
	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Domicours Holding	SAS	Représentant permanent Macif – Administrateur	
	CAF Grenoble		Administrateur suppléant	
	Centre de Prévention des Alpes (CPA)	Association	Administrateur	
	Qualidom (UES du réseau économie sociale de l'offre de services aux personnes à domicile)	Union de Sociétés Coopératives à Directoire	Représentant permanent Macif Membre du conseil de surveillance	Jusqu'au 24/05/2012
		SA à conseil d'Administration à compter du 24/05/2012	Représentant permanent Macif – Administrateur	À compter du 24/05/2012
	Université Lyon II	Université	Administrateur	
WEINSTOCK Hélène Administrateur Macif	Macif Sgam	SGAM	Administrateur	
	Macif Zycie (Pologne)		Membre du conseil surveillance	
	Campus	GIE	Présidente du conseil d'administration et administrateur	
	Domicours Holding	SAS	Administrateur	

**M. ROGER ISELI, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MACIF JUSQU'AU 26/04/2012,
MANDATS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012**

Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions		
ISELI Roger	BPCE Assurances	SA	Représentant permanent Macif – Administrateur	Jusqu'au 10/10/2012
	Campus	GIE	Membre de droit en qualité d'observateur	Jusqu'au 16/05/2012
	CIE Foncière de la Macif	SAS	Représentant permanent Macif – Administrateur	Jusqu'au 26/04/2012
	Château de Belcier	SCI	Gérant	À compter du 16/06/2012
	Foncière de Lutèce	SA	Représentant permanent Macif – Administrateur	Jusqu'au 21/05/2012
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Administrateur	Jusqu'au 02/07/2012
	Gironde et Gascogne	SARL	Gérant	À compter du 16/06/2012
	IMA	SA	Représentant permanent Macif – Membre du conseil de surveillance	Jusqu'au 21/06/2012
	Macif	SAM	Directeur général	Jusqu'au 26/04/2012
	Macif Participations	SAS	Administrateur	Jusqu'au 15/06/2012
	Macif Sgam	SGAM	Directeur général	Jusqu'au 26/04/2012
	Macifilia	SA	Censeur	Jusqu'au 07/06/2012
	Macif Mutavie Finance	GIE	Administrateur	Jusqu'au 29/06/2012
	Mutavie	SE	Censeur	Jusqu'au 02/04/2012
	OFI Asset Management	SA	Administrateur	Jusqu'au 05/06/2012
	OFI Convertibles	SICAV	Représentant permanent Macif – Administrateur	Jusqu'au 13/11/2012
	OFI Euro Souverains (ex-Ofi Euro Moyen Terme)	SICAV	Représentant permanent Macif – Administrateur	Jusqu'au 26/04/2012
	OFI Holding	SA	Représentant permanent Macif – Administrateur	Jusqu'au 05/06/2012
	Ramage La Batisse	SCI	Gérant	À compter du 16/06/2012
	SIEM	SAS	Membre du Comité de direction	Jusqu'au 05/06/2012
	SILL (Société Immobilière d'Investissement Locatif)	SAS	Membre du Comité de direction	Jusqu'au 15/06/2012
	Socram Banque	SA	Censeur	Jusqu'au 13/12/2012
	Gema	Syndicat professionnel	Représentant permanent Macif Titulaire	Jusqu'au 26/06/2012
	Sipemi	SAS	Représentant permanent Macif – Membre du Comité d'orientation	Jusqu'au 18/06/2012
	Sferen	SGAM	Administrateur	Jusqu'au 10/05/2012
	Euresa Holding (Luxembourg)	SA	Représentant permanent Macif – Administrateur	Jusqu'au 13/04/2012
	Syneristiki (Grèce)	SA	Vice-président du conseil d'administration – Administrateur	
	Macif Zycie (Pologne)	Mutuelle	Représentant permanent Macif – Membre du conseil de surveillance	Jusqu'au 22/11/2012
	UGF Unipol Gruppo Finanziario (Italie)	SA	Administrateur Indépendant	

**M. JEAN-MARC RABY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MACIF À COMPTER DU 26/04/2012,
MANDATS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012**

	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
RABY Jean-Marc	BPCE Assurances	SA	Représentant permanent Macif – Administrateur	À compter du 10/10/2012
	Campus	GIE	Membre de droit au conseil d'administration en qualité d'observateur	À compter du 16/05/2012
	Compagnie Foncière de la Macif	SAS	Représentant permanent Macif – Administrateur	À compter du 26/04/2012
	Foncière de Lutèce	SA	Président – Administrateur	À compter du 20/06/2012
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Administrateur	À compter du 02/07/2012
	GPIM	SAS	Vice-président et membre du conseil de surveillance	
	Inter Mutuelles Assistance	SA	Président du comité consultatif Représentant permanent Macif Membre du conseil de surveillance	Jusqu'au 03/10/2012 À compter du 21/06/2012
	Macif	SAM	Directeur général délégué Directeur général	Jusqu'au 26/04/2012 À compter du 26/04/2012
	Macif Participations	SAS	Administrateur	À compter du 15/06/2012
	Macif Mutavie Finance	GIE	Administrateur	À compter du 29/06/2012
	Macif Sgam	SGAM	Directeur général	À compter du 26/04/2012
	Macifilia	SA	Directeur général Censeur	Jusqu'au 07/06/2012 À compter du 07/06/2012
	Macifilia Courtage	SAS	Président	Jusqu'au 29/06/2012
	Macifimo	SAS	Membre du comité d'orientation	
	Macifin'	SAS	Membre du Directoire	Jusqu'au 06/06/2012
	Mutavie	SE	Membre du Directoire Censeur	Jusqu'au 24/05/2012 À compter du 02/04/2012
	OFI Asset Management	SA	Administrateur	À compter du 30/03/2012
	OFI Holding	SA	Représentant permanent Macif – Administrateur	À compter du 05/06/2012
	Siem	SAS	Membre du Comité de direction	
	SIIL	SAS	Membre du Comité de direction	À compter du 15/06/2012
	Socram Banque	SA	Administrateur Censeur	Jusqu'au 13/09/2012 À compter du 13/12/2012
	Thémis	SA	Représentant permanent Macifilia – Administrateur	
	Gema	Syndicat Professionnel	Représentant permanent Macif Titulaire	À compter du 26/06/2012
	Sferen	SGAM	Administrateur	
	Sipemi	SAS	Représentant permanent Macif – Membre du comité d'orientation	À compter du 18/06/2012
	Euresa Holding (Luxembourg)	SA	Représentant permanent Macif – Administrateur	À compter du 13/04/2012

Abréviations :

CS = conseil de surveillance.

S civ : société civile.

SA = société anonyme.

SAM = société d'assurance mutuelle.

MUT = mutuelle (Code de la mutualité).

SARL = société à responsabilité limitée.

SAS = société par actions simplifiée.

SICAV = société d'investissement à capital variable.

SCI = société civile Immobilière.

SGAM = Société de groupe d'assurance mutuelle.

ANNEXE II

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 322-55-1 DU CODE DES ASSURANCES

Exercice 2012

PRÉAMBULE

L'article R. 322-55-1 du Code des assurances dispose que le président du conseil d'administration informe chaque année l'assemblée générale du montant des rémunérations et indemnités effectivement allouées, des frais remboursés et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social et aux mandataires mutualistes par la Société, par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou par la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Par ailleurs, en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce modifié par Loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 (pour les sociétés émettant des titres sur un marché réglementé) et des recommandations consolidées de l'Autorité des marchés financiers du 9 février 2012 relative à l'information à donner sur les rémunérations des mandataires sociaux dans les rapports financiers, le président du conseil d'administration de la Macif rend compte de façon nominative dans le présent rapport des rémunérations et avantages de toute nature versés aux dirigeants mandataires sociaux par la Macif et par les sociétés qu'elle contrôle, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

I. DISPOSITIF D'INDEMNISATION

Conformément aux dispositions du Code des assurances, et notamment l'article R. 322-55-1 qui rappelle que les fonctions d'administrateur et de mandataire mutualiste sont gratuites, le

conseil d'administration est autorisé à allouer des indemnités dans les limites fixées par l'assemblée générale. Cette possibilité est expressément inscrite dans les statuts de la Macif (article 25).

Le régime d'indemnisation des élus distingue l'allocation :

- pour les administrateurs, d'indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et du remboursement de leurs frais de déplacement et de séjour ;
- pour les mandataires mutualistes, d'indemnités au titre de contraintes afférentes aux missions qui leur sont confiées dans l'exercice de leur mandat et du remboursement des frais de déplacement et de séjour.

Il est précisé que, bien qu'elles n'aient pas le caractère de salaire, ces indemnités sont soumises à cotisations sociales visées par l'article L. 242.1 du Code de la sécurité sociale.

II. MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET INDEMNITÉS EFFECTIVEMENT ALLOUÉES, DES FRAIS REMBOURSÉS ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

A. Définition des personnes et du périmètre concernés

1) Personnes concernées

Les dirigeants mandataires sociaux de la Macif sont l'ensemble des administrateurs ainsi que le directeur général ayant exercé tout ou partie de leur mandat social en 2012.

En 2012, ce sont donc 32 mandataires sociaux identifiés (dont 2 directeurs généraux, Roger ISELLI et Jean-Marc RABY du fait de la succession en cours d'année).

2) Périmètre

Les rémunérations visent celles versées par la Macif et par les structures qu'elle contrôle.

B. Tableau des montants globaux versés en 2012

	Dirigeants/mandataires sociaux	
	Montants 2012 totaux versés pour 32 mandataires sociaux	Rappel 2011 montants totaux versés pour 32 mandataires sociaux
Indemnités ou rémunérations versées y compris accessoires	2 901 151 €	1 986 141 €
<i>dont remboursements à l'employeur ⁽¹⁾</i>	<i>213 174 €</i>	<i>208 610 €</i>
Avantages postérieurs à l'emploi	336 146 €	300 860 €
Avantages en nature	141 992 €	78 616 €
Sous-total	3 379 289 €	2 365 617 €
Remboursement de frais ⁽²⁾	198 551 €	176 700 €
TOTAL	3 577 840 €	2 542 317 €

(1) Y compris, le cas échéant, les remboursements effectués par l'organisme employeur lorsque des attributions permanentes sont confiées.

(2) Sur la base des fiches de frais remboursés.

C. Montants nominatifs**Base brute***Avantages à court terme*

Nom	Prénom	Dirigeant/mandataire social	Indemnités/rémunérations versées en 2012 (en €)	Avantages en nature (en €)
ANDRECK	Gérard	Président	729 587 ⁽¹⁾	17 357
BATUT	Christian	Administrateur élu par les salariés	3 938	-
BEUROIS	Marc	Administrateur	55 214	3 144
BLAISE CAMUS	Marilène	Administrateur	58 951 (dont remboursement à l'employeur 53 766)	3 240
CARRAT	Jean-Claude	Administrateur	63 900	802
CARROBOURG	Maurice	Administrateur	59 673	-
CERQUEIRA	José	Administrateur	59 349	-
CHEMARIN	Jacques	Administrateur	93 809 (dont remboursement à l'employeur 82 116)	3 490
CHEVTCHENKO	Jacques	Administrateur	54 801	2 952
COLIN	Jacques	Administrateur	66 708 (dont remboursement à l'employeur 23 526)	-
COSTE	Cyril	Administrateur élu par les salariés	3 824	-
COURBE-MICHOLLET	Gérard	Administrateur	32 736	-
COUSIN	Daniel	Administrateur	58 076	3 706
DIALLO	Jean-Claude	Administrateur	90 267	4 054
DINTINGER	Jacky	Administrateur	78 475	3 012
DORIVAL	Pascal	Administrateur	44 498	-
GROSJEAN	Joël	Administrateur	57 633	3 504
INSA	Hélios	Administrateur	57 738	-
LE BROCH	Yannick	Administrateur	31 110	-
MARTINACHE	Stéphane	Administrateur élu par les salariés	3 843	-
MICHARD	Pascal	Administrateur	56 217	2 796
MONTARANT	Alain	Administrateur	98 892	2 470
PERRAULT	Philippe	Administrateur	83 436	2 616
PETITJEAN	Alain	Administrateur	76 853	-
QUILLON	Annie	Administrateur	68 743	-
SCHWEINBERG	Vincent	Administrateur	7 826	-
TUR	José	Administrateur	60 642	3 600
VALENTIN	Thierry	Administrateur élu par les salariés	3 849	-
VILLEMUS	André	Administrateur	63 043 (dont remboursement à l'employeur 53 766)	3 420
WEINSTOCK	Hélène	Administrateur	71 778	3 492
ISELI	Roger	Directeur général (jusqu'au 26/04/2012)	231 004	11 829
RABY	Jean-Marc	Directeur général (depuis le 26/04/2012)	374 737 ⁽²⁾	66 509

(1) Intègre des éléments exceptionnels de rémunération dans le cadre de cessation d'activités.

(2) La rémunération a évolué de 5,57%, soit 338 406 euros au cours de l'année 2012. Le changement au 1^{er} mai 2012 de statut de salarié détenteur d'un contrat de travail à Directeur général mandataire social sans contrat de travail dans le Groupe, conformément aux meilleurs standards de gouvernance, a des incidences défavorables en matière de charges fiscales et sociales. Pour que ces incidences soient prises en compte, la rémunération brute a été portée à 374 737 euros.

N.B. : Le montant d'indemnités indiqué pour les administrateurs élus par les salariés correspond aux indemnités perçues au titre du mandat social exercé, hors salaire perçu au titre du statut de salarié de la Macif.

Avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière, retraite supplémentaire) :

Nom	Prénom	Dirigeant/mandataire social	(en €)
ANDRECK	Gérard	Président du conseil d'administration	49 607
RABY	Jean-Marc	Directeur général	286 538 ⁽³⁾

(3) Reprise et réévaluation des provisions suite au changement de statut de salarié à Directeur général mandataire social. La liquidation de ces droits n'intervient qu'au moment de la retraite.

III. MONTANT DES INDEMNITÉS EFFECTIVEMENT ALLOUÉES, DES FRAIS REMBOURSÉS ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AUX MANDATAIRES MUTUALISTES (HORS ADMINISTRATEURS MACIF)

A. Définition des personnes concernées

Les mandataires mutualistes de la Macif sont l'ensemble des délégués nationaux et régionaux, autres que les administrateurs élus par l'assemblée générale, ayant exercé tout ou partie de leur mandat en 2012.

B. Tableau des montants globaux versés en 2012

	Délégués nationaux (hors administrateurs Macif & délégués régionaux)	
	Montants 2012 totaux versés pour 161 mandataires mutualistes	Rappel montants 2011 totaux versés pour 141 mandataires mutualistes
Indemnités versées	1 442 928 €	1 030 087 €
<i>dont remboursements à l'employeur⁽¹⁾</i>	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	1 506 €
Sous-total	1 442 928 €	1 031 593 €
Remboursement de frais ⁽²⁾	464 075 €	414 223 €
TOTAL	1 907 003 €	1 445 816 €

(1) Y compris, le cas échéant, les remboursements effectués par l'organisme employeur lorsque des attributions permanentes sont confiées.

(2) Sur la base des fiches de frais remboursés.

	Délégués régionaux (hors administrateurs Macif & délégués nationaux)
	Montants 2012 totaux versés
Indemnités versées	956 070 €
Remboursement de frais ⁽¹⁾	765 822 €
TOTAL	1 721 892 €

(1) Sur la base des fiches de frais remboursés.

C. Montants nominatifs pour les délégués nationaux

Base brute.

Nom	Prénom	Indemnités (en €)	Remboursement de frais (en €)
ABERKANE	Fahima	3 558,00	165,44
ALMENDRO	Serge	7 591,50	4 998,89
ALTET	Dominique	5 658,00	1 598,24
AMOUROUX	Richard	11 502,00	10 255,92
ANDREO	Joëlle	7 060,50	2 289,70
ARNAUD	Jean-Michel	10 528,50	5 196,43
ASSIMON	Simone	6 352,50	805,10
BARBERET	Noëlle	5 916,00	1 830,79
BAY	Michel	10 174,50	2 204,25
BELLO	Béatrice	4 347,00	-
BENGOA	François	3 356,00	918,56
BENOIST	Jacques	1 290,00	-
BERENGUEL	Marc	3 558,00	4 151,59
BERNA	Pierre	2 617,50	712,82
BERTHIER	Daniel	7 384,30	3,80
BERTHON	Daniel	2 352,00	379,76
BEUGIN	Marc	13 006,50	5 587,62
BEVILACQUA	Pierre	19 126,00	3 421,69
BIDAL	Jean	13 714,50	11 511,84
BIDET	Yves	7 591,50	2 154,71
BIZZOCHI	Jean-Luc	11 826,00	9 563,47
BLONDEAU	Marc	3 558,00	1 260,10
BORDERIEUX	Dominique	11 148,00	5 293,52
BOUJON	Bernadette	3 558,00	685,80
BOULAT	Jean-François	51 999,00	2 343,69
BOUSDIRA	Samir	6 264,00	878,32
BREARD	Regis	5 835,00	2 001,26
BREUIL	Didier	6 618,00	844,25
BRUNEAU DE LA SALLE	Bertrand	5 202,00	1 610,79
CALZADA	Estelle	5 556,00	563,53
CANTIN	Sophie	10 440,00	4 636,13
CERDAN	Rémi	9 378,00	7 691,74
CHARLES	Jean-Claude	6 087,00	1 485,00
CHAUVEAU	Patrice	3 558,00	564,28
CHAVANCE	Jean-François	9 106,50	212,70
CHESNEY	Édith	9 814,50	2 873,70
CIRODE	Jean-Luc	11 856,00	481,24
COADIC	Brigitte	9 432,00	6 104,41
COCHETELUX	Bernard	10 174,50	2 269,49
COLAS DES FRANCS	François	10 257,00	5 939,41
COLOM	Michel	8 830,50	15 220,36
COMONT	Alain	3 816,00	2 812,00
CORNELIUS	Serge	3 558,00	918,50

Nom	Prénom	Indemnités (en €)	Remboursement de frais (en €)
COSTA	Antoine	10 528,50	3 052,18
COUILLARD	Jean-Marc	12 735,00	14 963,71
CREPEL	Dominique	29 853,00	231,55
D AGOSTINO	Vincent	6 883,50	2 377,30
DE MUYNCK	Maurice	6 618,00	425,62
DE ROBIEN	Marie-Josephe	3 558,00	1 514,50
DENY	Hubert	10 971,00	7 438,88
DESNOS	Francine	6 529,50	830,21
DIAZ	Annie	4 089,00	6 390,84
DIONET	Francis	10 086,00	2 651,88
DJEBBARI	Fathy	2 440,50	435,80
DOS SANTOS	Jose Antonio	9 460,50	3 099,49
DOUCET	Denise	10 228,50	1 592,96
DUDO	André	7 326,00	1 905,15
DUFEU	Anne Marie	9 909,00	1 192,80
DUQUESNE	Laure	7 771,00	1 181,86
EMBIZE	Daniel	5 556,00	1 049,90
ESCAFIT	Jean-Louis	11 413,50	7 053,46
FANTINO	Emmanuelle	52 176,00	826,56
FARASSE	Sonia	10 671,00	3 050,45
FEUILLET	Marcel	10 434,00	2 799,32
FIRON	Danièle	12 033,00	8 544,33
FOUCAUD	Jean-Louis	11 767,50	3 873,72
FOUCAULT	Annie	1 290,00	-
FREMY	Martine	5 958,00	2 581,95
FRESSE	Michel	11 059,50	7 320,13
GABRIELLI	Marie-Claude	16 937,50	2 341,17
GAILLARD	Dominique	11 914,50	2 113,21
GALLEY	Alain	6 795,00	260,70
GARAPON	Michel	6 795,00	2 119,96
GARRETA	Amélie	3 558,00	878,10
GENESSEY	Véronique	6 087,00	394,67
GÉRARD	Clarisse	12 147,00	5 062,26
GERMOND	Pierre-Yves	10 882,50	5 369,12
GHEYSEN	Jeanine	9 549,00	1 694,38
GONZALEZ	Fernand	11 679,00	1 970,08
GROS	Pierre	17 350,00	3 203,91
GUENIER	Jean-Louis	5 910,00	212,70
GUISSE	Brigitte	9 372,00	1 503,39
GUTH	Nathalie	6 618,00	1 930,86
HALARY	Regis	5 658,00	982,40
HERGUEUX	Claude	11 148,00	3 620,05
HUGERON	Edgar	3 448,50	283,20
HUGON	Jean-Paul	10 705,50	3 814,44
JACQUET	Maria	7 243,50	1 391,55

Nom	Prénom	Indemnités (en €)	Remboursement de frais (en €)
JAVELLE	Lucien	6 883,50	980,88
JOURDAN	Patrick	3 993,00	1 410,23
LABEGA	Patrick	9 991,50	1 982,46
LANDRE	Alain	6 175,50	426,70
LANGEVIN	Jean-Pierre	9 643,50	4 050,47
LAREUR	Françoise	4 000,50	-
LATOURE	Marie-Claude	7 680,00	1 137,13
LAURENT	Guy-Bernard	3 816,00	3 269,82
LAURENT	Frédéric	3 993,00	1 538,16
LE BRIZAUT	Franck	2 352,00	923,51
LE GAC	Catherine	9 643,50	9 255,41
LEBEGUE	Jean	7 326,00	4 595,04
LEBLOND	Martine	5 910,00	626,88
LEBRUN	Alain	10 759,50	2 324,47
LECLERC	Didier	11 148,00	6 461,90
LEMAIRE	Patrick	12 268,50	5 951,37
LESAGE	Regis	5 910,00	2 751,13
LESIEU	Georges	10 080,00	2 116,57
LUCINSKI	Hélène	6 795,00	2 156,03
LUKASZEWSKI	Chantal	7 030,50	1 794,59
MAERTEN	Patrick	1 593,00	1 510,25
MALINA	Jean-Claude	3 558,00	434,54
MARICAL	Christian	5 644,50	2 304,43
MARK	Richard	11 059,50	2 509,07
MATHIEU	Martine	10 699,50	1 088,90
MAYANCE	Nathalie	12 982,50	5 658,40
MILLET	Corinne	5 998,50	1 686,50
MILTGEN	Marie-Arielle	5 658,00	508,20
MONTIZON	François	3 558,00	542,26
MOREAU	Jeannine	8 629,50	3 384,02
MORLET	Gérard	10 882,50	5 449,00
MOURGERE	Patric	11 293,50	345,10
MOUTEL	Grégoire	5 400,00	-
MURATET	Didier	11 679,00	3 374,03
NANTERME	Marie-Christine	6 883,50	2 316,67
NAULIN	Daniel	10 168,50	5 080,00
PAPIN	Marie-Christine	6 594,00	51,70
PATARIN	Marie-Madeleine	10 263,00	3 465,98
PELAUD	Jean-Luc	26 581,00	-
PERRIN	Alain	7 326,00	973,75
PETER	Nadia	6 706,50	635,30
PEYTOUR	Alain	8 943,50	4 001,70
PILLOT	Michel	8 487,00	1 298,18
PINSON	Bernard	12 918,00	3 373,24
PONTHIEU	Gérard	4 068,00	3 339,18

Nom	Prénom	Indemnités (en €)	Remboursement de frais (en €)
PORTIER	Élisabeth	10 971,00	5 173,74
POULNOT	Jean-Philippe	9 460,50	212,70
RAMBERT	André	10 617,00	3 250,90
RAPIN	Didier	10 971,00	5 696,45
RAUX	Bertrand	11 236,50	5 147,95
RECOMMIS	Gabriel	10 764,00	7 084,44
RESSOT	Karine	8 364,00	3 004,00
ROBERT	Jean-Claude	6 972,00	1 920,92
ROMANI	Gérard	4 033,50	2 616,10
ROSSO	François	10 617,00	3 747,33
SEBILE	Alain	12 210,00	1 550,13
SEGUER	Joseph	5 958,00	1 576,80
SICARD	Norbert	11 767,50	4 292,88
SIMONNEAU	Daniel	3 558,00	1 413,76
SOARES	Stéphanie	5 658,00	369,86
SOLARO	Corinne	5 821,50	856,66
STEPHAN	Martine	9 820,50	6 465,52
STURTZ	Patricia	7 060,50	2 407,96
TATRY	Stéphanie	3 823,50	1 377,74
THIBOUT	Chantal	6 972,00	3 969,77
TRINQUE	Thierry	6 270,00	-
TURGNIER	Annie	3 558,00	1 474,37
VACHON	Bernard	3 558,00	707,45
VALIN	Robert	12 510,00	7 821,17
VALLADON	René	3 816,00	3 209,07
VANDEVIVERE	Daniel	7 183,50	3 624,20
VERNE	Claude	10 405,50	9 758,81
WEBER ⁽¹⁾	André	42 480,00	7 182,50
WOHLCHLEGEL	Maryse	3 816,00	1 107,22

(1) Président du conseil de surveillance de Macifin'.

IV. BARÈME D'INDEMNISATION EN VIGUEUR EN 2012 POUR LES ADMINISTRATEURS ET LES MANDATAIRES MUTUALISTES

Barème d'indemnisation des administrateurs Macif**1^{er} semestre 2012**

Mandat/fonction principal(e)	Montant brut mensuel/pers
Président National	Base mensuelle brute 5 395 €
Président de Région	Base mensuelle brute 3 530 €
Administrateur membre du bureau	Base mensuelle brute 298 € + Forfait 7 jours d'indemnités
Administrateur Macif et/ou membre de commissions, président de Région	Base mensuelle brute 298 € + 177 € brut/journée réunion + 88,5 € brut/demi-journée réunion
Administrateur Macif et/ou membre de commissions, non-président de Région	Base mensuelle brute 964 € + 177 € brut/journée réunion + 88,5 € brut/demi-journée réunion
Administrateur élu par les salariés	Base mensuelle brute 287 €
Président commission prévention	Base mensuelle brute 2 301 €
Président Comité audit	Base mensuelle brute 2 709 €
Président Macif-Mutualité	Forfait mensuel brut 4 930 €
Président de Macif Gestion	Base mensuelle brute 3 530 €
Président Macifilia	Base mensuelle brute 3 530 €
Coordonnateur de partenariat	Base mensuelle brute 2 122 €

2nd semestre 2012

Mandat/fonction principal(e)	Montant brut mensuel/pers
Administrateur président	13 333 €
Administrateur vice-président	8 083 €
Administrateur membre du Comité exécutif	6 667 €
Administrateur président de région – Président de filiale – Président de comité spécialisé – Coordonnateur national	5 040 €

Barème d'indemnisation des délégués nationaux Macif (hors administrateurs)**1^{er} semestre 2012**

Délégué national Coordonnateur national	Base mensuelle brute comprise entre 258 € et 318 € selon les mandats + Forfait de 177 € brut/journée pour les réunions institutionnelles
--	--

2nd semestre 2012

Délégué national	Montant brut mensuel 550 €
Coordonnateur national	Montant brut mensuel 950 €

Barème de remboursement de frais

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

Administrateur élu par l'assemblée générale	Remboursement SNCF 1 ^{re} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,47 €/ km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	- hôtel : frais réels - repas : frais réels plafonnés, hors mission/réception 32 € province, 42 € Paris ou remboursement sur justificatif des frais de loyer d'appartement dans la limite de 750 € mensuels en substitution du paiement des frais d'hôtel et de restauration
Administrateur élu par les salariés	Règles habituelles de remboursement des salariés	Règles habituelles de remboursement des salariés
Délégué national ou surnuméraire	Remboursement SNCF 1 ^{re} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,47 €/ km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Frais réels plafonnés : - hôtel : 76 € province, 114 € Paris - repas : 32 € province, 42 € Paris

	Déplacement	Hébergement/restauration	Indemnité
Délégué régional	Remboursement SNCF 1 ^{re} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,47 €/ km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Frais réels plafonnés : - hôtel : 76 € province, 114 € Paris - repas : 32 € province, 42 € Paris	Forfait de 180 € brut/journée pour les réunions institutionnelles

2.12 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

▶ 1) **TABLEAU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET UTILISATION DE CES DÉLÉGATIONS**

Les délégations consenties par l'assemblée générale du 16 juin 2012 ont été utilisées conformément aux décisions du conseil d'administration des 14 et 15 novembre 2012, 7 février 2013 puis 28 février 2013 relatives à l'émission de titres subordonnés remboursables à échéance 2023 pour un montant de 250 millions d'euros au taux de 5,50 %.

Il est proposé à l'assemblée générale de 2013 d'accorder de nouvelles autorisations.

▶ 2) **POINT SUR LES PUBLICATIONS LÉGALES**

La Macif a publié :

- ▶ le 30 avril 2012 son rapport financier annuel sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- ▶ le 31 août 2012, son rapport financier semestriel sur les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2012 ;

- ▶ le 8 mars 2013, sur son site Internet, le prospectus d'émission des titres subordonnés remboursables à échéance 2023.



3.

COMPTES SOCIAUX DE LA MACIF

INTRODUCTION	97
3.1 BILAN	98
Actif	98
Passif	99
3.2 TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS	100
3.3 COMPTE DE RÉSULTAT	101
A – Compte technique de l'assurance non-vie	101
B – Compte non technique	102
3.4 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	103



INTRODUCTION

Les présents comptes ont été établis conformément :

- ▶ aux dispositions des articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce ;
- ▶ au Décret n° 2007-431 du 25 mars 2007 (abrogeant le précédent décret du 29 novembre 2003) ;
- ▶ aux dispositions spécifiques aux entreprises d'assurances, issues des décrets n° 94-481 et 94-482 du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994 qui prévoit notamment l'annexe A 344.3 du Code des assurances.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros. Ils comprennent :

LE BILAN

- ▶ Actif
- ▶ Passif

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

LE COMPTE DE RÉSULTAT

- ▶ Compte technique de l'assurance non-vie
- ▶ Compte non technique

L'ANNEXE

L'annexe regroupe toutes les informations d'importance significative permettant de compléter l'information fournie par le Bilan et le Compte de Résultat.

Elle se compose de 4 parties :

- I Exposé des principes comptables et méthodes d'évaluation
- II Informations complémentaires sur les postes du Bilan
- III Informations complémentaires sur les postes du Compte de Résultat
- IV Autres informations significatives

3.1 BILAN

▶ ACTIF

Postes d'actif (en milliers d'euros)	Exercice N	Exercice N-1
1 - Capital souscrit appelé non versé	-	-
2 - Actifs incorporels	74 254	61 773
3 - Placements	5 911 932	5 473 682
3a - Terrains et constructions	420 287	361 311
3b - Placements dans des entreprises liées et dans lesquelles il existe un lien de participation	801 846	869 333
3c - Autres placements	4 662 203	4 211 762
3d - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	27 596	31 275
4 - Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en UC	-	-
5 - Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	401 099	400 608
5a - Provisions pour primes non acquises	-	-
5b - Provisions d'assurance - vie	-	-
5c - Provisions pour sinistres - non-vie	401 099	400 608
5e - Provisions pour part. aux bénéficiaires et ristournes - vie	-	-
5g - Provisions pour égalisation	-	-
5h - Autres Provisions techniques - vie	-	-
5j - Provisions techniques des contrats en UC	-	-
6 - Créances	798 329	768 525
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe	546 389	489 100
6aa - Primes restant à émettre	13 350	11 614
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	533 039	477 487
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	47 691	69 465
6c - Autres Créances	204 249	209 960
6ca - Personnel	504	4 905
6cb - État, organismes de sécurité sociale	25 048	28 161
6cc - Débiteurs divers	178 699	176 895
6d - Capital appelé versé	-	-
7 - Autres actifs	83 376	78 951
7a - Actifs corporels d'exploitation	76 207	76 105
7b - Comptes courants et caisse	7 168	2 846
7c - Autres actions propres	-	-
8 - Comptes de régularisation - actif	177 103	159 792
8a - Intérêts acquis non échus	65 931	57 728
8b - Frais d'acquisition reportés	86 274	80 991
8c - Autres comptes de régularisation	24 897	21 074
9 - Différence de conversion	579	662
TOTAL ACTIF	7 446 672	6 943 993


PASSIF

Postes de passif (en milliers d'euros)	Exercice N	Exercice N-1
1 - Capitaux propres	1 134 075	1 135 897
1a - Fonds d'établissement	-	-
1b - Primes liées au fonds d'établissement	-	-
1c - Réserves de réévaluation	-	-
1d - Autres réserves	911 405	896 790
1da - Total des autres réserves	911 405	896 790
1db - Écart dépréciation durable	-	-
1e - Report à nouveau	- 12 691	193
1f - Résultat de l'exercice	10 342	18 500
1g - Subventions d'investissements	-	-
2 - Passifs subordonnés	153 117	153 117
3 - Provisions techniques brutes	5 759 577	5 359 281
3a - Provisions pour primes non acquises	738 815	706 962
3d - Provisions pour sinistre (Non-vie)	3 813 205	3 534 320
3f - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)	1 751	-
3g - Provisions pour égalisation	20 688	21 306
3i - Autres provisions	1 185 117	1 096 693
4 - Provisions techniques des contrats en u.c.	-	-
5 - Provisions pour risques et charges	41 316	22 115
6 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	7 672	7 447
7 - Autres dettes	324 118	227 474
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	32 545	17 488
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	12 868	8 306
7c - Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d - Dettes envers des établissements de crédit	41 134	37 097
7e - Autres dettes	237 571	164 583
7ea - Titres de créance négociables émis par l'entreprise	-	-
7eb - Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	51	51
7ec - Personnel	42 496	38 251
7ed - État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	85 947	63 915
7ee - Créanciers divers	109 077	62 367
8 - Comptes de régularisation - passif	26 640	38 651
9 - Différence de conversion	157	12
TOTAL PASSIF	7 446 672	6 943 993

3.2 TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(en milliers d'euros)	Exercice N	Exercice N-1
Engagements reçus	377 299	320 503
Engagements donnés	352 615	369 129
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	136 783	136 803
Titres et autres actifs avec engagement de revente	-	-
Autres engagements sur titres et actifs	66 098	107 868
Autres engagements donnés	149 735	124 458
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	305 022	339 002
Valeurs remises par des organismes réassures avec caution solidaire ou substitution	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-
Engagements sur IFT, stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-
Engagements sur IFT, stratégies de rendement	300 000	300 000
Engagements sur IFT, autres opérations	-	-
Titres donnés en garantie sur IFT, sans transfert de propriété	-	-
Titres reçus en garantie sur IFT, sans transfert de propriété	-	-

3.3 COMPTE DE RÉSULTAT

A – COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

(en milliers d'euros)	Opérations brutes N	Cessions et rétro. N	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
1 - Primes acquises	2 986 365	- 135 865	2 850 501	2 653 796
1a - Primes émises	2 983 077	- 135 865	2 847 213	2 683 084
1b - Variation des primes non acquises	3 288	-	3 288	- 29 288
2 - Produits des placements alloués	141 133	-	141 133	77 357
3 - Autres produits techniques	70 005	-	70 005	77 158
4 - Charges de sinistres	- 2 397 705	31 964	- 2 365 740	- 2 246 456
4a - Prestations et frais payés	- 2 311 412	58 469	- 2 252 943	- 2 093 789
• 4aa - Prestations	- 2 024 746	58 469	- 1 966 277	- 1 833 326
• 4ab - Frais de règlement sinistres	- 286 666	-	- 286 666	- 260 462
4b - Charges des provisions pour sinistres	- 86 293	- 26 504	- 112 797	- 152 667
5 - Charges des autres provisions techniques	- 76 537	-	- 76 537	- 28 830
6 - Participation aux résultats	- 298	-	- 298	713
7 - Frais d'acquisition et d'administration	- 478 602	215	- 478 386	- 432 996
7a - Frais d'acquisition	- 408 165	-	- 408 165	- 382 221
7b - Frais d'administration	- 70 437	-	- 70 437	- 51 839
7c - Commissions reçues des réassureurs	-	215	215	1 065
8 - Autres charges techniques	- 120 427	-	- 120 427	- 108 010
9 - Variation de la provision pour égalisation	618	-	618	- 3 197
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	124 552	- 103 685	20 867	- 10 465

B – COMPTE NON TECHNIQUE

(en milliers d'euros)	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
1 - Résultat technique de l'assurance non-vie	20 867	- 10 465
2 - Résultat technique de l'assurance vie	-	-
3 - Produits des placements	282 409	464 422
3a - Revenus des placements	175 164	195 390
3b - Autres produits des placements	38 411	55 749
3c - Produits provenant de la réalisation des placements	68 834	213 284
4 - Produits des placements alloués	-	-
5 - Charges des placements	- 117 084	- 373 104
5a - Frais de gestion interne et externe de placements et frais financiers	- 23 406	- 26 353
5b - Autres charges des placements	- 55 469	- 233 211
5c - Pertes provenant de la réalisation des placements	- 38 209	- 113 540
6 - Produits des placements transférés	- 141 133	- 77 357
7 - Autres produits non techniques	-	17 790
8 - Autres charges non techniques	- 1 913	-
9 - Résultat exceptionnel	- 27 139	1 097
9a - Produits exceptionnels	12 685	31 285
9b - Charges exceptionnelles	- 39 824	- 30 187
10 - Participation des salariés	- 5 785	- 985
11 - Impôt sur les sociétés	120	- 2 900
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	10 342	18 500

3.4 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

I	EXPOSÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS	101	III	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	121
II	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES POSTES DU BILAN	108	IV	AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES	127

I EXPOSÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

1. PRINCIPES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances introduits par les décrets n° 94-481 et 94-482 du 8 juin 1994 et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable pour l'exercice 2012.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ▶ continuité de l'exploitation ;
- ▶ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des informations mentionnées au § 2 ;
- ▶ indépendance des exercices,

et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La date de clôture des comptes de la Macif est le 31 décembre. Les exercices N et N-1 sont d'une durée identique de 12 mois.

1.1 POSTES DU BILAN

1.1.1 ACTIFS INCORPORELS

Ce poste comprend notamment :

- ▶ des licences, logiciels qui font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 3 à 5 ans ;

- ▶ des droits au bail et autres qui sont éventuellement provisionnés en fonction de l'évaluation du droit, faite à la date de clôture ;
- ▶ des fonds commerciaux et autres malis de fusion issus d'opérations d'acquisition ou de regroupement susceptibles d'être dépréciés par provision en fonction de *business plan* établis à chaque arrêté de comptes.

1.1.2 PLACEMENTS FINANCIERS

1.1.2.1 Valeurs mobilières relevant de l'article R. 332.19 du Code des assurances

Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R. 332.19 du Code des assurances sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors intérêts courus.

Lorsque le prix d'achat est différent du prix de remboursement, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

Afin de parvenir à une convergence avec les normes IFRS, la méthode actuarielle est appliquée pour l'amortissement des surcotes et décotes des titres à revenus fixes.

La valeur de réalisation correspond au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire.

Lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Il n'y a pas de dépréciation systématique en cas de baisse des cours.

1.1.2.2 Placements relevant de l'article R. 332-20 du Code des assurances**Placements immobiliers**

Les placements immobiliers regroupent principalement :

- ▶ les terrains non construits ;
- ▶ les immeubles bâtis d'exploitation et hors exploitation ;
- ▶ les parts et actions de sociétés immobilières non cotées et sociétés à objet foncier non cotées ;
- ▶ les parts et actions d'organismes de placement collectif immobilier.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition (ou de construction) net de frais d'achat et d'impôt, augmenté des travaux d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Le plan d'amortissement retenu pour les immeubles figurant dans cette catégorie d'actif depuis la comptabilisation des actifs par composants est le suivant :

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| ▶ gros œuvre | 100 ans linéaire ; |
| ▶ façades étanchéité | 30 ans linéaire ; |
| ▶ équipements techniques | 20 ans linéaire ; |
| ▶ agencements | 10 ans linéaire ; |

Le prix de revient minoré des provisions pour dépréciation (lorsque la dépréciation présente un caractère durable) et des amortissements (pour les biens amortissables) constitue la valeur nette comptable inscrite au bilan.

Conformément à l'article R. 332-20-1 du Code des assurances, les placements immobiliers font l'objet d'une évaluation de leur valeur de réalisation. Cette valeur de réalisation est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec un lien de participation

Les frais liés à l'acquisition de ces titres sont intégrés au prix d'achat et sont déduits par voie d'amortissement dérogatoire sur une période de cinq ans.

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- ▶ titres cotés : au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire ;
- ▶ titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise.

1.1.2.3 Autres placements

Ces valeurs sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (hors intérêts courus et frais d'acquisition).

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- ▶ titres cotés (y compris les titres structurés) : au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire ;
- ▶ titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise ;
- ▶ SICAV et parts de FCP : dernier prix de rachat connu au jour de l'inventaire.

1.1.2.4 Expositions au risque souverain

Conformément à la note complémentaire de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes de janvier 2012 et relative aux conséquences de la crise financière pour l'arrêté des comptes 2011 et suivants des entreprises d'assurance, une information détaillée permettant d'avoir une bonne compréhension des modalités retenues pour estimer le risque de contrepartie et pour évaluer les dépréciations est produite ci-après.

Le tableau ci-dessous ne reprend que les informations des pays « sous surveillance » ou bénéficiant d'un plan de soutien au niveau européen.

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Grèce	-	-	-	-
Italie	70 456	- 1 781	68 675	70 437
Portugal	57 879	784	58 663	57 288
Espagne	14 862	36	14 898	14 705
Irlande	19 396	337	19 733	21 523

Au 31/12/2012, il n'y a plus aucune exposition sur la dette souveraine grecque.

En effet, après avoir participé au programme d'échange (PSI), la Macif a cédé sur le marché les titres reçus. Le résultat de cette opération a généré une moins-value nette de 2 003 milliers d'euros.

Par ailleurs, sur les autres pays de la zone euro (Italie, Portugal, Espagne, Irlande), la Macif a réduit sensiblement son exposition de 74 millions d'euros ; la VNC passant de 236 millions d'euros en 2011 à 162 millions d'euros en 2012.

Ainsi, sur l'ensemble de ces pays, la Macif a constaté une moins-value nette de 3 043 milliers d'euros.

Par conséquent, une reprise de la réserve de capitalisation a été effectuée pour un montant net de fiscalité de 3 386 milliers d'euros.

1.1.2.5 Provision pour dépréciation à caractère durable

Les modalités de dépréciation des actifs financiers sont fixées par le Code des assurances et précisées par l'avis n° 2002-F du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002.

Les provisions sont constatées ligne à ligne lorsque la dépréciation a un caractère durable.

Pour les titres cotés et conformément à l'avis du CNC, une moins-value latente de 20 % du prix d'origine pendant six mois consécutifs lorsque les marchés sont peu volatils, permet d'apprécier le caractère durable de la dépréciation. Compte tenu de la baisse de la volatilité des marchés en 2012, le seuil de 20 % a été retenu contre 30 % en 2011.

D'autres critères peuvent venir s'ajouter à cette règle notamment l'existence d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent.

La valeur d'inventaire des investissements en actions cotées a été déterminée selon la valeur recouvrable de ces placements à l'horizon de détention envisagé.

Cette valeur recouvrable est obtenue en capitalisant la valeur de marché à la date d'inventaire lorsque le titre est considéré comme devant être déprécié et à un taux d'évolution future sur une durée égale à l'horizon de détention des placements : celui-ci dépendant de la durée moyenne de règlement des passifs.

Pour la mise en œuvre du calcul de provisionnement pour dépréciation durable sur les investissements en actions cotées avec une valeur recouvrable, il doit être fixé un taux de recouvrement. Il s'agit du taux moyen de progression des actifs placés en actions sur une période longue.

Pour déterminer ce taux, il a été décidé de prendre un taux « sans risque », taux d'actif obligataire à long terme considéré comme très peu risqué (emprunt d'état ou taux de *swap*), et d'y ajouter une prime de risque, celle constatée en moyenne de façon prudente sur des actions par rapport à ce taux sans risque ce qui a conduit à retenir un taux de 7 %.

Quant à l'horizon de détention, il est passé de 3 ans en 2011 à désormais 5 ans pour la Macif, ce qui correspond à une durée en cohérence avec celle du passif.

Cette valeur n'a pas vocation à être modifiée de manière significative sur la période de détention, sauf cas exceptionnel ou connaissance d'un élément objectif nouveau de nature à modifier substantiellement les hypothèses retenues pour la valorisation.

Pour les titres non cotés en moins-values latentes, un examen dossier par dossier est mené à chaque arrêté des comptes en fonction des événements survenus sur les titres.

1.1.2.6 Provision pour risque d'exigibilité

Selon l'article R. 331.5.1 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité doit être constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 332.20 se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Une moins-value latente nette globale des placements mentionnés à l'article R. 332.20 est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués selon les règles prévues à l'article R. 332.20.1.

Cette provision est considérée par le Code des assurances comme faisant partie des provisions techniques. Elle est inscrite au passif du bilan.

Montant de la provision au 31 décembre 2012 : néant.

1.1.3 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement :

- ▶ les soldes débiteurs des comptes sociétaires ;
- ▶ les cotisations à annuler.

1.1.4 AUTRES ACTIFS

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- ▶ équipements techniques 20 ans linéaire ;
- ▶ agencements 10 ans linéaire ;
- ▶ matériel transport 4 à 5 ans linéaire ;
- ▶ matériel informatique 1 à 5 ans linéaire ;
- ▶ matériel de bureau 5 ans linéaire ;
- ▶ mobilier 10 ans linéaire.

Conformément aux dispositions comptables prévues dans le règlement CRC n° 2002-10, complété par les avis CNC : n° 2002-07 du 27 juin 2002, n° 2002-12 du 22 octobre 2002, n° 2003 E du 9 juillet 2003, n° 2003 F du 5 décembre 2003 et l'instruction 4A 13-05 n° 213 du 30 décembre 2005, la Société a mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2005, les nouvelles règles d'amortissements et de dépréciation des actifs en appliquant la méthode rétrospective.

1.1.5 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF**Frais d'acquisition reportés**

Conformément aux dispositions comptables prévues au Code des assurances, la Société a inscrit à l'actif la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice, diminuée des commissions nettes reçues des filiales.

1.1.6 CAPITALS PROPRES**1.1.6.1 Réserve de capitalisation**

Dans le poste « Autres Réserves » figure, conformément au Code des assurances, la réserve de capitalisation. Celle-ci est destinée, en cas de vente de valeurs évaluées selon l'article R. 332-19, à parer à l'éventuelle dépréciation des valeurs comprises dans l'actif et à la diminution de leur revenu.

La réserve de capitalisation est désormais fiscalisée depuis 2010.

1.1.6.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat selon le même rythme que la constatation de l'amortissement de l'immobilisation subventionnée.

1.1.7 INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE ET DE TAUX

Conformément à l'article R. 332-47 du Code des assurances relatif aux instruments liés à une dette financière, la Macif avait contracté en 2005 dans le cadre de l'opération Émission d'emprunt TSDI, trois *swaps* de taux, et trois nouveaux en 2009. Les diverses modalités sont précisées en chapitre II 7.2.

Par ailleurs, de façon indirecte, certains OPCVM utilisent des produits dérivés pour leur gestion. Ces produits ne sont jamais utilisés pour investir avec un effet de levier. Un suivi quotidien est réalisé par les sociétés de gestion.

1.1.8 PROVISIONS TECHNIQUES

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

1.1.8.1 Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisations (soit le 1^{er} avril).

Cette provision est calculée, d'une part en fonction du nombre de jours entre la date de clôture et la date d'échéance des contrats et, d'autre part, en incluant les frais d'échéance et de fractionnement dans la valeur portefeuille.

1.1.8.2 Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier, ou selon des méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres. La provision de frais de gestion estimée sur l'exercice est déterminée en fonction des frais de règlement des sinistres réellement observés sur l'exercice selon des méthodes statistiques.

1.1.8.3 Prévision de recours

La prévision de recours représente l'estimation des recours attendus sur les sinistres non clos.

Cette provision est évaluée distinctement de la provision pour sinistres à payer (article R. 331-15).

La méthode d'évaluation consiste à estimer les recours à encaisser dans le futur en reproduisant les évolutions observées dans le passé. Par différence avec les recours déjà encaissés, on en déduit l'estimation de la prévision de recours. Le montant retenu correspond, pour chaque survenance, à la moyenne des 2 méthodes appliquées sur des triangles de « charge » de recours et des triangles de recours encaissés.

1.1.8.4 Provision pour égalisation La provision pour égalisation est destinée à faire face aux charges exceptionnelles relatives aux opérations garantissant : les risques de catastrophes naturelles, les risques tempêtes, les risques d'attentats, le risque décès, ainsi que le risque lié à l'application des conventions APPN et AIR FRANCE pour les pertes de licence des navigants de l'aviation civile.

1.1.8.5 Autres provisions techniques**a) Provision mathématique des rentes**

La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle probable des engagements de l'entreprise afférents aux rentes responsabilité civile (RC) et contractuelles. Elle est déterminée conformément aux articles A 331-1-2, A 331-10, A 331-22 du Code des assurances.

En application de l'arrêté du 23/12/2010 concernant le taux d'actualisation des provisions mathématiques, pour 2012 les taux maximums réglementaires correspondent à 75 % et 60 % de la moyenne du TME calculée sur 24 mois (soit 2,98 %).

Afin d'anticiper une baisse probable des taux en 2013, la Mutuelle a retenu le taux de 2,85 % pour le calcul des provisions mathématiques des rentes au 31/12/2012.

Les rentes d'invalidité RC sont calculées avec la table TD 88-90 et un taux d'actualisation de 60 % du TME : pour l'exercice 2012, le taux retenu s'établit à 1,71 %.

Les rentes d'invalidité contractuelles sont évaluées avec la table réglementaire de maintien en invalidité du BCAC, prolongée au-delà de 62 ans par les tables prospectives TGF/TGH 05, et un taux d'actualisation égale à 75 % du TME : pour l'exercice 2012, le taux retenu s'établit à 2,14 %.

Les rentes décès (RC et contractuelles) sont évaluées avec les tables prospectives TGF/TGH 05, et un taux d'actualisation fixé conformément à la réglementation (60 % du TME apprécié à la date de survenance du décès, avec règle des pas de 0,25 % et plafonnement à 3,5 %) : pour les rentes consécutives aux décès survenus en 2012, le taux retenu s'établit à 1,75 %.

b) Provision pour risques en cours

La provision pour risques en cours est déterminée sur la base des sinistres et des frais d'administration susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et couverts par des contrats conclus avant cette date, dans la mesure où leur montant excède la provision pour cotisations non acquises et les cotisations exigibles aux dits contrats. Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité, observé sur chaque branche au cours des exercices N et N-1.

c) Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité est destinée à faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Conformément à l'article R. 331-5-1, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements soumis aux règles de l'article R. 332-20, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison entre la valeur nette comptable des placements et leur valeur de réalisation, fait apparaître une moins-value latente nette (cf. *infra* Placements).

1.1.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont composées de provisions :

- ▶ pour litiges ;
- ▶ pour perte de change ;
- ▶ risques divers ;
- ▶ des amortissements dérogatoires.

L'ensemble des litiges et autres risques pécuniaires encourus a été appréhendé à la clôture de l'exercice après identification et évaluation par les directions et services internes du Groupe.

1.1.10 DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES

La part des réassureurs dans les provisions techniques est représentée partiellement par un dépôt en espèces.

1.1.11 AUTRES DETTES

Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Les autres dettes regroupent principalement :

- ▶ des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance ;
- ▶ des dettes envers des établissements de crédit ;
- ▶ d'autres dettes : personnel, États, organismes sociaux, créanciers divers.

1.1.12 COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Les comptes de régularisation passif sont principalement composés des amortissements de différence de prix remboursé (surcote).

1.2 COMPTE DE RÉSULTAT

1.2.1 PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS ET ALLOUÉS

Pour les sociétés d'assurance non-vie, le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- ▶ les produits nets provenant du placement des provisions techniques qui figurent dans le Compte de Résultat Technique ;
- ▶ les produits nets provenant du placement des capitaux propres qui figurent dans le Compte de Résultat non Technique.

À l'inventaire, une écriture est comptabilisée pour transférer du Compte de Résultat non Technique au Compte de Résultat Technique, la part des produits nets de placement alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres, les provisions pour risques et charges et les provisions techniques nettes.

1.2.2 CHARGES PAR DESTINATION

Les frais généraux sont présentés par destination, conformément aux exigences du plan comptable des assurances. Ces destinations regroupent les postes suivants :

- ▶ frais de règlement sinistres (frais des services règlement) ;
- ▶ frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux) ;
- ▶ frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion) ;
- ▶ frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages) ;
- ▶ autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

1.2.2.1 Imputation directe sans application des clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination

Un compte de charge par nature correspond à une seule destination.

1.2.2.2. Affectation selon le code d'activité des salariés

Cette méthode d'imputation résulte de l'attribution à l'ensemble des salariés de la Macif d'un code destination. Sont principalement concernés par cette affectation, tous les frais de personnel et autres charges rattachées.

Le traitement est effectué mensuellement à partir du programme de paie.

1.2.2.3 Imputation indirecte des autres frais généraux

Cette dernière méthode regroupe tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes présentées ci-dessus.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition qui reposent sur la notion de poste de travail.

La moyenne de cette répartition aux destinations pour la Macif France entière, s'établit ainsi pour l'exercice 2012 :

▶ frais de règlement des sinistres	35,72 % ;
▶ frais d'acquisition	51,10 % ;
▶ frais d'administration	3,84 % ;
▶ charges de placement	0 % ;
▶ autres charges techniques	9,34 %.

En ce qui concerne les autres charges comptabilisées par la Macif et issues d'autres entités juridiques, leur affectation a été la suivante :

- ▶ les charges provenant du GIE Macif Mutavie Finances constituent dans leur intégralité des charges de placement ;
- ▶ les charges provenant du GIE Macif Mutavie Assurances Vie sont ventilées selon l'affectation précise des salariés du GIE.

1.2.3 AUTRES CHARGES OU PRODUITS NON TECHNIQUES

Depuis la fiscalisation de la réserve de capitalisation en 2010, l'arrêté du 30 décembre 2010 modifiant le Code des assurances a précisé le traitement comptable.

Ainsi, dans le cadre d'une dotation à la réserve de capitalisation, un produit théorique d'impôt (de 36,10 % de la dotation) est constaté en « Autres produits non techniques ».

À l'inverse, lors d'une reprise de la réserve de capitalisation, une charge théorique d'impôt est comptabilisée. Ainsi, au 31 décembre 2012, c'est une charge de 1 913 milliers d'euros qui a été enregistrée en « Autres Charges Non Techniques ».

1.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés, selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes qui suivent sur les éléments hors bilan.

2 CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES, D'ESTIMATION ET DE MODALITÉS D'APPLICATION

2.1 CHANGEMENTS D'OPTIONS FISCALES

2.1.1 AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Depuis 2005, la Macif a procédé à la constatation d'amortissements dérogatoires fiscalement admis sur les logiciels acquis et créés par elle-même.

En 2010, il a été décidé de suspendre la dotation d'amortissements dérogatoires pour les nouveaux logiciels et programmes immobilisés durant l'exercice.

En 2011, la Macif avait enregistré une reprise partielle de ces amortissements dérogatoires pour 17 036 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2012, la Macif a repris le solde de ces amortissements dérogatoires pour 9 595 milliers d'euros.

3 FAITS SIGNIFICATIFS

3.1 TRANSFERT DE PORTEFEUILLE MACIFILIA

Le 21 décembre 2012, l'ACP a validé l'opération de transfert d'une partie du portefeuille assuré par Macifilia à Macif avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

Ne reste assuré par la filiale que les portefeuilles des « Refusés-Malusés » et de la garantie auto distribuée par Idmacif.

Cette opération a eu un impact sur la présentation des comptes 2012, tant au niveau du bilan, qu'au niveau du compte de résultat.

Aussi, en matière de résultat, l'impact du transfert des portefeuilles de Macifilia au niveau du « Résultat technique » 2012 (avant produits de placement) est d'environ 8,8 millions d'euros.

3.2 CONTRÔLE DE LA TAXE VÉHICULES TERRESTRES À MOTEUR

En 2012, la Macif a fait l'objet d'un contrôle sur la taxe des véhicules terrestres à moteur (taxe ACCOSS de 15 % sur la RC automobile) au titre des exercices 2009-2010-2011.

Le total du redressement et de ses conséquences sur l'exercice 2012, a été enregistré en Charges Exceptionnelles pour 29 798 milliers d'euros.

La Macif, comme bon nombre d'assureurs, conteste ce redressement et a saisi en janvier 2013, la Commission de Recours Amiable.

3.3 COMPLÉMENT DE TAXE EXCEPTIONNELLE SUR LA RÉSERVE DE CAPITALISATION

Conformément à la Loi de Finances 2011, la Macif avait constaté au 31 décembre 2010, la taxe de 10 % du montant de la réserve de capitalisation au 1^{er} janvier 2010, dans la limite du plafond de 5 % des capitaux propres à l'ouverture soit en report à nouveau pour 19 120 milliers d'euros.

La Loi de Finances pour 2013 a prévu une contribution complémentaire de 7 % à cette *exit tax* et a conduit la Macif à comptabiliser un complément de taxe de 13 384 milliers d'euros en Report à nouveau.

4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

4.1 RESTRUCTURATION CAPITAL MACIFILIA

La restructuration du capital de Macifilia a été réalisée en février 2013 et a donné lieu :

- ▶ à un ajustement de la valeur de Macifilia dans les comptes Macif (la valeur nominale des titres passant de 5 euros à 0,34 euro) ;
- ▶ à une reprise des provisions pour dépréciation ;
- ▶ et à l'apurement d'une créance sur la filiale.

4.2 ÉMISSION TSR

La Macif a émis le 8 mars 2013 des TSR (Titres Subordonnés Remboursables) de durée 10 ans, pour 250 millions d'euros, avec un coupon de 5,50 % et une échéance le 8 mars 2023.

L'objectif de cette émission est de renforcer la marge de solvabilité du Groupe. L'émission a été réalisée sous format de la réglementation actuelle des sociétés d'assurance Solvabilité 1, mais ses caractéristiques devraient lui permettre de bénéficier des clauses transitoires prévues par la prochaine réglementation Solvabilité 2.

II INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES POSTES DU BILAN

1 ANALYSE DES VARIATIONS DE CERTAINS POSTES D'ACTIF IMMOBILISÉ

1.1 POSTES D'ACTIF IMMOBILISÉ BRUT

	Brut début d'exercice	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Brut fin d'exercice
Actifs incorporels	207 302	59 865	20 978	246 189
Terrains et constructions	403 169	63 198	11 424	454 943
Placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation	1 191 810	118 596	165 170	1 145 236
TOTAL	1 802 281	241 659	197 572	1 846 368
Dont transfert activité Macifilia	-	18 545	-	-

1.2 AMORTISSEMENTS, PROVISIONS DE CES ACTIFS

	Amort. Prov. début d'exercice	Dotation Amort. Prov.	Reprise Amort. Prov.	Amort. Prov. fin d'exercice	Valeur nette bilan à la clôture
Actifs incorporels	145 529	26 568	162	171 935	74 254
Terrains et constructions	41 859	4 644	11 847	34 656	420 287
Placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation	322 476	24 757	3 844	343 389	801 847
TOTAL	509 864	55 968	15 853	549 980	1 296 388
Dont transfert activité Macifilia	-	4 636	-	-	-

2 AUTRES PLACEMENTS - VARIATION DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

2.1 POSTES D'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur brute fin d'exercice	Variation Amortissements et Provisions				Valeur nette au bilan
		01 janv. N	Dotation	Reprise	31 déc. N	
Autres Placements	4 727 594	73 066	12 266	19 941	65 391	4 662 203
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	27 596	-	-	-	-	27 596
TOTAL	4 755 190	73 066	12 266	19 941	65 391	4 689 799
Dont transfert activité Macifilia	-	-	684	-	-	-

3 ÉTATS DES PLACEMENTS

3.1 ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES PLACEMENTS

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur Réalisation
I- Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)	-	-	-
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	454 943	420 287	686 705
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	1 223 518	842 816	1 279 113
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	423 892	415 210	430 294
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	653 518	653 195	665 941
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	3 500 371	3 471 800	3 688 742
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
6) Prêts hypothécaires	4 853	3 283	3 283
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
7) Autres prêts et effets assimilés	63 931	63 205	63 205
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	27 665	27 665	27 671
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	-	-	-
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
<i>Placements immobiliers</i>	-	-	-
<i>Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM</i>	-	-	-
<i>OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe</i>	-	-	-
<i>Autres OPCVM</i>	-	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-	-	-
11) Autres Instruments financiers à terme	-	-	3 784
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
<i>IFT autres opérations</i>	-	-	-
12) TOTAL DES PLACEMENTS ET DES IFT, LIGNES 1 À 11, DONT :	6 352 691	5 897 461	6 848 738
<i>Total des placements</i>	<i>6 352 691</i>	<i>5 897 461</i>	<i>6 844 954</i>
<i>Total des IFT</i>	-	-	<i>3 784</i>

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur Réalisation
Récapitulatif des placements par mode d'estimation	-	-	-
a) dont :	-	-	-
• placements évalués selon l'article R. 332-19 et instruments financiers à terme rattachés	3 226 744	3 214 951	3 432 652
• placements évalués selon l'article R. 332-20 et instruments financiers à terme rattachés	3 125 947	2 682 510	3 412 302
• placements évalués selon l'article R. 332-5 et instruments financiers à terme rattachés	-	-	-
• placements évalués conformément à l'article 28 du décret n°2004-342 du 21 avril 2004	-	-	-
• autres instruments financiers à terme	-	-	3 784
b) dont, pour les entreprises visées à l'article L. 310-1 :	-	-	-
• valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	5 928 199	5 607 840	6 373 608
• valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	-	-	-
• valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	27 665	27 665	27 671
• valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	-	-	-
• autres affectations ou sans affectation (y compris les IFT)	396 827	261 956	447 459
Les valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France sont détaillées par nature (A, R, RA, RE, RX). Elles font par ailleurs l'objet d'un tableau récapitulatif séparé, ventilant les placements par nature.	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L. 310-1-1 :			
• valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-
• autres valeurs	-	-	-
c) dont :	-	-	-
• placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	6 347 797	5 892 567	6 843 372
• placements et instruments financiers à terme hors OCDE	4 894	4 894	5 366
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques	641 695	641 695	641 695
(autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	-	-	-
III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance (à raison d'une ligne par institution de prévoyance)	-	-	-
IV - Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	-	305 022	305 022

3.2 ÉTAT DES PLACEMENTS : AUTRES INFORMATIONS

	Total		
a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « Terrains et constructions »	Néant		
b) Détail des terrains et constructions (valeurs nettes)	Total	Droits réels	Part des soc. Immobilières ou foncières non cotées
Immobilisations d'exploitation			
Autres immobilisations	420 287	-	420 287
TOTAL	420 287	-	420 287
c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence du prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R. 332-19	Total		
	- 75 838		

4 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

4.1 CRÉANCES

	Montant net	Moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Cotisations acquises non émises	13 350	13 350	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	533 038	533 038	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	47 691	47 691	-	-
Personnel	504	504	-	-
État, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	25 048	25 048	-	-
Débiteurs divers *	178 699	178 699	-	-
Capital appelé non versé	-	-	-	-
TOTAL	798 329	798 329	-	-
* <i>Dont Produits à recevoir</i>	<i>62 636</i>			

4.2 DETTES

	Montant net	Moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	7 672	7 672	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	32 545	32 545	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	12 868	12 868	-	-
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	41 134	41 134	-	-
Titres de créances négociables par l'Entreprise	-	-	-	-
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	51	51	-	-
Personnel	42 496	42 496	-	-
État, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	85 947	85 947	-	-
Créanciers divers *	109 077	109 077	-	-
TOTAL	331 790	331 790	-	-
* <i>Dont Charges à payer</i>	<i>4 589</i>			

5 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nom de la société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remb.	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A - FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ASTREINTE À PUBLICATION										
Compagnie Foncière Macif	27 000	3 566	100,00 %	68 615	51 988	15 180	-	5 006	1 724	2 000
Macifin ¹	20 971	3 647	100,00 %	49 544	35 209	-	-	393	(6 978)	-
Macif Participations	11 400	(612)	100,00 %	26 678	10 530	5 553	-	-	(258)	-
Siem	114 400	51 169	100,00 %	147 054	147 054	4 817	49 968	35 594	559	-
Macifilia	130 000	(90 261)	100,00 %	256 734	39 773	-	-	15 785	576	-
Foncière de Lutece	129 919	32 299	97,05 %	134 202	134 202	-	-	9 264	8 430	3 544
Mutavie	46 200	528 475	96,03 %	99 755	99 755	110 000	29 661	1 875 222	35 437	-
Macif Zycie	9 597	5 041	51,00 %	4 739	2 037	-	-	1 760	(146)	-
Ofi Holding	1 726	56 862	65,12 %	35 126	35 126	19 000	31 680	-	9 478	-
Macif Portugal	13 566	4 262	99,93 %	51 404	12 842	95	-	18 732	(3 432)	-
ID Macif	1 000	(601)	100,00 %	23 300	-	7 027	-	2 871	(4 177)	-
Vernier Participation	9 168	4 270	54,54 %	9 305	9 305	-	-	-	(10)	-
Thémis	2 500	1 304	99,95 %	3 848	3 848	-	-	1 846	213	-
A1 - FILIALES À PLUS DE 50 %				910 304	581 669	161 672	111 309	1 945 040	41 416	5 544
Socram Banque	70 000	112 687	33,60 %	41 538	41 538	-	-	43 687	9 938	882
Domicours Holding	1 446	17 134	40,69 %	7 587	-	-	-	173	(17 063)	-
Altima Assurances	26 965	(2 726)	33,02 %	15 717	4 715	-	-	10 999	(1 159)	-
Atlantis Seguros	32 502	(1 698)	19,90 %	8 295	5 992	-	-	42 101	1 817	-
IMA	30 764	58 160	31,76 %	16 258	16 258	-	-	61 427	7 105	-
BPCE Assurances	61 996	124 050	25,00 %	99 335	99 335	-	-	537 429	37 412	2026
ESFIN *	44 493	5 695	23,61 %	11 953	11 953	-	-	3	(236)	-
DV Holding *	72 593	29 305	17,00 %	55 896	55 896	-	-	372	3 354	127
Ste d'Ass Prévoyance et Santé *	9 603	-	41,00 %	4 228	4 228	-	-	950	504	-
A2 - PARTICIPATIONS (10 À 50 %)				260 807	239 915	-	-	697 141	41 672	3 035
B - AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE N'EXCÈDE PAS 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ASTREINTE À PUBLICATION										
B1 - FILIALES FRANÇAISES (ENSEMBLE)				1 669	1 557	7 665	25 000	-	-	-
B2 - FILIALES ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)				201	201	245	-	-	-	-
B3 - PARTICIPATIONS FRANÇAISES (ENSEMBLE)				6 109	3 707	2 564	361	-	-	-
B4 - PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)				6 199	4 564	1 500	-	-	-	-
C - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
C1 - FILIALES FRANÇAISES (ENSEMBLE)				855 830	568 347	169 242	136 309	-	-	5 544
C2 - FILIALES ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)				56 344	15 080	340	-	-	-	-
C3 - PARTICIPATIONS FRANÇAISES (ENSEMBLE)				258 621	237 630	2 564	361	-	-	3 035
C4 - PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)				14 494	10 556	1 500	-	-	-	-

* Données N-1.

6 PLACEMENTS ET OPÉRATIONS SE RAPPORTANT À DES ENTREPRISES LIÉES ET À DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Macifilia	256 734	3 ⁽³⁾	34 854 ⁽³⁾
	-	0 ⁽⁴⁾	8 616 ⁽⁴⁾
	-	220 ⁽³⁾	0 ⁽³⁾
	-	19 573 ⁽⁵⁾	-
Macif-Mutualité	-	10 000 ⁽¹⁾	-
	-	0 ⁽³⁾	517 ⁽³⁾
Macif Mutavie Assurances Vie GIE	1	0 ⁽³⁾	553 ⁽³⁾
Macif Mutavie Finance GIE	1	0 ⁽³⁾	332 ⁽³⁾
Macif Zycie	4 739	29 ⁽³⁾	-
Mutavie	99 755	110 000 ⁽¹⁾	-
	-	0 ⁽³⁾	5 960 ⁽³⁾
	-	17 045 ⁽³⁾	0 ⁽⁴⁾
Thémis	3 848	0 ⁽³⁾	⁽³⁾
	-	117 ⁽³⁾	-
Altima Assurances	15 717	206 ⁽³⁾	915 ⁽⁴⁾
	-	7 913 ⁽⁵⁾	-
Atlantis Seguros	8 295	50 ⁽⁵⁾	530 ⁽⁴⁾
Atlantis Vie	1 914	-	-
Capa Conseil	78	0 ⁽³⁾	-
BPCE Assurances (ex-GCE Assurances)	99 335	1 928 ⁽³⁾	-
D'Arva	804	0 ⁽³⁾	0 ⁽³⁾
Domicours Holding	7 587	0 ⁽³⁾	-
DV Holding	55 896	-	-
Ecosol La Coopérative	42	-	-
Esfm	11 953	-	-
Euresa Holding	9	-	-
Gironde et Gascogne	152	297 ⁽³⁾	-
GPIM	292	52 ⁽³⁾	-
Groupement Mutualiste Prévoyance (ex-Daman Tunisie)	219	-	-
Idmacif (ex HDP)	23 300	1 411 ⁽³⁾	0 ⁽⁴⁾
	-	3 271 ⁽³⁾	2 078 ⁽³⁾
IMA	16 258	0 ⁽³⁾	0 ⁽³⁾
Inter Mutuelles Habitat GIE	13	0 ⁽³⁾	142 ⁽³⁾
Iris SA	1 372	-	-
Iris Armement	915	585 ⁽²⁾	-
Le Chèque Domicile	606	0 ⁽³⁾	-
Macif Gestion	846	17 ⁽³⁾	-
Macifin	49 544	612 ⁽³⁾	3 488 ⁽³⁾
Macif Conseil EURL	201	245 ⁽³⁾	-
Macifimo SAS	150	36 ⁽³⁾	-
	-	467 ⁽³⁾	-

(1) Obligations et T.P.

(2) Prêts.

(3) Comptes courants.

(4) Comptes courants avec les cédantes.

(5) Dépôts espèces.

Macif Avantages & Services SAS	38	938 ⁽³⁾	-
	-	903 ⁽³⁾	-
Macif Participations	26 678	5 553 ⁽³⁾	-
	-	11 ⁽³⁾	-
Macif Portugal (ex-Sagres)	51 404	95 ⁽¹⁾	45 ⁽⁴⁾
Macifilia Courtage	37	-	-
Maurel et Prom	110 712	-	-
Maurel et Prom Nigeria	17 314	-	-
OFI Asset Management	-	-	-
OFI Holding	35 126	19 000 ⁽³⁾	-
Ofivalmo Partenaires	705	-	-
Prévoyance Santé CIE ASS SA (SAPS Algérie)	4 229	-	102 ⁽⁴⁾
Qualidom UES	12	-	-
Rencontres Sociales	5	-	-
Secta	1 555	-	-
Sipemi	457	-	-
Socram	41 538	1 ⁽³⁾	-
Syneteristiki General	2 177	0 ⁽⁴⁾	-
	-	1 500 ⁽¹⁾	-
TUW	1 889	0 ⁽⁴⁾	-
Vernier Participation SAS	9 305	-	-
Vivium	25 200	-	-
TOTAL	988 955	202 082	58 131

(1) Obligations et T.P.

(2) Prêts.

(3) Comptes courants.

(4) Comptes courants avec les cédantes.

(5) Dépôts espèces.

7 PASSIFS SUBORDONNÉS

7.1 PASSIFS SUBORDONNÉS

En avril 2005, la Macif a contracté un emprunt TSDI de 150 000 milliers d'euros, dont les modalités sont les suivantes :

- ▶ le TSDI est un titre subordonné perpétuel, les intérêts (4,625 % fixe pendant 10 ans, puis intérêt variable Euribor 3 mois + 2 % au-delà de 2015) sont cumulatifs avec une option de remboursement anticipé.

Par ailleurs, la prime d'émission assortie est amortie sur 10 ans.

	Montant net	Moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs subordonnés	153 117	3 117	-	150 000
TOTAL	153 117	3 117	-	150 000

7.2 SWAPS DE TAUX

Pour couvrir l'émission du TSDI Macif d'avril 2005, 3 *swaps* de taux identiques d'un montant respectif de 50 000 milliers d'euros ont été contractés avec 3 établissements financiers différents selon les conditions suivantes :

- ▶ Échange d'un taux fixe payé de 4,625 % sur les 10 premières années en taux variable EURIBOR + 1,0025 %.

En décembre 2009, 3 nouveaux *swaps* de taux de 50 000 milliers d'euros ont été contractés avec les 3 établissements financiers précédents selon les conditions suivantes :

- ▶ Échange d'un taux variable payé de EURIBOR sur les 5 prochaines années en taux fixe de 2,61 %.

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 du 12 décembre 2002 et à l'avis du CNC n° 2002-10 du 22 octobre 2002,

relatifs aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises d'assurance, la Macif a effectué cette opération dans le cadre d'une stratégie de rendement. Le produit net constaté sur l'exercice 2012 est de 1 494 milliers d'euros.

La Macif a retenu la méthode « simplifiée » (utilisation du coupon couru) pour apprécier l'ensemble des flux à la clôture.

Enfin, il est précisé que la valeur globale des 6 *swaps* au 31 décembre 2012 est de 3 784 milliers d'euros nette des coupons courus.

8 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

Non applicable.

9 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Solde à l'ouverture	Affectation Résultat Exercice N-1	Augmentation	Diminution	Résultat de l'exercice	Solde à la clôture
Fonds d'établissement *	220 413	-	4 607	-	-	225 020
Réserve de sécurité	668 000	18 000	-	-	-	686 000
Réserve remboursement emprunt fonds établissement	-	-	-	-	-	-
Réserve de capitalisation	222 692	-	-	3 385	-	219 307
Autres réserves	6 098	-	-	-	-	6 098
Écart dépréciation durable	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	193	500	-	13 384	-	- 12 691
Résultat	18 500	- 18 500	-	-	10 342	10 342
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 135 897	-	4 607	16 769	10 342	1 134 075

* Droits d'adhésion perçus sur les nouveaux sociétaires.

10 DÉTAIL DES ACTIFS INCORPORELS

	Montant brut	Amortissement provision	Montant net
Frais d'établissement	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-
Fonds de commerce	57 676	57 662	14
Autres actifs incorporels	188 513	114 273	74 240
TOTAL	246 189	171 935	74 254

11 PROVISION POUR RISQUES EN COURS

	Montant à l'ouverture	Dotations ou Reprise	Montant à la clôture
Montant de la provision pour risques en cours	60 492	- 9 327	51 165
TOTAL	60 492	- 9 327	51 165
Dont transfert activité Macifilia	10 456	-	-

12 PROVISION POUR SINISTRES - RECOURS À ENCAISSER

	Total
a) Montant des recours à encaisser déduits des provisions pour sinistres à payer	348 713
b) Différence entre le montant des provisions inscrites au bilan d'ouverture relatives aux sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et restant à régler et le montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre des sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs ajouté aux provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes sinistres	42 940
c) Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer	-

Année d'inventaire 2010	Exercice de survenance		
	2008	2009	2010
Règlements	1 830 855	1 929 307	1 455 925
Provisions	390 334	488 926	998 662
TOTAL SINISTRES	2 221 189	2 418 233	2 454 587
Primes acquises	2 643 898	2 654 194	2 748 672
Pourcentage sinistres/primes acquises	84,01 %	91,11 %	89,30 %

Année d'inventaire 2011	Exercice de survenance			
	2008	2009	2010	2011
Règlements	1 884 572	2 035 986	1 937 690	1 316 863
Provisions	317 798	376 149	487 816	1 015 903
TOTAL SINISTRES	2 202 370	2 412 135	2 425 506	2 332 766
Primes acquises	2 643 899	2 654 194	2 712 348	2 816 017
Pourcentage sinistres/primes acquises	83,30 %	90,88 %	89,42 %	82,84 %

Année d'inventaire 2012	Exercice de survenance				
	2008	2009	2010	2011	2012
Règlements	1 934 917	2 103 698	2 061 621	1 819 671	1 426 373
Provisions	270 404	302 002	431 473	614 999	1 016 690
TOTAL SINISTRES	2 205 321	2 405 700	2 493 094	2 434 670	2 443 063
Primes acquises	2 643 899	2 654 194	2 712 348	2 742 129	3 045 550
Pourcentage sinistres/primes acquises	83,41 %	90,64 %	91,92 %	88,79 %	80,22 %

13 AUTRES INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

13.1 ACTIFS AVEC CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Néant.

13.2 SOLDE NON AMORTI CORRESPONDANT À LA DIFFÉRENCE ENTRE LE MONTANT INITIALEMENT PRÉVU ET LE PRIX DE REMBOURSEMENT DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ÉMIS PAR L'ENTREPRISE

Néant.

13.3 DÉTAIL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF ET PASSIF**ACTIF**

	Détail	Montant net à la clôture
Intérêts et loyers acquis non échus		65 931
Intérêts courus non échus (nets)	65 931	
Frais d'acquisition reportés		86 274
Frais d'acquisition reportés	86 274	
Autres comptes de régularisation actif		24 898
Frais d'acquisition Immeubles à répartir	-	
Différence sur prix de remboursement à recevoir	11 590	
Charges payées d'avance	13 151	
Réévaluation écarts de conversion actif	157	
Charges à étaler sur plusieurs exercices	-	
TOTAL		177 103

PASSIF

	Détail	Montant net à la clôture
Comptes de régularisation passif		26 640
Amortissement de différence prix remboursé	26 061	
Produits perçus ou constatés d'avance	-	
Réévaluation écarts de conversion passif	579	
TOTAL		26 640

13.4 DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprise	Solde à la clôture
Provisions pour litiges	6 092	31 366	1 025	36 433
Provisions perte de change	649	422	649	422
Autres provisions pour risques	4 531	2 508	3 471	3 568
Provisions Indemnités fin de carrière	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	10 843	69	10 019	893
TOTAL	22 115	34 365	15 164	41 316
Dont transfert activité Macifilia		1 720	790	930

Conformément au plan comptable assurance, le compte « Amortissements dérogatoires » figure dans le poste provision pour risques et charges.

Ce compte, pour l'exercice 2012, n'a pas enregistré de mouvement au titre des dépenses d'investissements informatiques et d'amortissements fiscal « accéléré ». Par ailleurs, une reprise de ces amortissements dérogatoires à hauteur de 9 595 milliers d'euros a été comptabilisée.

13.5 ACTIFS ET PASSIFS EN DEVICES - DIFFÉRENCE DE CONVERSION

	Écart de conversion	
	Passif	Actif
Différence de conversion Passif	157	-
Différence de conversion Actif	-	579
TOTAL	157	579

14 DÉTAIL DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	Exercice N	dont engagements à l'égard des :		
		Dirigeants	Entr. Liées	Participations
Engagements reçus	377 299	-	4 651	-
Engagements donnés	352 615	-	-	-
<i>Avals, cautions et garanties de crédit donnés</i>	136 783	-	29 661	107 029
<i>Titres et autres actifs avec engagement de revente</i>	-	-	-	-
<i>Autres engagements sur titres et actifs</i>	66 098	-	-	-
<i>Autres engagements donnés</i>	149 735	-	-	1 903
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	305 022	-	-	-
Engagements sur IFT, stratégies de rendement	300 000	-	-	-

	Détail	Exercice N
Engagements reçus		377 299
<i>Engagements sur instruments financiers : swap de taux à recevoir suite à l'emprunt TSDI</i>	300 000	
<i>Caution solidaire du Crédit Coopératif pour la fondation Macif – Échéance 2013</i>	2 507	
<i>Engagement reçu au titre de la solidarité financière de la MAIF et MATMUT dans la SGAM SFEREN</i>	50 000	
<i>Intérêts à recevoir de Mutavie sur obligations DV Holding – Échéance 2015</i>	635	
<i>Garantie Coface pour l'investissement de la Macif en Algérie – Échéance 2014</i>	4 016	
<i>Option de vente et d'achat des actions IMA SA avec P&V Assurances, Unipol Assicurazioni S.P.A et Wafa Assurance</i>	4 521	
<i>Option de vente et d'achat des 17 784 actions Macif Portugal à Oriente SGPS – Exerçable 01/01/2014</i>	619	
<i>Promesse de vente et d'achat de 6 000 et 9 000 TSR Mutavie (valeur émission unitaire 1 000 €) – Échéance 2014</i>	15 000	
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		136 783
<i>Caution à la Siem – Immeuble Pernet – Échéance 31/12/2015</i>	49 968	
<i>Caution à Capa Conseil sur emprunts BP et CA</i>	381	
<i>Caution à l'acheteur de Marseille GL et Lesseps Promotion – Échéance 2015</i>	25 000	
<i>Garantie à Mutavie – Remboursement obligations DV Holding – Échéance 2015</i>	29 661	
<i>Contre garantie au Crédit Coop. Pour EDF/Enercoop du 06/07/2010 au 03/01/2013</i>	92	
<i>Garantie à 1^{re} demande en faveur de Calyon pour OFI Holding – Échéance 30/03/2014</i>	19 800	
<i>Garantie autonome à 1^{re} demande en faveur de Calyon pour OFI Holding – Échéance 30/03/2014</i>	11 880	
Autres engagements sur titres et actifs		66 098
<i>Engagement restant sur FCPR</i>	37 399	
<i>Engagement restant sur souscription dans Foncière de Bagan – Échéance 2013</i>	700	
<i>Engagement restant sur SCPI Placement Ciloger 3</i>	129	
<i>Option de vente et d'achat des actions IMA SA avec P&V Assurances, Unipol Assicurazioni S.P.A et Wafa Assurance – Échéance 2016</i>	4 521	
<i>Option de vente et d'achat des 17 784 actions Macif Portugal à Oriente SGPS – Exerçable 01/01/2014</i>	619	
<i>Engagement restant sur achat OPCVM Émergence Performance Absolue (code FR0011180967)</i>	6 229	
<i>Engagement restant sur OPCI Majestral I</i>	1 500	
<i>Promesse de vente et d'achat de 6 000 + 9 000 TSR Mutavie (valeur émission unitaire 1 000 €) – Échéance 2014</i>	15 000	

	Détail	Exercice N
Autres engagements donnés		149 735
<i>Engagement de versement à la fondation Macif – Échéance 2013</i>	2 507	
<i>Indemnisation Serena ou IMA des préjudices suite cession des titres Serena à IMA – Échéance 2013</i>	1 903	
<i>Engagement donné au titre de la solidarité financière dans la SGAM Sferen</i>	25 000	
<i>Indemnités de fin de carrière sur effectif au 31/12/2012</i>	72 672	
<i>Régime retraite complémentaire</i>	6 763	
<i>Dettes et engagements sur GIE MMAV, MMF, Campus Macif, MMG</i>	12 442	
<i>Engagements Dossier Bansalease</i>	25 742	
<i>Autres engagements</i>	2 705	
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs		305 022
<i>Portefeuilles titres des réassureurs au 31/12/2012</i>	305 022	
Engagements sur IFT, stratégies de rendement		300 000
<i>Engagements sur instruments financiers : swap de taux à donner suite à l'emprunt TSDI</i>	300 000	
Engagement de la direction générale Macif à la Banque de France		
<i>Macif actionnaire de la société OFI Holding à hauteur de 50 % des droits de vote s'engage à :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>conserver la participation détenue indirectement dans OFI Asset Management et à consulter, pour autorisation préalable, les autorités bancaires en cas de projet de cession ou de réduction de cette participation tant que cette société sera actionnaire d'OFI Investment Solution ;</i> • <i>exercer, via OFI Asset Management, une surveillance sur la gestion de OFI Investment Solution, afin que cet établissement soit toujours en mesure de respecter les obligations imposées par la réglementation bancaire en vigueur ;</i> • <i>fournir éventuellement, dans le cadre de l'article L. 511-42 du Code monétaire et financier, à OFI Asset Management le soutien financier nécessaire afin que cet établissement soit en mesure d'apporter à OFI Investment Solution les moyens lui permettant de respecter l'ensemble de ses obligations légales et réglementaires.</i> 		
Acquisitions de titres en 2008 avec clause de révision de prix		
<i>1 - Socram Banque, la CNCE a porté sa participation à 33,42 %. La Macif a ramené sa participation à 33,60 %.</i>		
<i>Le prix relatif à la cession des titres pourra être augmenté ou diminué par un ajustement de prix par rapport à la valeur de la société dans 3 ans pouvant faire l'objet d'une remise de prix au profit de l'acquéreur. En outre, les vendeurs ont donné une garantie de valeur à l'acquéreur sous forme d'une réduction de prix.</i>		
Engagement Macif Avantages et Services		
<i>La Macif s'engage à conserver les titres M. A&S (Macif Avantages et Services) en contrepartie de la garantie bancaire.</i>		
Engagement de la direction générale Macif à la Société Bansalease SA EFC		
<i>Concernant le contrat d'assurance souscrit avec Bansalease SA EFC, la Macif s'engage, en cas de défaillance de Macifilia, à lui apporter les moyens financiers pour qu'elle puisse honorer ses engagements. En cas d'inexécution par Macifilia de ses obligations, Macif s'engage à apporter un cautionnement solidaire.</i>		
Engagement de la Macif dans Socram Banque		
<i>Macif garantit les engagements souscrits par Socram Banque ainsi que la bonne fin des opérations réalisées par elle dans l'exercice des activités relevant de son objet social proportionnellement à ses droits de vote.</i>		
<i>La Macif, distributrice des crédits Socram Banque, s'engage à prendre à sa charge les risques générés par ses propres sociétaires au-delà d'un seuil de mutualisation.</i>		
Engagement de la Macif dans la SGAM Macif		
<i>Macif est engagée par des liens de solidarité financière dans le cadre de la SGAM Macif.</i>		
Engagement de la Macif au profit d'Icade Santé		
<i>Macif se porte fort du respect par l'OPCI MF Santé de ses obligations au titre du pacte d'associés.</i>		

III INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

1 PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des participations	-	11 145	11 145
Revenus des placements immobiliers	-	7 347	7 347
Revenus des autres placements	5 695	150 730	156 425
Autres revenus financiers	-	246	246
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	5 695	169 469	175 164
TOTAL FRAIS FINANCIERS	-	23 406	23 406

2 VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS TECHNIQUES NON-VIE PAR CATÉGORIE

Opérations techniques non-vie (catégories 20 à 39) (Montants en milliers d'euros)	Dommmages corporels cont. Indiv. (Cat. 20)	Automobile R.C. (Cat 22)	Automobile dommages (Cat. 23)	Dom. Aux biens particuliers (Cat. 24)	Dom. Aux biens profession. (Cat. 25)	Catastrophes naturelles (Cat. 27)
Primes acquises	263 611	659 104	1 068 572	654 899	38 859	82 975
<i>Primes</i>	266 443	643 655	1 068 742	665 085	37 441	83 922
<i>Variation des primes non acquises</i>	2 833	- 15 449	170	10 186	- 1 418	947
Charges des prestations	139 356	694 332	733 588	591 236	26 817	79 997
<i>Prestations et frais payés</i>	84 223	616 060	752 417	561 380	28 733	55 066
<i>Charges des provisions pour prestations et diverses</i>	55 133	78 272	- 18 829	29 856	- 1 916	24 932
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	124 255	- 35 228	334 984	63 663	12 042	2 978
Frais d'acquisition	20 716	155 340	148 501	67 918	5 977	101
Autres charges de gestion nettes	8 394	26 738	41 642	26 263	1 856	2 918
B - CHARGES D'ACQUISITION	29 110	182 077	190 143	94 180	7 833	3 019
Produits des placements	20 112	84 426	10 361	19 937	1 198	3 883
Participation aux résultats	-	-	70	3	-	-
C - SOLDE FINANCIER	20 112	84 426	10 291	19 934	1 198	3 883
Part des réassureurs dans les primes acquises	2 333	16 309	19 066	40 403	2 751	55 003
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	1 413	14 811	26	18 131	350	23 738
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	- 792	- 41 597	1 665	3 671	1 138	9 402
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	214	-	1	-	1	-
D - SOLDE DE RÉASSURANCE	- 1 498	- 43 095	- 17 375	- 18 599	- 1 262	- 21 864
RÉSULTAT TECHNIQUE	113 759	- 175 974	137 758	- 29 183	4 145	- 18 023
HORS-COMPTÉ :						
Provisions pour PNA (clôture)	64 931	159 992	264 612	166 795	8 603	23 850
Provisions pour PNA (ouverture)	62 098	175 440	264 442	156 609	10 020	22 903
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	237 506	2 525 922	135 023	561 635	42 692	178 204
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	219 717	2 494 103	149 995	531 928	44 609	151 819
Autres provisions techniques (clôture)	463 835	700 317	457	37 129	-	-
Autres provisions techniques (ouverture)	426 491	653 864	4 266	36 976	-	1 453

RC Générales (Cat. 28)	Protection Juridique (Cat. 29)	Assistance (Cat. 30)	Perte pécuniaire (Cat. 31)	Transports (Cat. 34)	Acceptations (non-vie) (Cat. 39)	LPS	Total
2 509	25 290	123 974	27 046	9 291	23 541	6 695	2 986 366
762	25 612	129 622	26 993	9 518	23 705	1 575	2 983 077
- 1 747	322	5 648	- 53	227	165	- 5 120	- 3 288
- 2 749	28 492	126 955	26 918	4 529	29 112	- 4 960	2 473 623
2 115	25 652	130 270	28 469	6 241	13 668	7 119	2 311 411
- 4 864	2 840	- 3 315	- 1 550	- 1 711	15 445	- 12 079	162 212
5 259	- 3 202	- 2 981	128	4 762	- 5 572	11 656	512 742
225	1 243	-	6 637	1 296	-	210	408 165
210	480	-	6 066	471	5 634	189	120 860
436	1 723	-	12 703	1 767	5 634	399	529 025
72	366	-	-	234	544	-	141 133
-	-	-	226	-	-	-	298
72	366	-	- 226	234	544	-	140 835
-	-	-	-	-	-	-	135 865
-	-	-	-	-	-	-	58 469
-	-	-	-	-	9	-	- 26 504
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	215
-	-	-	-	-	9	-	- 103 685
4 895	- 4 559	- 2 981	- 12 802	3 229	- 10 653	11 256	20 867
187	6 304	33 098	470	2 563	1 955	5 455	738 815
1 934	5 982	27 450	523	2 336	1 790	10 576	742 104
17 714	50 273	8 462	18 517	7 921	25 676	3 662	3 813 205
22 673	47 111	10 149	20 069	9 632	10 231	14 875	3 726 912
95	1 322	3 115	1 432	-	-	-	1 207 702
-	1 644	4 743	1 352	-	-	865	1 131 654

3 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT**3.1 CHARGES DE PERSONNEL**

	Total
Salaires	351 057
Pensions de retraite	3 380
Charges sociales	155 742
Autres frais de personnel	14 035
TOTAL	524 214
Dont transfert activité Macifilia	15 685

3.2 COMMISSIONS

	Total
Commissions afférentes aux opérations assurance directe	16 114
TOTAL	16 114
Dont transfert activité Macifilia	16 114

3.3 VENTILATION DES PRIMES BRUTES ÉMISES

	Total
France	2 981 502
UE	1 575
Hors UE	-
TOTAL	2 983 077
Dont transfert activité Macifilia	76 209

3.4 ENTRÉES ET SORTIES DU PORTEFEUILLE

	Total
Entrées et sorties du portefeuille (Transfert Activité Macifilia)	5 629
TOTAL	5 629

3.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 1 119 milliers d'euros.

4 DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION EN APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION FISCALE

Néant.

5 INFORMATIONS SUR LA SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE

	Dédutions - Réintégrations fiscales			Impôts *
	Début d'exercice	Variation	Fin d'exercice	
Charges non déductibles temporairement	4 246	26 373	30 619	10 542
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées	- 13 029	20 928	7 899	2 720
TOTAL	- 8 783	47 301	38 518	13 262

* Selon taux d'impôts en vigueur au 31/12/2012.

6 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Avant IS	I.S.	Après IS
Opérations ordinaires	37 361	-	37 361
Opérations exceptionnelles	- 27 139	120	- 27 019
TOTAL	10 222	120	10 342

Le groupe Macif est régi selon les principes de neutralité définis par l'Administration fiscale.

Dans ce cadre, les filiales intégrées versent à la Macif, société intégrante, le montant d'impôts dont elles auraient été redevables

en l'absence d'intégration fiscale. La société intégrante conserve donc les économies d'I.S. générées du fait de l'existence du groupe fiscal, à l'exception de certaines entités en phase de démarrage et d'investissement initial.

7 VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES**7.1 PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES**

	Produits	Charges
Produits		
Charges		
<i>Autres Charges – Neutralisation fiscale de la dotation de la réserve de capitalisation</i>	-	1 913
	-	1 913

7.2 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	Produits	Charges
Produits		
<i>Reprise des amortissements dérogatoires</i>	10 020	-
<i>Autres produits exceptionnels divers</i>	968	-
<i>Produits sur cessions d'immobilisations</i>	408	-
<i>Utilisation ou reprise de provision pour dépréciations except.</i>	1 289	-
Charges		
<i>Valeurs comptables des immobilisations corporelles autres que les immeubles cédés</i>	-	376
<i>Subventions exceptionnelles accordées</i>	-	6 341
<i>Amendes, Pénalités</i>	-	7
<i>Autres charges exceptionnelles diverses</i>	-	3 071
<i>Dotation aux provisions pour charges exceptionnelles</i>	-	29 959
<i>Dotation aux amortissements dérogatoires</i>	-	70
TOTAL	12 685	39 824

IV AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

1. CONSOLIDATION

La société Macif 2 & 4, rue Pied de Fond à NIORT, présente les comptes consolidés du Groupe dans lesquels sont inclus les comptes sociaux ainsi établis.

2. INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

2.1 EFFECTIF MOYEN EN PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Nombre
Non-cadres	5 287
Cadres	2 839
NOMBRE	8 126 *

* Dont transfert Macifilia.

Ces chiffres concernent uniquement le personnel directement salarié par la Macif.

2.2 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET ORGANES DE DIRECTION

	Total
Indemnisation des membres des organes d'administration	971
Indemnisation des membres des organes de direction	-

(Conformément à l'article 24, 18 du décret du 29 novembre 1983, dans un souci de discrétion, cette information n'est pas fournie.)

2.3 AVANCES ET CRÉDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET ORGANES DE DIRECTION

Néant.

2.4 DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis au titre du DIF : 11 912,23 heures.

Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande : 853 938,91 heures.



RAPPORT DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR
**LES COMPTES SOCIAUX
ET RAPPORT SPÉCIAL**

4.

- 4.1 **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** 132
- 4.2 **RAPPORT SPÉCIAL DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES** 134

4.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux délégués,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- ▶ le contrôle des comptes annuels de la MACIF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses économiques sous-jacentes à l'arrêté des comptes des organismes d'assurance. En particulier, l'évolution future des taux d'intérêt pourrait s'écarter sensiblement de celle retenue et produire des effets directs et indirects différents. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

- ▶ Les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note I-1.1.2 figurant dans l'annexe aux comptes. Dans le contexte spécifique de la crise financière, nous avons examiné les modalités de recensement des expositions de votre mutuelle, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs financiers. Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente, d'une part, avec l'intention de détention de ces actifs par la mutuelle, d'autre part avec sa capacité à les conserver. Nous avons examiné, en tant que de besoin, les données et les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur recouvrable et la documentation préparée dans ce cadre par la mutuelle. Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et à la présentation qui en a été faite.
- ▶ Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre mutuelle, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles. Il en va ainsi des provisions techniques et mathématiques destinées à couvrir les engagements réglementés à l'égard des sociétaires, et dont les modalités d'évaluation sont décrites à la note I-1.1.8 de l'annexe.

Nous avons en particulier apprécié le caractère adéquat des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire de la mutuelle et de son expérience. Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux délégués sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre mutuelle auprès des sociétés contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Niort et à Courbevoie, le 23 avril 2013

Les commissaires aux comptes

GROUPE Y Audit
Christophe MALÉCOT

MAZARS
Pascal PARANT

4.2 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux délégués,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 322-57 du Code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

AVEC LA SAS DOMICOURS HOLDING

ADMINISTRATEURS CONCERNÉS :

Mmes Annie QUILLON, Hélène WEINSTOCK et M. André VILLEMUS

a) **Abandon d'intérêts de compte-courant**

Nature, objet et modalités :

Dans sa délibération du 23 février 2012, votre conseil d'administration a donné son autorisation pour abandonner au profit de DOMICOURS Holding, les intérêts du compte courant d'associé MACIF au titre de l'exercice 2011, et ce, pour un montant maximum de 80 000 euros.

b) **Recapitalisation de la société DOMICOURS Holding**

Nature, objet, modalités :

Dans sa délibération du 20 décembre 2012, votre conseil d'administration a autorisé votre mutuelle à souscrire à l'augmentation de capital de DOMICOURS Holding par compensation avec son compte courant d'associé à hauteur de 5 173 700 euros, suivie d'une réduction de capital afin d'absorber les pertes cumulées.

Par ailleurs, votre mutuelle a abandonné au profit de DOMICOURS Holding les intérêts de son compte courant d'associé au titre de l'exercice 2012, et ce, pour un montant de 104 429 euros.

AVEC LA SOCIÉTÉ MACIF ZYCIE

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ :

Mme Hélène WEINSTOCK.

NATURE, OBJET ET MODALITÉS :

Dans sa délibération du 28 mars 2012, votre conseil d'administration a autorisé votre mutuelle à souscrire à l'augmentation de capital de MACIF ZYCIE pour un montant maximum de 3 315 000 PLN, soit 737 000 euros.

La souscription à l'augmentation de capital a été libérée en une ou plusieurs fois :

- ▶ par compensation avec la totalité du compte courant d'associé détenu par la MACIF, soit 1 224 816 PLN représentant 285 000 euros, augmentés des éventuels intérêts courus ;
- ▶ par le versement d'une somme en numéraire pour le solde

AVEC LA SOCIÉTÉ MACIF PORTUGAL

ADMINISTRATEURS CONCERNÉS :

MM. José CERQUEIRA et Jacques COLIN

NATURE, OBJET ET MODALITÉS :

Dans ses délibérations des 14 et 15 novembre 2012, votre conseil d'administration a autorisé votre mutuelle à souscrire à l'augmentation de capital de MACIF PORTUGAL, pour un montant maximum de 5 millions d'euros et libérée intégralement par versement en numéraire.

AVEC QUALIDOM

ADMINISTRATEURS CONCERNÉS :

MM. Pascal DORIVAL et André VILLEMUS.

NATURE, OBJET ET MODALITÉS :

Dans ses délibérations des 14 et 15 novembre 2012, votre conseil d'administration a autorisé votre mutuelle à renoncer au versement de la somme de 2 340 euros correspondant au versement de dividendes par l'entité QUALIDOM pour les 39 actions que détient MACIF, soit 60 euros par titre.

AVEC M. JEAN-MARC RABY

Nature, objet et modalités :

Dans sa délibération du 23 mai 2012, votre conseil d'administration a autorisé, en cas de révocation de M. RABY pour un motif autre que des agissements constitutifs d'une faute grave ou lourde et à l'exclusion de tout autre cas de départ de la mutuelle, le versement d'une indemnité de révocation brute égale à 57,4 % de 12 plafonds annuels de sécurité sociale, sous réserve des précisions suivantes :

- ▶ en cas de révocation de M. RABY au cours des 36 premiers mois de son mandat de directeur général, il est précisé que ladite indemnité de révocation sera diminuée du montant total cumulé théorique des allocations chômage maximales qu'il pourrait toucher au titre de son contrat de travail ;
- ▶ si elle est due, l'indemnité de révocation sera versée à M. RABY à titre forfaitaire, global et définitif, et ce dernier ne pourra prétendre à aucune autre indemnisation à quelque titre que ce soit au titre de cette révocation.

Il convient de rappeler que le contrat de travail de M. RABY est suspendu le temps de son mandat de directeur général.

Fait à Niort et à Courbevoie, le 23 avril 2013

Les commissaires aux comptes

GROUPE Y Audit
Christophe MALÉCOT

MAZARS
Pascal PARANT



5.

COMPTES **CONSOLIDÉS** établis en normes IFRS

BILAN	138
COMPTE DE RÉSULTAT	140
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	141
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	142
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	144
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	146

BILAN

▶ ACTIF

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Écarts d'acquisition	19 143	19 143
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	-	-
Autres immobilisations incorporelles	88 058	79 156
5.7.1 Actifs incorporels	107 201	98 299
5.7.2 Immobilier de placement	579 399	396 608
Immobilier de placement en Unités de Compte	-	-
5.7.3 Placements financiers	23 895 633	21 625 234
5.7.4 Placements financiers en Unités de Compte	127 533	117 380
5.7.21 Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	6 961	8 706
Placements des activités d'assurance	24 609 526	22 147 928
5.7.5 Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	140 754	159 009
5.7.6 Investissements dans les entreprises associées	251 831	233 862
5.7.7 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	454 846	478 745
5.7.8 Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	380 681	390 492
5.7.9 Frais d'acquisition reportés	198 889	195 390
5.7.19 Participation aux bénéfices différée active	-	97 997
5.7.10 Actifs d'impôt différé	20 480	-
5.7.11 Créances nées des opérations d'assurance	603 009	572 647
5.7.11 Créances nées des opérations de réassurance	56 410	74 420
5.7.11 Créances d'impôt exigible	19 413	24 191
5.7.11 Autres créances	203 341	173 141
Autres actifs	1 482 223	1 528 278
5.7.12 Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	1 957	8 131
5.7.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 013 207	1 541 982
TOTAL DE L'ACTIF	29 061 544	26 196 234

PASSIF

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Capital social ou fonds équivalents	232 478	227 642
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-
Réserve de réévaluation	453 949	134 127
Autres réserves	1 559 558	1 492 073
Résultats cumulés	- 2 901	- 3 642
Résultat net	124 846	60 404
5.7.14 Capitaux propres Groupe	2 367 930	1 910 604
5.7.14 Intérêts minoritaires	36 906	32 388
Capitaux propres totaux	2 404 836	1 942 992
5.7.15 Provisions pour risques et charges	159 562	119 685
Dettes subordonnées	195 282	194 916
Dettes de financement représentées par des titres	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	152 363	106 309
Autres dettes de financement	6 500	6 334
5.7.16 Dettes de financement	354 145	307 559
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</i>	<i>23 543 815</i>	<i>22 663 008</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en Unités de Compte</i>	<i>127 533</i>	<i>117 380</i>
5.7.17 Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	23 671 348	22 780 388
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire</i>	<i>232 435</i>	<i>229 169</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire</i>	-	-
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en Unités de Compte</i>	-	-
5.7.18 Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	232 435	229 169
Instruments dérivés séparés sur contrats	-	-
5.7.19 Participation aux bénéfices différée passive	1 073 476	11 236
Passifs relatifs aux contrats	24 977 259	23 020 793
Ressources des activités du secteur bancaire	-	-
5.7.10 Passifs d'impôts différés	167 458	20 319
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	518 914	335 577
Dettes d'exploitation représentées par des titres	-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	50 586	42 011
5.7.21 Instruments dérivés passifs	8 227	6 909
Dettes nées des opérations d'assurance	61 472	52 877
Dettes nées des opérations de réassurance	38 842	48 981
Dettes d'impôt exigible	25 515	3 373
Autres dettes	294 728	295 158
5.7.20 Autres passifs	479 370	449 309
5.7.12 Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-
TOTAL DU PASSIF	29 061 544	26 196 234

COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS
COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2012	31 déc. 2011
<i>Primes émises</i>	5 461 652	5 679 803
<i>Variation des primes non acquises</i>	3 191	- 13 234
5.7.22 Primes acquises	5 464 843	5 666 569
Produit net bancaire, net du coût du risque	-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	27 849	27 845
Autres produits d'exploitation (nets de charges)	- 166 362	- 121 683
<i>Produits des placements</i>	793 359	850 665
<i>Charges des placements</i>	- 33 353	- 56 867
<i>Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	233 083	169 882
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	112 548	- 82 451
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	- 41 085	- 184 756
5.7.23 Produits des placements nets de charges	1 064 552	696 473
5.7.24 Charges des prestations des contrats	- 5 450 558	- 5 555 519
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	- 195 959	- 170 421
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	86 023	93 575
5.7.25 Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 109 936	- 76 846
Charges d'exploitation bancaire	-	-
Charges des autres activités	- 24 349	- 11 775
Frais d'acquisition des contrats	- 445 440	- 443 526
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-
Frais d'administration	- 127 989	- 126 067
5.7.26 Autres produits et charges opérationnels courants	- 16 971	- 4 240
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	215 639	51 231
5.7.27 Autres produits et charges opérationnels	- 51 810	- 18 226
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	163 829	33 005
5.7.28 Charge de financement	- 13 808	- 29 435
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	12 184	9 673
5.7.29 Impôts sur les résultats	- 34 042	50 112
Résultat sur abandon d'activité après impôt	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	128 163	63 355
Intérêts minoritaires	3 317	2 951
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE	124 846	60 404

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Résultat net – Part du Groupe	124 846	60 404
Écarts de conversion	-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 484 819	- 310 083
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 3 772	3 369
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	5 747	- 9 604
« Comptabilité reflet » brute d'impôt différé	- 1 029 425	168 567
Impôts	- 140 020	45 808
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – Part du Groupe	317 349	- 101 943
RÉSULTAT GLOBAL – PART DU GROUPE	442 195	- 41 539
Résultat global – Intérêts minoritaires	2 705	- 648
RÉSULTAT GLOBAL	444 900	- 42 187

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Notes	Part du Groupe						Part des minoritaires	Total	
	Capital	Primes	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Autres Éléments du Résultat Global	Résultats cumulés			
(en milliers d'euros)									
Capitaux propres 31 décembre 2010	223 003	-	239 439	1 272 871	-	212 847	1 948 160	35 098	1 983 258
Incidence des réévaluations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente (AFS)	-	-	-306 414	-	-	-	-306 414	-7 917	-314 331
<i>Gain/(perte) d'évaluation pris en capitaux propres</i>	-	-	-208 099	-	-	-	-208 099	-5 100	-213 199
<i>Transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées</i>	-	-	-98 315	-	-	-	-98 315	-2 817	-101 132
Dérivés de couverture de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Gain/(perte) pris en capitaux propres</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5.7.19 Participation différée brute d'impôts différés	-	-	168 567	-	-	-	168 567	6 969	175 536
Incidence des écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts exigibles ou différés	-	-	44 519	-	-	-	44 519	326	44 845
Revenu net reconnu en capitaux propres	-	-	-93 328	-	-	-	-93 328	-622	-93 950
Résultat net	-	-	-	-	-	60 404	60 404	2 951	63 355
Total des produits et des pertes reconnus de la période	-	-	-93 328	-	-	60 404	-32 924	2 329	-30 595
5.7.14 Droits d'adhésion	4 639	-	-	-	-	-	4 639	-	4 639
5.7.14 Affectation du résultat	-	-	-	212 847	-	-212 847	-	-	-
5.7.14 Variations de périmètre	-	-	-13 471	1 063	-	-	-12 408	-4 680	-17 088
5.7.14 Autres variations	-	-	1 487	1 650	-	-	3 138	-359	2 779
Capitaux propres publiés 31 décembre 2011	227 642	-	134 127	1 488 431	-	60 404	1 910 604	32 388	1 942 992
Impacts de la norme IAS 19r	-	-	-	-3 369	3 369	-	-	-	-
Capitaux propres retraités 31 décembre 2011	227 642	-	134 127	1 485 062	3 369	60 404	1 910 604	32 388	1 942 992

Notes	Part du Groupe						Total	Part des minoritaires	Total
	Capital	Primes	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Autres Éléments du Résultat Global	Résultats cumulés			
Capitaux propres retraités 31 décembre 2011	227 642	-	134 127	1 485 062	3 369	60 404	1 910 604	32 388	1 942 992
Incidence des réévaluations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente (AFS)	-	-	1 493 082	-	-	-	1 493 082	46 638	1 539 720
<i>Gain/(perte) d'évaluation pris en capitaux propres</i>	-	-	<i>1 556 991</i>	-	-	-	<i>1 556 991</i>	<i>49 296</i>	<i>1 606 287</i>
<i>Transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées</i>	-	-	<i>-63 909</i>	-	-	-	<i>-63 909</i>	<i>-2 658</i>	<i>-66 567</i>
Dérivés de couverture de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Gain/(perte) pris en capitaux propres</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5.7.19 Participation différée brute d'impôts différés	-	-	-1 029 425	-	-	-	-1 029 425	-42 558	-1 071 983
Incidence des écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5.7.14 Variations de périmètre	-	-	493	-	-	-	493	-	493
Écart actuariels sur Passifs sociaux	-	-	-	-	-3 772	-	-3 772	-58	-3 830
Impôts exigibles ou différés	-	-	-144 328	-	1 299	-	-143 029	-1 404	-144 433
Revenus nets reconnus en capitaux propres	-	-	319 822	- 3 369	896	-	317 349	2 676	323 304
Résultat net	-	-	-	-	-	124 846	124 846	3 318	128 164
Total des produits et des pertes reconnus de la période	-	-	319 822	- 3 369	896	124 846	442 195	5 994	451 468
5.7.14 Droits d'adhésion	4 607	-	-	-	-	-	4 607	-	4 607
5.7.14 Affectation du résultat	-	-	-	60 404	-	-60 404	-	-	-
Variations de périmètre hors revenus nets reconnus en capitaux propres	229	-	-	11 717	-	-	11 946	-1 228	10 718
5.7.14 Autres variations	-	-	-	-1 422	-	-	-1 422	-190	-1 612
Capitaux propres 31 décembre 2012	232 478	-	453 949	1 555 761	896	124 846	2 367 930	36 906	2 404 343

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Résultat opérationnel avant impôt	163 829	33 005
<i>Plus et moins-values de cession des placements</i>	- 83 196	- 84 254
<i>Dotations nettes aux amortissements</i>	87 855	44 814
<i>Variation des frais d'acquisition reportés</i>	- 5 765	- 10 677
<i>Variation des dépréciations</i>	- 66 641	139 940
<i>Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers</i>	1 015 333	971 817
<i>Dotations nettes aux autres provisions</i>	13 745	- 2 419
<i>Variation de la juste valeur des placements et autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)</i>	- 113 279	81 167
<i>Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel</i>	17 914	31 026
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	865 966	1 171 416
Variation des créances et dettes d'exploitation	- 31 160	8 107
Variation des valeurs données ou reçues en pension	-	-
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	9 049	630
Impôts nets décaissés	- 2 638	- 20 819
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 005 046	1 192 339
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	7 815	- 223 045
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	-	214 321
Prises de participation dans des entreprises associées	-	- 26 292
Cessions de participations dans des entreprises associées	-	16 188
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	7 815	- 18 828
Cessions de placements financiers (y compris Unités de Compte) et instruments dérivés	6 239 754	10 964 958
Cessions d'immobilier de placement	69 772	112 192
Cessions des placements & instruments dérivés des autres activités	969	784
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	6 310 495	11 077 934
Acquisition de placements financiers (y compris Unités de Compte) et instruments dérivés	- 6 513 305	- 10 970 946
Acquisition d'immobilier de placement	- 205 435	- 153 113
Acquisition et/ou émission de placements et instruments dérivés des autres activités	- 98 318	85
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	- 6 817 058	- 11 123 974
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	81 577	10 229
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 77 477	- 58 363
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immob. corporelles et incorporelles	4 100	- 48 134
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 494 648	- 113 002
5.7.14 Droits d'adhésion	4 607	4 639
Émissions d'instruments de capital	2 332	5
Remboursements d'instruments de capital	- 3	-
Opérations sur actions propres	-	-
Dividendes payés	- 4 681	- 1 748
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	2 255	2 896
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	9	3 532
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	- 36 204	- 5 391
5.7.28 Intérêts payés sur dettes de financement	- 13 808	- 29 435
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	- 50 003	- 31 294
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 47 748	- 28 398
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	1 499 971	449 032
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 005 046	1 192 339
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 494 648	- 113 002
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 47 748	- 28 398
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	1 962 621	1 449 971

Le tableau ci-dessous rapproche la trésorerie et les équivalents de trésorerie issus du tableau des flux de trésorerie avec la trésorerie et les équivalents de trésorerie issus de l'actif du bilan.

Notes	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Tableau des Flux de Trésorerie – Trésorerie et équivalents trésorerie	1 962 621	1 449 971
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	50 586	42 011
5.7.13 Actif du bilan – Trésorerie et équivalents trésorerie	2 013 207	1 541 982

PRÉCISIONS CONCERNANT LES TABLEAUX PRÉSENTÉS CI-DESSUS :

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Cette rubrique comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Elle regroupe également les OPCVM de trésorerie qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Pour le groupe Macif, il s'agit des OPCVM dits « réguliers » (les OPCVM dits « dynamiques » étant présentés au bilan dans la rubrique Placements).

Les soldes de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie figurant au bilan ne font l'objet d'aucune restriction quant à la disponibilité de ces montants pour une utilisation par une société du Groupe.

FLUX DE TRÉSORERIE

Cela correspond aux mouvements d'entrées et sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Il s'agit des principales activités génératrices de produits du Groupe et toutes les autres activités qui ne sont pas des activités d'investissement ou de financement.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Elles concernent les opérations d'acquisition, les sorties d'actifs à long terme et les autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Il s'agit des activités impactant l'ampleur et la composition des capitaux propres ainsi que les capitaux empruntés par le Groupe. Pour le groupe Macif, il s'agit principalement des augmentations/diminutions de capital, de l'émission/remboursement de dettes de financement et de versements de dividendes envers les sociétés non consolidées du Groupe.

IMPÔTS NETS DÉCAISSÉS

Les flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat sont présentés séparément et classés comme flux opérationnels de trésorerie, à moins qu'ils puissent être spécifiquement rattachés aux activités de financement et d'investissement.

Cette ligne correspond au montant de la charge d'impôt de l'exercice majoré de la variation des créances et dettes d'impôt exigible.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

5.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

5.1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE MACIF

Macif, mutuelle d'assurance à cotisations variables, est la structure de tête d'un groupe d'assurance centré sur l'assurance de la famille. Régie par le Code des assurances, son siège social est situé 2 et 4 rue de Pied de Fond – 79000 NIORT. Macif est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT sous le numéro 781 452 511 RCS Niort. Les principaux métiers exercés au sein du Groupe sont :

- ▶ l'assurance Dommages ;
- ▶ l'assurance Épargne ;

- ▶ la Santé et la Prévoyance ;
- ▶ les autres activités telles que la gestion d'actifs.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Macif et ceux des entités faisant partie du périmètre de consolidation (cf. note 5.3.3). Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 23 avril 2013.

5.1.2 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Macif sont établis en conformité avec les normes comptables internationales de présentation de l'information financière IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la clôture de l'exercice. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

NOUVELLES NORMES MISES EN ŒUVRE AU 1^{ER} JANVIER 2012

Trois nouveaux textes ont été mis en œuvre. Ils n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe :

- ▶ l'amendement de IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir – Transfert d'actifs financiers. Cet amendement requiert la présentation de nouvelles informations sur les expositions aux risques lorsqu'un actif financier est transféré mais que le cédant conserve une certaine exposition au risque, ou lorsque les transferts d'actifs financiers ne sont pas répartis régulièrement sur l'année (montant disproportionné aux alentours de la fin

de la période de reporting). Ces dispositions sont sans impact significatif sur les états financiers du Groupe ;

- ▶ l'amendement à IAS 12, Impôt sur le résultat. Ces nouvelles dispositions introduisent une présomption selon laquelle l'actif est recouvré entièrement par la vente, à moins que l'entité puisse apporter la preuve que le recouvrement se produira d'une autre façon. Cette présomption s'applique aux immeubles de placement évalués selon le modèle de la juste valeur défini dans IAS 40 Immeubles de placement, et aux immobilisations corporelles ou incorporelles évaluées selon le modèle de la réévaluation défini dans IAS 16 Immobilisations corporelles ou IAS 38 Immobilisations incorporelles. Ce texte, publié le 20 décembre 2010, a été adopté par l'Union Européenne le 11 décembre 2012. Ces dispositions sont sans impact significatif sur les états financiers du Groupe ;
- ▶ la norme IAS 19 révisée, Avantages du personnel. Cette norme modifie le traitement du coût des services passés et supprime la méthode dite du corridor (non utilisée par le Groupe). Cette norme est applicable au 1^{er} janvier 2013, une application anticipée étant possible. Le groupe Macif a décidé d'en faire une application anticipée. Les modalités d'application et les impacts sont décrits plus précisément en partie 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES MAIS NON ENCORE MISES EN ŒUVRE

Hormis IAS 19 révisée, le groupe Macif n'a appliqué par anticipation aucune norme, amendement ou interprétation lorsque l'application n'est qu'optionnelle ou lorsque le texte concerné n'a pas été adopté par la Commission Européenne.

Au 31 décembre 2012, cela concerne :

- ▶ la norme IFRS 9, Instruments financiers. Cette norme, republiée le 28 octobre 2010, est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015, une anticipation étant possible à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle prévoit une classification des actifs financiers en fonction des modalités de gestion (*business model*) et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie. En fonction de leur classification, les instruments financiers sont évalués soit à la juste valeur, soit au coût amorti. Cette norme n'est pas adoptée par la Commission Européenne ;
- ▶ les amendements à IAS 32, Instruments financiers – Présentation, et IFRS 7 – Instruments financiers – Informations à fournir. Ces amendements précisent les conditions et modalités de compensation des actifs et passifs financiers et décrivent les informations à présenter en annexe. Ils sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 (IFRS 7) et 1^{er} janvier 2014 (amendement IAS 32) ;
- ▶ l'amendement à IAS 1, Présentation des États financiers. Cet amendement impose de distinguer au sein de l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres les éléments qui feront l'objet d'un reclassement par compte de résultat. Ce texte est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012, une adoption anticipée étant autorisée ;
- ▶ la norme IFRS 13, Évaluation de la juste valeur. Cette norme propose une définition de la notion de juste valeur, une méthodologie d'application et précise les informations à fournir en annexe. La date d'entrée en vigueur obligatoire est fixée au 1^{er} janvier 2013, une adoption anticipée étant possible. Cette norme n'est pas encore adoptée par la Commission Européenne.

Enfin, un ensemble de 5 normes a été publié par l'IASB le 12 mai 2011. Elles sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2013, une application anticipée étant possible à la condition que chaque texte soit anticipé en même temps. En décembre 2012, l'Union Européenne a adopté ces 5 normes, mais a décidé de décaler au 1^{er} janvier 2014 leur date d'application. Ces 5 normes entrèrent donc

en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 (et non 2013 selon l'IASB), une application anticipée restant possible. Ces 5 normes sont :

- ▶ la norme IFRS 10, États financiers consolidés. Cette norme présente un modèle unique de consolidation fondé sur la notion de contrôle et applicable à toutes les entités. Elle fournit une définition du contrôle qui comprend les trois éléments suivants : le pouvoir sur l'autre entité, l'exposition (ou droits) à des rendements variables de cette autre entité et la capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter les rendements. Cette norme remplace pour partie IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », et SIC 12 « Consolidation – Entités *ad hoc* » ;
- ▶ la norme IFRS 11, Partenariats. Cette norme privilégie l'analyse des droits et obligations des accords, plutôt que leur forme légale. Elle renvoie à une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun : la mise en équivalence. La méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. D'autre part, IFRS 11 élimine les actifs sous contrôle commun et fait dorénavant la seule distinction entre les activités communes et les coentreprises. La norme IFRS 11 annule et remplace IAS 31 « Participation dans des coentreprises » et SIC 13 – « Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des co-entrepreneurs » ;
- ▶ la norme IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités. Cette norme rassemble les informations à fournir relatives aux participations des filiales, des accords conjoints, des entreprises associées et des entités structurées. L'objectif d'IFRS 12 est d'exiger une information qui puisse permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, toute restriction sur les actifs consolidés et les passifs, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées ;
- ▶ la version amendée d'IAS 27 – États financiers individuels, qui inclut les modifications apportées par IFRS 10 ;
- ▶ la version amendée d'IAS 28 – Participation dans des entreprises associées et des coentreprises, qui inclut les modifications apportées par IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 ;

Les modalités d'application et les impacts de ces nouveaux textes sont en cours d'étude au sein du Groupe.

5.1.3 PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le groupe Macif présente ses états financiers conformément à IAS 1, en utilisant les principes apportés par la recommandation du CNC 2009-R-05. Les états financiers sont exprimés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

LE BILAN

Le bilan est présenté sur la base d'un ordre croissant de liquidité, cette présentation étant généralement plus pertinente pour les entreprises d'assurance que la classification entre éléments courants et éléments non courants. Les actifs et passifs non courants et ceux destinés à être cédés sont présentés dans des rubriques spécifiques du bilan conformément à IFRS 5.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

L'analyse des charges est présentée par fonction. Les produits financiers nets regroupent les produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, les autres charges et produits financiers.

Le résultat opérationnel se décompose entre résultat opérationnel courant et résultat opérationnel non courant. Le coût de l'endettement brut est présent sur une ligne distincte appelée « charge de financement ». Le résultat net d'impôt des activités cédées inclut le résultat de ces activités jusqu'à la date de cession, et le résultat net de la cession elle-même.

L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Le groupe Macif a opté pour une présentation détaillée des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres Groupe. La part revenant aux minoritaires est en revanche présentée sur une seule ligne.

LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le groupe Macif a adopté la méthode indirecte en partant du résultat opérationnel.

5.1.4 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes consolidés, le groupe Macif doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que des informations données dans les notes de l'annexe.

Le groupe Macif revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des nouvelles conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, ou de conditions économiques différentes, les montants figurant dans les états financiers futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Au 31 décembre 2012, les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- ▶ les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec les projections de sinistralité, de marges futures, les tables de mortalité et les taux d'actualisation ;

- ▶ une part des actifs en juste valeur, dont la valorisation, à défaut de cours de Bourse ou de transactions récentes, repose sur l'analyse des flux de trésorerie ;
- ▶ les dépréciations durables au travers des seuils de déclenchement et des montants de dépréciations constitués ;
- ▶ les écarts d'acquisition au travers des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation ;
- ▶ les passifs sociaux, dont l'évaluation s'appuie sur des hypothèses de taux d'actualisation, table de mortalité, rotation des effectifs ;
- ▶ la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers, avec l'appréciation en cours d'exercice des contrats de réassurance annuels.

Ces estimations et jugements sont détaillés dans les notes des postes d'actifs et de passifs concernés.

5.2 FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

5.2.1 FAITS MARQUANTS

ENTRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFT) entre dans le périmètre de consolidation du groupe Macif à compter du 01 janvier 2012. Cette entrée fait suite à l'approbation par l'Autorité de contrôle prudentiel de l'adhésion de MNFT à Macif Sgam. Dans le cadre de ce partenariat, MNFT sera l'assureur d'une offre santé labellisée à destination des fonctionnaires territoriaux, distribuée par le réseau du groupe Macif. MNFT, mutuelle principalement implantée en Île-de-France, comptait au 31 décembre 2012, près de 35 000 adhérents pour un chiffre d'affaires global de l'ordre de 25 797 milliers d'euros.

La société Sécurimut, spécialisée dans l'animation de la distribution et la gestion d'assurance emprunteur, intègre le périmètre de consolidation à compter du 27 juillet 2012 suite à l'acquisition par le groupe Macif de la majorité des droits de vote, portant le pourcentage d'intérêt à 53,03 %.

Au 1er janvier 2012, M. A&S est entrée dans le périmètre de consolidation. Cette société par actions simplifiée propose à tous les sociétaires Macif des produits en lien avec l'auto, la maison, la vie quotidienne et les loisirs.

Les autres variations de périmètre restent sans impact significatif sur les comptes du groupe Macif.

ÉCHANGE ET CESSIONS DES TITRES DE DETTE SOUVERAINE GRECQUE

Au cours du 1^{er} trimestre 2012, le groupe Macif a accepté de participer au programme d'échange des titres de dette souveraine proposé par l'État grec. Tous les titres détenus par le groupe Macif étaient éligibles au programme d'échange et ont été apportés. En échange des anciens titres détenus, le groupe Macif a reçu un ensemble de 4 catégories de titres. L'opération d'échange a conduit à décomptabiliser les anciens titres détenus et constater en résultat une moins-value de plus de 1,1 million d'euros après participation aux bénéficiaires et impôts. Au cours du 2^{ème} trimestre 2012, les nouveaux titres souverains grecs reçus lors de l'échange ont été cédés. Ces cessions ont impacté le résultat net groupe à hauteur de - 454 milliers d'euros. Au cours du 3^{ème} trimestre 2012, le groupe Macif restait détenteur de titres Hellenic Railways, titres faisant partie d'une émission internationale pour lesquels l'État grec n'avait pas sollicité l'échange. Ces titres étaient à échéance au 13 septembre 2012 et ont été intégralement remboursés par l'émetteur. Au 31 décembre 2012, le groupe Macif n'a plus d'exposition au risque souverain grec.

ÉVOLUTION DE L'EXPOSITION AUX DETTES SOUVERAINES DES PAYS PÉRIPHÉRIQUES

Au 31 décembre 2012, l'exposition du Groupe aux dettes souveraines des pays périphériques s'élève, en valeur au bilan, à 1 034 834 milliers d'euros contre 950 253 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Cela représente 4,33 % des placements financiers des entreprises d'assurance contre 4,39 % au 31 décembre 2011.

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan 31 déc. 2011	Acquisitions	Cessions	Rembours	Dépréciation	Var° de juste valeur	Valeur au bilan 31 déc. 2012
Grèce	19 695	4 320	- 70 997	- 5 001	51 983	-	-
Italie	320 794	124 323	-	- 33 177	-	27 853	439 793
Portugal	179 042	-	- 48 736	- 10 023	-	109 464	229 747
Espagne	186 079	-	- 123 126	- 763	-	- 1 487	60 703
Irlande	244 643	-	- 6 540	-	-	66 488	304 591
TOTAL	950 252	128 643	- 249 399	- 48 964	51 983	202 318	1 034 834
Placements financiers Assurance	21 625 234	-	-	-	-	-	23 918 380
%	4,39 %	-	-	-	-	-	4,33 %

Le groupe Macif a renforcé ses investissements en titres d'emprunt d'État italien. Des acquisitions ont été réalisées à hauteur de 124 323 milliers d'euros en valeur brute.

Le groupe Macif a réduit son exposition sur le risque souverain espagnol. Dans cette optique, tous les titres d'emprunt d'État espagnol dont les maturités étaient antérieures à 2016 ont été cédés. Cela concerne un total d'actif de près de 123 000 milliers d'euros (en valeur nette de surcote et décote). Ces cessions ont généré une moins-value de 932 milliers d'euros après participation aux bénéfices et impôts. Les titres espagnols présentant une maturité postérieure à 2016 ont été conservés en portefeuille. Ils ont subi au cours de l'année 2012 une certaine défiance des marchés conduisant à une baisse de 1 487 milliers d'euros de leur valeur de marché.

Des programmes de cessions, de moindre importance, ont également été engagés pour les titres d'emprunt d'État émis par le Portugal et l'Irlande.

HAUSSE DES MARCHÉS FINANCIERS

Au 31 décembre 2012, le portefeuille de placements des entreprises d'assurance s'élève à 23 895 633 milliers d'euros en valeur au bilan. Cette valorisation inclut l'impact de la mise en juste valeur pour un montant de 2 438 817 milliers d'euros contre 646 142 milliers d'euros l'exercice précédent.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Var°	%
Coût amorti brut	21 799 110	21 420 307	378 803	2 %
Corrections de valeurs	- 342 294	- 441 215	98 921	22 %
Coût amorti net	21 456 816	20 979 092	477 724	2 %
Réévaluations	2 438 817	646 142	1 792 675	277 %
Valeur au bilan	23 895 633	21 625 234	2 270 399	10 %

Les placements financiers sont majoritairement constitués d'actifs évalués en juste valeur par les réserves (AFS) ; ils se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
	K€	%	K€	%
Actions	749 036	3,1 %	765 458	3,5 %
Obligations	19 601 423	82,0 %	18 057 138	83,5 %
OPCVM	3 360 555	14,1 %	2 659 327	12,3 %
Prêts	183 258	0,8 %	141 515	0,7 %
Autres	1 361	-	1 796	-
TOTAL	23 895 633	100 %	21 625 234	100 %

La hausse des valeurs de marché impacte le Résultat net Groupe à hauteur de + 27 422 milliers d'euros, après participation aux bénéfices différée et impôts différés.

La loi de finances pour 2013 a prévu une contribution complémentaire de 7 % à cette «*exit tax*». Pour le groupe Macif, cela représente une charge d'impôt exigible de 16 904 milliers d'euros.

EXIT TAX SUR LA RÉSERVE DE CAPITALISATION

L'article 23 de la loi de finances pour 2011 avait institué une taxation exceptionnelle sur la réserve de capitalisation constituée au 1^{er} janvier 2010 par l'ensemble des entreprises d'assurance. Pour le groupe Macif, cette réforme avait conduit à constater une charge d'impôt exigible à hauteur de 42 990 milliers d'euros.

ENTRÉE DES MUTUELLES EN FISCALITÉ

La loi de finances rectificatives pour 2011 a entériné de manière définitive l'entrée en vigueur de la fiscalité des mutuelles à compter du 1^{er} janvier 2012. Le groupe Macif a pris en compte les particularités de ce nouveau dispositif sur la base des informations disponibles à la date de clôture.

Au 31 décembre 2012, la charge d'impôt des mutuelles relevant du Code de la mutualité se décompose comme suit :

- ▶ une charge d'impôt exigible déterminée sur la base des résultats fiscaux taxables ;
- ▶ des impôts différés calculés conformément à IAS 12 sur les différences temporaires entre valeurs comptables et valeurs fiscales des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan consolidé.

Au global, l'impact sur le Résultat net part du Groupe représente un produit d'impôt de 13 562 milliers d'euros.

CONTRÔLE DE LA TAXE SUR LES VÉHICULES TERRESTRES À MOTEUR

En 2012, Macif a fait l'objet d'un contrôle URSSAF sur la taxe sur les véhicules terrestres à moteur (taxe ACCOSS de 15 % sur la RC automobile) au titre des exercices 2009-2010-2011. Le total du redressement et de ses conséquences sur l'exercice 2012 a été enregistré en charges exceptionnelles pour 29 798 milliers d'euros.

Le groupe Macif conteste ce redressement et a saisi en janvier 2013 la Commission de Recours Amiable.

VENTE DES PARTS VIVIUM

En 2007, le groupe Macif a investi 100 millions d'euros en actions dans le capital de Vivium (anciennement ING Assurance Belgique, avant sa fusion avec Vivium et Vivium Life), une compagnie belge devenue ensuite une filiale du groupe P&V, qui commercialise des produits d'assurance vie et non vie, ainsi que des services relatifs au versement d'avantages sociaux.

Le groupe Macif détenait, au 31 décembre 2011, 9,4% du capital de Vivium et des droits de vote.

En décembre 2012, le groupe Macif a vendu 75% de ses parts dans Vivium à P&V Assurances, ce qui a généré une plus-value d'environ 49 millions d'euros et a souscrit à des titres subordonnés émis par P&V Assurances pour un montant total de 50 millions d'euros.

CATASTROPHES NATURELLES ET ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

Le provisionnement des dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de 2011 a fait l'objet d'un provisionnement complémentaire de 30 000 milliers d'euros, net de réassurance, sur l'exercice 2012.

5.2.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

PARTENARIAT AVEC LA MUTUELLE DU PERSONNEL D'IBM

L'assemblée générale de Macif Sgam, réunie le 17 décembre 2012, s'était prononcée en faveur de l'affiliation de la Mutuelle du Personnel d'IBM et en avait avisé l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le sous-collège sectoriel de l'assurance de l'Autorité de contrôle prudentiel, lors de sa séance du 14 février 2013, après examen du dossier qui accompagnait la déclaration, ne s'est pas opposé à l'affiliation de la Mutuelle du personnel d'IBM à la société de groupe d'assurance mutuelle Macif Sgam.

Cette mutuelle est entrée dans le périmètre de consolidation du groupe Macif à compter du 1^{er} janvier 2013.

ÉMISSION DE TITRES SUBORDONNÉS REMBOURSABLES

La Macif a émis le 8 mars 2013 des TSR (titres subordonnés remboursables) d'une durée de 10 ans, pour 250 000 milliers d'euros, avec un coupon de 5,50 %, et une échéance le 8 mars 2023. L'objectif de cette émission est de renforcer la marge de solvabilité du Groupe. L'émission a été réalisée sous format Solvabilité 1 mais ses caractéristiques devraient lui permettre de bénéficier des clauses transitoires sous Solvabilité 2.

5.3 PÉRIMÈTRE

5.3.1 DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de Macif et des entités dont elle a le contrôle, ou dans lesquelles elle exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière.

Dans l'appréciation du contrôle, il est tenu compte :

- ▶ des droits de vote potentiels, actuellement exerçables ou convertibles (y compris les options en dehors de la monnaie), détenus tant par l'entreprise que par des tiers ;
- ▶ et, le cas échéant, des clauses spécifiques prévues par les statuts ou les pactes d'actionnaires.

Certaines entreprises, dont la contribution est non significative, sont exclues du périmètre de consolidation même si le groupe Macif dispose d'un contrôle exclusif, conjoint ou d'une influence notable sur ces structures. Ces exclusions sont sans impact sur les comptes consolidés, la contribution des participations concernées restant inférieure à 1 % des capitaux propres consolidés du groupe Macif.

5.3.2 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

INTÉGRATION GLOBALE

Les entreprises contrôlées de façon exclusive sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe Macif détient plus de 50 % des droits de vote.

Conformément à IAS 27, cette méthode de consolidation est également retenue, en l'absence de lien capitalistique, pour consolider les mutuelles d'assurance dès lors que le groupe Macif dispose du pouvoir :

- ▶ de diriger des politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ; ou
- ▶ de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

La méthode de l'intégration globale s'applique également aux OPCVM et aux SCI contrôlés de manière exclusive. Pour les OPCVM, la part non détenue par le Groupe est enregistrée en « Dettes envers les porteurs d'OPCVM consolidés ».

INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Le partage du contrôle suppose qu'aucun actionnaire ne soit susceptible de pouvoir, à lui seul, exercer un contrôle exclusif.

Le groupe Macif ne retient pas cette méthode.

MISE EN ÉQUIVALENCE

Cette méthode de consolidation est retenue pour les sociétés dans lesquelles le groupe Macif exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans pour autant en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée dès lors que le Groupe possède une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

La quote-part de résultat postérieure à l'acquisition est comptabilisée en résultat, tandis que la quote-part dans les variations de réserves postérieure à l'acquisition est comptabilisée en « autres réserves ».

5.3.3 LISTE DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Dénomination sociale	Siège social	Pays	Méthode	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
				% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Dommages							
Macif	2 et 4 rue Pied de fond – Niort	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Macifilia	33 avenue du Maine – Paris	France	IG	99,99 %	99,99 %	99,99 %	99,99 %
Idmacif	2 et 4 rue Pied de fond – Niort	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Thémis	33 avenue du Maine – Paris	France	IG	99,95 %	99,95 %	99,95 %	99,94 %
Siem	17 place Étienne Pernet – Paris	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Altima	rue Euclide – Niort	France	MEE	33,20 %	33,20 %	33,20 %	33,20 %
BPCE Assurances	50 avenue Pierre Mendès – Paris	France	MEE	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %
Groupe IMA	118 avenue de Paris – Niort	France	MEE	28,86 %	28,86 %	28,86 %	28,86 %
Macif Portugal	22 praça de Alegria – 1250-004 – Lisbonne	Portugal	IG	99,93 %	99,93 %	99,89 %	99,89 %
Épargne							
Mutavie	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	96,03 %	96,03 %
SCI Aix Robole	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Aix Tech'indus	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Amiens Gare	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Angers Gresille	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Dion Bouton 2010	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,00 %	95,07 %	99,00 %	95,07 %
SCI Bordeaux Lac	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Bordeaux Pessac 93	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Bordolill	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	100,00 %	96,03 %	100,00 %	96,03 %
SCI Bron 35ème RA	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Bron Chêne	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Bron Edison	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Bruges Fieuzal	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Cergy Mercury	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Chilly 89	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,00 %	95,07 %	99,00 %	95,07 %
SCI Dijon 89	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,00 %	95,07 %	99,00 %	95,07 %
SCI Dijon 95	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Dijon Pouilly	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Du Pont Achard	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Eybens Criterium	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Toulouse 2012	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Grenoble Eurennepolis	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Grenoble Gieres	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Grenoble 2008	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,00 %	95,07 %	99,00 %	95,07 %
SCI Herblay Gros Murger	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,07 %	99,00 %	95,07 %
SCI Ivry 90	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,00 %	95,07 %	99,00 %	95,07 %
SCI Joubert Hausmann	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Lesquin Enchemont	9 rue des Iris – Bessines	France		-	-	99,80 %	95,84 %
SCI Limoges Ester	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Lyon Neyron	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %

Dénomination sociale	Siège social	Pays	Méthode	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
				% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
SCI Marseille les Docks	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Marseille Viton	9 rue des Iris – Bessines	France		-	-	99,80 %	95,84 %
SCI Maubourg 2005	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Montpellier Centuries	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Montpellier Noguères	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Mude	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Axeo 2010	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,00 %	95,07 %	99,00 %	95,07 %
SCI Nancy 90	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,00 %	95,07 %	99,00 %	95,07 %
SCI Nancy Fleville	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Nantes La Pérouse	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Nantes Moulin Neuf	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Neyron Village	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Nice Le Louvre	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Niort Tardy	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Paris Joubert	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Pessac 89	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,00 %	95,07 %	99,00 %	95,07 %
SCI Pissaloup 89	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,00 %	95,07 %	99,00 %	95,07 %
SCI Pointe d'Abeau	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Poitiers Carnot	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Poitiers Chasseneuil	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Poitiers Gare	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Poitiers République	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Portes de Bordeaux	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Rieul Monier 2012	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Roubaix Gambetta	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Rouen Rouvray	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Saint Germain 89	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,00 %	95,07 %	99,00 %	95,07 %
SCI Salon Crau	9 rue des Iris – Bessines	France		-	-	99,80 %	95,84 %
SCI Sannois Gare	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Senart Combs	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Strasbourg Illkirch	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Désir Saint Martin 2010 (ex-Toulon Six Fours)	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Toulouse 90	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,00 %	95,07 %	99,00 %	95,07 %
SCI Toulouse Bruguières	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Toulouse Ramonville	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI C2 Bernard 2010	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Tremblay Axe 104	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Tremblay Farman	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Vénissieux République	9 rue des Iris – Bessines	France		-	-	99,80 %	95,84 %
SCI Villeneuve d'Ascq Citypar	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Wasquehal les 3 Chenes	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCI Wissous 89	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,00 %	95,07 %	99,00 %	95,07 %
SCI Wissous Arago 95	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %

Dénomination sociale	Siège social	Pays	Méthode	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
				% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
SCS M1	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SCS M2	9 rue des Iris – Bessines	France	IG	99,80 %	95,84 %	99,80 %	95,84 %
SANTÉ/PRÉVOYANCE							
Macif-Mutualité	22 - 28 rue Joubert – Paris	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Smip	20 rue Thiers – Niort	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AG2R Macif Prévoyance	84 rue Charles Michels – St Denis	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
MNFCT	22 rue des Vignerons – Vincennes	France	IG	100,00 %	100,00 %	-	-
Securimut	40B rue de la Villette – Lyon	France	IG	54,00 %	53,03 %	-	-
AUTRES							
Macif Participations	17 place Étienne Pernet – Paris	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Foncière de Lutèce	17 place Étienne Pernet – Paris	France	IG	97,05 %	97,05 %	95,32 %	95,32 %
Compagnie Foncière Macif	17 place Étienne Pernet – Paris	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Lesseps Promotion	16 rue Saint Paul – Neuilly	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Marseille Grand Littoral	17 place Étienne Pernet – Paris	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Macif Gestion	1 rue Vernier – Paris	France	IG	99,98 %	76,76 %	99,95 %	76,70 %
Groupe OFI Holding	1 rue Vernier – Paris	France	MEE	66,01 %	65,12 %	66,01 %	65,12 %
Socram Banque	2 rue du 24 février – Niort	France	MEE	33,60 %	33,60 %	33,60 %	33,60 %
Macifin'	2 et 4 rue Pied de fond – Niort	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
M. A&S	2 et 4 rue Pied de fond – Niort	France	IG	100,00 %	100,00 %	-	-
SCI Paranjou	17 place Étienne Pernet – Paris	France	IG	99,98 %	97,03 %	-	-
OPCVM							
Actimacif 1	1 rue Vernier – Paris	France	IG	100,00 %	97,31 %	100,00 %	97,31 %
Actimacif 4	1 rue Vernier – Paris	France	IG	100,00 %	97,41 %	100,00 %	97,49 %
Actimacif 5	1 rue Vernier – Paris	France	IG	100,00 %	97,48 %	100,00 %	97,54 %
Actimacif 6	1 rue Vernier – Paris	France	IG	100,00 %	97,30 %	100,00 %	97,32 %
MSDR MG Environnement Monde C	1 rue Vernier – Paris	France	IG	99,66 %	95,72 %	99,67 %	95,82 %
CPR Atlantique 1	10 pl. 5 martyrs du lycée Buffon – Paris	France	IG	100,00 %	96,03 %	100,00 %	96,03 %
MMF Action 1	1 rue Vernier – Paris	France	IG	100,00 %	96,03 %	100,00 %	97,03 %
MMF Taux 1	1 rue Vernier – Paris	France	IG	100,00 %	97,29 %	100,00 %	97,06 %
UBI Macif EM IG Corp. Bonds	7 place Vendôme – Paris	France	IG	100,00 %	96,03 %	-	-
Amundi Re Property Sicav	2 place de la coupole – Paris la Défense	France	IG	100,00 %	96,03 %	100,00 %	96,03 %
MF Santé Sppicav	167, quai de la Bataille de Stalingrad – 92130 Issy les Moulineaux	France	IG	100,00 %	100,00 %	-	-
OFI Europa II (parts A)	1 rue Vernier – Paris	France	IG	100,00 %	97,29 %	100,00 %	97,29 %
OFI Europa II (parts B)	1 rue Vernier – Paris	France	IG	100,00 %	97,29 %	100,00 %	97,29 %
OFI Europa III (parts A)	1 rue Vernier – Paris	France	IG	78,42 %	75,30 %	86,94 %	83,49 %
OFI Europa III (parts B)	1 rue Vernier – Paris	France	IG	100,00 %	96,03 %	100,00 %	96,03 %
Macif Court terme	1 rue Vernier – Paris	France	IG	86,28 %	83,54 %	92,61 %	90,93 %
Macif Croissance durable et solidaire (parts D)	1 rue Vernier – Paris	France	IG	91,64 %	89,92 %	92,26 %	90,53 %
Macif Obligation Développement durable (parts C)	1 rue Vernier – Paris	France	IG	85,17 %	82,64 %	89,37 %	87,04 %
Macif Croissance durable Europe (parts C)	1 rue Vernier – Paris	France	IG	51,50 %	51,50 %	56,26 %	56,26 %
Macif Croissance durable Europe (parts D)	1 rue Vernier – Paris	France	IG	78,64 %	76,22 %	86,38 %	83,72 %

Dénomination sociale	Siège social	Pays	Méthode	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
				% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Equi-Convictions	5 rue Royale – Paris	France	IG	65,53 %	63,82 %	67,47 %	65,93 %
Macif Trésorerie Semestriel ISR	1 rue Vernier – Paris	France	IG	81,73 %	79,00 %	61,42 %	59,44 %
Edrim Macif Signatures	1 rue Vernier – Paris	France	IG	100,00 %	96,98 %	100,00 %	96,98 %
OFI Infra Multi Select FCPR parts A	1 rue Vernier – Paris	France	IG	100,00 %	96,47 %	100,00 %	96,47 %
OFI Infra Multi Select FCPR parts B	1 rue Vernier – Paris	France	IG	100,00 %	96,47 %	100,00 %	96,47 %
Ofiseed	1 rue Vernier – Paris	France	IG	61,06 %	61,06 %	57,43 %	57,43 %
Preim defence Sppicav	15/19 avenue de Suffren – Paris	France	IG	55,38 %	53,18 %	55,38 %	53,18 %
EAC Ecofimonde FCP	1 rue Vernier – Paris	France	IG	100,00 %	96,03 %	100,00 %	96,03 %
MG Croissance Durable France C	1 rue Vernier – Paris	France	IG	99,99 %	96,02 %	99,95 %	95,98 %
MG Croissance Durable Europe C	1 rue Vernier – Paris	France	IG	99,89 %	95,92 %	99,89 %	95,93 %
MG Expansion France C	1 rue Vernier – Paris	France	IG	99,84 %	95,87 %	99,85 %	95,88 %
Ecofi Zone Euro	1 rue Vernier – Paris	France	IG	100,00 %	96,03 %	100,00 %	96,03 %
LFP Arc Diff Zone Euro	1 rue Vernier – Paris	France	IG	100,00 %	96,03 %	100,00 %	96,03 %
MCDS MG responsable et solidaire C	1 rue Vernier – Paris	France	IG	100,00 %	96,03 %	100,00 %	96,03 %

La répartition sectorielle des OPCVM est effectuée sur la base des activités des entités actionnaires.

▶ 5.3.4 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Au 31 décembre 2012, le périmètre de consolidation rassemble 130 structures réparties sur 4 secteurs d'activité : Dommages – Épargne – Santé & Prévoyance – Autres activités.

Ces entités sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe exerce un contrôle exclusif, ou par mise en équivalence lorsque le Groupe y exerce une influence notable.

	31 déc. 2012	31 déc. 2011	Var°
Structures contrôlées	125	123	2
Structures sous influence notable	5	5	-
TOTAL	130	128	2

ACQUISITIONS ET ENTRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE

La Mutuelle Nationale des Fonctionnaires et Collectivités Territoriales (MNFT) intègre le périmètre de consolidation du groupe Macif après approbation par l'Autorité de contrôle prudentiel de l'adhésion de cette mutuelle à Macif Sgam. Dans le cadre de ce partenariat, MNFT sera l'assureur d'une offre santé labellisée à destination des fonctionnaires territoriaux, distribuée par le réseau du groupe Macif.

La société Sécurimut, spécialisée dans l'animation de la distribution et la gestion d'assurance emprunteur, intègre le périmètre de

consolidation à compter du 27 juillet 2012 suite à l'acquisition par le groupe Macif de la majorité des droits de vote, portant le pourcentage d'intérêt à 53,03 %.

Au niveau des comptes sectoriels, MNFT et Sécurimut sont présentées au sein du secteur « Santé et Prévoyance ».

M. A&S est une société par actions simplifiée. Elle propose à tous les sociétaires Macif des produits en lien avec l'auto, la maison, la vie quotidienne et les loisirs. Elle entre dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} janvier 2012. Au niveau des comptes sectoriels, elle est présentée au sein du secteur « Autres activités ».

Également dans le secteur « Autres activités », le groupe Macif a enregistré l'entrée de la SCI Paranjou, titulaire d'un contrat de crédit-bail immobilier sur un bien situé à Paris.

Les OPCVM suivants entrent également dans le périmètre de consolidation du Groupe :

- ▶ UBI Macif EM IG CORP.Bonds : principalement investi en obligations d'émetteurs domiciliés dans des pays émergents ; et
- ▶ MF Santé SPPICAV : principalement investi en actifs immobiliers situés en France.

CESSIONS ET SORTIES DU PÉRIMÈTRE

Au 31 décembre 2012, les sorties du périmètre de consolidation concernent 4 SCI du secteur Épargne :

- ▶ SCI Lesquin Enchemont ;
- ▶ SCI Marseille Viton ;
- ▶ SCI Salon Crau ;
- ▶ SCI Vénissieux République.

Ces sorties font suite à la cession des actifs immobiliers, puis la liquidation des SCI concernées.

AUTRES MOUVEMENTS

Les principales variations de pourcentage d'intérêt portent sur les entités suivantes :

- ▶ Foncière de Lutèce : Le groupe Macif s'est porté acquéreur d'une partie des actions détenues par les minoritaires (+ 1,29 %) et a souscrit à une augmentation de capital (+ 0,44 %). Le pourcentage d'intérêt du Groupe est passé de 95,32 % en 2011 à 97,05 % au 31 décembre 2012 ;
- ▶ Macif Portugal : Le pourcentage d'intérêt du groupe Macif est passé de 99,89 % à 99,93 % suite à une augmentation de capital exclusivement souscrite par Macif ;
- ▶ Macif Gestion : le pourcentage d'intérêt du groupe Macif est passé de 76,70 % à 76,76 % suite à une augmentation de capital.

5.3.5 EFFETS DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Incidences des entrées de périmètre :

(en milliers d'euros)	Cotisations acquises brutes	Résultat opérationnel courant	Résultat net Groupe	Réserves Groupe (y compris réserve de réévaluation)	Capitaux propres Groupe
Foncière de Lutèce	-	-	-	- 992	- 992
Macif Avantages et Services	-	2 700	1 796	- 15	1 781
Macif Gestion	-	-	-	108	108
Mnfct	25 797	- 545	- 152	13 866	13 714
SCI Paranjou	-	- 4 361	- 3 223	1	- 3 222
Sécurimut	-	334	- 32	-	- 32
Autres	-	99	65	-	65
TOTAL	25 797	- 1 773	- 1 546	12 968	11 422

Aucun impact n'est à constater suite à la sortie des 4 SCI du secteur Épargne.

5.4 PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

5.4.1 DATE DE CLÔTURE

Toutes les sociétés présentes dans le périmètre de consolidation du groupe Macif clôturent leurs comptes au 31 décembre. Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés nouvellement consolidées, à compter de la date de leur entrée dans

le périmètre de consolidation. Il intègre également les comptes de résultat des sociétés cédées en cours d'exercice, jusqu'à leur date de cession.

5.4.2 CONVERSION MONÉTAIRE

CONVERSION DES COMPTES

La devise d'établissement des comptes consolidés du groupe Macif est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers sont arrondis au millier d'euros le plus proche. Les états financiers consolidés n'intègrent pas d'états financiers d'entités dont la devise fonctionnelle (c'est-à-dire la devise du système économique dans lequel l'entité se situe) est différente de la devise de présentation du Groupe.

TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque clôture, les éléments en devises inscrits au bilan sont convertis en utilisant les procédures suivantes :

- ▶ les éléments monétaires (notamment les placements obligataires, les dettes et créances, les provisions techniques d'assurance)

sont convertis au cours de clôture ; les gains et pertes en résultant sont comptabilisés en résultat de l'exercice ;

- ▶ les éléments non monétaires évalués selon la méthode du coût amorti (notamment les placements immobiliers, les actifs corporels et incorporels) sont convertis au cours de change à la date de la transaction ; les écarts de change sont comptabilisés directement dans les capitaux propres lorsque les gains ou pertes liés aux sous-jacents sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ;
- ▶ les éléments non monétaires évalués à la juste valeur (notamment les placements en actions) sont convertis au cours de change à la date d'évaluation de la juste valeur. Les écarts de change sont comptabilisés directement dans le résultat lorsque les gains ou pertes liés aux sous-jacents sont comptabilisés dans le résultat.

5.4.3 OPÉRATIONS INTERNES ENTRE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Toutes les transactions sont éliminées, y compris les actifs et passifs réciproques significatifs et les résultats internes au Groupe. Les plus-values résultant de cessions intragroupe sont éliminées à hauteur de

la quote-part du Groupe dans l'entreprise considérée. Par exception, les moins-values sont maintenues en totalité si elles répondent aux critères de dépréciation durable.

5.4.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les opérations de regroupement postérieures au 1^{er} janvier 2006 (date de première adoption des normes IFRS par le Groupe) sont comptabilisées selon la méthode du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

À compter du 1^{er} janvier 2010, ces opérations sont comptabilisées conformément à la norme IFRS 3 révisée. Les modifications apportées par la norme sont d'application prospective et donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010.

ÉVALUATION DES ACTIFS, PASSIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS DES SOCIÉTÉS ACQUISES

Les actifs, passifs et les passifs éventuels des sociétés acquises qui répondent à la définition d'actifs et passifs identifiables sont comptabilisés en juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception :

- ▶ des passifs d'assurance qui, conformément à IFRS 4, sont maintenus à leur valeur comptable antérieure à la date d'acquisition si cette valeur comptable est conforme aux principes comptables du groupe Macif ;
- ▶ des secteurs d'activité et des actifs non courants de l'entité acquise destinés à être cédés suivant la définition de IFRS 5, qui sont valorisés au plus faible de la juste valeur nette des coûts de sortie ou de la valeur comptable des actifs concernés.

La date d'acquisition à partir de laquelle Macif consolide les comptes de l'entreprise acquise correspond à la date de prise de contrôle effective. Pour chaque regroupement, le groupe Macif a la possibilité d'opter pour une évaluation des intérêts minoritaires soit à la juste valeur (méthode du *goodwill* complet), soit en fonction de leur pourcentage d'intérêt dans l'actif net identifiable (méthode du *goodwill* partiel).

Les opérations d'acquisition ou de cession d'intérêts minoritaires qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sur la filiale sont comptabilisées comme une transaction entre actionnaires. Elles sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, sans incidence sur le résultat ou les écarts d'acquisition antérieurement constatés. Dans le cadre d'une prise de contrôle effectuée par étapes, les intérêts minoritaires antérieurement détenus par le Groupe sont réévalués à la juste valeur. L'ajustement correspondant est comptabilisé en résultat, avec, le cas échéant, une modification de l'écart d'acquisition se rapportant aux acquisitions antérieures.

Les coûts de restructuration de l'entreprise acquise sont inclus dans les passifs acquis s'ils répondent, à la date d'acquisition, aux critères

constitutifs de provisions fixés par la norme IAS 37. Les coûts de transactions directement attribuables à l'acquisition sont enregistrés au compte de résultat.

ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix de revient de l'activité ou des titres de la société acquise et la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels correspondants à la date d'acquisition.

Il est constaté en résultat de l'année de l'acquisition s'il est négatif, ou à l'actif du bilan s'il est positif :

- ▶ dans la rubrique « écart d'acquisition » pour les acquisitions d'entités consolidées par intégration globale ;
- ▶ dans la rubrique « investissements dans les entreprises associées » pour les entités consolidées par mise en équivalence.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, le montant de l'écart d'acquisition ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques : ajustement de prix, corrections d'erreurs, ou reconnaissance ultérieure d'un impôt différé qui ne répondait pas aux critères d'activation à la date du regroupement.

L'écart d'acquisition est alloué aux segments opérationnels auxquels sont affectés le portefeuille ou l'entité nouvellement acquise.

TEST DE DÉPRÉCIATION

Les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'amortissements récurrents, mais des pertes de valeur peuvent être constatées, si cela s'avère nécessaire, sur la base des résultats des tests de dépréciation.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe. Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondent à un groupe identifiable d'actifs de l'entité acquise, c'est-à-dire produisant des flux de trésorerie indépendamment des autres groupes d'actifs.

Les UGT auxquelles un écart d'acquisition est affecté font l'objet de tests de dépréciation de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des valeurs entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. La méthode employée est la valeur actualisée des flux de trésorerie de l'actif ou de l'UGT concernée. Lorsque l'actif ou l'UGT d'origine ne peut plus être isolé, le test de dépréciation est mené sur la base de l'UGT ayant repris l'actif ou l'UGT d'origine.

La perte de valeur est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs non courants de l'UGT (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable.

La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « Autres produits et charges opérationnels ». La perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition a un caractère irréversible. Elle ne peut être reprise que lors de la cession de l'entité concernée.

DÉCOMPTABILISATION

Les écarts d'acquisition sont décomptabilisés lors de la cession des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquels ils se rattachent. Le résultat de cession est déterminé en tenant compte de cette sortie d'actif.

▶ 5.4.5 SEGMENTATION SECTORIELLE

L'information sectorielle reflète la structure d'organisation interne et de gestion du groupe Macif. 4 secteurs d'activité sont identifiés :

- ▶ Dommages ;
- ▶ Épargne ;
- ▶ Santé/Prévoyance ;
- ▶ Autres.

Le secteur « Autres » rassemble principalement les activités de gestion d'actifs et de financement.

L'information sectorielle est présentée de manière homogène avec les états financiers du Groupe.

Le résultat sectoriel est présenté après élimination des opérations réciproques. Ces opérations sont directement comptabilisées dans les rubriques comptables et secteurs concernés. La création d'une ligne distincte « opérations intersectorielles » n'est pas nécessaire à l'analyse du résultat net des différents secteurs du Groupe.

Le bilan sectoriel est présenté avant déduction des opérations intersectorielles. Ces opérations sont regroupées sur une ligne distincte en bas du bilan. Elles permettent de recouper les comptes sectoriels avec les contributions présentées dans certains détails de comptes de l'annexe.

5.5 PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

▶ 5.5.1 ACTIFS INCORPORELS

Un actif incorporel est un actif non monétaire, sans substance physique et identifiable (c'est-à-dire pouvant être séparé et vendu, transféré, concédé, loué ou échangé ou résultant de droits contractuels ou légaux).

Le groupe Macif n'a pas retenu les options visant à :

- ▶ évaluer les actifs incorporels en juste valeur ;
- ▶ incorporer, dans la valorisation des actifs incorporels, les éventuels coûts des emprunts associés.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche engagées par le groupe Macif sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si le projet concerné répond aux 6 critères suivants :

- ▶ faisabilité technique ;
- ▶ intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou le vendre ;
- ▶ capacité à utiliser ou vendre l'actif ;
- ▶ probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne) ;
- ▶ disponibilité des ressources financières nécessaires à l'achèvement ;
- ▶ fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les coûts de développement, et ceux directement attribuables pour que l'immobilisation puisse être exploitée, sont cumulés puis amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation de l'actif concerné, à partir de sa mise en service. La durée moyenne d'amortissement est de 5 ans.

LOGICIELS

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts immobilisables se composent des coûts directement engagés pour la production des logiciels à usage interne. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de 3 ans pour les logiciels bureautiques et de 5 ans pour les autres logiciels.

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité, et que le coût de ces actifs peut être évalué de façon fiable, sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées. Les actifs incorporels sont évalués initialement au coût d'acquisition ou de production. Ils sont ensuite amortis suivant le mode estimé le plus représentatif de leur utilisation, à partir de la date de leur mise en service, et sur la plus courte de leur durée d'utilisation probable. La durée d'amortissement la plus fréquente est de 5 ans ou, le cas échéant, la durée de leur protection juridique. Les tests de perte de valeur, pratiqués au moins une fois par an, permettent de déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser des dépréciations complémentaires.

5.5.2 IMMEUBLES DE PLACEMENT ET IMMEUBLES D'EXPLOITATION

VENTILATION ENTRE IMMOBILIER D'EXPLOITATION ET IMMOBILIER DE PLACEMENT

Au bilan, les actifs immobiliers sont présentés soit en immeubles de placement soit en immeubles d'exploitation.

Les immeubles d'exploitation sont des bâtiments non destinés à la vente et dont les surfaces sont occupées à plus de 50 % par des sociétés faisant partie du Groupe.

L'immobilier de placement regroupe les actifs immobiliers (terrain, construction, titres à prépondérance immobilière) détenus par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital.

Les titres à prépondérance immobilière (à l'exception des titres de SCI) sont comptabilisés à la juste valeur par la « réserve de réévaluation ». Cela concerne principalement les OPCVI, les FCPI et les SCPI.

Les autres actifs immobiliers (de placement ou d'exploitation) sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des immeubles n'est pas comptabilisée mais fait l'objet, pour l'immobilier de placement, d'une information dans une note en annexe du bilan. Elle est fondée sur des expertises quinquennales mises à jour annuellement et permet de déterminer les plus ou moins-values latentes sur les actifs immobiliers.

La valeur brute des immeubles correspond au coût d'acquisition (prix d'achat et frais relatifs à l'acquisition) ou de production. Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation de la valeur brute des immeubles.

MODALITÉS D'AMORTISSEMENT

Les immeubles sont ventilés en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent du type d'immeuble et de la durée d'utilisation.

	Bureaux Standing	Bureaux Exploitation	Bureaux Placement
Terrains	Non Amort.	Non Amort.	Non Amort.
Constructions	100 ans	60 ans	60 ans
Façades et Étanchéité	30 ans	30 ans	30 ans
Installations Techniques	20 ans	20 ans	20 ans
Agencements	10 ans	10 ans	10 ans

	Entrepôts	Centres Commerciaux	Autres bâtiments
Terrains	Non Amort.	Non Amort.	Non Amort.
Constructions	30 ans	50 ans	50 ans
Façades et Étanchéité	25 ans	25 ans	20 ans
Installations Techniques	15 ans	20 ans	15 ans
Agencements	10 ans	15 ans	10 ans

Les composants des immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation, en tenant compte de leur valeur résiduelle, si celle-ci peut être estimée de façon fiable.

TEST DE DÉPRÉCIATION

Lors de chaque clôture, le groupe Macif apprécie s'il existe un indice de perte de valeur des actifs. En cas de baisse de valeur significative, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur de l'immeuble à sa valeur d'utilité ou à sa valeur d'expertise si cette dernière est plus élevée. La valeur d'utilité des immeubles est calculée à chaque clôture en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Cette dépréciation est reprise par le compte de résultat en cas de reprise de valeur.

CRÉDIT-BAIL

Les actifs immobiliers financés par des contrats de location financière sont comptabilisés à l'actif sur la base de la valeur actuelle des loyers des crédits-bails et de l'option d'achat. Après leur entrée au bilan, ils sont amortis selon des modalités identiques à celles décrites ci-dessus. Au passif, une dette correspondante est constatée en « Dettes de financement ». Elle est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours.

5.5.3 PLACEMENTS FINANCIERS

NOTION DE JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un actif financier correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un actif financier correspond, en principe, à son prix d'acquisition. Par la suite, les modalités de valorisation dépendent de la nature des titres concernés :

- ▶ pour un instrument coté sur un marché actif, la juste valeur correspond au dernier cours de Bourse à chaque clôture. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales ;
- ▶ pour un instrument coté sur un marché inactif, la juste valeur est obtenue à partir de modèles internes fondés sur des paramètres observables sur les marchés. L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions, la forte dispersion des prix disponibles ou l'ancienneté des dernières transactions ;
- ▶ pour des instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation appropriées au type d'instrument concerné. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normales s'il en existe, la référence à la juste valeur

actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Dans les informations annexées aux états financiers, les actifs financiers valorisés en juste valeur sont répartis en trois catégories en fonction de la nature des données retenues pour déterminer la juste valeur :

- ▶ catégorie de niveau 1 : actifs financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif. Cette catégorie rassemble les instruments financiers cotés sans condition de rachat (actions, obligations, OPCVM, TCN...);
- ▶ catégorie de niveau 2 : actifs financiers dont l'évaluation repose sur des techniques de valorisation fondées sur des paramètres observables sur des marchés. Cette catégorie rassemble des obligations indexées, des BMTN indexés actions, les CDO, les TCN de trésorerie précomptés, les OPCVI et les OPCVM avec conditions de rachat ;
- ▶ catégorie de niveau 3 : actifs financiers valorisés à partir de techniques fondées pour tout ou partie sur des paramètres inobservables sur des marchés. Cette catégorie regroupe les actifs non cotés (actions, obligations, TCN), les FCPR, les OPCVM *side pocket*.

La juste valeur de la majeure partie des placements financiers détenus par le groupe Macif est déterminée à partir de cotations obtenues sur des marchés actifs. Elle relève donc du niveau 1 de juste valeur.

CLASSIFICATION ET ÉVALUATION

Les instruments financiers sont classés en 4 catégories selon l'intention et la capacité de détention des actifs concernés :

- ▶ actifs détenus à des fins de transaction (*Trading*) ;
- ▶ placements détenus jusqu'à leur échéance (HTM) ;
- ▶ prêts et créances ;
- ▶ actifs financiers disponibles à la vente (AFS).

Les actifs détenus à des fins de transaction (*Trading*) sont ceux acquis en vue d'être vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'actifs financiers qui présente un historique de prises de bénéfices à court terme. Ils sont comptabilisés en juste valeur à la date de clôture. La variation de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction est constatée dans le compte de résultat de la période.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance (HTM) sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, autres que les prêts et créances, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes et décotes entrent dans le calcul du coût amorti et sont constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie de l'actif financier. Le groupe Macif n'a classé aucun actif financier dans cette catégorie.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception des instruments classés à la juste valeur par résultat ou comme disponibles à la vente. Ils sont comptabilisés au coût amorti. Les primes et décotes entrent dans le calcul du coût amorti et sont constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie de l'actif financier.

Les actifs financiers disponibles à la vente (AFS) sont les actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans l'une des catégories d'actifs financiers présentées ci-dessus. Ils sont comptabilisés à la date d'acquisition à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Les variations de valeur sont ensuite enregistrées dans un compte de capitaux propres intitulé « Réserve de réévaluation ». Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat.

OPTION JUSTE VALEUR

L'option juste valeur consiste à désigner, lors de leur entrée dans le bilan, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur en compte de résultat. Cette modalité d'évaluation est autorisée lorsqu'elle :

- ▶ concerne un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur, en application d'une stratégie de gestion des risques ou d'investissement documentée et qu'il s'agit de la base sur laquelle repose l'information fournie en interne à la direction ; ou
- ▶ s'applique à un instrument financier hybride comportant un ou plusieurs dérivés incorporés substantiels ou élimine ou réduit l'incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait sinon de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation de produits et de charges selon des bases d'évaluation différentes (situation de *mismatch*).

Le groupe Macif a désigné les actifs suivants comme relevant de l'option de juste valeur par résultat :

- ▶ les actifs détenus par des OPCVM consolidés ;
- ▶ les instruments financiers contenant des dérivés incorporés difficiles à isoler du contrat hôte (obligations convertibles, échangeables, indexées...);
- ▶ les actifs financiers détenus dans le cadre de contrats en unités de compte dont les passifs sont évalués sur la base de la valeur de marché des unités de compte.

Les modalités de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des actifs désignés comme à la juste valeur par résultat sont identiques à celles des actifs détenus à des fins de transaction (cf. *supra*).

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

Lors de chaque clôture, les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur suite à un ou plusieurs événements dont les impacts sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif peuvent être évalués de manière fiable.

Les critères suivants constituent une indication objective de dépréciation, applicable à tous les actifs financiers quelle que soit leur nature (obligations, actions, prêts, créances) :

- ▶ l'octroi par le prêteur à l'emprunteur de conditions très favorables qui n'auraient pas été octroyées en l'absence de difficultés financières de l'émetteur ;
- ▶ des difficultés financières importantes de l'émetteur ;
- ▶ la rupture de contrat telle que l'existence d'impayés en intérêts ou principal ;
- ▶ une probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- ▶ la disparition d'un marché actif pour cet instrument financier, suite à des difficultés financières de la contrepartie.

Ces facteurs peuvent ensemble ou individuellement apporter une preuve objective suffisante qu'une perte de valeur est survenue sur un actif ou un groupe d'actifs. Outre les indicateurs listés ci-dessus, certains indicateurs sont spécifiques aux obligations ou aux actions.

Pour les obligations (ou les autres instruments de dettes), seul le risque de contrepartie fait l'objet d'une dépréciation. Ce risque est considéré comme avéré dès lors qu'il est probable que le Groupe ne percevra pas tout ou partie des sommes qui lui sont dues. Dans ce cas, la perte de valeur, égale à la différence entre la juste valeur et le coût amorti, est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur d'un instrument de dettes déprécié augmente, la dépréciation est reprise par le résultat.

Pour les actions (ou les autres instruments de capitaux propres), le Groupe prend également en considération les actifs financiers en situation de moins-values latentes :

- ▶ significative : la situation de moins-value latente est considérée significative si elle représente une baisse de plus de 30 % de la juste valeur du titre en dessous de son prix d'acquisition ; ou
- ▶ prolongée : la situation de moins-value est considérée prolongée si elle est avérée sur une période de 6 mois ou plus précédant la date de clôture.

La perte latente est calculée par différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation précédemment enregistrée. Les dépréciations sont constatées par le résultat. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession ou de la déconsolidation de l'actif financier concerné. Une augmentation des cours de Bourse postérieure à la constatation d'une dépréciation durable est comptabilisée comme une variation de juste valeur en capitaux propres dans la rubrique « Réserve de réévaluation ».

Pour les prêts et créances, s'il existe une indication objective de dépréciation, la perte de valeur est mesurée par différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier. La perte de valeur est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur des prêts ou créances dépréciés augmente, la dépréciation est reprise par le résultat.

▶ 5.5.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

DÉFINITION

Un instrument dérivé, quelle que soit la forme juridique du contrat, est un instrument financier qui répond aux trois critères suivants :

- ▶ sa valeur se modifie en fonction de l'évolution d'un sous-jacent financier (taux, actions, devises...) ;
- ▶ il ne requiert aucun coût net initial ou un coût initial faible par rapport au nominal du dérivé ;
- ▶ il fera l'objet de règlements dans le futur.

Le groupe Macif utilise, directement ou indirectement, des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux d'intérêt. Les risques couverts concernent principalement un passif

subordonné et certains actifs financiers. Les instruments dérivés utilisés consistent principalement en des contrats de change à terme et des swaps de taux. Lors de l'acquisition du dérivé, le groupe Macif documente la nature du sous-jacent concerné, les objectifs en terme de gestion des risques et, le cas échéant, l'efficacité de la couverture réelle et attendue sur la durée de la couverture. Conformément à la norme IAS 39, les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis réévalués à chaque arrêté comptable, ceci jusqu'à leur dénouement. Leur mode de comptabilisation varie selon leur classification.

DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont ceux pour lesquels l'efficacité de la couverture ne peut être démontrée de façon fiable et de façon continue sur la durée de détention. Ils sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, puis réévalués, à chaque arrêté, à leur juste valeur. Les gains et pertes latents sont enregistrés dans le compte de résultat.

DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE

Les instruments dérivés qualifiés de couverture sont ceux pour lesquels l'efficacité de la couverture peut être démontrée de façon fiable et continue sur la durée de détention. Ils sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, puis réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes latents sont enregistrés différemment selon la nature de l'opération :

- ▶ couverture de juste valeur : les variations de juste valeur des dérivés et sous-jacents sont enregistrées de façon symétrique dans le compte de résultat ;
- ▶ couverture de flux de trésorerie : la part efficace de variation de juste valeur des dérivés est enregistrée en réserves, et la part inefficace immédiatement dans le compte de résultat.

Les montants accumulés en fonds propres sont reclassés dans le compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte le résultat. Constituent la part efficace, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture compensant les variations de juste valeur de l'élément couvert. A contrario, la part inefficace se compose des variations de juste valeur de l'instrument de couverture ne compensant pas les variations de juste valeur de l'élément couvert.

Lorsqu'un dérivé arrivé à échéance est vendu, ou lorsque la couverture ne peut plus être démontrée, le gain ou la perte cumulé est maintenu dans les capitaux propres tant que l'élément couvert est en cours. Il est enregistré en résultat lorsque le sous-jacent impacte le compte de résultat.

SÉPARATION DES DÉRIVÉS INCORPORÉS

Les dérivés incorporés dans un instrument financier hôte sont séparés et évalués séparément à la juste valeur lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- ▶ les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- ▶ un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ; et
- ▶ l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

S'il est matériellement impossible d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, l'intégralité de l'instrument financier est comptabilisée dans la catégorie des actifs désignés à la juste valeur par résultat. Pour le groupe Macif, les actifs financiers contenant des dérivés ont été comptabilisés dans la catégorie des actifs désignés à la juste valeur par le résultat.

5.5.5 INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les investissements dans les entreprises associées sont représentatifs des participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence (cf. note 5.3.2.). Lors de l'acquisition, l'investissement est comptabilisé au coût d'acquisition, retraité le

cas échéant de l'écart d'acquisition. Par la suite, sa valeur nette comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte les bénéfices ou les pertes au prorata de la participation du Groupe.

▶ 5.5.6 ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont ceux détenus par le Groupe pour être utilisés dans la fourniture de services ou à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant

les dépenses de mise en service, et amortis selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique, suivant la méthode des composants. La durée d'utilité se situe entre 3 et 20 ans selon la catégorie d'actifs corporels correspondante.

▶ 5.5.7 FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Pour les contrats d'assurance non-vie, la part des frais d'acquisition, relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime, est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans le poste Autres actifs. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat. Ces frais sont calculés sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises. Ils sont amortis sur la durée résiduelle des contrats considérés.

Pour les contrats d'assurance vie et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire, les frais d'acquisition sont reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats. Ils sont amortis sur une durée de 10 ans en fonction du rythme d'émergence des marges réévaluées à la clôture de chaque exercice. Si les marges futures se révèlent insuffisantes, un amortissement exceptionnel des frais d'acquisition reportés est pratiqué. Les chargements d'acquisition sont inscrits en produits à répartir sur plusieurs exercices et constatés en résultat sur la base du même rythme.

5.5.8 IMPÔTS

INTÉGRATION FISCALE

Le groupe Macif est régi selon les principes de neutralité définis par l'Administration fiscale.

Dans ce cadre, les filiales intégrées versent à la Macif, société intégrante, le montant d'impôts dont elles auraient été redevables

en l'absence d'intégration fiscale. La société intégrante conserve donc les économies d'I.S. générées du fait de l'existence du groupe fiscal, à l'exception de certaines entités en phase de démarrage et d'investissement initial.

Au 31 décembre 2012, le périmètre d'intégration fiscale rassemble 20 sociétés :

Dénomination sociale	Date d'entrée
Macif (société intégrante)	1997
Macif Participations	1999
Macifilia	2000
Compagnie Foncière de la Macif	2001
GPIM	2001
SAS Marseille Grand Littoral	2002
Lesseps Promotion	2002
SAS Siem	2004
SAS Macifimo	2004
Mutavie	2005
Niort Investissements	2005
Idmacif	2005
Thémis	2006
Macifin'	2008
M. A&S	2008
HDP Macif 2	2009
HDP Macif 4	2009
HDP Macif 5	2009
HDP Macif 6	2009
Foncière de Lutèce	2009

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les reports déficitaires d'impôts donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les impôts différés sont comptabilisés en contrepartie du compte de résultat. Par exception, ils sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres s'ils concernent des éléments comptabilisés en contrepartie des capitaux propres. Ainsi, les impôts différés relatifs à la mise en juste valeur de marché des actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en contrepartie de la réserve de réévaluation.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporaires et pertes fiscales pourront être imputées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque l'entreprise a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que ces actifs et passifs d'impôts concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

La réforme de la taxe professionnelle, et notamment la création de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), n'a pas donné lieu à constatation d'impôt différé. Cette cotisation ne peut être analysée comme un impôt sur les résultats car la valeur ajoutée produite par le groupe Macif diffère sensiblement de son résultat net. La cotisation est comptabilisée en charges opérationnelles et n'entre pas dans le champ d'application d'IAS 12.

▶ 5.5.9 CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et les autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale, en incluant les éventuels coûts de transaction. Les dettes d'exploitation et les autres passifs sont enregistrés au coût initial de la transaction. Ce dernier correspond généralement

à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction. Ultérieurement, à chaque arrêté, ces mêmes passifs sont comptabilisés au coût amorti.

▶ 5.5.10 ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs non courants sont considérés comme détenus en vue de la vente lorsqu'ils sont disponibles pour une cession immédiate dans leur état actuel et que leur vente est hautement probable dans un délai maximum de 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Cette classification concerne notamment les actifs pour lesquels la direction a engagé un plan de cession et un programme actif de recherche d'acquéreurs. Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont comptabilisés au plus faible de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, à l'exception des actifs d'impôts différés, des actifs financiers et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

Ils sont présentés dans une rubrique spécifique du bilan et cessent d'être amortis à partir de leur classement dans cette catégorie.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est présenté dans une rubrique spécifique du compte de résultat qui inclut le résultat net d'impôt de ces activités jusqu'à leur date de cession, ainsi que le résultat net d'impôt de leur cession proprement dite.

Les flux de trésorerie des activités cédées sont également présentés dans une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie. Cette ligne inclut les flux générés par ces activités jusqu'à la date de leur cession, ainsi que la trésorerie hors impôt générée par leur cession proprement dite.

▶ 5.5.11 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les comptes courants avec les sociétés non consolidées. Les équivalents de trésorerie regroupent les placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à 3 mois à la date d'acquisition, ou qui peuvent être convertis en liquidités de façon quasi immédiate. Cela concerne

notamment les titres de créances négociables et les titres d'OPCVM monétaires. Les modalités de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation sont identiques à celles des titres détenus à des fins de transaction (*Trading*).

5.5.12 CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES GROUPE

Les capitaux propres Groupe se composent des éléments suivants :

FONDS D'ÉTABLISSEMENT ET PRIMES D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT

Les fonds d'établissement, primes d'émission, de fusion et d'apport correspondent aux soldes comptables sociaux de la Macif et des mutuelles d'assurance présentes dans le périmètre de consolidation.

RÉSERVE DE RÉÉVALUATION

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et principalement les effets :

- ▶ de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés ;
- ▶ de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit de profits et pertes non réalisés ;
- ▶ des impôts différés et de la participation aux bénéfices différée générés par les opérations mentionnées ci-dessus.

AUTRES RÉSERVES ET RÉSULTATS CUMULÉS

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- ▶ les réserves sociales et reports à nouveau des entités consolidées ;
- ▶ l'incidence dans les réserves des retraitements consolidés, et notamment la part Groupe de la réserve de capitalisation. Cette réserve est un poste spécifique compris dans les capitaux propres individuels des sociétés françaises d'assurance. Elle est neutralisée dans les comptes consolidés par un retraitement consistant à éliminer les variations de l'exercice en les réimputant sur le résultat ;

- ▶ les autres éléments du résultat global, qui enregistrent les variations d'écarts actuariels sur les passifs sociaux du Groupe ;
- ▶ l'incidence de changement de méthodes comptables (notamment la réserve de première application des normes IFRS).

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part détenue par des tiers au Groupe dans l'actif net et les résultats nets des entités consolidées par intégration globale (hors OPCVM). La part des minoritaires dans les OPCVM du Groupe est présentée séparément au bilan dans un poste de dettes.

GESTION DES CAPITAUX PROPRES

Le groupe Macif est soumis à la réglementation européenne en matière de couverture de la marge de solvabilité. Cette réglementation vise à protéger les intérêts des assurés en imposant, tant au niveau social pour chacune des entreprises européennes ayant une activité assurance, qu'au niveau consolidé pour le groupe Macif, un ratio de solvabilité minimum. Le calcul de la marge de solvabilité ajustée est réalisé conformément aux règles applicables selon Solvency I. Il est communiqué chaque année à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Le suivi de la marge de solvabilité s'appuie sur des outils de simulation visant à déterminer l'évolution des principaux indicateurs du Groupe dans le cadre d'un scénario central, mais également de différents scénarios de stress. Ces simulations sont présentées dans les rapports de solvabilité établis chaque année et transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Au 31 décembre 2012, le groupe Macif, comme chacune de ses filiales assurance, respecte ses obligations en matière de couverture de la marge de solvabilité.

5.5.13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Conformément à IAS 37, une provision est constituée lorsque le groupe Macif a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie probable de ressources. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision. À défaut, il s'agit d'un passif éventuel qui n'est pas comptabilisé, mais fait l'objet d'une information en annexe.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs. L'impact de l'actualisation est enregistré en résultat financier.

Outre les provisions pour litiges, les provisions pour risques et charges comprennent les sommes provisionnées au titre des avantages au personnel.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe Macif comptabilise la totalité de ses engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départ, couverture sociale, prévoyance, médailles du travail et autres engagements assimilés, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, nets des actifs de couverture et des montants non reconnus. En matière d'engagements de retraite, les sociétés du groupe Macif disposent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, aucune provision n'est comptabilisée car le paiement des cotisations dégage l'employeur de toute obligation dans le financement ultérieur du risque. Les paiements du Groupe sont enregistrés en charges de la période à laquelle ils sont liés. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance permettra une diminution des paiements futurs ou un remboursement en trésorerie.

Pour les régimes à prestations définies, le coût des prestations est estimé en utilisant la méthode des unités de crédits projetés. Cette méthode conduit à provisionner, au passif du bilan, la valeur actuelle de l'engagement à la date de clôture, diminuée de la valeur de marché des actifs mis en couverture, nette des écarts actuariels et du coût des services passés non reconnus. Cette provision est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base d'un taux, au plus égal au taux de rendement des actifs mis en représentation.

En matière d'avantages à long terme, les modalités de provisionnement sont quasiment identiques à celles utilisées pour les engagements de retraite en régime à prestations définies ; la seule différence résidant dans l'absence d'étalement du coût des services non reconnus. Cela concerne les médailles du travail, comptes épargne temps et congés anniversaire. En matière d'avantages postérieurs à l'emploi, le groupe Macif comptabilise son engagement en matière de sur complémentaire santé sur les remboursements proposés par le BCAC aux retraités du groupe Macif. Cet engagement concerne l'évaluation du portefeuille de ces contrats en hypothèse fermée.

5.5.14 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET CONTRATS FINANCIERS

Les contrats proposés par le groupe Macif sont classés en 3 catégories :

- ▶ les contrats d'assurance ;
- ▶ les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- ▶ les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire relèvent de la norme IFRS 4. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire relèvent de la norme IAS 39.

CONTRATS D'ASSURANCE

DÉFINITION

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel la compagnie accepte un risque d'assurance significatif d'un tiers (l'assuré) en consentant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain spécifique (l'événement assuré) affecte défavorablement l'assuré. Un risque :

- ▶ d'assurance est un risque autre que financier, transféré du souscripteur du contrat vers l'assureur ;
- ▶ financier est un risque de variation potentielle future de taux d'intérêt, de prix d'une valeur mobilière, d'un cours de change ou d'une autre variable similaire.

Un risque d'assurance est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale, c'est-à-dire s'inscrivant en dehors de l'objet initial de l'assurance.

PRINCIPAUX CONTRATS

Pour le groupe Macif, les principaux contrats d'assurance visés par la norme IFRS 4 sont :

- ▶ les contrats d'assurance non-vie ;
- ▶ les contrats d'assurance vie comportant un risque d'assurance décès significatif (contrats en euros) ;
- ▶ les contrats avec sortie en rente optionnelle ou obligatoire, si l'assureur est engagé dès l'origine et n'a pas de liberté de tarification à la date de sortie en rente. Dans le cas contraire, ces contrats sont des contrats financiers pendant la phase de constitution (c'est-à-dire jusqu'à la fixation de la tarification du risque d'assurance) puis des contrats d'assurance pendant la phase de service de la rente ;
- ▶ les contrats en unités de compte avec une garantie plancher significative.

COMPTABILISATION

Les pratiques comptables existantes en France et relatives aux contrats d'assurance (règlement CRC 2000-05) sont maintenues, à l'exception des provisions d'égalisation et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales.

CONTRATS D'ASSURANCE NON-VIE

La provision pour cotisations non acquises constate la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance du contrat, ou à défaut son terme.

Elle est calculée *pro rata temporis* en incluant les frais d'échéance et de fractionnement dans la valeur portefeuille.

Les provisions pour sinistres à payer représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise. Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier ou par méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmentées d'une provision pour frais de gestion, déterminée en fonction des taux de frais réellement observés.

Les provisions d'égalisation constatées en application des réglementations locales pour faire face à des risques caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé ou à un risque macroéconomique sont éliminées dans les comptes consolidés. Toutefois, certaines provisions d'égalisation sont constituées au titre de contrats dont les dispositions prévoient qu'elles reviennent

au souscripteur en cas de résiliation ou de transfert. Ces provisions constituent à ce titre un engagement et sont en conséquence reclassées en « Provisions pour participation aux bénéfices et excédents ».

Les autres provisions techniques se composent des provisions suivantes :

- ▶ provisions mathématiques de rentes : ces provisions représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes Dommages et rentes contractuelles. Elles sont calculées en utilisant les tables considérées comme adéquates localement et les taux techniques au plus égaux au taux de rendement prévisionnel prudemment estimés des actifs affectés à leur représentation ;
- ▶ provisions pour risques en cours : ces provisions sont destinées à couvrir les sinistres et frais de gestion afférents qui excèdent la fraction de primes reportées nettes des frais d'acquisition correspondants. Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité observé sur chaque branche au cours des exercices N et N-1 ;
- ▶ provisions pour risques croissants : ces provisions sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

CONTRATS D'ASSURANCE VIE

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements.

Pour les contrats en euros, elles sont égales à la valeur acquise de l'épargne, compte tenu des versements et des retraits effectués par le souscripteur.

Pour les contrats en unités de compte, les provisions mathématiques sont évaluées sur la base de la valeur vénale des actifs servant à ces contrats à chaque clôture. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat, afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques. La provision globale de gestion est dotée afin de couvrir les charges futures de gestion des contrats, non couvertes par ailleurs. Elle est calculée, conformément à l'article 31 *quinquies* GC du Code général des impôts, par différence entre les charges futures de gestion et les ressources futures probables, liées à chaque ensemble homogène de contrats existant à cette date. Les provisions pour participation aux bénéfices concernent les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle regroupe une provision pour participation aux bénéfices exigible et une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible représente le montant des fonds définitivement attribué aux bénéficiaires de contrats lorsque ces fonds, non encore crédités individuellement, ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits. Elle est comptabilisée dans les comptes individuels et maintenue dans les comptes consolidés.

La provision pour participation aux bénéfices différée traduit l'impact, pour l'évaluation des passifs, des retraitements de consolidation, et notamment la mise en juste valeur des placements. Elle est comptabilisée dans les comptes consolidés, en maintenant les principes existants en normes françaises (règlement CRC 2000-05).

Les taux de participation utilisés correspondent aux taux contractuels attachés à chacun des portefeuilles concernés (en pratique 95 % ou 100 %).

La provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation selon les modalités de comptabilisation du sous-jacent. Au bilan, elle figure :

- ▶ au passif, si elle est assise sur une différence de base positive nette (valeur d'actif des comptes consolidés supérieure à celle retenue dans les comptes individuels) ;
- ▶ à l'actif, dans le cas opposé. Les participations différées actives donnent lieu à un test de recouvrabilité et seules les participations considérées comme recouvrables sont maintenues à l'actif du bilan.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires, et dans les limites de la mutualisation des résultats financiers imposées par les contrats, notamment l'existence d'actifs cantonnés.

TEST D'ADÉQUATION DES PASSIFS

Un test d'adéquation des passifs est effectué à chaque arrêté comptable par chacune des entités consolidées. Ce test permet de vérifier que les passifs d'assurance vie et non-vie sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance. Les flux de trésorerie futurs prennent en compte les garanties et options attachées à chacun des contrats. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

SÉPARATION DES DÉRIVÉS INCORPORÉS

Les dérivés incorporés dans un contrat hôte entrant dans la catégorie des contrats d'assurance sont séparés et évalués séparément à la juste valeur lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- ▶ leur valeur se modifie en fonction de l'évolution d'un sous-jacent financier (taux, actions, devises...) ;
- ▶ l'investissement initial est nul ou faible en comparaison de sa volatilité potentielle ;
- ▶ et fera l'objet de règlements dans le futur.

Cependant, certains dérivés incorporés répondant à la définition de contrat d'assurance ou correspondant à des options de rachat pour un montant défini ne sont pas évalués séparément du contrat hôte conformément à la norme IFRS 4. Les dérivés incorporés séparés sur contrats sont classés dans la catégorie des instruments financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat. Au sein du groupe Macif, aucun dérivé incorporé dans les contrats d'assurance n'a fait l'objet d'une comptabilisation séparée.

CONTRATS FINANCIERS AVEC PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE

DÉFINITION

Selon la norme IFRS 4, la participation aux bénéfices discrétionnaire correspond au droit contractuel qu'a le titulaire d'un contrat de recevoir, en tant que supplément aux prestations garanties, des prestations complémentaires :

- ▶ qui devraient probablement représenter une part significative des bénéfices contractuels ;
- ▶ dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ;
- ▶ qui sont contractuellement fondées sur la performance d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les rendements des placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs déterminés détenus par l'émetteur ou le résultat de la société, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

L'élément de participation discrétionnaire repose sur les clauses contractuelles de participation aux bénéfices, mais aussi sur les dispositions réglementaires applicables localement.

PRINCIPAUX CONTRATS

Pour le groupe Macif, sont classés comme contrats financiers avec participation discrétionnaire :

- ▶ les contrats à prime unique ;
- ▶ les contrats d'épargne retraite collective en euros.

COMPTABILISATION

Les contrats financiers avec participation discrétionnaire relevant de la norme IFRS 4 sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles que les contrats d'assurance, y compris pour les dérivés incorporés (cf. *supra*). En revanche, les passifs de ces contrats sont présentés sur une ligne spécifique au bilan.

CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE

DÉFINITION

Les contrats sans risque d'assurance significatif et sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont considérés comme des contrats financiers relevant de la norme IAS 39.

PRINCIPAUX CONTRATS

Au sein du groupe Macif, il n'a pas été recensé, à ce jour, de contrats financiers relevant de la norme IAS 39.

COMPTABILITÉ REFLET OU *SHADOW ACCOUNTING*

Le groupe Macif n'a pas retenu l'option « shadow accounting » définie selon la norme IFRS 4.

5.5.15 RÉASSURANCE : ACCEPTATIONS ET CESSIONS EN RÉASSURANCE

CLASSIFICATION

Les traités de réassurance qui prévoient un transfert de risque significatif sont considérés comme des contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4. À défaut, ils sont considérés comme des traités de réassurance financière relevant de la norme IAS 39. Au sein du groupe Macif, tous les contrats de réassurance (acceptations ou cessions) comportent un transfert de risque d'assurance significatif. Ils relèvent tous de la norme IFRS 4.

COMPTABILISATION

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments. Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif. Les dépôts d'espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en « Engagements reçus » et évalués au cours de Bourse. Ils sont pris en compte dans le test de dépréciation des actifs de réassurance, après déduction des coûts de mise en œuvre de la garantie.

▶ 5.5.16 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent :

- ▶ les passifs subordonnés ;
- ▶ les dettes de financement représentées par des titres ;
- ▶ les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire ;
- ▶ les autres dettes de financement.

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement par l'usage du taux effectif (appelée méthode du taux effectif). Les coûts directement attribuables à l'émission (commission, honoraires...) sont inclus dans l'évaluation initiale de la dette.

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration. Pour le groupe Macif, tous les passifs subordonnés sont classés en dettes de financement. Les dettes relatives aux engagements de crédits-bails immobiliers correspondent au capital restant dû au titre des contrats ainsi qu'au coût de l'éventuelle levée de l'option d'achat. Au sein du groupe Macif, cela concerne deux contrats portant sur le financement de deux immeubles situés à Paris.

▶ 5.5.17 PRIMES – COTISATIONS

Les primes sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait générateur de leur comptabilisation. Elles correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes.

Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

▶ 5.5.18 SINISTRES – PRESTATIONS

Les sinistres comprennent les sinistres réglés durant l'exercice, relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs, nets des recours encaissés et les frais de règlement des sinistres.

▶ 5.5.19 FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion liés à l'activité d'assurance sont initialement comptabilisés par nature, puis répartis, selon une périodicité mensuelle, aux comptes de frais par destination du compte de résultat :

- ▶ frais de règlement des sinistres – compris dans la charge de sinistres sur la ligne « Charges des prestations des contrats » ;
- ▶ frais d'acquisition – ligne « Frais d'acquisition des contrats » ;
- ▶ frais d'administration – ligne « Frais d'administration » ;
- ▶ autres charges techniques – ligne « Autres produits d'exploitation nets de charges » ;

- ▶ autres charges non techniques – ligne « Autres produits et charges opérationnels courants » ;
- ▶ charges de placements – incluses dans le résultat financier sur la ligne « Charges des placements ».

L'affectation des frais de gestion aux destinations s'effectue soit directement, soit sur la base de clefs de répartition fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables directement liés à la nature des charges.

▶ 5.5.20 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

L'agrégat « résultat opérationnel courant » du compte de résultat n'inclut pas les charges ou produits de l'exercice qui, par leur nature ou leur montant, présentent un caractère inhabituel et

particulièrement significatif. Ces derniers sont classés en « Autres produits et charges opérationnels ».

▶ 5.5.21 CHARGE DE FINANCEMENT

La charge de financement comprend :

- ▶ les intérêts sur découverts bancaires, emprunts à court terme et à long terme, et passifs subordonnés ;
- ▶ l'amortissement des primes d'émission ou de remboursement relatives aux emprunts ;
- ▶ l'amortissement des coûts accessoires encourus pour la mise en place des emprunts ;
- ▶ les différences de change résultant des emprunts en monnaie étrangère, dans la mesure où elles sont assimilées à un ajustement des coûts d'intérêt.

▶ 5.5.22 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Les événements postérieurs à la date de clôture sont ceux survenus entre la date de clôture et la date d'établissement des états financiers.

Lorsque l'événement est lié à des conditions existantes à la date de clôture, il conduit à un ajustement des états financiers.

Lorsque l'événement n'est pas lié à des conditions existantes à la date de clôture, il fait l'objet d'une information en annexe si cette information est jugée significative et pertinente.

5.6 COMPARABILITÉ DES COMPTES

5.6.1 CHANGEMENTS DE RÉGLEMENTATION COMPTABLE

ANTICIPATION DE LA NORME IAS 19 RÉVISÉE - AVANTAGE DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2012, le groupe Macif a appliqué par anticipation la norme IAS 19 révisée. Le principal changement porte sur la méthodologie de constatation des écarts actuariels. Auparavant, ils étaient comptabilisés directement en résultat ; ils sont désormais enregistrés dans les capitaux propres et présentés distinctement dans l'état du résultat global et dans le tableau de variation des

capitaux propres (Autres éléments du résultat global). Le montant de l'engagement du Groupe vis-à-vis de son personnel est en revanche resté inchangé.

La nouvelle norme a été appliquée rétrospectivement. L'impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2011 représente un reclassement pour un montant de 3 369 milliers d'euros de la rubrique « Autres réserves consolidées » vers la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

5.6.2 CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET DE MODALITÉS D'ESTIMATION

IMPÔTS

Jusqu'au 31 décembre 2011, les mutuelles santé relevant du Code de la mutualité et les institutions de prévoyance bénéficiaient d'un régime dérogatoire en matière d'impôt sur les sociétés. Dans les comptes consolidés, seul l'impôt exigible enregistré dans les comptes sociaux était présent dans le compte de résultat. Aucun impôt différé n'était constaté.

À compter du 1^{er} janvier 2012, ces mutuelles sont désormais assujetties à l'impôt sur les sociétés et à la contribution économique territoriale. Les modalités d'entrée en fiscalité ont été précisées par l'instruction fiscale du 16 mars 2012. Le dispositif prévoit une entrée progressive de 2012 à 2015. Des impôts différés sont désormais déterminés sur les différences entre valeur fiscale et valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. L'impact de ce changement de méthode représente un produit d'impôt de 13 562 milliers d'euros sur le Résultat net - Part du Groupe.

5.6.3 CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION COMPTABLE

Aucun changement de présentation comptable n'est intervenu sur l'exercice 2012.

5.6.4 CHANGEMENTS LIÉS AUX EFFETS DE VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Les impacts liés aux variations de périmètre sont détaillés dans la note 3.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.7 NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES COMPTES

Sommaire détaillé des notes

5.7.1	Actifs incorporels	180	5.7.14	Capitaux propres	204
5.7.2	Immeubles de placement	182	5.7.15	Provisions pour risques et charges	207
5.7.3	Placements financiers hors UC	183	5.7.16	Dettes de financement	208
5.7.4	Placements financiers en UC	192	5.7.17	Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance	212
5.7.5	Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	192	5.7.18	Passifs techniques relatifs aux contrats financiers	215
5.7.6	Investissements dans les entreprises associées	195	5.7.19	Participation aux bénéfices différée	217
5.7.7	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	197	5.7.20	Autres passifs	219
5.7.8	Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	199	5.7.21	Instruments dérivés	221
5.7.9	Frais d'acquisition reportés	199	5.7.22	Primes acquises	223
5.7.10	Impôts différés (actif et passif)	200	5.7.23	Produits des placements nets de charges de gestion	224
5.7.11	Créances	201	5.7.24	Charges des prestations des contrats	225
5.7.12	Actifs et passifs destinés à la vente	202	5.7.25	Charges ou produits nets des cessions en réassurance	226
5.7.13	Trésorerie et équivalents de trésorerie	203	5.7.26	Autres produits et charges opérationnels courants	227
			5.7.27	Autres produits et charges opérationnels	227
			5.7.28	Charge de financement	228
			5.7.29	Impôts sur les résultats	228

5.7.1 ACTIFS INCORPORELS

DÉTAIL DES ACTIFS INCORPORELS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Écarts d'acquisition	83 429	- 64 286	19 143	83 282	- 64 139	19 143
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	215 087	- 127 029	88 058	183 130	- 103 974	79 156
TOTAL	298 516	- 191 315	107 201	266 412	- 168 113	98 299

ÉCARTS D'ACQUISITION - VARIATION

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Ouverture	83 282	- 64 139	19 143	83 282	- 64 139	19 143
Augmentation	148	- 148	-	-	-	-
Diminution	-	-	-	-	-	-
CLÔTURE	83 430	- 64 286	19 143	83 282	- 64 139	19 143

ÉCARTS D'ACQUISITION - DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ

(en milliers d'euros)	Ouverture			Variations		Clôture
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Macifilia	60 371	- 60 371	-	-	-	-
Mutavie	18 428	-	18 428	-	-	18 428
Macif Portugal	3 768	- 3 768	-	-	-	-
Macif Gestion	715	-	715	-	-	715
Securimut	-	-	-	148	- 148	-
TOTAL	83 282	- 64 139	19 143	148	- 148	19 143

Les écarts d'acquisition présentés ci-dessus ne comprennent pas ceux concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence. Ils s'analysent comme suit par entité :

- ▶ **Macifilia** : la société Cornhill France est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe le 1^{er} juillet 2004. À cette date, un écart d'acquisition avait été constaté dans les comptes consolidés à hauteur de 66 775 milliers d'euros. Au 1^{er} janvier 2006, lors de la transition aux normes IFRS, cet écart d'acquisition a été repris à la valeur nette comptable soit 56 759 milliers d'euros. En 2006, la participation dans le capital de la société Macifilia Participations a été portée de 80 % à 100 % par rachat de titres. Cette opération a généré un écart d'acquisition complémentaire de 3 612 milliers d'euros porté à l'actif. Au 31 décembre 2012, ces écarts d'acquisition représentent un montant brut total de 60 371 milliers d'euros. Ils sont rattachés à la société Macifilia, les entités Cornhill France et Macifilia Participations ayant été absorbées ;
- ▶ **Mutavie** : à la fin du mois de décembre 2004, le groupe Macif a acquis une fraction complémentaire du capital de Mutavie. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 20 017 milliers d'euros. À l'ouverture de l'exercice 2006, date de transition aux normes IFRS, cet écart d'acquisition s'élevait à 18 015 milliers

d'euros en valeur nette comptable. Au 31 décembre 2012, le montant total de l'écart d'acquisition s'élève à 18 428 milliers d'euros ;

- ▶ **Macif Portugal** : au 1^{er} juillet 2009, Macif Portugal est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe. Un écart d'acquisition a été comptabilisé à hauteur de 3 768 milliers d'euros.

En application des principes comptables présentés au paragraphe 5.4. Regroupements d'entreprises, le groupe Macif a soumis ses écarts d'acquisition à des tests de dépréciation.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des UGT à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée à partir de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (méthode ayant prévalu lors des opérations d'acquisition), après ajustement aux nouvelles conditions de marché, des business plans des entités concernées et des hypothèses de calcul.

Au 31 décembre 2012, sur la base des valorisations obtenues, aucune dépréciation significative n'a été constatée.

PORTEFEUILLE DE CONTRATS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Aucune valeur de portefeuille n'est inscrite à l'actif du bilan consolidé.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous en variation sur l'exercice :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Ouverture	183 130	- 103 974	79 156	177 422	- 83 419	94 003
Augmentation	53 500	- 23 785	29 715	32 479	- 29 112	3 367
Diminution	- 22 485	1 178	- 21 307	- 26 771	8 557	- 18 214
Autres mouvements	942	- 448	494	-	-	-
CLÔTURE	215 087	- 127 029	88 058	183 130	- 103 974	79 156

Les autres immobilisations incorporelles regroupent principalement les développements informatiques immobilisés et les licences des autres logiciels.

(en milliers d'euros)	Ouverture			Variations		Clôture
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Droit au bail	7 173	- 2 362	4 811	59	- 301	4 569
Logiciels	155 416	- 100 003	55 413	29 298	- 23 768	60 943
<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>77 148</i>	<i>- 37 147</i>	<i>40 001</i>	<i>18 353</i>	<i>- 16 704</i>	<i>41 650</i>
<i>Autres logiciels</i>	<i>78 268</i>	<i>- 62 856</i>	<i>15 412</i>	<i>10 945</i>	<i>- 7 064</i>	<i>19 293</i>
Autres	20 541	- 1 609	18 932	2 600	1 014	22 546
TOTAL	183 130	- 103 974	79 156	31 957	- 23 055	88 058

La rubrique « Autres » rassemble notamment les avances et acomptes sur immobilisations incorporelles.

5.7.2 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement regroupent les immeubles détenus en direct, ceux détenus par l'intermédiaire de SCI et les autres

titres à prépondérance immobilière. Ils sont évalués au coût amorti, à l'exception des autres titres à prépondérance immobilière comptabilisés à la juste valeur par les réserves (AFS).

SYNTHÈSE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Valeur brute	689 006	485 960
Amortissements et dépréciations	- 109 607	- 89 352
VALEUR NETTE COMPTABLE	579 399	396 608
Valeur de marché	656 072	514 630
Plus-values latentes	76 673	118 022

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Ouverture	485 960	- 89 352	396 608	417 260	- 94 159	323 101
Augmentation	303 406	- 44 876	258 530	101 634	- 16 701	84 933
Diminution	- 100 360	24 621	- 75 739	- 32 934	21 508	- 11 426
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
CLÔTURE	689 006	- 109 607	579 399	485 960	- 89 352	396 608

ANALYSE DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Ouverture	- 89 352	- 94 159
Dotations aux amortissements et dépréciations de l'exercice	- 44 876	- 16 701
Reprises suite à cessions	12 055	18 645
Reprises suite à revalorisations	12 566	2 863
Autres mouvements	-	-
CLÔTURE	- 109 607	- 89 352

5.7.3 PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

SYNTHÈSE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Actifs évalués à la juste valeur	23 712 375	21 483 719
Actifs évalués au coût amorti	183 258	141 515
TOTAL	23 895 633	21 625 234

PLACEMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE - AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012				
	Coût amorti brut	Dépréciation	Coût amorti net	Réévaluation	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	518 484	- 113 489	404 995	344 041	749 036
Obligations	17 792 873	- 16 405	17 776 468	1 573 151	19 349 619
OPCVM	1 521 154	- 205 414	1 315 740	80 071	1 395 811
Autres	1 491	-	1 491	- 130	1 361
Sous-total	19 834 002	- 335 308	19 498 694	1 997 133	21 495 827
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)					
Actions	-		-	-	-
Obligations	-		-	-	-
OPCVM	56 702		56 702	2 320	59 022
Autres	-		-	-	-
Sous-total	56 702		56 702	2 320	59 022
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions	-		-	-	-
Obligations	276 934		276 934	- 25 130	251 804
OPCVM	1 443 966		1 443 966	461 756	1 905 722
Autres	-		-	-	-
Sous-total	1 720 900		1 720 900	436 626	2 157 526
Prêts	187 506	- 6 986	180 520	2 738	183 258
TOTAL	21 799 110	- 342 294	21 456 816	2 438 817	23 895 633
Actions	518 484	- 113 489	404 995	344 041	749 036
Obligations	18 069 807	- 16 405	18 053 402	1 548 021	19 601 423
OPCVM	3 021 822	- 205 414	2 816 408	544 147	3 360 555
Prêts	187 506	- 6 986	180 520	2 738	183 258
Autres	1 491	-	1 491	- 130	1 361
TOTAL	21 799 110	- 342 294	21 456 816	2 438 817	23 895 633

PLACEMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Coût amorti brut	Dépréciation	Coût amorti net	Réévaluation	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	570 569	- 99 473	471 096	294 362	765 458
Obligations	17 632 603	- 67 600	17 565 003	224 741	17 789 744
OPCVM	1 763 441	- 263 672	1 499 769	- 33 417	1 466 352
Autres	1 491	-	1 491	305	1 796
Sous-total	19 968 104	- 430 745	19 537 359	485 991	20 023 350
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)					
Actions	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
OPCVM	57 310	-	57 310	1 128	58 438
Autres	-	-	-	-	-
Sous-total	57 310	-	57 310	1 128	58 438
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions	-	-	-	-	-
Obligations	332 714	-	332 714	- 65 320	267 394
OPCVM	910 194	-	910 194	224 343	1 134 537
Autres	-	-	-	-	-
Sous-total	1 242 908	-	1 242 908	159 023	1 401 931
Prêts	151 985	- 10 470	141 515	-	141 515
TOTAL	21 420 307	- 441 215	20 979 092	646 142	21 625 234
Actions	570 569	- 99 473	471 096	294 362	765 458
Obligations	17 965 317	- 67 600	17 897 717	159 421	18 057 138
OPCVM	2 730 945	- 263 672	2 467 273	192 054	2 659 327
Prêts	151 985	- 10 470	141 515	-	141 515
Autres	1 491	-	1 491	305	1 796
TOTAL	21 420 307	- 441 215	20 979 092	646 142	21 625 234

ANALYSE DES MOUVEMENTS DES PLACEMENTS FINANCIERS – AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012					
	AFS	Trading	FVO	Prêts et Créances	Coût amorti	Total
Ouverture	20 023 350	58 438	1 401 931	141 515	-	21 625 234
Acquisitions	3 629 680	-	462 775	102 788	-	4 195 243
Cessions	- 3 754 120	-	- 96 545	- 61 848	-	- 3 912 513
Variations de Juste Valeur	1 511 239	584	290 081	- 10	-	1 801 894
Dépréciations	- 19 223	-	-	- 16	-	- 19 239
Reprises des dépréciations	114 727	-	-	3 507	-	118 234
Variations de périmètre	7 935	-	81 749	104	-	89 788
Autres mouvements	- 17 761	-	17 535	- 2 782	-	- 3 008
CLÔTURE	21 495 827	59 022	2 157 526	183 258	-	23 895 633

Au 31 décembre 2012, les autres mouvements regroupent les intérêts courus non échus. La ligne « Variations de périmètre » prend notamment en compte l'entrée en consolidation de 2 OPCVM (reclassement de la ligne AFS vers la colonne FVO).

ANALYSE DES MOUVEMENTS DES PLACEMENTS FINANCIERS – AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011					
	AFS	Trading	FVO	Prêts et Créances	Coût amorti	Total
Ouverture	20 507 713	-	1 305 775	127 265	-	21 940 753
Acquisitions	3 297 958	-	259 754	106 029	-	3 663 741
Cessions	- 3 300 210	-	- 174 778	- 86 105	-	- 3 561 093
Variations de Juste Valeur	- 336 671	28	12 423	-	-	- 324 220
Dépréciations	- 175 185	-	21	- 2 922	-	- 178 086
Reprises des dépréciations	26 842	-	-	-	-	26 842
Variations de périmètre	- 54	-	-	-	-	- 54
Autres mouvements	2 957	58 410	- 1 264	- 2 752	-	57 351
CLÔTURE	20 023 350	58 438	1 401 931	141 515	-	21 625 234

Au 31 décembre 2011, les autres mouvements regroupent principalement les intérêts courus non échus, et le reclassement dans les placements financiers d'un OPCVM monétaire dynamique classé en équivalent de trésorerie l'exercice précédent.

PLACEMENTS FINANCIERS PAR NIVEAU DE JUSTE VALEUR – AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012				
	Niveaux			Coût amorti	Total
	1	2	3		
Actifs disponibles à la vente (AFS)	19 765 076	1 184 360	546 391	-	21 495 827
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)	59 022	-	-	-	59 022
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)	1 858 027	218 628	80 871	-	2 157 526
Prêts	-	-	-	183 258	183 258
TOTAL	21 682 125	1 402 988	627 262	183 258	23 895 633
Actions	572 362	-	176 674	-	749 036
Obligations	18 394 109	1 143 599	63 716	-	19 601 424
OPCVM	2 714 293	259 389	386 872	-	3 360 554
Prêts	-	-	-	183 258	183 258
Autres	1 361	-	-	-	1 361
TOTAL	21 682 125	1 402 988	627 262	183 258	23 895 633

Tous les titres de dettes souveraines ont été évalués à partir des valeurs de marché ; ils sont classés en juste valeur de niveau 1.

PLACEMENTS FINANCIERS PAR NIVEAU DE JUSTE VALEUR – AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Niveaux			Coût amorti	Total
	1	2	3		
Actifs disponibles à la vente (AFS)	18 240 459	1 171 773	611 024	94	20 023 350
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)	58 438	-	-	-	58 438
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)	1 104 979	232 710	64 242	-	1 401 931
Prêts	-	-	-	141 515	141 515
TOTAL	19 403 876	1 404 483	675 266	141 609	21 625 234
Actions	512 164	-	253 294	-	765 458
Obligations	16 843 370	1 141 124	72 644	-	18 057 138
OPCVM	2 046 640	263 359	349 328	-	2 659 327
Prêts	-	-	-	141 515	141 515
Autres	1 702	-	-	94	1 796
TOTAL	19 403 876	1 404 483	675 266	141 609	21 625 234

**ANALYSE DES MOUVEMENTS DES PLACEMENTS FINANCIERS PAR NIVEAU DE JUSTE VALEUR -
AU 31 DÉCEMBRE 2012**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012				
	Niveaux			Coût amorti	Total
	1	2	3		
Ouverture	19 403 876	1 404 483	675 266	141 609	21 625 234
Augmentation	3 216 064	207 707	667 699	103 773	4 195 243
Diminution	- 2 740 692	- 372 138	- 740 335	- 59 348	- 3 912 513
Variations de JV	1 786 062	114 846	-	- 21	1 900 887
Variations de périmètre	89 224	455	- 1	110	89 788
Transfert	9 944	- 6 577	- 3 367	-	-
Autres mouvements	- 82 353	54 212	28 000	- 2 865	- 3 006
CLÔTURE	21 682 125	1 402 988	627 262	183 258	23 895 633

**ANALYSE DES MOUVEMENTS DES PLACEMENTS FINANCIERS PAR NIVEAU DE JUSTE VALEUR -
AU 31 DÉCEMBRE 2011**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Niveaux			Coût amorti	Total
	1	2	3		
Ouverture	20 010 360	1 293 514	509 613	127 266	21 940 753
Augmentation	12 617 208	585 814	5 210 081	66 246	18 479 349
Diminution	- 12 703 173	- 538 381	- 5 044 095	- 51 896	- 18 337 545
Variations de périmètre	- 331 027	- 133 572	7 283	- 7	- 457 323
Transfert	- 189 492	197 108	- 7 616	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-
CLÔTURE	19 403 876	1 404 483	675 266	141 609	21 625 234

ÉVOLUTION DU RISQUE SOUVERAIN

Le portefeuille de titres de dettes souveraines s'élève à 7 020 000 milliers d'euros contre 6 193 774 milliers d'euros l'exercice précédent. La part des pays périphériques représente 4,3 % du total

des placements financiers des entreprises d'assurance, en légère baisse par rapport au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, aucun titre de dette souverain n'a fait l'objet d'une dépréciation en l'absence de défaut avéré.

(En milliers d'euros)	31 déc. 2012					
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette comptable	Réévaluation	Valeur au bilan	% Placements financiers
France	4 880 929	- 17 892	4 863 038	563 454	5 426 492	22,7 %
Allemagne	100 328	760	101 087	10 699	111 786	0,5 %
Autriche	30 315	- 50	30 264	5 465	35 729	0,1 %
Belgique	320 051	- 113	319 937	34 688	354 626	1,5 %
Pays-Bas	52 404	- 481	51 923	4 610	56 533	0,2 %
Sous-total	5 384 026	- 17 776	5 366 250	618 917	5 985 167	25,0 %
Grèce	-	-	-	-	-	-
Italie	444 164	- 14 122	430 043	9 750	439 793	1,8 %
Portugal	235 002	3 067	238 069	- 8 322	229 747	1,0 %
Espagne	65 177	- 3 013	62 163	- 1 461	60 703	0,3 %
Irlande	276 980	3 880	280 860	23 731	304 591	1,3 %
Sous-total	1 021 323	- 10 188	1 011 135	23 698	1 034 834	4,3 %
Dettes souveraines	6 405 349	- 27 964	6 377 385	642 615	7 020 000	29,4 %
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	21 799 110	- 342 294	21 456 816	2 438 817	23 895 633	-
%	29,4 %	8,2 %	29,7 %	26,3 %	29,4 %	-

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011					
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette comptable	Réévaluation	Valeur au bilan	% Placements financiers
France	4 431 822	- 27 964	4 403 858	245 949	4 649 807	21,5 %
Allemagne	256 144	- 12 530	243 614	11 321	254 934	1,2 %
Autriche	64 229	30	64 259	5 415	69 674	0,3 %
Belgique	113 071	- 2 368	110 703	1 325	112 028	0,5 %
Pays-Bas	161 958	- 10 830	151 128	5 951	157 078	0,7 %
Sous-total	5 027 223	- 53 662	4 973 561	269 960	5 243 522	24,2 %
Grèce	74 250	- 54 555	19 695	-	19 695	0,1 %
Italie	355 184	- 14 225	340 960	- 20 166	320 794	1,5 %
Portugal	293 834	1 930	295 764	- 116 722	179 042	0,8 %
Espagne	197 320	- 10 810	186 510	- 431	186 079	0,9 %
Irlande	283 473	2 160	285 632	- 40 989	244 643	1,1 %
Sous-total	1 204 062	- 75 501	1 128 560	- 178 308	950 252	4,4 %
Dettes souveraines	6 231 285	- 129 163	6 102 121	91 652	6 193 774	28,6 %
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	21 420 307	- 441 215	20 979 092	646 142	21 625 234	-
%	29,10 %	29,3 %	29,1 %	14,2 %	28,6 %	-

Les principaux mouvements constatés en 2012 traduisent le programme de désengagement du groupe Macif vis-à-vis des titres grecs, un allègement de l'exposition sur les titres espagnols, et un renforcement sur les titres italiens.

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan 31 déc. 2011	Acquisitions	Cessions *	Rembours	Dépréciations	Var° de juste valeur	Valeur au bilan 31 déc. 2012
Grèce	19 695	4 320	- 70 997	- 5 001	51 983	-	
Italie	320 794	124 323	-	- 33 177	-	27 853	439 793
Portugal	179 042	-	- 48 736	- 10 023	-	109 464	229 747
Espagne	186 079	-	- 123 126	- 763	-	- 1 487	60 703
Irlande	244 643	-	- 6 540	-	-	66 488	304 591
TOTAL	950 252	128 643	- 249 399	- 48 964	51 983	202 318	1 034 834
PLACEMENTS FINANCIERS ASSURANCE	21 625 234	-	-	-	-	-	23 895 633
%	4,39 %	-	-	-	-	-	4,33 %

* Net de surcote/décote.

Pour les pays périphériques, les emprunts d'États en portefeuille arriveront à échéance comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012					
	Échéance 2014	Échéance 2016	Échéance 2018	Échéance 2020	Autres	Total
Grèce	-	-	-	-	-	-
Italie	87 392	72 274	148 764	5 193	126 170	439 793
Portugal	-	-	119 416	110 332	-	229 748
Espagne	-	-	31 803	14 705	14 195	60 703
Irlande	-	-	46 971	257 619	-	304 590
TOTAL	87 392	72 274	346 954	387 849	140 365	1 034 834
En %	8,4 %	7,0 %	33,5 %	37,5 %	13,6 %	100,0 %

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011					
	Échéance 2014	Échéance 2016	Échéance 2018	Échéance 2020	Autres	Total
Grèce	18 530	-	-	-	1 165	19 695
Italie	118 682	66 299	131 416	4 396	-	320 793
Portugal	9 700	7 743	92 736	68 863	-	179 042
Espagne	110 110	15 413	31 791	14 694	14 071	186 079
Irlande	-	-	36 612	208 031	-	244 643
TOTAL	257 022	89 455	292 555	295 984	15 236	950 252
En %	27,0 %	9,4 %	30,8 %	31,1 %	1,6 %	100,0 %

Pour les pays périphériques, tous les emprunts d'États en portefeuille relèvent de la juste valeur de niveau 1 (évaluation à partir d'une cotation sur un marché actif).

(en milliers d'euros)	Niveau de juste valeur 1	Niveau de juste valeur 2	Niveau de juste valeur 3	Total
Grèce	-	-	-	-
Italie	439 793	-	-	439 793
Portugal	229 747	-	-	229 747
Espagne	60 703	-	-	60 703
Irlande	304 591	-	-	304 591
TOTAL	1 034 834	-	-	1 034 834

VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS DES PLACEMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Ouverture	441 215	294 840
Dépréciations	34 290	176 352
Reprises suite à cessions ou remboursements	- 126 378	- 31 219
Reprises suite à revalorisations	- 6 842	- 1 235
Autres mouvements et variations de périmètre	9	2 477
CLÔTURE	342 294	441 215

DÉPRÉCIATIONS PAR NATURE DE PLACEMENTS FINANCIERS - AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012				
	Actions	Obligations	OPCVM	Prêts	Total
Ouverture	99 473	67 600	263 672	10 470	441 215
Dépréciations	16 813	2 438	4 902	10 137	34 290
Reprises aux amortissements et dépréciations	- 2 630	- 53 633	- 63 322	- 13 635	- 133 220
Variations de périmètre	- 167	-	162	14	9
Autres mouvements	-	-	-	-	-
CLÔTURE	113 489	16 405	205 414	6 986	342 294

DÉPRÉCIATIONS PAR NATURE DE PLACEMENTS FINANCIERS - AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Actions	Obligations	OPCVM	Prêts	Total
Ouverture	46 740	12 924	223 794	11 382	294 840
Dépréciations	50 810	54 950	67 671	2 921	176 352
Reprises aux amortissements et dépréciations	- 554	- 274	- 27 793	- 3 833	- 32 454
Variations de périmètre	2 477	-	-	-	2 477
Autres mouvements	-	-	-	-	-
CLÔTURE	99 473	67 600	263 672	10 470	441 215

5.7.4 PLACEMENTS FINANCIERS EN UC

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Actions	-	-
Obligations	-	-
Parts d'OPCVM	127 533	117 380
Autres	-	-
TOTAL	127 533	117 380

Les placements financiers en Unités de Compte sont valorisés à la juste valeur par le résultat.

5.7.5 EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES**ACTIVITÉS****SYNTHÈSE**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Emplois des activités du secteur bancaire	-	-
Actifs évalués à la juste valeur	-	-
Actifs évalués au coût amorti	-	-
Sous-total	-	-
Placements des autres activités	-	-
Actifs évalués à la juste valeur	30 173	23 243
Actifs évalués au coût amorti	110 581	135 766
Sous-total	140 754	159 009
TOTAL	140 754	159 009

Le périmètre de consolidation du groupe Macif ne comporte pas de société ayant une activité bancaire et dans laquelle le Groupe exerce un contrôle exclusif ou conjoint.

PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS PAR CATÉGORIE - AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012				
	Coût amorti brut	Dépréciation	Coût amorti net	Réévaluation	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	24 526	- 6 538	17 988	263	18 251
Obligations	13 121	- 1 860	11 261	601	11 862
OPCVM	-	-	-	10	10
Autres	-	-	-	-	-
Sous-total	37 647	- 8 398	29 249	874	30 123
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)					
Actions	-		-	-	-
Obligations	-		-	-	-
OPCVM	58		58	- 8	50
Autres	-		-	-	-
Sous-total	58		58	- 8	50
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions	-		-	-	-
Obligations	-		-	-	-
OPCVM	-		-	-	-
Autres	-		-	-	-
Sous-total	-		-	-	-
Prêts	11 123	- 1 076	10 047	-	10 047
Immeubles de placement	166 080	- 65 546	100 534	-	100 534
TOTAL	214 908	- 75 020	139 888	866	140 754
Actions	24 526	- 6 538	17 988	263	18 251
Obligations	13 121	- 1 860	11 261	601	11 862
OPCVM	58	-	58	2	60
Autres	-	-	-	-	-
Dérivés	-	-	-	-	-
Prêts	11 123	- 1 076	10 047	-	10 047
Immeubles de placement	166 080	- 65 546	100 534	-	100 534
TOTAL	214 908	- 75 020	139 888	866	140 754

PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS PAR CATÉGORIE - AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Coût amorti brut	Dépréciation	Coût amorti net	Réévaluation	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	18 691	- 3 562	15 129	- 2 125	13 004
Obligations	12 044	- 2 013	10 031	208	10 239
OPCVM	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Sous-total	30 735	- 5 575	25 160	- 1 917	23 243
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)					
Actions	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-
Prêts	12 446	- 309	12 137	-	12 137
Immeubles de placement	201 612	- 77 983	123 629	-	123 629
TOTAL	244 793	- 83 867	160 926	- 1 917	159 009
Actions	18 691	- 3 562	15 129	- 2 125	13 004
Obligations	12 044	- 2 013	10 031	208	10 239
OPCVM	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Dérivés	-	-	-	-	-
Prêts	12 446	- 309	12 137	-	12 137
Immeubles de placement	201 612	- 77 983	123 629	-	123 629
TOTAL	244 793	- 83 867	160 926	- 1 917	159 009

PLACEMENTS IMMOBILIERS DES AUTRES ACTIVITÉS - SYNTHÈSE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Valeur brute	166 080	201 612
Amortissements et dépréciations	- 65 546	- 77 983
VALEUR NETTE COMPTABLE	100 534	123 629
Valeur de marché	234 865	234 803
Plus-values latentes	134 331	111 174

PLACEMENTS IMMOBILIERS DES AUTRES ACTIVITÉS – MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Ouverture	201 612	- 77 983	123 629	182 964	- 51 492	131 472
Augmentation	46 631	- 32 101	14 530	32 223	- 17 365	14 858
Diminution	- 82 558	44 705	- 37 853	- 24 711	2 010	- 22 701
Autres mouvements	395	- 167	228	11 136	- 11 136	-
CLÔTURE	166 080	- 65 546	100 534	201 612	- 77 983	123 629

DÉPRÉCIATIONS DES PLACEMENTS IMMOBILIERS ET FINANCIERS DES AUTRES ACTIVITÉS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Placements immobiliers	Placements financiers	Total	Placements immobiliers	Placements financiers	Total
Ouverture	- 77 983	- 5 884	- 83 867	- 51 492	- 4 959	- 56 451
Dotations aux amortissements	- 32 101	-	- 32 101	- 17 365	-	- 17 365
Dépréciations	-	- 3 751	- 3 751	-	- 1 797	- 1 797
Reprises suite à cessions ou remboursements	44 705	-	44 705	2 010	90	2 100
Reprises suite à revalorisations	-	212	212	-	363	363
Autres mouvements	- 167	- 51	- 218	- 11 136	419	- 10 717
CLÔTURE	- 65 546	- 9 474	- 75 020	- 77 983	- 5 884	- 83 867

5.7.6 INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES – MOUVEMENTS – AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	01 janv. 2012	Dividendes	Variation de périmètre	Variation de la réserve de réévaluation	Autres mouvements	Quote-part de résultat 31 déc. 2012	31 déc. 2012
Groupe IMA	25 883	-	-	26	-	2 026	27 935
Altima	8 114	-	-	135	-	- 378	7 871
BPCE Assurances	114 025	- 2 026	-	5 497	- 3	9 353	126 846
Socram Banque	63 289	- 882	-	-	67	3 167	65 641
Groupe OFI Holding	22 551	2 961	- 79	89	-	- 1 984	23 538
TOTAL	233 862	53	- 79	5 747	64	12 184	251 831

INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES – MOUVEMENTS – AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	01 janv. 2011	Dividendes	Variation de périmètre	Variation de la réserve de réévaluation	Autres mouvements	Quote-part de résultat 31 déc. 2011	31 déc. 2011
Groupe IMA	23 858	-	-	- 2	194	1 833	25 883
Altima	8 331	-	-	6	-	- 223	8 114
Atlantis Seguros	7 976	-	- 8 251	151	- 47	171	-
BPCE Assurances	108 824	- 1 100	-	199	5	6 097	114 025
Atlantis Vida	2 834	-	- 2 996	96	- 87	153	-
Socram Banque	59 645	- 882	-	-	514	4 012	63 289
Séréna	- 1 451	-	1 329	-	5	117	-
Cemm	143	-	- 143	-	-	-	-
Groupe OFI Holding	18 334	1 075	192	1 044	2 011	- 105	22 551
OFI PEC	75 238	- 2 709	- 59 000	- 11 152	4	- 2 381	-
TOTAL	303 732	- 3 616	- 68 869	- 9 658	2 599	9 674	233 862

PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES – AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	Pays	% intérêt	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
Groupe IMA	France	28,86 %	242 485	97 031	65 047	7 522
Altima	France	33,20 %	92 331	23 080	22 661	- 1 159
BPCE Assurances	France	25,00 %	1 175 700	223 458	582 701	37 412
Socram Banque	France	33,60 %	1 818 998	192 625	108 899	9 938
Groupe OFI Holding	France	65,12 %	86 326	34 630	56 615	1 520

5.7.7 PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

DÉTAIL PAR CONTRAT ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ - AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012				
	Domages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Provisions d'assurance vie	-	-	2 356	-	2 356
Provisions pour cotisations non acquises	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres à payer	411 407	521	16 569	-	428 497
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-
Autres	-	-	23 993	-	23 993
Contrats d'assurance	411 407	521	42 918	-	454 846
Provisions techniques vie	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres à payer	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Contrats financiers avec participation discrétionnaire	-	-	-	-	-
Provisions techniques vie	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres à payer	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Contrats financiers sans participation discrétionnaire	-	-	-	-	-
Contrats en unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL	411 407	521	42 918	-	454 846

Au 31 décembre 2012, la part de la réassurance sur les provisions mathématiques non-vie est de 23 993 milliers d'euros.

DÉTAIL PAR CONTRAT ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ - AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				Total
	Domages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	
Provisions d'assurance vie	-	-	2 834	-	2 834
Provisions pour cotisations non acquises	769	-	-	-	769
Provisions pour sinistres à payer	438 170	616	16 361	-	455 147
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-
Autres	-	-	19 995	-	19 995
Contrats d'assurance	438 939	616	39 190	-	478 745
Provisions techniques vie	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres à payer	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Contrats financiers avec participation discrétionnaire	-	-	-	-	-
Provisions techniques vie	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres à payer	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Contrats financiers sans participation discrétionnaire	-	-	-	-	-
Contrats en unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL	438 939	616	39 190	-	478 745

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Contrats d'assurance	Contrats financiers		Contrats en UC	Total
		Avec Part. Discret.	Sans Part. Discret.		
Ouverture	478 745	-	-	-	478 745
Augmentation	503 736	-	-	-	503 736
Diminution	- 528 072	-	-	-	- 528 072
Autres mouvements	437	-	-	-	437
CLÔTURE	454 846	-	-	-	454 846

5.7.8 IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

RÉPARTITION PAR NATURE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Biens pris en crédit-bail	42 000	- 3 136	38 864	42 000	- 2 548	39 452
Immeubles d'exploitation	365 294	- 111 389	253 905	356 939	- 97 052	259 887
Autres immobilisations corporelles	245 052	- 157 140	87 912	235 349	- 144 196	91 153
TOTAL	652 346	- 271 665	380 681	634 288	- 243 796	390 492

La rubrique « Biens pris en crédit-bail » concerne un immeuble situé à Paris dont la mise en exploitation est intervenue en septembre 2007. Ce crédit-bail immobilier arrivera à échéance en 2015.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ - AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012				
	Dommages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Biens pris en crédit-bail	38 864	-	-	-	38 864
Immeubles d'exploitation	232 484	20 067	540	814	253 905
Autres immobilisations corporelles	78 195	536	8 794	387	87 912
TOTAL	349 543	20 603	9 334	1 201	380 681

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ - AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Dommages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Biens pris en crédit-bail	39 452	-	-	-	39 452
Immeubles d'exploitation	238 414	19 919	715	839	259 887
Autres immobilisations corporelles	80 006	479	10 244	424	91 153
TOTAL	357 872	20 398	10 959	1 263	390 492

5.7.9 FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Dommages	87 046	-	87 046	86 943	-	86 943
Épargne	111 205	-	111 205	107 752	-	107 752
Santé/Prévoyance	638	-	638	695	-	695
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	198 889	-	198 889	195 390	-	195 390

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012				31 déc. 2011			
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Total	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Total
Ouverture	86 943	107 752	695	195 390	89 327	94 734	652	184 713
Dotations de l'exercice	772	40 955	638	42 365	5 951	40 538	695	47 184
Amortissements de l'exercice	- 669	- 37 502	- 695	- 38 866	- 8 335	- 27 520	- 652	- 36 507
Pertes de valeurs constatées	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-
CLÔTURE	87 046	111 205	638	198 889	86 943	107 752	695	195 390

5.7.10 IMPÔTS DIFFÉRÉS (ACTIF ET PASSIF)

DÉTAIL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Provision d'égalisation	- 244	-
Mise en juste valeur des placements	3 723	-
Frais d'acquisition reportés	- 219	-
Participation aux bénéfices différée	-	-
Déficits ordinaires	-	-
Autres	17 220	-
Impôts différés ACTIF	20 480	-
Provision d'égalisation	8 204	7 951
Mise en juste valeur des placements	505 202	- 39 638
Frais d'acquisition reportés	62 752	60 746
Participation aux bénéfices différée	- 379 734	4 663
Déficits ordinaires	- 15 875	- 41 628
Autres	- 13 091	28 225
Impôts différés PASSIF	167 458	20 319

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein du périmètre d'intégration fiscale du groupe Macif. Les impôts différés actifs correspondent à des sociétés qui ne font pas partie de l'intégration fiscale Macif et qui sont en situation d'impôt différé net actif au 31 décembre 2012.

Les variations constatées sur l'exercice résultent principalement de la variation de la juste valeur des placements financiers nette de la participation aux bénéfices différée.

MODALITÉS DE CONSTATATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Impôts différés Actif (IDA)	Impôts différés Passif (IDP)	Impôts différés Nets	Impôts différés Actif (IDA)	Impôts différés Passif (IDP)	Impôts différés Nets
Imputation sur le compte de résultat	- 22 337	7 450	14 889	-	- 62 331	62 331
Imputation sur la réserve de réévaluation	1 857	200 985	- 202 842	-	61 463	- 61 463
Imputation sur les autres réserves	-	- 40 977	40 977	-	21 188	- 21 188
TOTAL	- 20 480	167 458	- 146 976	-	20 319	- 20 319

5.7.11 CRÉANCES
RÉPARTITION PAR NATURE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Cotisations acquises non émises	67 876	- 28 176	39 700	69 264	- 27 780	41 484
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	570 516	- 7 207	563 309	536 475	- 5 312	531 163
Créances nées d'opérations d'assurance	638 392	- 35 383	603 009	605 739	- 33 092	572 647
Créances nées des opérations de réassurance	57 333	- 923	56 410	75 359	- 939	74 420
Créances d'impôt exigible	19 413	-	19 413	24 191	-	24 191
Personnel	1 192	- 1	1 191	5 087	-	5 087
Organismes sociaux	21 912	-	21 912	13 429	-	13 429
Autres	192 685	- 12 447	180 238	166 971	- 12 346	154 625
Autres créances d'exploitation	215 789	- 12 448	203 341	185 487	- 12 346	173 141
TOTAL	930 927	- 48 754	882 173	890 776	- 46 377	844 399

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE - AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Cotisations acquises non émises	67 876	-	-	67 876
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	570 516	-	-	570 516
Créances nées d'opérations d'assurance	638 392	-	-	638 392
Créances nées des opérations de réassurance	57 333	-	-	57 333
Créances d'impôt exigible	19 413	-	-	19 413
Personnel	1 192	-	-	1 192
Organismes sociaux	21 912	-	-	21 912
Autres	171 636	21 049	-	192 685
Autres créances d'exploitation	194 740	21 049	-	215 789
TOTAL	909 878	21 049	-	930 927

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE - AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Cotisations acquises non émises	69 264	-	-	69 264
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	534 675	1 800	-	536 475
Créances nées d'opérations d'assurance	603 939	1 800	-	605 739
Créances nées des opérations de réassurance	75 359	-	-	75 359
Créances d'impôt exigible	24 191	-	-	24 191
Personnel	5 087	-	-	5 087
Organismes sociaux	13 429	-	-	13 429
Autres	166 971	-	-	166 971
Autres créances d'exploitation	185 487	-	-	185 487
TOTAL	888 976	1 800	-	890 776

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Ouverture	- 46 377	- 58 947
Dépréciations	- 35 540	- 31 759
Reprises	33 163	44 329
Autres mouvements	-	-
CLÔTURE	- 48 754	- 46 377

5.7.12 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012		31 déc. 2011			
	Immeuble Aix Robole	Total	38, rue de Ponthieu Paris 8 ^e	SCI Ivry 90	SCI Toulouse Bruguière	Total
Immobilier de placement (net des dépréciations)	1 957	1 957	4 247	3 029	855	8 131
Autres créances	-	-	-	-	-	-
Actifs destinés à la vente	1 957	1 957	4 247	3 029	855	8 131
Autres dettes de financement	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-	-	-
Passifs des activités destinées à être cédées	-	-	-	-	-	-

Au 31 décembre 2012, des biens immobiliers sont présentés en actifs destinés à la vente pour être cédés pour un montant de 1957 milliers d'euros.

5.7.13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

DÉTAIL PAR NATURE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Disponibilités et soldes bancaires	43 615	28 661
Titres de transaction à moins de 3 mois	343 106	300 661
OPCVM monétaires	1 626 486	1 212 660
TOTAL	2 013 207	1 541 982

DÉTAIL PAR VALORISATION - AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012					Total
	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	
Disponibilités et soldes bancaires	-	-	-	-	43 615	43 615
Titres de transaction à moins de 3 mois	-	343 106	-	-	-	343 106
OPCVM monétaires	-	-	1 626 486	-	-	1 626 486
TOTAL	-	343 106	1 626 486	-	43 615	2 013 207

DÉTAIL PAR VALORISATION - AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011					Total
	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	
Disponibilités et soldes bancaires	-	-	-	-	28 661	28 661
Titres de transaction à moins de 3 mois	-	300 661	-	-	-	300 661
OPCVM monétaires	-	-	1 212 660	-	-	1 212 660
TOTAL	-	300 661	1 212 660	-	28 661	1 541 982

5.7.14 CAPITAUX PROPRES

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Fonds d'établis.	Primes	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Autres Éléments du Résultat Global	Résultats cumulés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres Groupe
Situation à la clôture 31/12/2010	223 003	-	239 439	1 251 971	-	20 900	212 847	1 948 160
Droits d'adhésion	4 639	-	-	-	-	-	-	4 639
Variation de périmètre	-	-	- 13 471	1 063	-	-	-	- 12 408
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	-	212 847	- 212 847	-
Autres variations	-	-	- 91 841	1 650	-	-	-	- 90 191
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	60 404	60 404
Situation à la clôture 31/12/2011	227 642	-	134 127	1 254 684	-	233 747	60 404	1 910 604
Impacts norme IAS19r	-	-	-	- 3 369	3 369	-	-	-
Clôture 31 décembre 2011- impacts IAS 19r	227 642	-	134 127	1 251 315	3 369	233 747	60 404	1 910 604
Droits d'adhésion	4 607	-	-	-	-	-	-	4 607
Variation de périmètre	229	-	493	11 717	-	-	-	12 439
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	-	60 404	- 60 404	-
Écarts actuariels sur Passifs Sociaux	-	-	-	-	- 3 772	-	-	- 3 772
Autres variations	-	-	319 329	- 1 422	1 299	-	-	319 206
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	124 846	124 846
Situation à la clôture 31/12/2012	232 478	-	453 949	1 261 610	896	294 151	124 846	2 367 930

Les provisions d'égalisation destinées à couvrir les fluctuations de sinistralité sur le long terme sont éliminées en application d'IFRS 4. Au 31 décembre 2012, elles restent stables à 24 537 milliers d'euros contre 23 300 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Après prise en compte de l'impôt différé, l'impact net de l'annulation des provisions d'égalisation ressort à 16 089 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 15 349 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

La colonne « Autres éléments du résultat Global » indique les impacts de l'anticipation de l'application de la norme IAS 19 révisée, à savoir

pour 2012 : prise en compte des écarts actuariels sur Passifs Sociaux (- 3 772 milliers d'euros), et des impôts différés correspondant (+ 1 299 milliers d'euros).

La ligne Impacts norme IAS 19 Révisée permet de reclasser des autres réserves vers les autres éléments du résultat global, les écarts actuariels sur passifs sociaux nets d'impôts différés identifiés en 2011 soit 3 369 milliers d'euros.

DÉTAIL DU FONDS D'ÉTABLISSEMENT

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Macif	225 020	220 413
Macif-Mutualité	7 000	7 000
Smip	229	229
MNFCT	229	-
TOTAL	232 478	227 642

DÉTAIL DES AUTRES RÉSERVES GROUPE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Réserve légale	453 949	134 127
Réserve de réévaluation	955 392	884 187
Réserves ordinaires	601 265	604 244
Autres réserves consolidées	-	-
TOTAL	2 010 606	1 622 558

IMPACT DE LA MISE EN JUSTE VALEUR SUR LES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	Résultat	Réserve de réévaluation	Total
Mise en juste valeur des placements	112 549	1 530 956	1 643 505
Participation aux bénéfices différée	- 70 581	- 1 071 983	- 1 142 564
Impôts différés	- 14 450	- 142 714	- 157 164
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	11	5 747	5 759
Variations de périmètre	-	530	530
TOTAL	27 530	322 536	350 066
Intérêts minoritaires	107	2 705	2 812
Part du Groupe	27 423	319 831	347 254

DÉTAIL DE LA RÉSERVE DE RÉÉVALUATION GROUPE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Ouverture	134 127	239 439
Incidence des transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées	- 116	- 22 448
Réévaluation à la juste valeur par les réserves	319 437	- 70 880
Impact des variations de périmètre et autres variations	501	- 11 984
CLÔTURE	453 949	134 127

CONTRIBUTION DES ENTITÉS CONSOLIDÉES SANS LIEN CAPITALISTE

Plusieurs entités présentes au sein du périmètre de consolidation sont des mutuelles d'assurance. En l'absence de lien en capital, elles entretiennent avec Macif des relations économiques étroites fondées :

- ▶ soit sur un accord prévoyant une direction commune ou des services communs pour engendrer un comportement commercial, technique ou financier commun ;
- ▶ soit des liens de réassurance importants et durables en vertu de dispositions contractuelles, statutaires ou réglementaires.

La contribution de ces entités aux fonds propres du groupe Macif est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Macif-Mutualité	307 951	212 295
Smip	60 096	50 408
MNFCT	13 714	-
AMP	- 356	2 897
CLÔTURE	381 405	265 600

INTÉRÊTS MINORITAIRES - ANALYSE DES MOUVEMENTS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Ouverture	32 388	35 098
Variations de périmètre	256	- 4 704
Variations de la réserve de réévaluation	2 705	- 601
Dividendes	- 1 718	- 656
Résultat de l'exercice	3 317	2 951
Variations des autres réserves	- 43	300
CLÔTURE	36 906	32 388

INTÉRÊTS MINORITAIRES - DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
Foncière de Lutèce	4 761	- 337	4 424	5 307	56	5 363
Mutavie	27 514	2 281	29 795	22 984	1 874	24 858
Macif Gestion	1 117	1 301	2 419	1 095	1 106	2 201
Securimut	229	103	332	-	-	-
Autres sociétés	- 33	- 31	- 64	50	- 85	- 34
TOTAL	33 589	3 317	36 906	29 436	2 951	32 388

5.7.15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

MOUVEMENTS - AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012					Clôture
	Ouverture	Dotations	Reprises Provisions utilisées	Reprises Provisions non utilisées	Autres variations	
Provisions pour impôts	636	1 038	- 753	-	-	921
Provisions pour pensions et obligations similaires	77 241	695	- 7	-	22 888	100 817
Provisions pour litiges	26 234	32 740	- 4 938	- 7 692	-	46 344
Autres	15 574	13 671	- 16 529	- 610	- 626	11 480
TOTAL	119 685	48 144	- 22 227	- 8 302	22 262	159 562

Les provisions pour pensions et obligations similaires regroupent l'ensemble des provisions liées aux avantages sociaux du groupe Macif tels que :

- ▶ les prestations postérieures à l'emploi (la couverture santé, les indemnités de fin de carrière, la retraite complémentaire) ;

- ▶ les autres avantages à long terme (les comptes épargne temps, les médailles du travail, les congés anniversaire, les FET).

Le détail de ces provisions est présenté dans la note 5.10.1 Personnel.

MOUVEMENTS - AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011					Clôture
	Ouverture	Dotations	Autres variations	Reprises Provisions utilisées	Reprises Provisions non utilisées	
Provisions pour impôts	1 298	71	-	- 733	-	636
Provisions pour pensions et obligations similaires	77 028	684	-	- 119	- 352	77 241
Provisions pour litiges	22 724	6 980	-	- 2 418	- 1 052	26 234
Autres	24 504	5 687	-	- 14 573	- 44	15 574
TOTAL	125 554	13 422	-	- 17 843	- 1 448	119 685

5.7.16 DETTES DE FINANCEMENT

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ - AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012				
	Domages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	155 146	-	-	-	155 146
Titres subordonnés remboursables	-	40 136	-	-	40 136
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	155 146	40 136	-	-	195 282
Titres de créances négociables	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	95 476	-	465	56 422	152 363
Autres dettes de financement	206	4 050	116	2 128	6 500
TOTAL	250 828	44 186	581	58 550	354 145

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ - AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Domages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	152 410	-	-	-	152 410
Titres subordonnés remboursables	2 570	39 936	-	-	42 506
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	154 980	39 936	-	-	194 916
Titres de créances négociables	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	106 290	19	-	-	106 309
Autres dettes de financement	157	3 245	33	2 899	6 334
TOTAL	261 427	43 200	33	2 899	307 559

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE - AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Titres subordonnés à durée indéterminée	2 576	-	152 570	155 146
Titres subordonnés remboursables	136	40 000	-	40 136
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Dettes subordonnées	2 712	40 000	152 570	195 282
Titres de créances négociables	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Autres dettes représentées par des titres	-	-	-	-
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	10 501	96 750	45 112	152 363
Autres dettes de financement	2 449	4 051	-	6 500
TOTAL	15 662	140 801	197 682	354 145

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE - AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Titres subordonnés à durée indéterminée	2 410	-	150 000	152 410
Titres subordonnés remboursables	36	39 900	2 570	42 506
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Dettes subordonnées	2 446	39 900	152 570	194 916
Titres de créances négociables	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Autres dettes représentées par des titres	-	-	-	-
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	60 639	45 670	-	106 309
Autres dettes de financement	3 088	3 246	-	6 334
TOTAL	66 173	88 816	152 570	307 559

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Ouverture	Émission	Variation de périmètre	Amort.	Autres variations	Clôture
Titres subordonnés à durée indéterminée	152 410	-	-	-	2 736	155 146
Titres subordonnés remboursables	42 506	-	-	-	- 2 370	40 136
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	194 916	-	-	-	366	195 282
Titres de créances négociables						
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par des titres	-	-	-	-	-	-
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	106 309	56 690	-	- 10 317	- 319	152 363
Autres dettes de financement	6 334	944	6	- 784	-	6 500
TOTAL	307 559	57 634	6	- 11 101	47	354 145

Au 31 décembre 2012, la colonne « Émission » traduit principalement l'impact du retraitement du crédit-bail immobilier de la SCI Paranjou (56 422 milliers d'euros).

JUSTE VALEUR DE LA DETTE DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart
Dettes subordonnées	195 282	208 644	13 362	194 916	208 842	13 926
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	152 363	152 363	-	106 309	106 309	-
Autres dettes de financement	6 500	6 500	-	6 334	6 334	-
TOTAL	354 145	367 507	13 362	307 559	321 485	13 926

Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Toutefois, en application d'IFRS 7, il est indiqué en annexe la juste valeur de ces passifs. Au 31 décembre 2012, elle s'élève à

367 507 milliers d'euros. Si les passifs financiers avaient été comptabilisés en juste valeur par résultat, l'impact aurait donc été de 13 362 milliers d'euros avant impôt.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF ADOSSÉS À LA DETTE DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart
Instruments dérivés passif sur...	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	5 228	5 228	-	5 651	5 651	-
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	2 999	2 999	-	1 258	1 258	-
Autres dettes de financement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	8 227	8 227	-	6 909	6 909	-

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF ADOSSÉS À LA DETTE DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart
Instruments dérivés actif sur...	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	6 961	6 961	-	8 706	8 706	-
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	-	-	-	-	-	-
Autres dettes de financement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6 961	6 961	-	8 706	8 706	-

INFORMATIONS RELATIVES AUX DETTES DE FINANCEMENT - AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	Macif	Mutavie	Siem	Autres	Total
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Emprunt bancaire	Emprunt bancaire	-
Date d'émission	20/04/2005	24/12/2009	14/12/2004	09/07/2012	-
Durée	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 20/07/2015	5 ans	12 ans	5 ans	-
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro	-
Montant	150 000	150 000	80 000	50 000 * (* autorisation jusqu'à 90 000)	-
Nombre de titres	150 000	150 000 (avant intragroupe)	-	-	-
Nominal	1	1	-	-	-
Taux nominal	Taux fixe de 4,625 % jusqu'au 20 juillet 2015 puis EURIBOR 3 mois + 200 pb	4,74 %	4,05 %	Euribor 3 mois de 0,549 %	-
Taux d'intérêt effectif	-	4,74 %	4,079 %	2,604 %	-
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	-	-	-
Frais d'émission	1 709	Néant	Néant	Néant	-
Amortissement	-	Remboursement au pair le 24/12/2014	Trimestrialités constantes de 528 K€	Remboursement <i>in fine</i> le 09/07/2017	-
Dérivés associés	3 <i>swaps</i> emprunteur taux fixe et 3 <i>swaps</i> emprunteur taux variable de 50 000 K€ chacun	-	-	1 <i>swap</i> emprunteur taux fixe de 63 000 K€	-
VALEUR AU BILAN	152 576	40 136	31 383	50 000	80 050
					354 145

La colonne « Autres » comprend un emprunt contracté par la SCI Paranjou pour un montant de 56 422 milliers d'euros.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DETTES DE FINANCEMENT – AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	Macif	Mutavie	Siem	Autres	Total	
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Emprunt bancaire	Emprunt bancaire	-	-
Date d'émission	20/04/2005	24/12/2009	14/12/2004	14/12/2009	-	-
Durée	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 20/07/2015	5 ans	12 ans	5 ans	-	-
Devises	Euro	Euro	Euro	Euro	-	-
Montant	150 000	150 000	80 000	40 000 * (* autorisation jusqu'à 60 000)	-	-
Nombre de titres	150 000	150 000	-	-	-	-
Nominal	1	1	-	-	-	-
Taux nominal	Taux fixe de 4,625 % jusqu'au 20 juillet 2015 puis EURIBOR 3 mois + 200 pb	4,74 %	4,05 %	Euribor 3 mois + 1,5 %	-	-
Taux d'intérêt effectif	-	4,74 %	4,079 %	2,318 %	-	-
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	-	-	-	-
Frais d'émission	1 709	Néant	Néant	Néant	-	-
Amortissement	-	Remboursement au pair le 24 déc 2014	Trimestrialités constantes de 528 K€	Remboursement <i>in fine</i> le 14/12/2014	-	-
Dérivés associés	3 <i>swaps</i> emprunteur taux fixe et 3 <i>swaps</i> emprunteur taux variable de 50 000 K€ chacun	-	-	2 <i>swaps</i> emprunteur taux fixe de 21 000 K€ chacun	-	-
VALEUR AU BILAN	152 410	39 936	38 299	50 000	26 914	307 559

5.7.17 PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

RÉPARTITION PAR NATURE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012				
	Domages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Provisions d'assurance vie	-	17 010 650	139 716	-	17 150 366
Provisions pour cotisations non acquises	756 027	-	4 380	-	760 407
Provisions pour sinistres à payer	3 867 560	58 474	117 600	-	4 043 634
Provisions pour participation aux bénéfices	1 781	210 952	32 122	-	244 855
Autres provisions techniques	1 194 365	107	150 081	-	1 344 553
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	5 819 733	17 280 183	443 899	-	23 543 815
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en Unités de Compte	-	127 533	-	-	127 533
TOTAL	5 819 733	17 407 716	443 899	-	23 671 348

RÉPARTITION PAR NATURE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ - AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Dommmages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Provisions d'assurance vie	-	16 384 766	128 972	-	16 513 738
Provisions pour cotisations non acquises	758 102	-	4 386	-	762 488
Provisions pour sinistres à payer	3 793 506	66 592	105 143	-	3 965 241
Provisions pour participation aux bénéfices	1 655	126 377	30 413	-	158 445
Autres provisions techniques	1 121 043	171	141 882	-	1 263 096
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	5 674 306	16 577 906	410 796	-	22 663 008
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en Unités de Compte	-	117 380	-	-	117 380
TOTAL	5 674 306	16 695 286	410 796	-	22 780 388

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
VIE – Contrats collectifs	79 468	72 527
VIE – Contrats individuels	17 191 272	16 496 263
DÉCÈS – Contrats collectifs	161 712	146 763
DÉCÈS – Contrats individuels	28 648	31 159
Automobile	3 805 490	3 739 597
Responsabilité civile	17 996	25 658
Dommmages aux biens	808 806	782 697
Dommmages corporels	1 016 528	936 170
Autres	433 895	432 174
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	23 543 815	22 663 008
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en Unités de Compte	127 533	117 380
TOTAL	23 671 348	22 780 388

RÉPARTITION DES PASSIFS TECHNIQUES NETS DE RÉASSURANCE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Brut	Réass.	Net	Brut	Réass.	Net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	23 543 815	454 846	23 088 969	22 663 008	478 745	22 184 263
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en Unités de Compte	127 533	-	127 533	117 380	-	117 380
TOTAL	23 671 348	454 846	23 216 502	22 780 388	478 745	22 301 643

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Provisions assurance vie	Provisions cotisations non acquises	Provisions pour sinistres à payer	Provisions participation aux bénéfices	Autres	Total
Ouverture	16 513 738	762 488	3 965 241	158 445	1 263 096	22 663 008
Charges des provisions d'assurance	192 281	33 687	339 480	3 470	98 260	667 178
Variations de périmètre	-	- 35 142	- 246 193	- 1 635	- 11 887	- 294 857
Intérêts techniques et participation aux résultats	451 954	-	-	84 754	-	536 708
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	22	-	-	- 22	-	-
Autres mouvements	- 7 629	- 626	- 14 894	- 157	- 4 916	- 28 222
CLÔTURE	17 150 366	760 407	4 043 634	244 855	1 344 553	23 543 815

DÉROULÉ DES SINISTRES DES CONTRATS DOMMAGES

La provision pour sinistres à payer est présentée ci-dessous par exercice comptable et année de survenance :

Année comptable	Année de survenance											Cumul années antérieures	Année en cours	Total année de souscription
	2003 & antérieurs	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012				
2003	2 515 930	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 515 930	-	2 515 930
2004	1 859 532	836 283	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 859 532	836 283	2 695 815
2005	1 664 806	347 053	858 296	-	-	-	-	-	-	-	-	2 011 859	858 296	2 870 155
2006	1 437 049	298 085	401 565	920 640	-	-	-	-	-	-	-	2 136 699	920 640	3 057 339
2007	1 165 516	240 466	363 347	489 914	946 241	-	-	-	-	-	-	2 259 243	946 241	3 205 484
2008	1 009 389	191 548	292 087	381 546	484 150	993 483	-	-	-	-	-	2 358 720	993 483	3 352 203
2009	840 808	165 088	236 736	304 614	353 489	524 912	1 003 854	-	-	-	-	2 425 647	1 003 854	3 429 501
2010	702 279	127 415	202 130	222 488	275 081	390 334	488 926	998 463	-	-	-	2 408 653	998 463	3 407 116
2011	642 563	90 411	182 388	200 212	231 037	324 393	392 301	560 864	1 102 744	-	-	2 624 169	1 102 744	3 726 913
2012	587 441	70 571	147 185	169 996	202 446	270 404	302 002	431 473	614 999	1 016 690	-	2 796 517	1 016 690	3 813 207

Le déroulé de la charge de sinistres se présente comme suit :

Année comptable	Année de survenance											Cumul années antérieures	Année en cours	Total année de souscription
	2003 & antérieurs	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012				
2003	1 975 240	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 975 240	-	1 975 240
2004	763 697	1 183 831	-	-	-	-	-	-	-	-	-	763 697	1 183 831	1 947 528
2005	338 744	411 792	1 234 248	-	-	-	-	-	-	-	-	750 536	1 234 248	1 984 784
2006	266 389	87 867	432 046	1 255 683	-	-	-	-	-	-	-	786 302	1 255 683	2 041 985
2007	218 144	42 374	95 995	436 042	1 284 394	-	-	-	-	-	-	792 555	1 284 394	2 076 949
2008	180 160	26 296	60 435	101 415	441 056	1 280 989	-	-	-	-	-	809 362	1 280 989	2 090 351
2009	131 657	30 573	41 439	61 859	98 821	447 267	1 460 042	-	-	-	-	811 616	1 460 042	2 271 658
2010	117 931	21 396	39 718	52 477	56 213	102 599	469 265	1 455 924	-	-	-	859 599	1 455 924	2 315 523
2011	92 896	13 071	26 368	34 205	42 663	53 718	106 679	481 767	1 316 863	-	-	851 367	1 316 863	2 168 230
2012	66 561	7 996	16 677	19 262	34 733	50 313	67 670	122 958	501 286	1 425 390	-	887 456	1 425 390	2 312 846

L'excédent ou l'insuffisance de la provision pour sinistres à payer est présenté ci-dessous :

Année comptable	Année de survenance									
	2003 & antérieurs	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
2004	- 107 299	-	-	-	-	-	-	-	-	- 107 299
2005	- 251 317	77 438	-	-	-	-	-	-	-	- 173 879
2006	- 289 949	38 539	24 685	-	-	-	-	-	-	- 226 725
2007	- 236 560	53 784	- 33 092	- 5 316	-	-	-	-	-	- 221 184
2008	- 260 593	76 406	- 22 267	1 637	21 035	-	-	-	-	- 183 782
2009	- 223 669	72 293	- 8 355	16 710	52 875	21 304	-	-	-	- 68 842
2010	- 203 071	88 570	- 13 467	46 359	75 070	53 283	45 663	-	-	92 407
2011	- 236 251	112 503	- 20 093	34 430	76 451	65 506	35 609	- 44 168	-	23 987
2012	- 247 690	124 347	- 1 567	45 384	70 309	69 182	58 238	- 37 735	- 13 541	66 927
En %	- 9,84 %	14,87 %	- 0,18 %	4,93 %	7,43 %	6,96 %	5,80 %	- 3,78 %	- 1,23 %	-

RAPPROCHEMENT ENTRE LES PROVISIONS TECHNIQUES DÉROULÉES ET LES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER TOTALES

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2012
Dommages – Provisions pour sinistres à payer – Déroulées par exercice de survenance	3 813 207
Autres	54 353
DOMMAGES – PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER – VALEUR AU BILAN	3 867 560

Les provisions pour sinistres à payer (PSAP) sont déroulées sur la base des provisions brutes issues des comptes sociaux de Macif. L'écart entre les provisions déroulées et les provisions inscrites au bilan s'élève à 54 353 milliers d'euros.

5.7.18 PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS AUX CONTRATS FINANCIERS

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012				
	Dommages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Provisions d'assurance vie	-	229 082	-	-	229 082
Provisions pour sinistres à payer	-	645	-	-	645
Provisions pour participation aux bénéfices	-	2 708	-	-	2 708
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats financiers avec PB *	-	232 435	-	-	232 435
Provisions pour cotisations non acquises	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres à payer	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats financiers sans PB *	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL	-	232 435	-	-	232 435

* PB : Participation aux bénéfices.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE - AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Domages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Provisions d'assurance vie	-	226 180	-	-	226 180
Provisions pour sinistres à payer	-	1 118	-	-	1 118
Provisions pour participation aux bénéfices	-	1 871	-	-	1 871
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats financiers avec PB *	-	229 169	-	-	229 169
Provisions pour cotisations non acquises	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres à payer	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats financiers sans PB *	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL	-	229 169	-	-	229 169

* PB : Participation aux bénéfices.

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Passifs relatifs aux contrats financiers		
	avec PB *	sans PB *	Total
Ouverture	229 169	-	229 169
Charges des provisions d'assurance	- 4 925	-	- 4 925
Entrées et sorties de portefeuille	-	-	-
Variations de périmètre	8 664	-	8 664
Intérêts techniques	-	-	-
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	- 473	-	- 473
Autres mouvements	-	-	-
CLÔTURE	232 435	-	232 435

* PB : Participation aux bénéfices.

VENTILATION DES PASSIFS TECHNIQUES NETS DE RÉASSURANCE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Brut	Réass.	Net	Brut	Réass.	Net
Passifs relatifs aux contrats financiers avec PB *	232 435	-	232 435	229 169	-	229 169
Passifs relatifs aux contrats financiers sans PB *	-	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats financiers en Unités de Compte	-	-	-	-	-	-
TOTAL	232 435	-	232 435	229 169	-	229 169

* PB : Participation aux bénéfices.

5.7.19 PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE

DÉTAIL DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Participation aux bénéfices différée active	-	97 997
Participation aux bénéfices différée passive	1 073 476	11 236
TOTAL	- 1 073 476	86 761

Le taux de participation aux bénéfices différée sur les mises en juste valeur est égal à 95 % pour tous les portefeuilles de placements dédiés à l'activité Épargne et 100 % pour ceux dédiés à la gestion des indemnités de fin de carrière (IFC).

DÉTAIL DES MOUVEMENTS - AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	PB * différée		
	Active	Passive	Nette
Ouverture	97 997	11 236	86 761
Variation des plus ou moins-values latentes liées aux évolutions du marché	- 97 997	1 110 933	- 1 208 930
Variation des dépréciations	-	34 881	- 34 881
Réalisation des plus ou moins-values latentes présentes à l'ouverture	-	- 66 557	66 557
Changement des hypothèses de calcul	-	-	-
Autres variations **	-	- 17 017	17 017
CLÔTURE	-	1 073 476	- 1 073 476

* PB : Participation aux bénéfices.

** Les autres variations correspondent aux variations des opérations de surcote/décote et aux annulations des opérations de vendus/achetés.

DÉTAIL DES MOUVEMENTS - AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	PB * différée		
	Active	Passive	Nette
Ouverture	-	135 188	- 135 188
Variation des plus ou moins-values latentes liées aux évolutions du marché	30 578	- 122 649	153 227
Variation des dépréciations	62 532	- 2 363	64 895
Réalisation des plus ou moins-values latentes présentes à l'ouverture	58 952	- 754	59 706
Changement des hypothèses de calcul	-	-	-
Autres variations	- 54 065	1 814	- 55 879
CLÔTURE	97 997	11 236	86 761

* PB : Participation aux bénéfices.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	PB * différée		
	Active	Passive	Nette
Dommages	-	-	-
Épargne	-	1 073 476	- 1 073 476
Santé/Prévoyance	-	-	-
Autres	-	-	-
TOTAL	-	1 073 476	- 1 073 476

* PB : Participation aux bénéfices.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	PB * différée		
	Active	Passive	Nette
Dommages	-	-	-
Épargne	97 997	11 236	86 761
Santé/Prévoyance	-	-	-
Autres	-	-	-
TOTAL	97 997	11 236	86 761

* PB : Participation aux bénéfices.

Au 31 décembre 2011, la participation aux bénéfices différée active concerne exclusivement les contrats du secteur Épargne. Elle est déterminée en appliquant le taux de participation aux bénéfices défini

contractuellement pour chacun des portefeuilles aux retraitements comptables imposés par les normes IFRS (notamment la mise en juste valeur des actifs financiers).

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	PB * différée		
	Active	Passive	Nette
Ouverture	97 997	11 236	86 761
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par résultat	-	88 248	- 88 248
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par réserves	- 97 997	973 992	- 1 071 989
Effet du changement de taux de participation aux bénéfices	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-
CLÔTURE	-	1 073 476	- 1 073 476

* PB : Participation aux bénéfices.

Au 31 décembre 2012, la participation aux bénéfices différée active a été intégralement reprise suite à la hausse de la juste valeur des portefeuilles de placement.

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	PB * différée		
	Active	Passive	Nette
Ouverture	-	135 188	- 135 188
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par résultat	45 867	- 546	46 413
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par réserves	52 130	- 123 406	175 536
Effet du changement de taux de participation aux bénéfices	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-
CLÔTURE	97 997	11 236	86 761

* PB : Participation aux bénéfices.

5.7.20 AUTRES PASSIFS
RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ - AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012				
	Dommages	Épargne	Santé/ Prév.	Autres	Total
Instruments dérivés Passifs	8 227	-	-	-	8 227
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	43 898	5 459	1 229	-	50 586
Dettes nées des opérations d'assurance	36 469	12 123	12 880	-	61 472
Dépôts reçus des réassureurs	8 990	522	20 500	-	30 012
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	4 161	359	4 310	-	8 830
Autres	-	-	-	-	-
Dettes nées des opérations de réassurance	13 151	881	24 810	-	38 842
Dettes d'impôts exigibles	- 8 527	17 057	7 530	9 455	25 515
Personnel	35 996	849	4 965	1 295	43 105
Comptes courants créditeurs	77 186	19 816	29 850	11 500	138 352
Autres	75 270	24 009	12 180	1 812	113 271
Autres dettes	188 452	44 674	46 995	14 607	294 728
TOTAL	281 670	80 194	93 444	24 062	479 370

Les dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire correspondent aux découverts bancaires.

La ligne « Autres » des autres dettes regroupe notamment les dettes envers l'État et les organismes sociaux ainsi que les chargements de gestion sur les contrats Épargne répartis selon les mêmes modalités que les frais d'acquisition reportés.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ - AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				Total
	Domages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	
Instruments dérivés Passifs	6 909	-	-	-	6 909
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	41 365	354	287	5	42 011
Dettes nées des opérations d'assurance	32 646	9 646	10 585	-	52 877
Dépôts reçus des réassureurs	7 755	617	27 057	-	35 429
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	12 325	-	1 227	-	13 552
Autres	-	-	-	-	-
Dettes nées des opérations de réassurance	20 080	617	28 284	-	48 981
Dettes d'impôts exigibles	931	-	2 339	103	3 373
Personnel	39 924	493	4 243	1 270	45 930
Comptes courants créditeurs	69 700	15 565	26 709	9 948	121 922
Autres	71 241	45 607	9 703	755	127 306
Autres dettes	180 865	61 665	40 655	11 973	295 158
TOTAL	282 796	72 282	82 150	12 081	449 309

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE - AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Instruments dérivés Passifs	8 227	-	-	8 227
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	50 586	-	-	50 586
Dettes nées des opérations d'assurance	61 472	-	-	61 472
Dépôts reçus des réassureurs	30 012	-	-	30 012
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	8 830	-	-	8 830
Autres	-	-	-	-
Dettes nées des opérations de réassurance	38 842	-	-	38 842
Dettes d'impôts exigibles	25 515	-	-	25 515
Personnel	43 105	-	-	43 105
Comptes courants créditeurs	138 352	-	-	138 352
Autres	113 271	-	-	113 271
Autres dettes	294 728	-	-	294 728
TOTAL	479 370	-	-	479 370

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE - AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Instruments dérivés Passifs	6 909	-	-	6 909
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	42 011	-	-	42 011
Dettes nées des opérations d'assurance	52 877	-	-	52 877
Dépôts reçus des réassureurs	35 429	-	-	35 429
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	13 552	-	-	13 552
Autres	-	-	-	-
Dettes nées des opérations de réassurance	48 981	-	-	48 981
Dettes d'impôts exigibles	3 373	-	-	3 373
Personnel	45 930	-	-	45 930
Comptes courants créditeurs	121 922	-	-	121 922
Autres	127 306	-	-	127 306
Autres dettes	295 158	-	-	295 158
TOTAL	449 309	-	-	449 309

5.7.21 INSTRUMENTS DÉRIVÉS
RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Instruments dérivés Actif	6 961	8 706
Instruments dérivés Passif	8 227	6 909

JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Juste valeur	ICNE	Total	Juste valeur	ICNE	Total
<i>Swap</i>	3 784	3 177	6 961	5 115	3 591	8 706
<i>Swaption</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Cap/Floor</i>	-	-	-	-	-	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF	3 784	3 177	6 961	5 115	3 591	8 706
<i>Swap</i>	2 999	5 228	8 227	1 258	5 651	6 909
<i>Swaption</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Cap/Floor</i>	-	-	-	-	-	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF	2 999	5 228	8 227	1 258	5 651	6 909

En 2005, des lignes d'échange de taux d'intérêt (*swap*) ont été mises en place pour transformer le coût de refinancement de la dette subordonnée émise cette même année par la mutuelle. Il s'agit de 3 lignes de *swaps* de 50 000 milliers d'euros chacune conclues avec trois contreparties pour une durée initiale de 10 ans. La Macif reçoit le taux fixe et paye le taux variable.

En 2009, compte tenu de la baisse des taux depuis l'origine de l'opération, Macif a souhaité figer le taux de refinancement sur la durée résiduelle allant jusqu'en 2015. Cette opération a été réalisée en traitant 3 nouveaux *swaps* de sens inverse aux premiers, avec les mêmes contreparties.

Les deux *swaps* de taux d'intérêt de Siem mis en place en 2010 ont été remplacés en 2012 par un seul *swap* de taux d'intérêt de 63 000 milliers d'euros adossé à l'emprunt de 90 000 milliers d'euros (remplaçant les deux emprunts de 30 000 milliers d'euros chacun). Ces opérations visent à protéger l'entreprise de la volatilité des taux d'intérêt. Elles transforment les emprunts initiaux à taux variable en dettes à taux fixe.

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Ouverture	Variation Juste valeur	Clôture
<i>Swap</i>	8 706	- 1 745	6 961
<i>Swaption</i>	-	-	-
<i>Cap/Floor</i>	-	-	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF	8 706	- 1 745	6 961
<i>Swap</i>	6 909	1 318	8 227
<i>Swaption</i>	-	-	-
<i>Cap/Floor</i>	-	-	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF	6 909	1 318	8 227

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE - AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
<i>Swap</i>	3 699	3 262	-	6 961
<i>Swaption</i>	-	-	-	-
<i>Cap/Floor</i>	-	-	-	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF	3 699	3 262	-	6 961
<i>Swap</i>	8 227	-	-	8 227
<i>Swaption</i>	-	-	-	-
<i>Cap/Floor</i>	-	-	-	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF	8 227	-	-	8 227

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE - AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Swap	4 103	4 603	-	8 706
Swaption	-	-	-	-
Cap/Floor	-	-	-	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF	4 103	4 603	-	8 706
Swap	6 909	-	-	6 909
Swaption	-	-	-	-
Cap/Floor	-	-	-	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF	6 909	-	-	6 909

5.7.22 PRIMES ACQUISES

RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ - AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012				Total
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	
Primes émises	3 003 122	1 869 784	588 746	-	5 461 652
Variation des primes non acquises	3 185	-	6	-	3 191
TOTAL	3 006 307	1 869 784	588 752	-	5 464 843

RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ - AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				Total
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	
Primes émises	2 978 471	2 156 550	544 782	-	5 679 803
Variation des primes non acquises	- 13 010	-	- 224	-	- 13 234
TOTAL	2 965 461	2 156 550	544 558	-	5 666 569

RÉPARTITION PAR MODALITÉS D'ACQUISITION

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Affaires directes	5 396 907	5 621 116
Affaires acceptées	64 745	58 687
Primes émises	5 461 652	5 679 803
Variation des primes non acquises	3 191	- 13 234
TOTAL	5 464 843	5 666 569

RÉPARTITION DES PRIMES ACQUISES NETTES DE RÉASSURANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			
	Dommages	Épargne	Santé/Prév.	Total
Primes émises	3 003 122	1 869 784	588 746	5 461 652
Provisions pour primes non acquises	3 185	-	6	3 191
PRIMES ACQUISES BRUTES	3 006 307	1 869 784	588 752	5 464 843
Réassurance	- 140 878	- 624	- 54 457	- 195 959
PRIMES ACQUISES NETTES	2 865 429	1 869 160	534 295	5 268 884

RÉPARTITION DES PRIMES ACQUISES NETTES DE RÉASSURANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			
	Dommages	Épargne	Santé/Prév.	Total
Primes émises	2 978 471	2 156 550	544 782	5 679 803
Provisions pour primes non acquises	- 13 010	-	- 224	- 13 234
PRIMES ACQUISES BRUTES	2 965 461	2 156 550	544 558	5 666 569
Réassurance	- 133 899	- 325	- 36 197	- 170 421
PRIMES ACQUISES NETTES	2 831 562	2 156 225	508 361	5 496 148

5.7.23 PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION

RÉPARTITION DES PRODUITS NETS DE PLACEMENT – AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012					Total
	TRADING	FVO	AFS	Prêts & Créances	Coût amorti	
Revenus des placements immobiliers	-	15 453	828	5 476	3 259	25 016
Revenus des actifs financiers	711	16 879	727 999	4 276	3	749 868
Charges des placements immobiliers	-	-	- 3 867	-	-	- 3 867
Charges des actifs financiers	- 134	-	- 29 299	-	- 44	- 29 477
Ajustements ACAV (plus-values)	-	17 838	637	-	-	18 475
Ajustements ACAV (moins-values)	-	-	- 9	-	-	- 9
Revenus des placements nets de charges	577	50 170	696 289	9 752	3 218	760 006
Plus-values sur placements immobiliers	-	-	-	-	9 661	9 661
Plus-values sur autres actifs financiers	18 760	29 217	187 079	-	15	235 071
Moins-values sur placements immobiliers	-	-	-	-	-	-
Moins-values sur autres actifs financiers	- 111	- 2 695	- 8 638	- 203	- 2	- 11 649
Plus et moins-values cessions nettes	18 649	26 522	178 441	- 203	9 674	233 083
Variation des dépréciations	2	- 10 804	- 30 405	122	-	- 41 085
Variation de juste valeur par résultat	- 1 971	114 465	54	-	-	112 548
TOTAL	17 257	180 353	844 379	9 671	12 892	1 064 552

RÉPARTITION DES PRODUITS NETS DE PLACEMENT - AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011					Total
	TRADING	FVO	AFS	Prêts & Créances	Coût amorti	
Revenus des placements immobiliers	-	-	1 889	4 575	27 409	33 873
Revenus des actifs financiers	5 370	15 541	789 476	6 237	168	816 792
Charges des placements immobiliers	-	-	- 317	-	-	- 317
Charges des actifs financiers	- 145	-	- 28 823	-	- 6 148	- 35 116
Ajustements ACAV (plus-values)	-	-	-	-	-	-
Ajustements ACAV (moins-values)	-	- 20 854	- 580	-	-	- 21 434
Revenus des placements nets de charges	5 225	- 5 313	761 645	10 812	21 429	793 798
Plus-values sur placements immobiliers	-	-	-	-	7 856	7 856
Plus-values sur autres actifs financiers	19 189	43 158	223 493	327	192	286 359
Moins-values sur placements immobiliers	-	-	-	-	-	-
Moins-values sur autres actifs financiers	- 5	- 46 779	- 75 886	- 1 663	-	- 124 333
Plus et moins-values cessions nettes	19 184	- 3 621	147 607	- 1 336	8 048	169 882
Variation des dépréciations	-	452	- 182 904	- 3 434	1 130	- 184 756
Variation de juste valeur par résultat	- 9 745	- 72 706	-	-	-	- 82 451
TOTAL	14 664	- 81 188	726 348	6 042	30 607	696 473

5.7.24 CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS
AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			Total
	Dommages	Épargne	Santé/Prévoyance	
Charges de sinistres	2 333 239	1 713 284	417 998	4 464 521
Variation des provisions sinistres à payer	71 584	- 5 763	10 252	76 073
Variation des provisions d'assurance vie	-	167 751	6 998	174 749
Variation des provisions en Unités de Compte	-	10 153	-	10 153
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	126	87 283	1 709	89 118
Variation des autres provisions techniques	74 234	461 612	11 844	547 690
Variation des provisions techniques	145 944	721 036	30 803	897 783
Variation de la provision pour participation aux bénéfices différée	-	88 254	-	88 254
Charges brutes des prestations des contrats	2 479 183	2 522 574	448 801	5 450 558
Paiements reçus des réassureurs	140 878	624	54 457	195 959
Variation des provisions techniques cédées	- 33 254	- 139	- 52 630	- 86 023
Réassurance	107 624	485	1 827	109 936
CHARGES NETTES DES PRESTATIONS DES CONTRATS	2 586 807	2 523 059	450 628	5 560 494

AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			
	Dommages	Épargne	Santé/Prévoyance	Total
Charges de sinistres	2 343 457	1 864 107	400 036	4 607 600
Variation des provisions sinistres à payer	194 103	13 656	1 715	209 474
Variation des provisions d'assurance vie	-	257 657	6 821	264 478
Variation des provisions en Unités de Compte	-	- 22 036	-	- 22 036
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	- 431	- 24 816	15 494	- 9 753
Variation des autres provisions techniques	33 525	519 896	- 1 252	552 169
Variation des provisions techniques	227 197	744 357	22 778	994 332
Variation de la provision pour participation aux bénéfices différée	-	- 46 413	-	- 46 413
Charges brutes des prestations des contrats	2 570 654	2 562 051	422 814	5 555 519
Paiements reçus des réassureurs	133 899	325	36 197	170 421
Variation des provisions techniques cédées	- 58 761	- 462	- 34 352	- 93 575
Réassurance	75 138	- 137	1 845	76 846
CHARGES NETTES DES PRESTATIONS DES CONTRATS	2 645 792	2 561 914	424 659	5 632 365

5.7.25 CHARGES OU PRODUITS NETS DES CESSIONS EN RÉASSURANCE

AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			
	Dommages	Épargne	Santé/Prévoyance	Total
Produits des cessions en réassurance	- 140 878	- 624	- 54 457	- 195 959
Charges des cessions en réassurance	33 254	139	52 630	86 023
TOTAL	- 107 624	- 485	- 1 827	- 109 936

AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			
	Dommages	Épargne	Santé/Prévoyance	Total
Produits des cessions en réassurance	- 133 899	- 325	- 36 197	- 170 421
Charges des cessions en réassurance	58 761	462	34 352	93 575
TOTAL	- 75 138	137	- 1 845	- 76 846

5.7.26 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS

AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012				
	Domages	Épargne	Santé/ Prévoyance	Autres	Total
Autres produits opérationnels courants	1	-	427	-	428
Autres charges opérationnelles courantes	- 13 428	- 1 728	- 2 243	-	- 17 399
TOTAL	- 13 427	- 1 728	- 1 816	-	- 16 971

AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Domages	Épargne	Santé/ Prévoyance	Autres	Total
Autres produits opérationnels courants	593	-	3 299	-	3 892
Autres charges opérationnelles courantes	- 985	- 5 784	- 1 363	-	- 8 132
TOTAL	- 392	- 5 784	1 936	-	- 4 240

5.7.27 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012				
	Domages	Épargne	Santé/ Prévoyance	Autres	Total
Autres produits opérationnels	5 892	3 319	14 567	3 080	26 858
Autres charges opérationnelles	- 42 436	- 7 330	- 4 559	- 24 343	- 78 668
TOTAL	- 36 544	- 4 011	10 008	- 21 263	- 51 810

AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Domages	Épargne	Santé/ Prévoyance	Autres	Total
Autres produits opérationnels	24 776	2 496	20 217	3 690	51 179
Autres charges opérationnelles	- 44 414	- 3 107	- 16 576	- 5 308	- 69 405
TOTAL	- 19 638	- 611	3 641	- 1 618	- 18 226

5.7.28 CHARGE DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Intérêts sur passifs subordonnés	9 000	12 304
Intérêts sur mises en pension	1 179	10 508
Emprunts bancaires	3 090	4 028
Autres dettes de financement	539	2 595
TOTAL	13 808	29 435

5.7.29 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS**DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔT**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Impôts exigibles	- 48 931	- 12 219
Impôts différés	14 889	62 331
TOTAL	- 34 042	50 112

Conformément à l'article 65 de la loi de finances rectificative n° 2011-1978 du 28 décembre 2011, les mutuelles et institutions de prévoyance entrent dans le régime de la taxation à l'impôt sur les sociétés et à la contribution territoriale pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012.

En application du règlement ANC du 19 mars 2012, les conséquences de ce changement de régime fiscal seront comptabilisées à compter du 1^{er} janvier 2012 sur la base des dispositions arrêtées par l'administration fiscale.

Pour le groupe Macif, cela concerne les entités : Macif-Mutualité, Smip, AG2R Macif Prévoyance et MNFCT.

PREUVE DE L'IMPÔT

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Résultat de l'ensemble consolidé	128 165	63 355
Quote-part de résultat des entreprises associées	12 184	9 673
Charge nette d'impôt	- 34 042	50 112
Résultat avant impôt	150 023	3 570
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	- 51 653	- 1 229
Éléments du résultat taxés à des taux différents	-	- 2 338
Impact des variations du taux d'impôt	-	-
Autres	-	-
Impact des différentiels de taux	-	- 2 338
Déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'un impôt différé actif	- 423	-
Déficits antérieurs non activés lors des clôtures précédentes	-	3 909
Impact des déficits fiscaux	- 423	3 909
Autres retraitements de consolidation non soumis à impôts différés	26 116	45 900
Autres	3 123	- 8 554
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	29 239	37 346
<i>Exit tax</i>	- 16 904	-
Autres	5 699	12 424
Autres éléments	- 11 205	12 424
Charge (-)/Produit (+) d'impôt réel(le)	- 34 042	50 112

Le taux d'impôt effectif (charge ou produit d'impôt réel(le)/résultat avant impôt) n'a pas été calculé en 2012. Au 31 décembre 2012, une charge d'impôt est comptabilisée pour - 34 042 milliers d'euros contre une charge d'impôt théorique de - 51 653 milliers d'euros.

Ce différentiel s'explique notamment par :

- ▶ l'impact des déficits fiscaux non activés à la clôture ou lors des clôtures précédentes (+ 26 308 milliers d'euros) ;

- ▶ l'impact de l'*exit tax* (- 16 904 milliers d'euros) ;
- ▶ les charges définitivement non déductibles et les produits définitivement non imposables constatés dans les comptes sociaux ou à l'occasion des retraitements de consolidation.

5.8 GESTION DES RISQUES

5.8.1 L'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques au sein du groupe Macif associe trois types de structures :

- ▶ les structures liées à la gouvernance ;
- ▶ les entités métiers ;
- ▶ les directions dédiées sur les problématiques de gestion des risques.

LES STRUCTURES LIÉES À LA GOUVERNANCE

Macif, régionalisée depuis 1987 avec 11 régions, a organisé sa gouvernance avec un mécanisme de représentation qui reflète la diversité de son sociétariat à tous les niveaux (assemblées régionales/comités régionaux/assemblée générale/conseil d'administration). Le conseil d'administration rassemble 25 élus représentant différents collectifs et sensibilités (professionnels indépendants-employeurs/organisations syndicales/militants de l'économie sociale), ainsi que 4 élus représentant les salariés de Macif. Les administrateurs sont nommés pour 6 ans (3 ans pour les administrateurs élus par les salariés) et renouvelés par tiers tous les 2 ans. Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité et veille à l'équilibre général des comptes. Il arrête également les rapports décrivant la position de Macif au regard de certains risques :

- ▶ rapport de solvabilité ;
- ▶ rapport de réassurance ;
- ▶ rapport sur le contrôle interne.

Ces rapports sont communiqués aux commissaires aux comptes et à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Un règlement intérieur détermine les règles de convocation et de fixation des ordres du jour. En 2012, le conseil d'administration s'est réuni 10 fois. Le registre de présence fait apparaître une assiduité quasi absolue des administrateurs aux séances du conseil (plus de 96 % de taux de présence en moyenne). Le conseil d'administration élit son bureau. Cette structure, composée du président du conseil, des 3 vice-présidents, du secrétaire et de 4 autres administrateurs, a vocation à arrêter l'ordre du jour de chaque séance du conseil d'administration, et à rendre compte au conseil d'administration de son suivi de dossiers stratégiques. Plusieurs comités spécialisés apportent assistance et conseil aux administrateurs en amont de leur prise de décisions :

- ▶ Comité d'audit Groupe ;

- ▶ Comité des risques Groupe ;
- ▶ Comités partenariat, vie mutualiste (dont élections) et indemnisation des mandataires mutualistes ;
- ▶ Comités rémunérations et sélection des mandataires sociaux et dirigeants ;
- ▶ Comité éthique, déontologie et responsabilité sociale de l'entreprise.

Tous ces comités interviennent au niveau du Groupe dans leur domaine de compétences. Ils sont composés de représentants du conseil d'administration. Si besoin, certains dirigeants du groupe Macif peuvent y assister en tant qu'invité permanent. Ils se réunissent aussi souvent que nécessaire, et au minimum 2 à 3 fois par an. Le secrétariat général s'est vu confirmer une de ses missions visant à assurer le fonctionnement des instances décisionnelles de la Macif pour lui permettre de jouer son rôle de structure faîtière, en lien étroit avec la direction juridique et le secrétariat de la présidence.

La nouvelle Charte de Gouvernement du groupe Macif, adoptée par le Congrès de juin 2011 a mis en place un comité exécutif. Selon l'article 48 de cette charte, le comité exécutif est une instance de gouvernance mixte visant à renforcer l'efficacité du conseil d'administration et de la direction générale, à donner du sens et à renforcer la cohérence et la cohésion au sein du Groupe. Il rend compte au conseil d'administration. Le comité exécutif est composé des membres du bureau du conseil d'administration, du directeur général et de 3 personnes proposées par ce dernier et du secrétaire général.

LES ENTITÉS MÉTIERS

Ces entités ont en charge la définition des procédures et la gestion de l'activité du Groupe. Elles regroupent notamment :

- ▶ la direction générale : le directeur général, le(s) directeur(s) général(aux) délégué(s) et le secrétaire général, qui assistent le directeur général dans l'exercice de ses fonctions ;
- ▶ le Comité de direction Groupe : Cette instance de gouvernance opérationnelle est placée sous l'autorité du directeur général de la Macif. Ses missions s'inscrivent dans le cadre des responsabilités suivantes du directeur général de la structure faîtière :
 - proposer et déployer la stratégie du Groupe,

- assurer le pilotage et le contrôle des activités et projets du Groupe,
- veiller à la performance sociale (RSE) du Groupe,
- favoriser l'optimisation économique et financière du Groupe et le renforcement des fonds propres nécessaires au développement et à la pérennité du Groupe.

En application de l'article R. 322-53-1 du Code des assurances, ces responsabilités sont exercées par le directeur général dans le cadre des orientations de l'activité déterminées par le conseil d'administration qui veille à la mise en œuvre de ces orientations. Le comité de Direction Groupe vient en soutien des responsabilités stratégiques et opérationnelles du directeur général. Il contribue à l'élaboration de la stratégie du Groupe présentée au conseil d'administration par le directeur général pour décision au regard des orientations déterminées par le conseil d'administration. Le comité apporte son support à la prise de décision. Il a compétence pour traiter de tous les sujets opérationnels et managériaux du Groupe et notamment, des sujets stratégiques ayant un impact significatif au plan organisationnel, social, financier, économique ou opérationnel du Groupe.

Outre le directeur général, le comité de Direction Groupe est composé des directeurs généraux délégué(s) et/ou adjoint(s), des directeurs régionaux, des directeurs généraux et présidents du directoire des principales entités et du secrétaire général ;

- ▶ les directions métiers assurées par les cadres dirigeants du Groupe *via* des délégations de pouvoirs (en cours de mise à jour), qui traduisent la stratégie de l'entreprise dans leur gestion opérationnelle et leurs procédures.

LES DIRECTIONS DÉDIÉES SUR LES PROBLÉMATIQUES DE GESTION DES RISQUES

Ces entités apportent leur expertise dans l'évaluation des principaux risques et contrôlent la bonne application des procédures et normes au sein du Groupe. Elles s'articulent autour de trois types d'intervenants :

- ▶ la direction de l'Audit interne : Elle a pour mission d'apporter une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise des opérations du Groupe en apportant également à ce dernier des conseils pour les améliorer et contribuer à la création de valeur. Elle évalue,

par une approche systématique et méthodique, les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et fait des propositions pour renforcer leur efficacité. Pour garantir son indépendance, elle est rattachée hiérarchiquement au président du conseil d'administration et son budget de fonctionnement est validé par le conseil d'administration. Elle rend compte régulièrement de son activité au Comité d'audit Groupe. À ce titre, le directeur de l'Audit interne et son adjoint sont invités permanents de ce comité. Par ailleurs, le directeur de l'Audit interne est également invité permanent du Comité des risques Groupe. Enfin, la certification au référentiel de normes professionnelles de l'audit interne édictées par « The Institute of Internal Auditors » et par « l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne », obtenue en 2009, a été confirmée pour une période de trois ans, à l'occasion de l'audit de renouvellement complet conduit par les certificateurs de l'IFACI, en décembre 2012 ;

- ▶ la direction Gestion des risques : Cette direction est chargée de concevoir, puis de coordonner et d'assister la mise en œuvre du système de gestion des risques dans le Groupe. En 2012, les travaux ont porté sur la préparation à la mise en place de Solvabilité II (notamment la mise à jour de l'évaluation du capital réglementaire à l'aide de la formule standard, la validation en Comité de direction Groupe d'un cadre de travail ORSA – *Own Risk and Solvency Assessment* – et la conduite d'un exercice à blanc sur les futurs états réglementaires Solvabilité II) ainsi qu'à l'analyse de la résistance de la Macif à des chocs économiques et financiers complétée par l'étude de la distribution stochastique des éléments de solvabilité. Les résultats ont été introduits dans la partie prospective du rapport de solvabilité 2012 ;
- ▶ la direction du Contrôle interne : Cette direction a la responsabilité de la conception du dispositif et de la démarche méthodologique de contrôle interne au sein du groupe Macif. Chaque entité conserve l'initiative de son déploiement au regard des contraintes et priorités. Les propriétaires de processus restent responsables de la maîtrise de leur domaine d'activité. En 2012, les travaux ont notamment porté sur la Charte de contrôle interne du Groupe (validée par la direction générale Groupe après présentation au Comité d'audit Groupe) et sur la cartographie des risques opérationnels (auto-évaluation des risques bruts, auto-évaluation des contrôles pour aboutir aux risques résiduels).

5.8.2 LES RISQUES D'ASSURANCE

5.8.2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

TYPLOGIE DES CONTRATS

Le portefeuille de contrats du groupe Macif est principalement composé de contrats Dommages, Épargne, Santé et Prévoyance.

En Dommages, les contrats couvrent notamment les risques auto, dommages aux biens et responsabilité civile. Ils sont tous d'une durée d'un an, et renouvelables par tacite reconduction. Le risque porté par l'assureur consiste à indemniser les sociétaires en cas de survenance d'un sinistre couvert sur la période de garantie.

En Épargne, le portefeuille est majoritairement composé de contrats en euros sans garantie de taux au-delà d'une année (99 % des provisions mathématiques). La rémunération de l'épargne des

sociétaires se décompose entre les intérêts techniques et les participations aux bénéfices. Le risque porté par l'assureur consiste à payer un capital majoré d'un taux minimum garanti et d'une participation aux bénéfices. Ce capital peut être majoré en cas d'événements imprévisibles (décès...). Les contrats en unités de compte (UC) représentent moins de 5 % de la collecte. Le risque financier est dans ce cas porté par les sociétaires avec cependant une garantie plancher en cas de décès si le contrat est en moins-value.

En Santé & Prévoyance, les contrats recouvrent des risques liés au décès, à l'invalidité, à l'incapacité, à la perte d'autonomie, à la santé ou au chômage.

TYPLOGIE DES PASSIFS TECHNIQUES

Au 31 décembre 2012, les passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance s'élèvent à 23 671 348 milliers d'euros. Ils se répartissent comme suit par secteur d'activité :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Dommages	5 819 733	5 674 306
Épargne	17 407 716	16 695 286
Santé & prévoyance	443 899	410 796
TOTAL	23 671 348	22 780 388

Les passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance sont majoritairement constitués par les provisions mathématiques (PM) liées à l'activité Épargne et les provisions pour sinistres à payer

(PSAP) liées à l'activité Dommages. La provision pour primes non acquises (PPNA) est également significative compte tenu d'un appel d'échéance principal au 1^{er} avril.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
PM Épargne	17 010 650	16 384 766
PSAP Dommages	3 867 560	3 793 506
PPNA Dommages	756 027	758 102
Autres	2 037 111	1 844 014
TOTAL	23 671 348	22 780 388

PROCESSUS DE GESTION

Les principaux processus de gestion des risques d'assurance sont les suivants :

- ▶ la conception des contrats et avenants : elle relève de la compétence des entités opérationnelles du groupe Macif. Ces entités s'appuient sur des services dédiés en local, dans le respect des procédures définies et harmonisées au niveau du Groupe (Comité de direction Groupe). Les études ainsi réalisées permettent, dès la conception, de définir les modalités de gestion actif/passif et de quantifier le capital économique nécessaire ;
- ▶ la surveillance du portefeuille : elle est également décentralisée dans les services compétents de chacune des entités concernées. Des tableaux de bord métiers permettent de connaître, chaque mois, la composition et la rentabilité des portefeuilles de contrats. En cas de dérive, des mesures d'ajustement (révision des conditions d'acceptation, de résiliation, de tarification) peuvent être proposées par la direction technique de l'entité concernée et validées par le Comité de direction Groupe ;
- ▶ l'évaluation et le contrôle des passifs techniques : ces travaux sont réalisés par les directions techniques en charge de l'élaboration des produits d'assurance et de la surveillance du portefeuille.

En Dommages, les provisions pour sinistres à payer sont déterminées en 3 étapes :

- évaluation dossier par dossier par les gestionnaires dans le cadre d'un barème ou, à défaut, d'une approche fondée sur les éléments du dossier,
- évaluation de la charge ultime par le service Actuariat des entités concernées,
- contrôle de cohérence réalisé par le management de ces entités. Les autres types de passifs techniques sont déterminés par le service Actuariat des entités concernées lors de chaque arrêté comptable.

En Épargne, l'évaluation des provisions mathématiques résulte du suivi de la capitalisation des souscriptions et intérêts techniques, compte tenu des taux de distribution de produits financiers fixés par le directoire, et de la détermination de la provision pour participation aux bénéficiaires. Les autres types de passifs techniques sont évalués par le service Actuariat des entités concernées lors de chaque arrêté comptable.

En Santé & Prévoyance, les passifs techniques sont calculés par le service Actuariat des entités concernées sur la base des informations remontées par les services de gestion ;

- ▶ la réassurance : les opérations de réassurance réalisées au sein du groupe Macif sont centralisées au sein de la direction Réassurance du Groupe, rattachée à la direction en charge du pilotage économique et financier. Les processus reposent, pour chaque type de garantie, sur l'analyse des sinistres de référence. Cette analyse historique permet de construire des scénarios déterministes, associant les risques de fréquence et d'intensité ainsi que des scénarios stochastiques, et de définir des propositions de programme de réassurance adaptées aux exigences économiques et réglementaires du Groupe (niveau adéquat de rétention et structure optimale). La sélection des programmes et des réassureurs relève, sur proposition de la direction Réassurance du Groupe, soit de la direction générale Macif (traités des entités du groupe Macif), soit de la décision de la commission exécutive du GEMA pour les traités conclus au sein de cette instance.

5.8.2.2 LES RISQUES SUIVIS

RISQUE DE PRIMES

Le risque de primes se définit comme étant le risque d'avoir des primes trop faibles pour faire face aux engagements pris. Il comprend :

- ▶ le risque de tarification (tarification insuffisante) ;
- ▶ le risque de sélection (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré).

Le risque de tarification est apprécié, *a priori*, dans le cadre des études de rentabilité des nouveaux produits et garanties. Il est également suivi, *a posteriori*, par l'intermédiaire des comptes de résultat par branche, et des calculs concernant la provision pour risques en cours.

Le risque de sélection est appréhendé au travers des procédures de souscription définies. Il est régulièrement mis à jour dans les systèmes informatiques. Des automatismes permettent de contrôler, *a priori* (alerte et blocage des opérations non conformes) et *a posteriori* (suivi statistique de la production par entité), le respect des règles de souscription.

RISQUE DE PROVISIONNEMENT

Le risque de provisionnement traduit pour un assureur le risque que les provisions s'avèrent insuffisantes pour couvrir les engagements. Il comprend le risque d'évaluation (mauvaise interprétation des données) et le risque de développement (modification ultérieure des facteurs de risque).

Concernant le risque d'évaluation, les procédures de calcul des passifs techniques sont documentées au sein de chaque entité. Plusieurs méthodes de provisionnement, conformes aux standards statistiques et actuariels en vigueur, sont utilisées. En Dommages et Santé/Prévoyance, la suffisance des provisions pour sinistres à payer est appréciée au travers des boni et mali dégagés lors de chaque arrêté (cf. note 5.7.17. Déroulé des sinistres des contrats Dommages). Les autres provisions techniques sont principalement calculatoires et évaluées conformément au Code des assurances. En Épargne, le risque d'évaluation est extrêmement limité car la quasi-totalité des contrats ne prévoit pas d'engagement de taux au-delà d'un an (99 % des provisions mathématiques au 31 décembre 2012). D'autre part, la provision globale de gestion permet de couvrir, si cela s'avère nécessaire, une éventuelle dérive des coûts de gestion (risque de dépense).

Concernant le risque de développement, le groupe Macif reste particulièrement attentif à l'évolution de la sinistralité corporelle, en raison de la sensibilité de ses résultats aux garanties Responsabilité Civile. Des méthodes de provisionnement adaptées à ces garanties ont été mises en œuvre et font l'objet de suivi dans le temps.

RISQUE DE LONGÉVITÉ

Le risque de longévité se définit comme le risque de dérive de la sinistralité imputable à l'allongement progressif de l'espérance de vie de la population assurée. Au sein du groupe Macif, ce risque impacte plus particulièrement l'activité de gestion des rentes viagères. Pour l'évaluation de ses provisions mathématiques de rentes, le groupe Macif utilise les tables réglementaires du Code des assurances. Pour les rentes liées à la survenance d'un décès et les rentes invalidité contractuelles, les tables sont prospectives et permettent ainsi de prendre plus particulièrement en compte le risque de longévité dans l'évaluation des passifs d'assurance.

D'autre part, à chaque arrêté, pour valider l'adéquation des lois de mortalité, les soldes de liquidation des rentes sont analysés en distinguant les impacts liés :

- ▶ à la variation du taux technique ;
- ▶ à la hausse de l'unité de compte ;
- ▶ aux éventuels changements de table de mortalité.

Au 31 décembre 2012, aucun écart significatif n'a été constaté entre la mortalité observée sur les rentes en portefeuille et la mortalité théorique issue des tables de mortalité utilisées.

RISQUE DE CATASTROPHE

Le risque de catastrophe représente le risque de dérive brutale de la sinistralité. Il comprend :

- ▶ le risque de sinistre majeur, c'est-à-dire celui causé par un sinistre d'intensité exceptionnelle ;

- ▶ le risque de cumul, c'est-à-dire celui engendré par l'accumulation de sinistres causés par plusieurs événements sur un même exercice.

La couverture de ce risque s'appuie sur la réalisation de simulations déterministes et stochastiques visant à estimer le coût potentiel de sinistres catastrophiques susceptibles de toucher la Macif.

Sur la base des estimations obtenues, un programme de réassurance couvrant les différentes zones de risques détectées est établi. En 2012, ce programme a été mis en place auprès de 83 réassureurs choisis selon des critères précis et distincts selon la nature des branches couvertes. Le programme fait l'objet d'évaluations annuelles réalisées en interne aussi bien qu'en externe. Il apparaît au travers de ces études, établies notamment par un courtier de réassurance, que le programme de réassurance de la Macif dispose de rétentions plus basses que la moyenne du marché et de plafonds adaptés aux risques souscrits.

RISQUE DE RACHAT

Le risque de rachat concerne principalement le secteur Épargne. Une remontée rapide des taux d'intérêt ou une crise de confiance envers les institutions financières peuvent générer des rachats massifs des contrats d'épargne. Ces rachats impactent directement la rentabilité des produits et peuvent provoquer un risque de liquidité. Des simulations sont effectuées pour mesurer la sensibilité des résultats aux variations de taux et aux modifications de comportement des souscripteurs. Les hypothèses des scénarios économiques sont choisies de façon à coupler une brusque remontée des taux d'intérêt à des sorties massives. Ces simulations visent à déterminer le montant maximal de rachats possibles sans recourir aux fonds propres. Il ressort des résultats de ces simulations que le Groupe est faiblement exposé au risque de rachat.

D'autres éléments concourent à la protection contre le risque de rachats massifs :

- ▶ la fidélité des souscripteurs, mesurée entre autre par la fréquence de versements ;
- ▶ la part des souscripteurs dont l'objectif d'épargne est la transmission du patrimoine et qui sont donc moins sensibles aux écarts concurrentiels de rémunération ;
- ▶ la qualité de service objectivée et reconnue.

Enfin, un suivi des flux du passif (encaissements – sorties) et des flux de l'actif (trésorerie et flux obligataires) est effectué de manière récurrente afin de suivre le risque de liquidité engendré par des rachats massifs.

5.8.3 LES RISQUES DE MARCHÉ

5.8.3.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

TYPOLOGIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le portefeuille d'instruments financiers du groupe Macif est principalement :

- ▶ composé de produits de taux (obligations),
- ▶ valorisé en juste valeur (AFS, *Trading* et FVO).

	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
	Valeur au bilan	%	Valeur au bilan	%
Actions	749 036	3,13 %	765 458	3,54 %
Obligations	19 601 423	82,03 %	18 057 138	83,50 %
OPCVM	3 360 555	14,06 %	2 659 327	12,30 %
Autres	184 619	0,77 %	143 311	0,66 %
TOTAL	23 895 633	100,00 %	21 625 234	100,00 %
AFS	21 495 827	89,96 %	20 023 350	92,59 %
<i>Trading</i>	59 022	0,25 %	58 438	0,27 %
FVO	2 157 526	9,03 %	1 401 931	6,48 %
Coût amorti	183 258	0,77 %	141 515	0,65 %
TOTAL	23 895 633	100,00 %	21 625 234	100,00 %

La structure des portefeuilles d'actifs peut présenter quelques particularités, selon la nature des passifs adossés et les contraintes réglementaires des entités du Groupe. La politique du groupe Macif vise tout d'abord à conserver une majorité de placements en produits de taux, ceci afin d'atteindre le niveau minimum de produits financiers souhaité. Elle vise également à maintenir une liquidité suffisante grâce à un encours d'investissements en produits de trésorerie. Le solde des actifs sous gestion est réparti entre les différents supports possibles en fonction des perspectives des marchés.

PROCESSUS DE GESTION

La gestion des risques de marché s'appuie sur quatre étapes principales :

- ▶ le pilotage de la gestion actif/passif : cette étape est de la responsabilité du comité actif/passif. Ce dernier procède tout d'abord, en collaboration avec les équipes locales, à une analyse détaillée des passifs d'assurance et des actifs financiers. Cette analyse constitue le point de départ d'une étude prospective composée d'un scénario central et de scénarios alternatifs. Les méthodes de simulation reposent sur des simulations stochastiques pour l'actif, déterministe pour le passif (ce qui revient à considérer des passifs d'assurances indépendants des

marchés financiers). Elles visent à proposer plusieurs possibilités d'allocation stratégique d'actifs, conciliant simultanément des objectifs de gestion à court terme (liquidité, couverture des engagements réglementaires...) et à long terme (rentabilité, niveau de risque...). Ceci aboutit à une proposition d'allocation stratégique d'actifs applicable à chaque entité, voire chaque canton lorsque l'actif est découpé en cantons selon les différents types de passif ; la validation de la politique d'allocation d'actifs : les propositions d'allocations stratégiques issues du comité actif/passif sont présentées par la Direction Pilotage Economique et Financier en Comité des risques, puis pour validation effective en conseil d'administration ;

- ▶ la gestion tactique des actifs : cette étape est de la responsabilité de la Direction Pilotage Economique et Financier et des sociétés de gestion du Groupe, qui interviennent, au quotidien, pour l'ensemble des entités assurance du Groupe. La gestion tactique s'effectue dans le cadre de mandats de gestion qui fixent notamment les délégations de pouvoirs applicables à chaque catégorie de gestionnaire. Ces délégations précisent les limites applicables par type d'opérations (limites en nature) et indiquent les plafonds unitaires d'investissement (limites en montant) ;

- le reporting financier : cette étape est de la responsabilité de la Direction Pilotage Economique et Financier et des sociétés de gestion. Des normes de reporting ont été définies pour apprécier l'adéquation du portefeuille d'actifs à la structure du passif et aux objectifs de gestion. Ce reporting est mensuel ou trimestriel. Il détaille pour chacune des entités sous gestion, les indicateurs permettant le suivi des risques décrits ci-dessous.

5.8.3.2 LES TYPES DE RISQUES SUIVIS

Les données chiffrées présentées ci-dessous correspondent au périmètre suivant : Dommages (Macif) et Épargne (Mutavie). Ce périmètre couvre près de 94 % des placements des activités d'assurance du Groupe.

	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
< 1 an	464 643	1 846 355	461 857	1 992 930
de 1 à 3 ans	746 960	3 822 799	834 291	3 707 217
de 3 à 5 ans	705 513	3 330 315	543 369	3 540 382
de 5 à 7 ans	612 415	2 355 453	489 750	2 673 246
de 7 à 10 ans	987 346	3 837 390	620 319	3 781 818
>= 10 ans	378 885	1 576 822	288 800	2 002 512
TOTAL	3 895 763	16 769 134	3 238 386	17 698 105

- le suivi du taux de rendement actuariel des portefeuilles : chaque portefeuille cantonné fait l'objet d'un suivi mensuel de ses taux de rendement comptable et actuariel. Ces taux de rendement permettent de vérifier l'absence de sous-évaluation des passifs d'assurance concernés et de déterminer, pour les contrats Épargne, les rémunérations versées aux sociétaires ;

RISQUE DE TAUX

Le risque de taux d'intérêt traduit l'impact sur les instruments financiers des mouvements de hausse ou de baisse des taux d'intérêt du marché.

Concernant les placements financiers, la gestion du risque de taux repose sur :

- le suivi des échéanciers de remboursement du portefeuille obligataire : ce suivi permet de connaître la répartition des flux financiers futurs par tranche d'échéance. Les flux de remboursement se répartissent sur les échéances comprises entre 1 et 10 ans ;

- les tests de sensibilité aux mouvements des taux : des hypothèses de variation de taux d'intérêt sont appliquées aux différents portefeuilles. Elles visent à connaître l'impact des mouvements des taux sur le résultat et les fonds propres du Groupe. Les résultats sont évalués après impôts (et après impact de la participation aux bénéfices pour le secteur Épargne) ;

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
Variation + 100 pb				
Impact s/résultat	- 1 300	- 629	- 3 419	- 508
Impact s/réserves	- 108 097	- 33 858	- 63 713	- 31 560
TOTAL	- 109 396	- 34 487	- 67 132	- 32 068
Variation - 100 pb				
Impact s/résultat	1 197	643	3 421	527
Impact s/réserves	102 964	38 027	68 038	35 477
Impact s/fonds propres	104 161	38 670	71 459	36 004

- l'adéquation des durations du portefeuille obligataire avec celles des passifs d'assurance : les principaux risques sont gérés de manière cantonnée afin de permettre un adossement actif/passif.

Ce cantonnement permet de gérer simultanément le risque de liquidité et le risque de rendement. Pour les actifs, les principales durations observées sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
Duration	4,35	3,95	2,75	4,38

Pour les passifs d'assurance, l'évaluation de la durée s'appuie :

- en Dommages, sur les projections de flux de trésorerie permettant de liquider les provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques de rentes ;
- en Épargne, sur une analyse de l'ancienneté des provisions mathématiques constituées. Au 31 décembre 2012, 78 % des provisions mathématiques ont plus de 8 ans d'ancienneté (77 % au 31 décembre 2011).

Concernant les dettes de financement, le principal risque de taux est généré par le passif subordonné perpétuel. Après mise en place des *swaps* de taux, ce passif est à taux fixe. Le risque de liquidité est relativement marginal compte tenu du poids du passif subordonné à durée indéterminée (TSDI) dans le total des dettes de financement.

Les échéanciers de remboursement se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	< à 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Au 31/12/2012				
Titres subordonnés à durée indéterminée	2 576	-	152 570	155 146
Titres subordonnés remboursables	136	40 000	-	40 136
Dettes envers les banques	10 501	96 750	45 112	152 363
Autres dettes de financement	2 449	4 051	-	6 500
TOTAL	15 662	140 801	197 682	354 145
Au 31/12/2011				
Titres subordonnés à durée indéterminée	2 410	-	150 000	152 410
Titres subordonnés remboursables	36	39 900	2 570	42 506
Dettes envers les banques	60 639	45 670	-	106 309
Autres	3 088	3 246	-	6 334
TOTAL	66 173	88 816	152 570	307 559

Les autres éléments d'appréciation du risque lié aux dettes de financement sont présentés ci-dessous :

	Duration	Charge de financement	Valeur au bilan
Au 31/12/2012			
Macif TSDI	NA	1 448	155 146
Mutavie TSR	1,94	7 110	40 136
Autres dettes financement	NA	5 250	158 863
TOTAL	-	13 808	354 145
Au 31/12/2011			
Macif TSDI	3,27	3 130	152 410
Mutavie TSR	2,85	7 299	42 506
Autres dettes financement	NA	19 006	112 643
TOTAL	-	29 435	307 559

RISQUE DE CHUTE DES COURS ACTIONS

Le risque de chute des cours des actions est appréhendé dans le cadre de simulations visant à connaître l'impact de scénarios de stress (variation de plus ou moins 10 % du CAC 40) sur la valeur du portefeuille Actions et OPCVM cotés.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
Variation + 10 % CAC				
Impact s/résultat	10 321	1 948	10 269	1 643
Impact s/réserves	21 809	2 685	21 144	2 936
TOTAL	32 130	4 633	31 413	4 579
Variation - 10 % CAC				
Impact s/résultat	- 10 321	- 1 948	- 10 269	- 1 643
Impact s/réserves	- 21 809	- 2 685	- 21 144	- 2 936
Impact s/fonds propres	- 32 130	- 4 633	- 31 413	- 4 579

L'impact sur le résultat concerne les actions d'OPCVM évaluées en juste valeur par résultat (FVO). L'impact sur les réserves concerne les titres évalués en juste valeur par les réserves (AFS). Les résultats sont présentés après impôt (et pour le secteur Épargne, après participation aux bénéfices différés).

RISQUE DE CHUTE DES COURS DE L'IMMOBILIER

Le risque de chute des cours de l'immobilier est appréhendé dans le cadre de simulations visant à mesurer l'impact de scénarios de stress (baisse des cours de l'immobilier) sur les fonds propres du Groupe.

Au sein du groupe Macif, ce risque est relativement limité car les placements immobiliers sont majoritairement comptabilisés au coût amorti et ressortent globalement en plus-values latentes à hauteur

de 209 983 milliers d'euros (soit près de 31 % de la valeur inscrite au bilan au 31 décembre 2012). En outre, la rentabilité de ce type de placements est peu volatile compte tenu de :

- ▶ la préférence accordée aux baux longue durée ;
- ▶ la diversification en nature et localisation des bâtiments.

RISQUE DE CHANGE ET RISQUE PAYS

Le risque de change repose sur l'absence de congruence entre la devise d'un actif et celle de son financement au passif. Le groupe Macif est très faiblement exposé au risque de change car les placements des activités d'assurance sont principalement réalisés en zone euro (cf. tableau ci-dessous) et les passifs d'assurance relèvent quasiment tous de la zone euro.

(en %)	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
Euro	99,56 %	99,50 %	99,36 %	99,17 %
Livre sterling	0,11 %	0,20 %	0,19 %	0,36 %
Dollar	0,02 %	0,03 %	0,02 %	0,04 %
Autres	0,31 %	0,27 %	0,43 %	0,43 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Le risque pays est également très marginal si l'on considère que la zone euro représente la part prépondérante des placements des activités d'assurance, et pratiquement 100 % des dettes de financement.

RISQUE SOUVERAIN

L'exposition du groupe Macif au risque souverain est décrite dans les notes décrivant les placements financiers des entreprises d'assurance (paragraphe 5.7.3)

5.8.4 LES RISQUES DE CRÉDIT

Le risque de crédit traduit les pertes potentielles engendrées par le défaut d'une contrepartie à un instrument financier. Compte tenu de l'activité du groupe Macif, le risque de crédit peut résulter du défaut :

- ▶ d'un émetteur financier : risques sur les placements financiers ;
- ▶ d'un réassureur : risques de crédit sur la réassurance.

Les données chiffrées présentées ci-dessous correspondent au périmètre suivant : Dommages (Macif) et Épargne (Mutavie). Ce périmètre couvre près de 94 % des placements des activités d'assurance du Groupe et 88 % de la part des cessionnaires dans les provisions techniques.

5.8.4.1 RISQUES SUR LES PLACEMENTS FINANCIERS

La gestion du risque crédit des placements financiers repose sur des règles de suivi en matière de solvabilité et de concentration.

RISQUE D'INSOLVABILITÉ

La gestion du risque d'insolvabilité s'appuie sur la fixation de seuils d'encours par catégorie de notation. Ces seuils sont déterminés par le Comité des risques Groupe et contribuent à déterminer les choix d'investissement et de désinvestissement.

Le suivi de ces seuils est assuré par la direction des investissements, grâce à une base de données permettant de classer les actifs cotés par émetteur, par notation, par nature d'actifs et par zone géographique.

Au 31 décembre 2012, la répartition des encours financiers du groupe Macif par notation se présente comme suit :

(en %)	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
AAA	18,15 %	14,25 %	49,33 %	52,81 %
AA+	30,53 %	34,31 %	2,64 %	2,24 %
AA	4,86 %	3,26 %	6,83 %	3,75 %
AA-	6,68 %	6,36 %	4,72 %	6,33 %
A+	5,56 %	5,35 %	7,18 %	7,14 %
A	11,15 %	11,14 %	10,26 %	8,77 %
Autres	23,06 %	25,33 %	19,04 %	18,96 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

RISQUE DE CONCENTRATION

Chacune des entités d'assurance du groupe Macif respecte sa réglementation locale en matière de dispersion des actifs. Au-delà des règles prudentielles, le Comité stratégique financier Groupe

détermine, pour chaque classe d'actifs, les seuils maximums par émetteur et par secteur d'activité. Dans le respect de ces seuils, la gestion financière vise à réduire progressivement le risque de concentration en privilégiant les expositions faiblement représentées.

	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
Premier émetteur	22,96 %	28,75 %	8,94 %	28,49 %
Deuxième émetteur	2,68 %	2,61 %	3,49 %	2,35 %
Troisième émetteur	2,58 %	1,89 %	3,38 %	1,82 %
Autres	71,78 %	66,75 %	84,19 %	67,34 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Les trois premiers émetteurs indiqués ci-dessus sont notés comme suit :

	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
Premier émetteur	AA+	AA+	AAA	AAA
Deuxième émetteur	AAA	BBB	AAA	AAA
Troisième émetteur	AAA	BB+	A	AAA
Autres	NS	NS	NS	NS
TOTAL	NS	NS	NS	NS

5.8.4.2 RISQUES SUR LA RÉASSURANCE

RISQUE D'INSOLVABILITÉ

L'analyse de la solvabilité de nos réassureurs est centralisée pour tous les portefeuilles d'assurance du Groupe par l'entité Réassurance Groupe. La solvabilité est notamment appréciée au regard de la notation des entreprises de réassurance retenues dans les programmes de réassurance. Des seuils ont ainsi été fixés afin

de limiter le risque d'insolvabilité. D'autres critères sont également pris en considération avant tout renouvellement du programme de réassurance comme :

- ▶ l'analyse des principaux indicateurs économiques ;
- ▶ la qualité de service ;
- ▶ le taux de récupération attendu en cas de défaut.

Les encours de réassurance du groupe Macif se répartissent comme suit :

	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
AAA	-	NS	28,86 %	NS
AA+	29,82 %	NS	1,24 %	NS
AA	0,02 %	NS	1,39 %	NS
AA-	28,98 %	NS	14,94 %	NS
A+	32,97 %	NS	24,04 %	NS
A	1,86 %	NS	24,08 %	NS
A-	3,54 %	NS	3,53 %	NS
Autres	2,81 %	NS	1,92 %	NS
TOTAL	100,00 %	NS	100,00 %	NS

Les notations indiquées ci-dessus correspondent au *rating* communiqué par les agences.

RISQUE DE CONCENTRATION

Des règles de dispersion de nos partenaires réassureurs sont également définies pour réduire les risques cumulatifs. Ces règles prennent la forme de seuils par contrepartie, définies pour l'ensemble du groupe Macif par la direction générale, en concertation avec l'entité Réassurance Groupe.

	31 déc. 2012		31 déc. 2011	
	%	Notation	%	Notation
Premier cessionnaire	27,10 %	AA+	26,49 %	AAA
Deuxième cessionnaire	17,34 %	A+	19,11 %	AAA
Troisième cessionnaire	14,37 %	AA-	15,24 %	A+
Autres	41,19 %	NS	39,16 %	NS
TOTAL	100,00 %	NS	100,00 %	NS

RISQUE LIÉ AUX DÉPRÉCIATIONS

Le faible taux de défaut observé sur les dernières années témoigne de la qualité de la signature des réassureurs du groupe Macif.

	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Taux de provisionnement	0,20 %	0,21 %
Taux de passage en pertes	0,74 %	1,07 %

Le taux de provisionnement rapporte les créances douteuses aux parts des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer. Ce ratio permet de déterminer le poids des réassureurs en difficulté financière sur la totalité des provisions cédées.

Le taux de passage en pertes (ou taux de défaut) correspond au cumul des défaillances historiquement constatées sur l'ensemble des exercices non totalement liquidés ramené aux provisions pour sinistres à payer à la date de clôture.

5.8.5 LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels sont décrits dans la partie consacrée aux facteurs de risque (2.9).

5.9 COMPTES SECTORIELS

Le groupe Macif est organisé autour de quatre segments opérationnels :

DOMMAGES

Ce segment rassemble une large gamme de contrats, couvrant les risques de dommages aux biens et aux personnes, destinés aux particuliers et aux professionnels. Les principaux contrats sont les contrats Auto et Habitation.

ÉPARGNE

Ce segment correspond aux activités d'assurance vie du groupe Macif. Il regroupe les contrats d'épargne en euros et ceux en Unités de Comptes (UC). Ces contrats sont gérés par Mutavie.

SANTÉ & PRÉVOYANCE

Ce segment inclut les activités d'assurance en santé et prévoyance individuelle et collective. Les contrats s'adressent aux particuliers, professionnels indépendants, entreprises et groupements. Ces activités sont exercées par des entités mutualistes régies par le livre II du Code de la mutualité et adhérentes à la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF).

AUTRES

Ce segment comprend essentiellement les activités de gestion d'actifs et de placements immobiliers. Il inclut également l'activité bancaire créée au cours de l'exercice 2009.

5.9.1 AU 31 DÉCEMBRE 2012

▶ ACTIF

(en milliers d'euros)	Domages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Écarts d'acquisition	-	18 428	-	715	19 143
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	79 611	29	7 966	452	88 058
Actifs incorporels	79 611	18 457	7 966	1 167	107 201
Immobilier de placement	70 492	487 296	21 611	-	579 399
Immobilier de placement en Unités de Compte	-	-	-	-	-
Placements financiers	5 063 322	18 092 841	739 468	2	23 895 633
Placements financiers en Unités de Compte	-	127 533	-	-	127 533
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	6 961	-	-	-	6 961
Placements des activités d'assurance	5 140 775	18 707 670	761 079	2	24 609 526
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	26	-	76	140 652	140 754
Investissements dans les entreprises associées	162 652	-	-	89 179	251 831
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	411 407	521	42 918	-	454 846
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	349 543	20 603	9 334	1 201	380 681
Frais d'acquisitions reportés	87 046	111 205	638	-	198 889
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	19 289	1 191	20 480
Créances nées des opérations d'assurance	557 142	6 118	39 749	-	603 009
Créances nées des opérations de réassurance	49 236	-	7 174	-	56 410
Créances d'impôt exigible	15 925	-	-	3 488	19 413
Autres créances	174 787	- 22 261	15 070	35 745	203 341
Autres actifs	1 233 679	115 665	91 254	41 625	1 482 223
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	-	1 957	-	-	1 957
Trésorerie et équivalents de trésorerie	425 225	1 384 681	58 576	144 725	2 013 207
TOTAL DE L'ACTIF	7 453 375	20 228 951	961 869	417 350	29 061 545
Inter-sectoriel	- 1 369 622	- 596 584	- 24 864	- 47 652	- 2 038 722
TOTAL DE L'ACTIF RETRAITÉ INTER-SECTORIEL	8 822 997	20 825 535	986 733	465 002	31 100 267

PASSIF

(en milliers d'euros)	Dommages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Capital social ou fonds équivalents	225 020	-	7 458	-	232 478
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	308 695	80 683	63 795	776	453 949
Autres réserves	851 499	496 601	255 242	- 43 785	1 559 558
Résultats cumulés	692	-	- 3 593	-	- 2 901
Résultat net consolidé	23 219	56 875	58 474	- 13 721	124 846
Capitaux propres Groupe	1 409 125	634 159	381 376	- 56 730	2 367 930
Intérêts minoritaires	11	29 817	332	6 746	36 906
Capitaux propres totaux	1 409 136	663 976	381 708	- 49 984	2 404 836
Provisions pour risques et charges	66 037	79 618	6 491	7 416	159 562
Dettes subordonnées	155 146	40 136	-	-	195 282
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	95 476	-	465	56 422	152 363
Autres dettes de financement	206	4 050	116	2 128	6 500
Dettes de financement	250 828	44 186	581	58 550	354 145
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	5 819 733	17 280 183	443 899	-	23 543 815
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en Unités de Compte	-	127 533	-	-	127 533
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	5 819 733	17 407 716	443 899	-	23 671 348
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	-	232 435	-	-	232 435
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	-	-	-	-	-
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en Unités de Compte	-	-	-	-	-
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	-	232 435	-	-	232 435
Instruments dérivés séparés sur contrats	-	-	-	-	-
Participation aux bénéfices différée passive	-	1 073 476	-	-	1 073 476
Passifs relatifs aux contrats	5 819 733	18 713 627	443 899	-	24 977 259
Ressources des activités du secteur bancaire	-	-	-	-	-
Passifs d'impôts différés	167 323	-	46	89	167 458
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	111 620	404 380	2 912	2	518 914
Dettes d'exploitation représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	43 898	5 459	1 229	-	50 586
Instruments dérivés passifs	8 227	-	-	-	8 227
Dettes nées des opérations d'assurance	36 469	12 123	12 880	-	61 472
Dettes nées des opérations de réassurance	13 151	881	24 810	-	38 842
Dettes d'impôts exigibles	- 8 527	17 057	7 530	9 455	25 515
Autres dettes	188 452	44 674	46 995	14 607	294 728
Autres passifs	281 670	80 194	93 444	24 062	479 370
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-	-	-	-
TOTAL DU PASSIF	8 106 347	19 985 981	929 081	40 135	29 061 544
Inter-sectoriel	- 716 649	- 839 554	- 57 652	- 424 867	- 2 038 722
TOTAL PASSIF RETRAITÉ INTER-SECTORIEL	8 822 996	20 825 535	986 733	465 002	31 100 266

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Domages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Primes émises	3 003 122	1 869 784	588 746	-	5 461 652
Variation des primes non acquises	3 185	-	6	-	3 191
Primes acquises	3 006 307	1 869 784	588 752	-	5 464 843
Produit net bancaire, net du coût du risque	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	2 697	-	- 3 549	28 701	27 849
Autres produits d'exploitation (nets des charges)	- 105 143	- 7 575	- 53 972	328	- 166 362
Produits des placements	150 243	617 691	24 633	792	793 359
Charges des placements	- 16 294	- 14 826	- 1 668	- 565	- 33 353
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	57 290	165 198	3 622	6 973	233 083
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	37 606	74 678	263	1	112 548
Variation des dépréciations sur placements	- 8 147	- 25 433	151	- 7 656	- 41 085
Produits des placements nets de charges	220 698	817 308	27 001	- 455	1 064 552
Charges des prestations des contrats	- 2 479 183	- 2 522 574	- 448 801	-	- 5 450 558
Produits des cessions en réassurance	- 140 878	- 624	- 54 457	-	- 195 959
Charges des cessions en réassurance	33 254	139	52 630	-	86 023
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 107 624	- 485	- 1 827	-	- 109 936
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	989	-	3 806	- 29 144	- 24 349
Frais d'acquisition des contrats	- 365 750	- 40 053	- 39 637	-	- 445 440
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-
Frais d'administration	- 68 527	- 25 126	- 34 336	-	- 127 989
Autres produits et charges opérationnels courants	- 13 427	- 1 728	- 1 816	-	- 16 971
Résultat opérationnel courant	91 037	89 551	35 621	- 570	215 639
Autres produits et charges opérationnels	- 36 544	- 4 011	10 008	- 21 263	- 51 810
Résultat opérationnel	54 493	85 540	45 629	- 21 833	163 829
Charge de financement	- 4 714	- 8 233	- 501	- 360	- 13 808
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	11 002	-	-	1 182	12 184
Impôts sur les résultats	- 37 564	- 18 082	13 449	8 156	- 34 042
Résultat sur abandon d'activité après impôt	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	23 217	59 225	58 577	- 12 855	128 163
Intérêts minoritaires	- 2	2 350	103	866	3 317
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE	23 219	56 875	58 474	- 13 721	124 846
Inter-sectoriel	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE RETRAITÉ INTER-SECTORIEL	23 219	56 875	58 474	- 13 721	124 846

COMpte DE RÉSULTAT ET ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	Dommages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE	23 219	56 875	58 474	- 13 721	124 846
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	308 761	1 127 272	46 086	2 700	1 484 819
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-	-	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 3 486	- 109	- 143	- 34	- 3 772
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	5 658	-	-	90	5 747
« Comptabilité reflet » brute d'impôts différés	-	- 1 029 425	-	-	- 1 029 425
Impôts	- 103 685	- 33 506	- 1 906	- 923	- 140 020
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES GROUPE	207 248	64 232	44 037	1 833	317 349
RÉSULTAT GLOBAL – PART DU GROUPE	230 466	121 107	102 511	- 11 888	442 195
Résultat global – Part des minoritaires	4	2 641	-	60	2 705
RÉSULTAT GLOBAL	230 470	123 748	102 511	- 11 829	444 900

5.9.2 AU 31 DÉCEMBRE 2011

▶ ACTIF

(en milliers d'euros)	Dommmages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Écarts d'acquisition	-	18 428	-	715	19 143
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	77 341	35	1 488	292	79 156
Actifs incorporels	77 341	18 463	1 488	1 007	98 299
Immobilier de placement	57 662	319 319	19 627	-	396 608
Immobilier de placement en Unités de Compte	-	-	-	-	-
Placements financiers	4 227 589	16 777 520	620 123	2	21 625 234
Placements financiers en Unités de Compte	-	117 380	-	-	117 380
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	8 706	-	-	-	8 706
Placements des activités d'assurance	4 293 957	17 214 219	639 750	2	22 147 928
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	26	-	-	158 983	159 009
Investissements dans les entreprises associées	148 022	-	-	85 840	233 862
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	438 939	616	39 190	-	478 745
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	357 872	20 398	10 959	1 263	390 492
Frais d'acquisitions reportés	86 943	107 752	695	-	195 390
Participation aux bénéfices différée active	-	97 997	-	-	97 997
Actifs d'impôts différés	-	-	-	-	-
Créances nées des opérations d'assurance	538 753	2 176	31 718	-	572 647
Créances nées des opérations de réassurance	70 269	162	3 989	-	74 420
Créances d'impôt exigible	24 136	-	-	55	24 191
Autres créances	119 966	22 573	16 049	14 553	173 141
Autres actifs	1 197 939	251 058	63 410	15 871	1 528 278
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	-	3 884	-	4 247	8 131
Trésorerie et équivalents de trésorerie	779 363	644 879	69 775	47 965	1 541 982
TOTAL DE L'ACTIF	6 935 587	18 133 119	813 613	313 915	26 196 234
Inter-sectoriel	- 1 376 531	- 323 620	- 17 215	255	- 1 717 111
TOTAL DE L'ACTIF RETRAITÉ INTER-SECTORIEL	8 312 118	18 456 739	830 828	313 660	27 913 345

PASSIF

(en milliers d'euros)	Domages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Capital social ou fonds équivalents	220 413	-	7 229	-	227 642
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	99 143	16 802	19 664	- 1 482	134 127
Autres réserves	876 672	453 574	204 075	- 42 248	1 492 073
Résultats cumulés	193	-	- 3 835	-	- 3 642
Résultat net consolidé	- 29 502	42 818	38 472	8 616	60 404
Capitaux propres Groupe	1 166 919	513 193	265 605	- 35 113	1 910 604
Intérêts minoritaires	10	24 813	-	7 564	32 387
Capitaux propres totaux	1 166 928	538 007	265 605	- 27 549	1 942 991
Provisions pour risques et charges	25 583	73 259	13 600	7 245	119 687
Dettes subordonnées	154 980	39 936	-	-	194 916
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	106 290	19	-	-	106 309
Autres dettes de financement	157	3 245	33	2 899	6 334
Dettes de financement	261 427	43 200	33	2 899	307 559
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</i>	<i>5 674 306</i>	<i>16 577 906</i>	<i>410 796</i>	<i>-</i>	<i>22 663 008</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en Unités de Compte</i>	<i>-</i>	<i>117 380</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>117 380</i>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	5 674 306	16 695 286	410 796	-	22 780 388
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire</i>	<i>-</i>	<i>229 169</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>229 169</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en Unités de Compte</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	-	-	-	-	-
Instruments dérivés séparés sur contrats	-	229 169	-	-	229 169
Participation aux bénéfices différée passive	-	11 236	-	-	11 236
Passifs relatifs aux contrats	5 674 306	16 935 691	410 796	-	23 020 793
Ressources des activités du secteur bancaire	-	-	-	-	-
Passifs d'impôts différés	20 227	-	-	92	20 319
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	141 267	189 104	5 204	2	335 577
Dettes d'exploitation représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	41 365	354	287	5	42 011
Instruments dérivés passifs	6 909	-	-	-	6 909
Dettes nées des opérations d'assurance	32 646	9 646	10 585	-	52 877
Dettes nées des opérations de réassurance	20 080	617	28 284	-	48 981
Dettes d'impôts exigibles	931	-	2 339	103	3 373
Autres dettes	180 865	61 665	40 656	11 973	295 159
Autres passifs	282 796	72 282	82 151	12 081	449 310
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-	-	-	-
TOTAL DU PASSIF	7 572 531	17 851 545	777 389	- 5 231	26 196 234
Inter-sectoriel	- 739 587	- 605 194	- 53 439	- 318 891	- 1 717 111
TOTAL PASSIF RETRAITÉ INTER-SECTORIEL	8 312 118	18 456 739	830 828	313 660	27 913 345

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Domages	Épargne	Santé/Prév	Autres	TOTAL
Primes émises	2 978 471	2 156 550	544 782	-	5 679 803
Variation des primes non acquises	- 13 010	-	- 224	-	- 13 234
Primes acquises	2 965 461	2 156 550	544 558	-	5 666 569
Produit net bancaire, net du coût du risque	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	2 575	-	-	25 270	27 845
Autres produits d'exploitation (nets des charges)	- 84 778	- 7 787	- 29 116	- 2	- 121 683
Produits des placements	186 519	638 608	24 147	1 391	850 665
Charges des placements	- 14 088	- 34 675	- 1 798	- 6 306	- 56 867
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	51 488	107 684	1 155	9 555	169 882
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	- 35 937	- 46 545	24	7	- 82 451
Variation des dépréciations sur placements	- 59 178	- 115 899	- 2 481	- 7 198	- 184 756
Produits des placements nets de charges	128 804	549 173	21 047	- 2 551	696 473
Charges des prestations des contrats	- 2 570 654	- 2 562 051	- 422 814	-	- 5 555 519
Produits des cessions en réassurance	- 133 899	- 325	- 36 197	-	- 170 421
Charges des cessions en réassurance	58 761	462	34 352	-	93 575
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 75 138	137	- 1 845	-	- 76 846
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	2 083	- 12	-	- 13 846	- 11 775
Frais d'acquisition des contrats	- 369 066	- 32 346	- 42 114	-	- 443 526
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-
Frais d'administration	- 70 126	- 23 134	- 32 807	-	- 126 067
Autres produits et charges opérationnels courants	- 392	- 5 784	1 936	-	- 4 240
Résultat opérationnel courant	- 71 231	74 746	38 845	8 871	51 231
Autres produits et charges opérationnels	- 19 638	- 611	3 641	- 1 618	- 18 226
Résultat opérationnel	- 90 867	74 134	42 486	7 253	33 006
Charge de financement	- 11 127	- 16 302	- 1 676	- 330	- 29 435
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	7 878	153	-	1 642	9 673
Impôts sur les résultats	64 588	- 13 352	- 2 338	1 214	50 112
Résultat sur abandon d'activité après impôt	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	- 29 528	44 633	38 472	9 779	63 356
Intérêts minoritaires	- 27	1 816	-	1 162	2 951
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE	- 29 502	42 818	38 472	8 616	60 404
Inter-sectoriel	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE RETRAITÉ INTER-SECTORIEL	- 29 502	42 818	38 472	8 616	60 404

COMPTE DE RÉSULTAT ET ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	Domages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Résultat net – Part du Groupe	- 29 502	42 817	38 472	8 616	60 404
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	- 111 445	- 191 014	- 7 707	84	- 310 083
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-	-	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	3 861	- 298	- 87	- 107	3 369
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	354	96	-	- 10 054	- 9 604
« Comptabilité reflet » brute d'impôts différés	-	168 567	-	-	168 567
Impôts	37 998	7 808	-	2	45 808
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres Groupe	- 69 233	- 14 841	- 7 794	- 10 075	- 101 943
Résultat net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – Part du Groupe	- 98 734	27 976	30 678	- 1 459	- 41 539
Résultat net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – Part des minoritaires	243	- 823	-	- 68	- 648
RÉSULTAT NET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	- 98 492	27 153	30 678	- 1 527	- 42 187

5.10 AUTRES INFORMATIONS

▶ 5.10.1 PERSONNEL

5.10.1.1 EFFECTIF MOYEN

	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Assurance	Autres	Total	Assurance	Autres	Total
Cadres	3 307	28	3 335	3 160	28	3 188
Employés, ouvriers, maîtrise	6 138	75	6 213	6 026	53	6 079
TOTAL	9 445	103	9 548	9 186	81	9 267

5.10.1.2 AVANTAGES SOCIAUX

Conformément à la législation française et aux pratiques de chaque société, le Groupe participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant :

- ▶ des prestations postérieures à l'emploi (IFC, prestations article 39 et couverture santé pour les retraités) ;
- ▶ des avantages à long terme (médailles du travail, FET, comptes épargne temps, congés anniversaire).

Les montants comptabilisés au bilan sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Retraite	84 440	72 681
Autres avantages à long terme	16 790	4 560
Prestations postérieures à l'emploi	-	-
TOTAL	101 230	77 241

RAPPROCHEMENT ENTRE LA DETTE ET LES ACTIFS DE COUVERTURE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Prestations postérieures à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Prestations postérieures à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Dette actuarielle Ouverture	- 72 681	- 4 560	- 77 241	- 73 039	- 3 989	- 77 028
Coût des droits acquis	- 4 254	- 3 155	- 7 409	- 3 849	- 605	- 4 454
Coût financier	- 2 396	- 392	- 2 788	- 3 029	- 38	- 3 067
Changement de modalité d'estimation	-	-	-	-	-	-
(Pertes)/Gains actuariels s/dette	- 3 709	- 79	- 3 788	3 238	83	3 321
Dont écarts d'expérience	-	-	-	-	-	-
Prestations versées	3 702	22	3 724	2 914	- 51	2 863
Autres mouvements	- 5 102	- 8 626	- 13 728	1 084	40	1 124
Dette actuarielle Clôture	- 84 440	- 16 790	- 101 230	- 72 681	- 4 560	- 77 241
Valeur des placements début de période	962	-	962	797	-	797
Rendement attendu des placements	27	-	27	-	-	-
(Pertes)/Gains actuariels sur placements	- 7	-	- 7	- 8	-	- 8
Cotisations de l'employeur	427	-	427	173	-	173
Prestations versées	-	-	-	-	-	-
Valeur des placements fin de période	1 409	-	1 409	962	-	962

ÉVOLUTION DE LA PROVISION POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Au 31 décembre 2012, la provision pour avantages au personnel a évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Prestations postérieures à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Prestations postérieures à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Ouverture	71 738	4 560	76 298	73 039	3 989	77 028
Charge de retraite	6 623	3 546	10 169	6 878	643	7 521
Prestations de l'employeur	- 3 702	- 22	- 3 724	- 2 914	51	- 2 863
Cotisations de l'employeur	- 427	-	- 427	-	-	-
Autres éléments du résultat global	3 716	79	3 795	- 3 230	- 83	- 3 313
Autres mouvements	5 083	9 623	14 706	- 2 035	- 40	- 2 075
CLÔTURE	83 031	17 786	100 817	71 738	4 560	76 298

La totalité des engagements provisionnés concerne les sociétés françaises. La charge annuelle totale au titre des régimes d'avantages salariaux représente 10 169 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, (7 521 milliers d'euros pour l'exercice 2011).

COÛT NET DE LA PÉRIODE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Prestations postérieures à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Prestations postérieures à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Coût des droits acquis	4 254	3 154	7 408	3 849	605	4 454
Coût financier	2 396	392	2 788	3 029	38	3 067
Rendement attendu des actifs	- 27	-	- 27	-	-	-
Amortissement coût des services passés	-	-	-	-	-	-
Amortissement des écarts actuariels	-	-	-	-	-	-
Coût net de la période	6 623	3 546	10 169	6 878	643	7 521

ÉVOLUTION DES ÉCARTS ACTUARIELS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012			31 déc. 2011		
	Prestations postérieures à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Prestations postérieures à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Autres Éléments du Résultat Global – Ouverture	3 238	83	3 321	-	-	-
Autres Éléments du Résultat Global – Variation de l'exercice	- 3 709	- 79	- 3 788	3 238	83	3 321
Autres éléments du Résultat Global – Clôture	- 471	4	- 467	3 238	83	3 321

HYPOTHÈSES RETENUES POUR LA VALORISATION DES AVANTAGES AU PERSONNEL

Les hypothèses utilisées pour valoriser les avantages au personnel sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Taux d'actualisation	2,94 %	4,12 %
Taux de rendement attendu des actifs	2,94 %	4,12 %
Duration des régimes	14,66 ans	14,70 ans
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Profil de carrière	2,74 %	3,37 %

SENSIBILITÉ DES ENGAGEMENTS

Les tests de sensibilité ont été effectués exclusivement sur l'engagement IFC du groupe Macif qui représente près de 80 % des avantages sociaux du Groupe. Les simulations ont consisté à faire varier de 25 points de base, à la hausse et à la baisse, les 2 paramètres essentiels des calculs : le taux d'actualisation et le profil de carrière. Les impacts sont présentés ci-dessous, après prise en compte de la fiscalité différée.

(en milliers d'euros et %)	Taux retenu au 31 déc. 2012	Variation + 25 pb	Variation - 25 pb
Taux d'actualisation	-	-	-
Taux	2,94 %	3,19 %	2,69 %
Sensibilité – Impact sur le Résultat net Groupe	-	1 627	- 1 705
Profil de carrière	-	-	-
Taux	2,74 %	2,99 %	2,49 %
Sensibilité – Impact sur le Résultat net Groupe	-	- 1 720	1 650

5.10.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Macif sont les sociétés consolidées (y compris les entités consolidées par mise en équivalence) et les principaux dirigeants du Groupe.

5.10.2.1 FLUX AVEC LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Soldes au bilan	Charges et Produits	Soldes au bilan	Charges et Produits	Soldes au bilan	Charges et Produits	
Macif	193 379	4 038	- 27 958	- 14 464	-	16 905	7 550
Mutavie	163 687	- 5 430	1 197	- 275	-	- 35 877	340
Macifilia	15 282	-	28 188	14 246	-	- 1 798	-
Thémis	-	-	-	-	-	-	-
Macif-Mutualité	- 27 208	- 442	- 3 333	- 768	- 86	- 24 976	-
Smip	- 4 293	-	1 279	513	86	- 2 012	-
AG2R Macif Prévoyance	-	-	627	748	-	-	-
Siem	- 4 817	-	-	-	-	32 900	-
CIE Foncière Macif	- 14 035	-	-	-	-	-	- 2 000
Marseille Grand Littoral	-	-	-	-	-	-	-
Foncière de Lutèce	28 520	-	-	-	-	-	- 3 544
SCI Paranjou	- 28 520	-	-	-	-	-	-
Lesseps Promotion	-	-	-	-	-	-	-
Macif Participations	- 5 553	-	-	-	-	-	-
Macifin'	- 612	-	-	-	-	-	-
Macif Gestion	638	1 834	-	-	-	5 772	- 2 346
Idmacif	- 7 443	-	-	-	-	2 868	-
Macif Avantages et Services	- 938	-	-	-	-	-	-
Securimut	188	-	-	-	-	6 218	-
SCI M1	- 77 613	-	-	-	-	-	-
SCI M2	- 205 791	-	-	-	-	-	-
SCI Mude	- 21 115	-	-	-	-	-	-
SCS M1	- 176	-	-	-	-	-	-
SCS M2	- 3 580	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-

Les liens de financement mis en place entre les entités du Groupe prennent la forme de prêts, de comptes courants, de passifs subordonnés et d'obligations.

Au 31 décembre 2012, ces liens concernent principalement Macif, Mutavie et SCI M2 (souscription par Macif à hauteur de 110 000 milliers d'euros du TSR émis par Mutavie ; et comptes courants entre Mutavie et la SCI M2 pour 205 791 milliers d'euros).

La réassurance est présente au sein du groupe Macif pour certains contrats particuliers :

- ▶ Macif intervient en tant que réassureur de Macifilia (risque responsabilité civile, portefeuille Idmacif) ;
- ▶ Macif-Mutualité est réassureur de Smip et AG2R Macif Prévoyance (contrats santé collectifs) et Mutavie (contrats de prévoyance collective) et Macif (garantie obsèques sur le contrat RPFA).

Les prestations entre entités du Groupe concernent principalement :

- ▶ des commissions ;
- ▶ des indemnités de fin de carrière ;
- ▶ des loyers.

AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Soldes au bilan	Charges et Produits	Soldes au bilan	Charges et Produits	Soldes au bilan	Charges et Produits	
Macif	268 980	6 670	- 59 774	- 33 030	579	17 346	6 772
Mutavie	42 905	- 5 411	2 830	- 127	-	- 37 061	123
Macifilia	- 57 140	- 2 398	60 787	32 261	- 579	- 1 783	-
Thémis	-	-	-	-	-	-	-
Macif-Mutualité	- 28 216	- 471	- 5 130	565	- 76	- 21 469	-
Smip	- 4 166	-	1 288	446	76	- 1 898	-
AG2R Macif Prévoyance	-	-	- 1	- 115	-	-	-
Siem	- 4 732	-	-	-	-	30 311	-
CIE Foncière Macif	- 18 778	-	-	-	-	-	- 2 000
Marseille Grand Littoral	-	-	-	-	-	-	- 2 062
Foncière de Lutèce	-	-	-	-	-	-	- 1 983
Lesseps Promotion	-	-	-	-	-	-	-
Macif Participations	- 4 007	-	-	-	-	-	-
Macifin'	- 7 641	-	-	-	-	-	-
Macif Gestion	1 534	1 960	-	-	-	5 559	- 850
Idmacif	- 76	- 350	-	-	-	8 995	-
SCI M1	- 48 754	-	-	-	-	-	-
SCI M2	- 114 068	-	-	-	-	-	-
SCI Mude	- 20 220	-	-	-	-	-	-
SCS M1	- 2 035	-	-	-	-	-	-
SCS M2	- 3 586	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-

5.10.2.2 FLUX AVEC LES SOCIÉTÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE

AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Soldes au bilan	Charges et Produits	Soldes au bilan	Charges et Produits	Soldes au bilan	Charges et Produits	
Macif	-	-	- 916	2 201	11 432	- 130 845	2 908
Macifilia	-	-	-	-	-	-	-
Mutavie	203 297	9 500	-	-	- 2 661	- 2 661	-
Macif-Mutualité	-	-	-	-	1 535	6 848	-
Smip	-	-	-	-	-	-	-
Macif Gestion	-	-	-	-	-	-	- 4 554
Atlantis	-	-	-	-	-	-	-
Atlantis Vida	-	-	-	-	-	-	-
Altima	-	-	916	- 2 201	- 206	- 669	-
Groupe IMA	-	-	-	-	13 548	157 675	-
Socram	- 203 297	- 9 500	-	-	163	703	- 882
Groupe OFI Holding	-	-	-	-	- 19 386	-	4 554
BPCE Assurances	-	-	-	-	- 4 425	- 31 051	- 2 026
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-

En 2012, les liens de financement avec les sociétés sous influence notable concernent principalement la souscription par Mutavie au BMTN (Bon à Moyen Terme Négociable) de Socram Banque pour 203 297 milliers d'euros.

Concernant la réassurance, Macif réassure en partie les contrats d'assurance de la société Altima.

Les prestations portent essentiellement sur des commissions et sur l'assistance provenant du Groupe IMA.

AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Soldes au bilan	Charges et Produits	Soldes au bilan	Charges et Produits	Soldes au bilan	Charges et Produits	
Macif	-	-	- 782	2 644	30 651	- 120 358	4 281
Macifilia	-	-	-	-	-	- 2 037	-
Mutavie	204 110	9 500	-	-	- 2 795	- 1 004	470
Macif-Mutualité	-	-	-	-	1 935	7 279	-
Smip	-	-	-	-	-	-	-
Macif Gestion	-	-	-	-	-	-	-
Atlantis	-	-	-	799	-	537	-
Atlantis Vida	-	-	-	-	-	- 537	-
Altima	-	-	782	- 2 644	- 703	- 589	-
Groupe IMA	-	-	-	- 799	- 7 187	146 404	-
Socram	- 204 110	- 9 500	-	-	125	1 673	- 882
Groupe OFI Holding	-	-	-	-	- 19 000	-	-
OFI PEC	-	-	-	-	-	-	- 2 769
BPCE Assurances	-	-	-	-	- 3 026	- 31 368	- 1 100
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-

5.10.2.3 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les éléments de rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction Groupe sont présentés en cumul et par catégorie.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Avantages à court terme	8 390	6 804
Avantages postérieurs à l'emploi	1 890	1 103
Autres avantages à long terme	2	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiement en actions	-	-
TOTAL	10 281	7 907

Les avantages à court terme correspondent aux différents éléments de rémunérations versées au cours de l'exercice (salaires, primes, indemnités, jetons de présence). Les avantages postérieurs à

l'emploi représentent la charge constatée dans l'exercice au titre des indemnités de fin de carrière et des retraites complémentaires.

5.10.3 ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2011
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS	539 634	550 848
Engagements liés au périmètre	22 043	7 043
Engagements d'achats de titres	20 140	5 140
Engagement donné sur prêt	-	-
Autres engagements donnés liés au périmètre Groupe	1 903	1 903
Engagements liés au financement	79 794	83 489
Garanties à première demande	31 680	31 680
Garanties de liquidité	-	-
Cautions sur emprunts	8 074	8 485
Engagement d'achat d'obligations	10 187	14 270
Nantissements	-	-
Autres engagements liés au financement	29 853	29 054
Engagements liés aux activités opérationnelles	437 797	460 316
Garantie sur prix de cessions immobilières	25 000	25 000
Contre-garanties données	92	127
Engagement donné au SFG (Système Fédéral de Garantie)	3 525	3 521
Engagements sur FCPR	216 717	243 473
Engagements sur financement de travaux	95 632	104 435
Engagements sur fonds immobiliers	38 094	50 097
Autres engagements à caractère financier	38 684	4 904
Autres engagements à caractère immobilier	-	827
Autres engagements	20 053	27 932
ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS	526 870	410 438
Engagements liés au périmètre	20 140	5 140
Engagement de rachat d'actions	20 140	5 140
Engagements liés au financement	4 016	22 985
Clause de retour à meilleure fortune	-	412
Promesse de garantie Coface	4 016	4 016
Autres garanties obtenues	-	5 482
Engagement de vente de parts d'OPCVM	-	12 997
Nantissements de titres pour garanties de prêts	-	78
Engagements liés aux activités opérationnelles	502 714	382 313
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires	353 248	370 466
Couverture de réassurance	-	-
Cautions solidaires	3 357	6 714
Cautions bancaires	314	1 035
Autres cautions	54 778	2 648
Autres engagements reçus contractuels	91 017	1 450

5.10.4 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN PAR MÉTHODE DE GESTION

AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)		Ventilation par catégorie d'instrument							Total
		Valeur au bilan	Juste valeur	Trading	FVO	AFS	Prêts et créances	Coût amorti	
7.2	Immobilier de placement	579 399	656 072	-	-	- 5 331	143 095	441 635	579 399
7.3	Placements financiers	23 895 633	23 895 633	59 022	2 157 526	21 495 827	183 258	-	23 895 633
7.4	Placements financiers en UC	127 533	127 533	-	127 533	-	-	-	127 533
7.21	Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	6 961	6 961	6 961	-	-	-	-	6 961
	Placements des activités d'assurance	24 609 526	24 686 199	65 983	2 285 059	21 490 496	326 353	441 635	24 609 526
7.5	Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	140 754	234 865	50	-	30 123	10 047	100 534	140 754
7.6	Investissements dans les entreprises associées	251 831	251 831	50	-	7 127	-	244 654	251 831
7.13	Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 013 207	2 013 207	343 106	1 626 486	-	-	43 615	2 013 207
	ACTIFS FINANCIERS	27 015 318	27 186 102	409 189	3 911 545	21 527 746	336 400	830 438	27 015 318
	Dettes subordonnées	195 282	208 644	-	-	-	-	195 282	195 282
	Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	152 363	152 363	-	-	-	-	152 363	152 363
	Autres dettes de financement	6 500	6 500	-	-	-	-	6 500	6 500
7.16	Dettes de financement	354 145	367 507	-	-	-	-	354 145	354 145
	Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	518 914	518 914	-	518 914	-	-	-	518 914
7.20	Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	50 586	50 586	-	-	-	-	50 586	50 586
7.21	Instruments dérivés passif	8 227	8 227	8 227	-	-	-	-	8 227
	PASSIFS FINANCIERS	931 872	945 234	8 227	518 914	-	-	404 731	931 872

La mise en juste valeur des placements détenus par les entreprises associées impacte le résultat de 50 milliers d'euros (Trading) et la réserve de réévaluation de 7 127 milliers d'euros (AFS).

Les dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés correspondent à la part des minoritaires relative aux OPCVM entrant dans le périmètre de consolidation. Elles sont comptabilisées à la juste valeur par résultat (placements FVO).

AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)

Ventilation par catégorie d'instrument

Notes	Valeur au bilan	Juste valeur	Trading	FVO	AFS	Prêts et créances	Coût amorti	Total	
7.2	Immobilier de placement	396 608	396 608	-	-	67 457	-	329 151	396 608
7.3	Placements financiers	21 625 234	21 625 234	58 438	1 401 931	20 023 350	141 515	-	21 625 234
7.4	Placements financiers en UC	117 380	117 380	-	117 380	-	-	-	117 380
7.21	Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	8 706	8 706	8 706	-	-	-	-	8 706
	Placements des activités d'assurance	22 147 928	22 147 928	67 144	1 519 311	20 090 807	141 515	329 151	22 147 928
7.5	Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	159 009	159 009	-	-	23 243	12 137	123 629	159 009
7.6	Investissements dans les entreprises associées	233 862	233 862	590	-	964	-	232 308	233 862
7.13	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 541 982	1 541 982	300 661	1 212 660	-	-	28 661	1 541 982
	ACTIFS FINANCIERS	24 082 781	24 082 781	368 395	2 731 971	20 115 014	153 652	713 749	24 082 781
	Dettes subordonnées	194 916	208 842	-	-	-	-	208 842	208 842
	Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	69 212	69 212	-	-	-	-	69 212	69 212
	Autres dettes de financement	6 334	6 334	-	-	-	-	6 334	6 334
7.16	Dettes de financement	270 462	284 388	-	-	-	-	284 388	284 388
	Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	335 577	335 577	-	335 577	-	-	-	335 577
7.20	Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	79 108	79 108	-	-	-	-	79 108	79 108
7.21	Instruments dérivés passif	6 909	6 909	6 909	-	-	-	-	6 909
	PASSIFS FINANCIERS	692 056	705 982	6 909	335 577	-	-	363 496	705 982

RAPPORT
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR
LES COMPTES CONSOLIDÉS



6.

6.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux délégués,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- ▶ le contrôle des comptes consolidés de la MACIF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, telle que présentée aux notes 5.1.2 et 5.6.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses économiques sous-jacentes à l'arrêt des comptes des organismes d'assurance. En particulier, l'évolution future des taux d'intérêt pourrait s'écarter sensiblement de celle retenue et produire des effets directs et indirects différents. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

- ▶ Votre Groupe détaille dans ses notes 5.2.1, 5.5.3, 5.5.4, 5.7.3, 5.7.4, 5.7.5, 5.8.3 et 5.8.4 de l'annexe aux comptes consolidés son niveau d'exposition aux risques actuels de marché et de crédit ainsi que les modalités de valorisation retenues pour les actifs financiers.

Nous avons examiné le caractère approprié du dispositif mis en place relatif au recensement de ces expositions, à la valorisation des actifs financiers ainsi que de l'information fournie dans les notes mentionnées ci-dessus.

- ▶ Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre Groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les frais d'acquisition reportés et leurs modalités d'amortissement, et les participations aux bénéfices différés. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 5.5.7, 5.5.14, 5.7.17, 5.7.18 et 5.7.19 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du Groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- ▶ Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de recouvrabilité effectués à chaque inventaire selon les modalités relatées dans la note 5.4.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons notamment vérifié que les approches d'évaluation retenues étaient fondées sur des hypothèses cohérentes avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par le Groupe.

- ▶ Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note 5.5.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous nous sommes assurés que les modalités d'évaluation ont tenu compte de la nature des différences fiscales, des prévisions établies par le Groupe et, lorsque les principes comptables l'autorisent, de ses intentions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Niort et à Courbevoie, le 23 avril 2013

Les commissaires aux comptes

GROUPE Y Audit
Christophe MALÉCOT

MAZARS
Pascal PARANT



ORDRE DU JOUR ET **TEXTE DES RÉOLUTIONS**

soumises à l'assemblée générale

7.

7.1	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	264
7.2	RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	265

7.1 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le conseil d'administration de la Macif a décidé les 23 et 24 avril 2013, de convoquer l'assemblée générale ordinaire, le **DIMANCHE 23 JUIN 2013 à 9 heures (émargement à 8h30) à Metz (57) – Arsenal – 3 avenue Ney**

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de 2013 est fixé comme suit :

1. Examen du rapport du conseil d'administration et du rapport RSE.
2. Présentation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux – Approbation des comptes sociaux.
3. Affectation du résultat.
4. Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Approbation des comptes consolidés.
5. Quitus annuel aux administrateurs.
6. Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R 322.57 du code des assurances – Approbation desdites conventions.
7. Compte rendu sur l'utilisation des délégations consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte des 25 et 26 juin 2012.
8. Autorisations d'émettre des emprunts ou des titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée, dans les conditions prévues par l'article L. 322-2-1 du code des assurances. Fixation des caractéristiques essentielles des émissions. Délégations au conseil d'administration en vue d'en arrêter les modalités.
9. Rapport du comité des sages.
10. Rapport du président sur les indemnités et les frais remboursés aux administrateurs et mandataires mutualistes sur l'exercice 2012.
11. Fixation d'une limite au montant global des indemnités versées en 2013 aux mandataires mutualistes telle que prévue par les statuts.
12. Fixation d'une limite au montant global des indemnités versées en 2013 aux administrateurs telle que prévue par les statuts.
13. Renouvellement de mandats d'administrateurs.
14. Nomination de nouveaux administrateurs.
15. Pouvoirs pour les formalités.

7.2 RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, la présentation des comptes sociaux et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'article 25 de la loi de finances n° 2012-1509 du 29/12/2012 pour l'année 2013, relatif à la contribution complémentaire de 7 % de la taxe exceptionnelle sur la réserve de capitalisation, prévoit que cette contribution complémentaire est constitutive d'une dette d'impôt inscrite au bilan de clôture de l'exercice en cours à la date de promulgation de ladite loi. Ne constituant pas une charge de l'exercice, le traitement comptable de cette contribution complémentaire se traduit par imputation sur le compte de report à nouveau, suivant ainsi le même traitement comptable que l'exit-tax sur la réserve de capitalisation adoptée dans la loi de finances pour 2011.

Compte tenu de ces éléments et d'un compte de report à nouveau créditeur de 692 813,67 euros, l'imputation du montant de 13 384 172,00 euros, correspondant à la contribution complémentaire de 7 % sus-évoquée, impacte le report à nouveau qui devient débiteur de (12 691 358,33) euros.

L'assemblée générale décide d'affecter intégralement l'excédent de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soit 10 341 553,71 euros au compte de report à nouveau portant ainsi ce compte, après affectation, à la somme de (2 349 804,62) euros.

Ainsi, les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Solde du Report à nouveau créditeur	692 813,67 €	-
<i>Exit Tax</i> Réserve de capitalisation		13 384 172,00 €
Solde de Report à nouveau débiteur		12 691 358,33 €
Excédent de l'exercice	10 341 553,71 €	
Report à nouveau débiteur	2 349 804,62 €	
	12 691 358,33 €	12 691 358,33 €

TROISIÈME RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation des comptes consolidés, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui sont présentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

QUITUS

L'assemblée générale donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion en ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 2012.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R.322-57 du code des assurances, approuve les rapports des commissaires aux comptes et successivement chacune des conventions nouvelles qui y sont mentionnées et visées par l'article

R.322-57 IV-1° du code des assurances et, le cas échéant, par l'article R.322-57 VI alinéa 3 du code des assurances, étant précisé que les intéressés aux dites conventions ne peuvent prendre part au vote.

SIXIÈME RÉSOLUTION

UTILISATION DES DÉLÉGATIONS

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur l'utilisation des délégations qui lui ont été consenties par l'assemblée générale des 25 et 26 juin 2012 dans ses septième et huitième résolutions, et conformément aux dispositions de l'article L.322-2-1 II du code des assurances :

- ▶ prend acte de l'émission de titres subordonnés à durée déterminée (TSR) à échéance 2023 pour un montant de 250 000 000 euros

au taux de 5,50 %, décidée par les conseils d'administration en date des 14-15 novembre 2012, 7 février et 28 février 2013, et conformément aux termes et conditions de la délégation consentie ;

- ▶ prend acte de l'absence d'utilisation de la délégation consentie pour l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI).

SEPTIÈME RÉSOLUTION

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES TITRES SUBORDONNÉS REMBOURSABLES (« TSR »)

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L.322-2-1 et R.322-79 du code des assurances, décide de l'émission en France ou à l'étranger d'un emprunt sous la forme de titres subordonnés remboursables (« TSR ») à concurrence d'un montant maximum global de cent cinquante millions (150 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en devises, sur la base du

cours des dites devises aux jours des utilisations considérées. Il est en outre prévu qu'en cas d'émission par la Société de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) conformément à la huitième résolution ci-après le montant cumulé des TSR et TSDI émis ne saurait être supérieur à 300 millions d'euros (ou la contre-valeur de ce montant en devises).

Les caractéristiques essentielles de cette émission seront les suivantes :

- ▶ les titres seront émis à échéance minimale de 5 ans et échéance maximale de 30 ans. Il sera possible de procéder au remboursement par anticipation de tout ou partie de l'emprunt à l'initiative de l'émetteur, suivant les modalités fixées par le conseil d'administration à compter de la 6^{ème} année ;
- ▶ les remboursements anticipés seront effectués dans la limite maximale de 110 % du montant nominal des titres ;
- ▶ le remboursement du principal et le paiement des intérêts (y compris les arriérés d'intérêts le cas échéant) sur les titres seront subordonnés et viendront, notamment en cas de liquidation, après les dettes non subordonnées de la Société et, au choix de la Société par priorité ou après le remboursement des titulaires de prêts ou de titres participatifs éventuellement émis par la Société.

Pour chaque émission, les intérêts pourront être à taux fixe(s) et/ou variable(s) mais en toute hypothèse, le taux de rendement actuariel de l'émission calculé à la date d'émission ne devra pas dépasser celui des obligations assimilables du Trésor (OAT) d'une durée équivalente à la durée de l'emprunt, majoré de 450 points de base (4,50 %).

Par ailleurs, la rémunération susceptible d'être acquittée par la Société au titre des frais d'émission de chaque emprunt ne pourra excéder 3 % du montant nominal de l'emprunt.

- ▶ les titres pourront faire l'objet, le cas échéant, d'une cotation sur un marché réglementé ou non réglementé d'un pays de l'OCDE.

Conformément aux dispositions de l'article L.322-2-1 II du Code des Assurances, l'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour arrêter les modalités pratiques de ladite émission et notamment pour :

- ▶ décider de l'usage de la présente délégation en fonction des conditions de marché qui en détermineront l'opportunité, fixer la date d'émission de l'emprunt, étant précisé que l'émission doit être réalisée en une ou plusieurs fois dans un délai de 15 mois à compter de la présente Assemblée, fixer les modalités pratiques de l'émission et notamment la devise d'émission, la valeur nominale des titres à émettre, le prix d'émission et, s'il y a lieu le taux d'intérêt fixe et/ou variable, la date de remboursement et ses modalités, la date de jouissance, les conditions d'amortissement des titres émis, le placement public ou, le rang de subordination notamment par rapport aux prêts ou participatifs éventuellement émis par la Société.

Le conseil d'administration devra alors rendre compte à la prochaine assemblée générale de l'exercice de cette délégation.

▶ HUITIÈME RÉSOLUTION

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE (« TSDI »)

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L.322-2-1 et R.322-79 du code des assurances, décide de l'émission en France ou à l'étranger d'un emprunt sous la forme de titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI »), à concurrence d'un montant maximum en euros ou en devises égal à la différence entre : trois cent millions (300 000 000) d'euros (ou la contre-valeur de ce montant en devises, sur la base du cours desdites devises aux jours des utilisations considérées) et le montant de l'émission de TSR dans les conditions visées à la résolution précédente.

Les caractéristiques essentielles de cette émission seront les suivantes :

- ▶ les titres seront émis à échéance minimale de 5 ans et échéance maximale au plus tard à la date de dissolution de la Société ;
- ▶ il sera possible de procéder au remboursement par anticipation de tout ou partie de l'emprunt à l'initiative de l'émetteur suivant

les modalités fixées par le conseil d'administration à compter de la 6^{ème} année ;

- ▶ les remboursements anticipés seront effectués dans la limite de 110 % du montant nominal des titres ;
- ▶ le remboursement du principal et le paiement des intérêts sur les titres seront subordonnés et viendront, notamment en cas de liquidation, après les dettes non subordonnées de la Société et, au choix de la société, par priorité ou après le remboursement des titulaires de prêts ou de titres participatifs éventuellement émis par la Société.

Pour chaque émission, les intérêts pourront être à taux fixe(s) et/ou variable(s) mais en toute hypothèse, le taux de rendement actuariel de l'émission calculé à la date d'émission ne devra pas dépasser celui des obligations assimilables du Trésor (OAT) d'une durée équivalente à la durée de l'emprunt, majoré de 450 points de base (4,5 %).

Par ailleurs, la rémunération susceptible d'être acquittée par la Société au titre des frais d'émission de chaque emprunt ne pourra excéder 3 % du montant nominal de l'emprunt.

- ▶ les titres pourront faire l'objet, le cas échéant, d'une cotation sur un marché réglementé ou non réglementé d'un pays de l'OCDE.

Conformément aux dispositions de l'article L.322-2-1 II du Code des Assurances, l'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour arrêter les modalités pratiques de ladite émission et notamment pour :

- ▶ décider de l'usage de la présente délégation en fonction des conditions de marché qui en détermineront l'opportunité, fixer la date d'émission de l'emprunt, étant précisé que l'émission

doit être réalisée en une ou plusieurs fois dans un délai de 15 mois à compter de la présente Assemblée, fixer les modalités pratiques de l'émission et notamment la devise d'émission, la valeur nominale des titres à émettre, le prix d'émission et, s'il y a lieu le taux d'intérêt fixe et/ou variable, la date de remboursement et ses modalités, la date de jouissance, les conditions d'amortissement des titres émis, le placement public ou privé, le rang de subordination notamment par rapport aux prêts ou titres participatifs éventuellement émis par la Société.

Le conseil d'administration devra alors rendre compte à la prochaine assemblée générale de l'exercice de cette délégation.

▶ NEUVIÈME RÉSOLUTION

INDEMNITÉS ET FRAIS REMBOURSÉS AUX ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES MUTUALISTES EN 2012

L'assemblée générale prend acte du montant des indemnités versées au président du conseil d'administration, aux administrateurs et aux mandataires mutualistes au titre de l'exercice clos le

31 décembre 2012 pour un montant global de 2 878 547 euros et des remboursements de frais de déplacement, hôtel et restauration pour un montant de 662 626,11 euros.

▶ DIXIÈME RÉSOLUTION

FIXATION D'UNE LIMITE AU MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX MANDATAIRES MUTUALISTES EN 2013

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles R 322-55-1 du code des assurances et de l'article 14 des statuts, décide que le montant des indemnités versées aux mandataires mutualistes, au titre des contraintes afférentes aux missions qui leur

sont conférées dans l'exercice de leur mandat pour l'exercice 2013, sera limité à un montant maximum global de 0,12 % du montant annuel des cotisations d'assurances émises par la Macif auprès de ses sociétaires au titre de l'année 2012.

▶ ONZIÈME RÉSOLUTION

FIXATION D'UNE LIMITE AU MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX ADMINISTRATEURS EN 2013

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles R. 322-53-II et R 322-55-1 du code des assurances et de l'article 14 des statuts, décide que le montant des indemnités versées aux administrateurs, au titre de l'exercice 2013, sera limité à un montant

maximum global de 0,08 % du montant annuel des cotisations d'assurances émises par la Macif auprès de ses sociétaires au titre de l'année 2012.

▶ DOUZIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de Marc BEUROIS à l'issue de la présente assemblée, et décide en conséquence, en application de l'article 19 des statuts,

de renouveler Marc BEUROIS dans ses fonctions pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

▶ TREIZIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de Joël GROSJEAN à l'issue de la présente assemblée, et décide en conséquence, en application de l'article 19 des statuts de

renouveler Joël GROSJEAN dans ses fonctions pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

▶ QUATORZIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de Hélios INSA à l'issue de la présente assemblée, et décide en conséquence, en application de l'article 19 des statuts,

de renouveler Hélios INSA dans ses fonctions pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

▶ QUINZIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de Alain MONTARANT à l'issue de la présente assemblée, et décide en conséquence, en application de l'article 19

des statuts, de renouveler Alain MONTARANT dans ses fonctions pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

▶ SEIZIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de José TUR à l'issue de la présente assemblée, et décide en conséquence, en application de l'article 19 des statuts, de

renouveler José TUR dans ses fonctions pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de Jean-Claude DIALLO à l'issue de la présente assemblée, et décide en conséquence, en application de l'article 19 des statuts, de nommer en qualité de nouvel administrateur afin de pourvoir à son remplacement :

- ▶ Patricia STURTZ née le 18 octobre 1966 à Montreuil sous Bois (93) et demeurant 25 rue de Plaisance – 94130 Nogent sur Marne pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de Gérard COURBE-MICHOLLET à l'issue de la présente assemblée, et décide en conséquence, en application de l'article 19 des statuts, de nommer en qualité de nouvel administrateur afin de pourvoir à son remplacement :

- ▶ Bertrand RAUX né le 4 janvier 1954 à Fourmies (59) et demeurant 20 place de la Merci – 46000 Cahors pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de Hélène WEINSTOCK à l'issue de la présente assemblée, et décide en conséquence, en application de l'article 19 des statuts, de nommer en qualité de nouvel administrateur afin de pourvoir à son remplacement :

- ▶ Françoise LAREUR née le 6 octobre 1961 à Saint Renan (29) et demeurant 18 allée de Fontainebleau – 75019 Paris pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale prend acte de la démission de Jacques COLIN de son mandat d'administrateur, et décide en conséquence, en application de l'article 19 des statuts, de nommer en qualité de nouvel administrateur afin de pourvoir à son remplacement :

- ▶ Pierre GROS né le 13 juin 1961 à Firminy (42) et demeurant 37 rue du Stade – 69510 Soucieu en Jarrest pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.



▶ VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale prend acte de la démission de Alain PETITJEAN de son mandat d'administrateur et décide en conséquence, en application de l'article 19 des statuts, de nommer en qualité de nouvel administrateur afin de pourvoir à son remplacement :

- ▶ Noëlle BARBERET née le 25 octobre 1952 à Vesoul (70) et demeurant 6 rue de l'Eglise – 70360 Scey sur Saône pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

▶ VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité de dépôt, de publicité.



SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE
À COTISATIONS VARIABLES.

ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE
DES ASSURANCES.

SIÈGE SOCIAL :
2 ET 4 RUE DE PIED DE FOND
79037 NIORT CEDEX 9



LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE